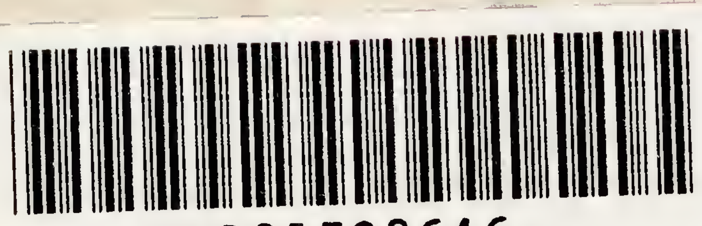






Mœurs intimes du Passé

(CINQUIEME SERIE)

LES FLÉAUX DE L'HUMANITÉ

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 séries.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2 séries.
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 5 séries.
Mœurs intimes du passé, 8 séries.
Folie d'Empereur.
Fous couronnés.
Une Allemande à la Cour de France.
Poisons et Sortilèges, 2 séries (en collaboration avec le docteur L. Nass).
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le docteur L. Nass).
L'Histoire éclairée par la clinique.

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Remèdes d'autrefois, 2 séries.
Remèdes de bonne femme (en collaboration avec le docteur J. Barraud).
L'Esprit d'Esculape (en collaboration avec le docteur Witkowski).
Joyeux propos d'Esculape.
Chirurgiens et Blessés à travers l'Histoire.

MONOGRAPHIES

Marat inconnu.
Balzac ignoré.
La Princesse de Lamballe intime.
La Salle de garde.
Le Costume du médecin.
Les Goutteux célèbres.

OUVRAGES ÉPUISÉS

Napoléon jugé par un Anglais.
Les Curiosités de la Médecine.

DIVERS

Souvenirs d'un Académicien, sur la Révolution, le premier Empire et la Restauration. Introduction et Notes du Dr Cabanès, suivies de la Correspondance inédite de Ch. Brifaut, 2 vol.

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

(*CINQUIÈME SÉRIE*)

LES FLÉAUX DE L'HUMANITÉ

PESTE — LÈPRE — CHOLÉRA — VARIOLE
GRIPPE

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR
22, RUE HUYGHENS, 22

MŒURS INTIMES DU PASSÉ

CHAPITRE PREMIER

LA PESTE

I

LA PESTE DANS L'IMAGINATION POPULAIRE

> « Les époques d'abattement moral sont celles de grande mortalité. » MICHELET, *Histoire de France*, t. IV.

De toutes les épidémies qui ont désolé l'humanité, la peste est celle qui, de tout temps, a causé le plus vif effroi ; effroi légitime, si l'on considère que nous en sommes encore à chercher un remède assuré contre une affection qui, en dépit des perfectionnements de la science curative, est restée presque aussi meurtrière qu'aux époques d'ignorance et de barbarie.

Certes, nous sommes loin de la crédulité de nos pères (1), qui cherchaient une cause surnaturelle

(1) Avons-nous le droit de les railler, à considérer ce qui se passe, même de nos jours, en Extrême-Orient ? Notre confrère, le Dr J.-J. MATIGNON, relate que, se trouvant, pendant l'été de 1897, dans une région de la Mongolie, occupée à peu près uniquement par des Chinois, « et que la peste visite tous les ans », il entendit des gens sérieux (*sic*) racon-

à des fléaux dont nous donnons une explication plus raisonnée, pour ne pas dire moins déraisonnable ; encore ne répondrions-nous point qu'on ne trouverait pas, à l'heure actuelle, et pas toujours aux plus bas échelons de la hiérarchie intellectuelle et sociale, conservées par une sorte d'atavisme, ces étranges aberrations qui semblent n'attendre pour se manifester qu'un milieu favorable de culture.

A maintes reprises, on a signalé ce vertige qui saisit les foules et les pousse à commettre les crimes les plus atroces, alors que chaque individu, pris à part, serait incapable d'une méchante action ; cet état d'esprit si spécial se retrouve dans l'histoire des épidémies de peste. La plupart des phénomènes

ter que « le fléau avait été apporté par un taureau noir qui, tous les soirs, avant l'apparition des premiers cas, entre 9 heures et 10 heures, mugissait d'une façon terrible, lançant du feu par les yeux et le nez, descendait au galop du plateau de Mongolie dans la vallée de So-leu-Rô. Beaucoup d'indigènes étaient convaincus d'avoir, non seulement entendu, mais vu l'animal... » Mais, dira-t-on, ceci se passait chez des demi-civilisés. Attendez la suite : en 1720, lors de la peste de Marseille, l'évêque Belzunce ne trouva rien de mieux, pour rendre courage à la population, que de prononcer solennellement un exorcisme contre le fléau, comme s'il était uniquement dû à des démons. Une pareille pratique n'atteste-t-elle pas une mentalité semblable à celle des Célestes de nos jours ; ou encore, à celle des Canadiens du dix-septième siècle qui, attribuant les maladies contagieuses aux démons, faisaient un grand bruit pour les chasser ? On se prend à se demander parfois si la civilisation et le progrès sont autre chose que de vains mots.



MGR DE BELZUNCE ET LES PESTIFÉRÉS DE MARSEILLE
(Tableau de GÉRARD, conservé à la Santé, de Marseille).



Procession pour la cessation de la Peste a Rome (fragment)
(Musée de Chantilly, *Très Riches Heures du Duc de Berry*)



Procession pour la cessation de la peste a Rome

(D'après les *Très Riches Heures du Duc de Berry*, par Pol de Limbourg et ses frères : *Musée de Chantilly*).

observés dans ces circonstances se relient les uns aux autres par une psychologie commune.

Les superstitions que semble avoir engendrées une foi naïve, dérivent du même état d'esprit qui pousse des infortunés tombés momentanément en démence, à tuer leurs semblables, ou à courir d'eux-mêmes au-devant d'un dénouement que leur résignation avait à l'avance accepté. On ne peut comprendre les ravages que causait autrefois la peste, bien autrement terribles que ceux que nous constatons aujourd'hui, qu'en tenant compte de cette folie particulière qui saisit les cerveaux de personnes jusque-là équilibrées, quand tombe autour d'elles, comme frappé d'une arme invisible, l'objet de leur affection, leur raison principale de vivre.

Au moyen âge, comme à la Renaissance, la peste a été secondée, dans son œuvre dévastatrice, par une foule de facteurs néfastes : la misère, la famine, l'oubli des préceptes les plus rudimentaires de l'hygiène ; mais ce qui, par-dessus tout, a contribué à alimenter ce feu dévorant, c'est « la *terreur folle* d'un mal réputé implacable, tour à tour considéré comme une punition du Ciel (1), ou une éma

(1) D'aucuns pensaient que la peste était un châtiment envoyé par le *Convy des Dieux* (pour l'explication, v. les commentaires de Littré dans *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 1840-41 : cf. *La grande mortalité en Bresse et en Bugey* (1348-1350), par P. Saint-Olive ; Grenoble et Lyon, 1913).

nation de l'enfer (1). » Cette peur, cette « phobie » de la peste pousse les uns au désespoir et au crime, tandis que d'autres cherchent leur salut dans l'intervention de la Divinité ou des Saints.

C'est un sentiment plus noble, bien que la peur n'y soit pas étrangère, qui a dicté les mesures de prophylaxie auxquelles notre siècle de progrès n'a guère ajouté.

Il faudrait remonter haut dans l'histoire pour retrouver l'origine de la terreur qu'inspire la peste. C'est une conception bien ancienne, puisque déjà Galien assimilait la peste à « une beste sauvage ».

Le même mot reparaît sous la plume d'Ambroise Paré. Le chirurgien de Charles IX caractérisait la peste en termes dont un commentaire affaiblirait l'âpre saveur : « Peste est une maladie venant de l'*ire de Dieu*, tempestative, hastive, monstrueuse et épouvantable, contagieuse, terrible *peste sauvage*, farouche et fort cruelle, ennemie mortelle de la vie des hommes et de plusieurs bestes, plantes et arbres » (2).

Au temps de Paré, les peuples croyaient voir dans le ciel des figures sinistres et des mains armées de glaives, sur les villes à la porte desquelles frappait le fléau ; et le bon Ambroise, qui ne manque jamais

(1) Meige, *Archives de Médecine*, 1897.
(2) Amb. Paré, *Œuvres*, 1667.

de partager la crédulité de ses contemporains, s'est empressé de reproduire ces images fantastiques dans son chapitre des *Monstres célestes.*

La peste est au-dessus des ressources de la médecine, l'art et la science sont inutiles, il faut s'en remettre à la volonté divine, telle est la doctrine à peu près généralement admise autrefois ; mieux encore, professée par la Faculté elle-même (1).

Au XIVe siècle, la Faculté de médecine de Paris, invitée à faire connaître les causes de l'épidémie, à en indiquer le traitement et à établir un régime pendant la durée de la maladie, disait entre autres choses : « Nous nous proposons de produire clairement au jour les causes de cette pestilence suivant les règles et principes de l'astrologie et des sciences naturelles... Nous pensons que les astres, aidés des secours de la nature, s'efforcent, par leur céleste puissance, de protéger la race humaine et de la guérir de ses maux et, de concert avec le soleil, de percer, par la force du feu, l'épaisseur des nuages... Si les habitants n'observent pas les prescriptions suivantes, ou d'autres analogues, nous leur annonçons une mort inévitable, *si la grâce du Christ* ne leur envoie la vie de quelque autre manière » (2).

(1) Cf. *Documents inédits sur la grande peste de 1348*, par L.-A. Joseph MICHON. Paris, 1860.

(2) OZANAM, *Histoire médicale des maladies épidémiques*. IV, 91.

L'astrologie étant alors une science officielle, on ne discutait pas ses arrêts. La cause principale de la peste, pour les médecins les plus qualifiés, comme Guy de Chauliac, archiâtre du pape Clément VI, était une conjonction des trois planètes, Saturne, Jupiter et Mars, qui avait eu lieu le 23 mars 1345, au 14e degré du Verseau, époque à laquelle la maladie se déclara dans l'Orient.

C'est vers le même temps que d'autres médecins, tels que Jérôme Cardan et Marsile Ficin, consultant aussi les astres, faisaient redouter Saturne aux vieillards, vantaient les douces influences de Vénus aux jeunes gens, et les conjonctions de la planète Mars aux belles dames (1). Cette croyance était si bien acceptée de tous, qu'en 1596, les autorités annoncèrent, rien que d'après l'inspection du ciel, que l'épidémie allait subir une recrudescence. A l'aurore du dix-septième siècle, on vit le Bureau de santé de Sisteron interdire brusquement l'entrée de la ville, parce qu'on était sous l'influence d'un mauvais quartier de lune (2).

Lors des épidémies de peste, on n'a pas manqué de noter, après coup, les faits extraordinaires qui les avaient précédées. Grégoire de Tours a signalé les « grands prodiges » qui ont causé l'épouvante

(1) *Recherches historiques sur les grandes épidémies... à Nantes*, par le Dr G. Le Borgne. Nantes, 1852.

(2) Albert Babeau, *La ville sous l'ancien régime*, t. II, 219.

en Auvergne, quelque temps avant qu'éclatât l'épidémie du sixième siècle : on avait observé des halos, ou couronnes, autour du soleil, des diminutions de l'éclat de cet astre, des comètes « ayant un rayon en forme de glaive » ; des globes de feu, des météorites, sans oublier les secousses sismiques, les inondations, les éclipses. Le médecin astronome Textor reconnaissait la gravité de l'épidémie dans la « conjonction pestifère et ruineuse d'aucuns astres ou aspect maling des estoiles... » Claude Fabri, autre médecin, prévoyait une épidémie, lorsque la queue d'une comète était tournée vers l'Orient (1).

L'auteur de *Robinson Crusoé*, qui a tenu un « Journal de l'année de la peste » (1665), rapporte que, quelques mois avant qu'elle éclatât, on vit dans les cieux une « étoile brillante », mais il ne voulut y attacher nulle importance, « sachant que les astronomes assignent des causes naturelles à de tels phénomènes et même calculent ou prétendent calculer leurs mouvements et révolutions. »

En réalité, ces troubles météorologiques, de même que les inondations, sécheresses, effondrements de montagnes, raz de marée, tremblements de terre, ont pu coïncider avec telle ou telle perturbation de la santé publique, sans qu'on soit autorisé à con-

(1) A. Fournier, *Bulletin médical des Vosges* ; Alf. Franklin, *Les Médecins*, Plon, 1892.

clure à une relation de cause à effet. Mais on conçoit l'affolement qui devait saisir des esprits déformés par l'éducation monastique, angoissés par la crainte de l'inconnu, quand se manifestaient ces symptômes d'une puissance d'autant plus redoutable qu'elle était occulte.

C'est dans les moments de lassitude morale autant que physique, que ces infortunés se prenaient à invoquer Dieu et tous les Saints du Paradis.

La liste des bienheureux invoqués contre la peste serait longue, si nous voulions l'établir complète ; nous ne citerons que les principaux, nous attachant surtout à mettre en relief des traits de mœurs, plutôt qu'à donner une énumération dont la sécheresse exclurait l'intérêt.

D'après une tradition antique, la peste qui affligeait Rome ayant augmenté pendant le temps pascal, le pape Grégoire ordonna une procession où parurent pour la première fois tous les abbés des monastères de Rome avec leurs moines, et toutes les abbesses avec leurs religieuses. On porta avec respect le portrait de la Vierge, peint par saint Luc. Le cortège se dirigea vers la basilique de Saint-Pierre. La foule se pressait sur le passage de la Sainte Image, suivie du Pontife en prière. Au moment où l'on traversait le pont qui unit la ville au quartier du Vatican, un concert d'anges se fit enten-

dre ; alors on vit apparaître sur le Môle d'Adrien l'ange exterminateur, qui remettait son épée dans le fourreau, et la contagion cessa à l'instant : c'est depuis ce temps que le Môle d'Adrien, surmonté d'une statue colossale de cet ange, a pris le nom de *Fort Saint-Ange*, et telle serait l'origine de l'invocation adressée à saint Grégoire pour la cessation de la peste.

D'après un recueil de législation municipale de Montpellier, au moyen âge, en 1384 et 1397, la peste sévissait dans les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, comme elle avait sévi auparavant à Montpellier. Les consuls votèrent un cierge de cire assez grand pour entourer la ville et les remparts ; il devait être façonné à l'aide des aumônes des braves gens et brûler jour et nuit sur l'autel de Notre-Dame-de-Toulon. Plusieurs autres cités atteintes par la peste firent des vœux semblables ; mais en 1495 (1), la ville de Beaune imagina un moyen d'invocation à saint Sébastien, un des saints les plus fréquemment invoqués dans les épidémies de peste (2), bien autrement original. Comme les prières, les processions et la

(1) *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1879, 116.

(2) Pourquoi saint Sébastien avait-il été choisi comme patron de la peste ? Parce que, nous apprend Ranchin, « il avait été martyrisé à coups de flèches : or, la peste est la flèche de la colère du Seigneur ; de plus, il est connu que les

ceinture de cire ne faisaient pas cesser le fléau, les échevins décidèrent que, pour obtenir plus sûrement l'intervention du saint, il fallait représenter un mystère, retraçant sa vie et son martyre. Un théâtre fut dressé, la pièce, en vers, fut examinée et corrigée, et trente bourgeois firent serment sur les Evangiles d'accepter les rôles qui leur seraient confiés et de s'habiller à leurs frais. On joua *Monsieur Saint-Sébastien* à la satisfaction générale (1).

On sait combien Louis XI était imbu d'idées superstitieuses : la peste s'étant déclarée à Auxerre, aux premiers jours du printemps de 1479, on crut devoir en informer ce prince, qui ordonna aux officiers d'engager, par leurs sollicitations, le chapitre de la cathédrale d'aller en procession à l'abbaye de Poligny, au tombeau de saint Edme, afin d'y offrir, conjointement avec les jurés et bourgeois, deux cierges, chacun du poids de trente livres. Le roi, par ses lettres datées de Château-Landon, au mois de mai, fit un don de douze livres au même saint.

Grecs, pour représenter *l'hiéroglyphique de la peste*, montraient les flèches d'Apollon : donc saint Sébastien est le patron des pestiférés. » L'explication est laborieuse (Cf. *François Ranchin, premier Consul et Viguier de la ville de Montpellier pendant la peste de* 1629, par Eug. Mouton. Marseille, 1892).

(1) Broc de Segange, *op. cit.*, I, 62.

Louis XI professait une dévotion toute spéciale pour saint Edme, de Poligny ; n'ayant pu s'y rendre, selon son habitude, à cause de la peste, il fit don à cette abbaye de vignes sises à Talant, près Dijon, afin que les religieux priassent Dieu, Notre-Dame et saint Edme *pour lui,* pour le dauphin son fils pour la reine, et « mesme pour la bonne disposition de nostre estomach ; que vin ne viande ne nous y puissent nuyre, et que nous l'ayons toujours bien disposé ». Ce bon Louis XI pratiquait le précepte évangélique : *Charité bien ordonnée...*

Un des saints qui ont joui de tout temps du plus grand crédit contre la peste est le vénéré saint Roch. A Montluçon (diocèse de Moulins), près la porte Saint-Pierre, on lisait jadis cette inscription :

Vous qui craignez la Peste et ses mortels effets,
Allez prier saint Roch, vous ne l'aurez jamais.

Longtemps ont existé à Versailles les *Chapelains de Saint-Roch.* L'origine de cette appellation est assez peu connue pour que nous la rapportions.

Le Grand-Commun, comme toutes les dépendances du château de Versailles, faisait partie de la paroisse de Notre-Dame ; ce qui n'empêchait pas les offices, célébrés tous les jours dans la chapelle de ce bâtiment, d'être très suivis par les principaux personnages de la Cour. Cette chapelle était des-

servie par les aumôniers de la Maison du Roi, ou *chapelains de Saint-Roch*, établis à la Cour par



Saint Roch et son chien
(D'après une estampe du xve siècle (1480).

François Ier (1). Voici ce qui donna lieu à leur

(1) J. A. Le Roi, *Histoire de Versailles*, t. II, 149-150.

établissement et à ce nom de *chapelains de Saint-Roch* (1).

François Ier était occupé, en 1545, à chasser les Anglais de la ville de Boulogne ; il était campé entre Abbeville et Montreuil, où régnait depuis quelque temps une maladie contagieuse. Le duc d'Orléans, son second fils, à un âge où l'on traite souvent la prudence de poltronnerie, voulant se moquer de ceux qui redoutaient la maladie, alla avec d'autres jeunes gens dans une maison où il était mort depuis peu huit personnes. Ils renversèrent les lits, se couvrirent de la plume qu'ils en tirèrent, et parcoururent dans cet équipage plusieurs tentes du camp. Le prince, fort échauffé, but en rentrant un verre d'eau froide et se coucha. Deux heures après, une fièvre chaude s'emparait de lui et alors, saisi d'effroi, il s'écriait : « *C'est la peste ! j'en mourrai !* »

Les médecins voulaient empêcher le roi d'entrer dans sa chambre ; mais François Ier, malgré le danger, se refusait à leurs instances. A peine eut-il franchi le seuil de la porte, que le duc d'Orléans, se soulevant sur sa couche, lui dit : *Ah ! Monseigneur, je me meurs, mais puisque je vous vois, je meurs content !* Un moment après, il expirait. Le roi jeta un cri et s'évanouit. Les officiers de sa mai-

(1) *Antiquités de la Chapelle des rois de France*, par Du-PEYRAT.

Musée de la Peste, de l'*Institut Pasteur* (document communiqué par le Dr Dujardin-Beaumetz).



Grande Pince a Cadavre.
(*Lazaret du Frioul*, Marseille).

son, épouvantés et redoutant la contagion, prièrent le souverain de nommer des ecclésiastiques, pour leur dire la messe tous les jours, ce qui leur fut accordé : *les chapelains de Saint-Roch*, au nombre de six, étaient tenus de suivre les officiers de la Maison du roi partout où celui-ci se rendait.

La dévotion à saint Roch avait commencé à s'introduire à la Cour en 1533. Paris était alors ravagé par une maladie épidémique dont plusieurs personnages avaient été victimes. Un chirurgien de François Ier, Guillaume Levasseur, obtint du pape Clément VII la permission de prendre une relique de saint Roch à Arles. Il s'y transporta en vertu d'un ordre du Roi, qui lui défendit en même temps de laisser sortir la relique hors du royaume, et il l'apporta à Paris, où on l'invoquait dans les calamités publiques (1).

(1) La reine Marie Leczinska, épouse de Louis XV, désira qu'une relique semblable existât à Versailles et la fit demander à l'archevêque d'Arles. Cette relique fut transportée, avec beaucoup de solennité, le 24 février 1765, de la paroisse de Notre-Dame, où elle avait été déposée, dans la Chapelle du Grand-Commun. Elle était portée par le curé de la paroisse, précédé de tout son clergé et suivi d'un grand concours de peuple. Elle fut reçue par les aumôniers de la Maison du Roi, exposée sur l'autel, et la cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*. Le lendemain, la Reine, accompagnée du Dauphin et de la Dauphine, vint y entendre la messe et prier aux pieds des reliques du Saint. Cette relique de saint Roch est restée exposée dans la Chapelle du Grand-Commun depuis cette époque jusqu'à la Révolution (Le Roi, *loc. cit.*).

Saint Roch n'avait pas le monopole de la guérison de la peste (1) ; ce privilège lui était vivement disputé, notamment par saint Prudent et saint Charles Borromée.

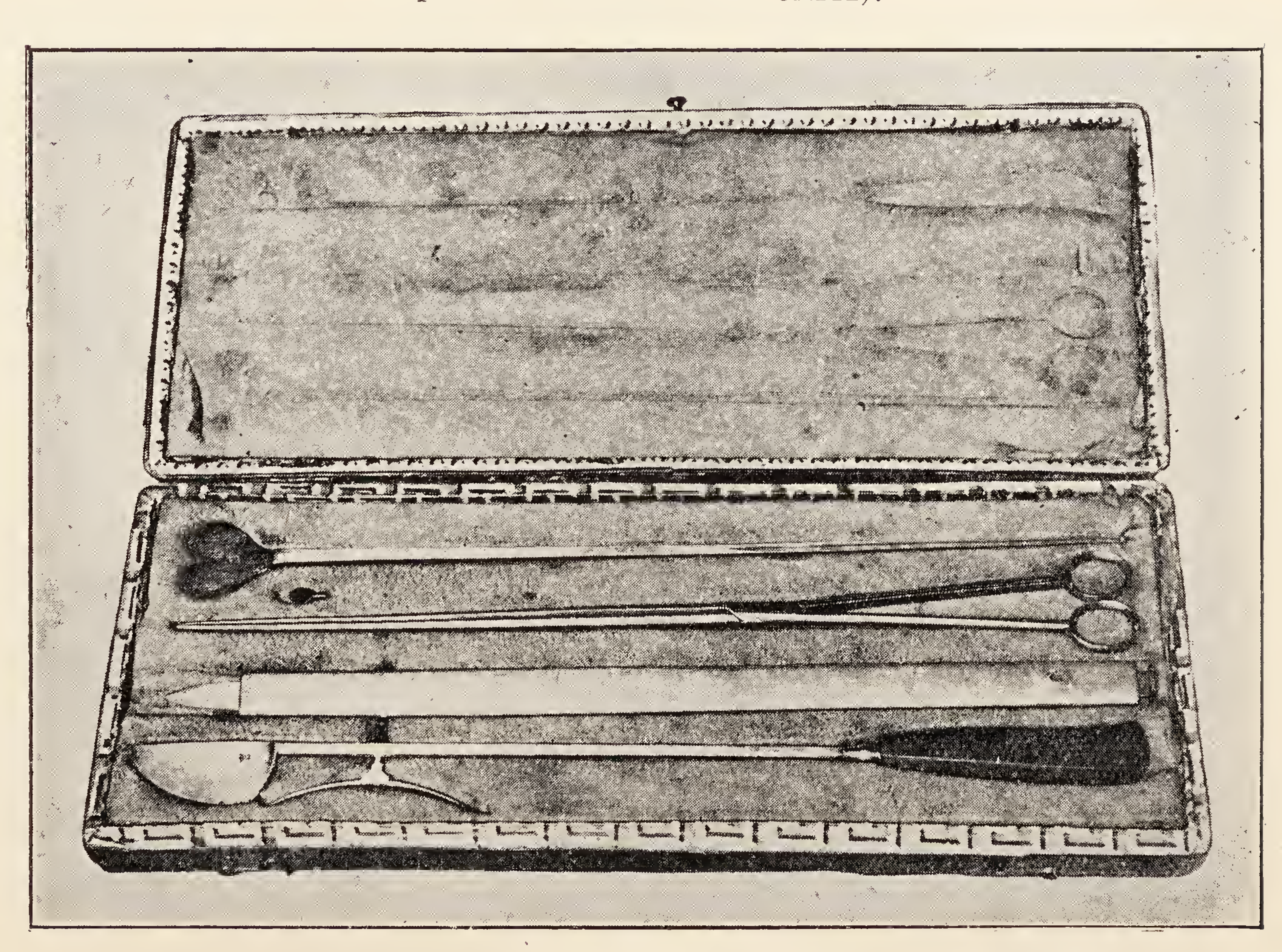
En 1597, les magistrats châtillonnais édictèrent qu'on se rendrait en pèlerinage à l'abbaye de Bèze, où reposaient les reliques de saint Prudent. Le voyage dura trois jours, pendant lesquels les cloches de l'église Saint-Nicolas ne cessèrent de sonner, même pendant la nuit (2). Pour répandre la peste, on ne s'y serait pas pris autrement. Ces zélés adorateurs de saint Prudent manquaient terriblement de prudence.

Dans le midi, on préférait avoir recours à saint Charles Borromée, qui s'était distingué pendant la peste de Milan.

(1) Parmi les saints moins achalandés que saint Roch, contentons-nous de citer saint Eloi, très vénéré dans les régions du nord de la France, particulièrement à Béthune, Tournai, etc.; saint Eleucthère, saint Nicolas de Tolentin, etc. (*La Peste de 1668 à Tournai*, par le Dr Fernand Desmons ; *Chronique médicale*, 1913, 559, etc.)

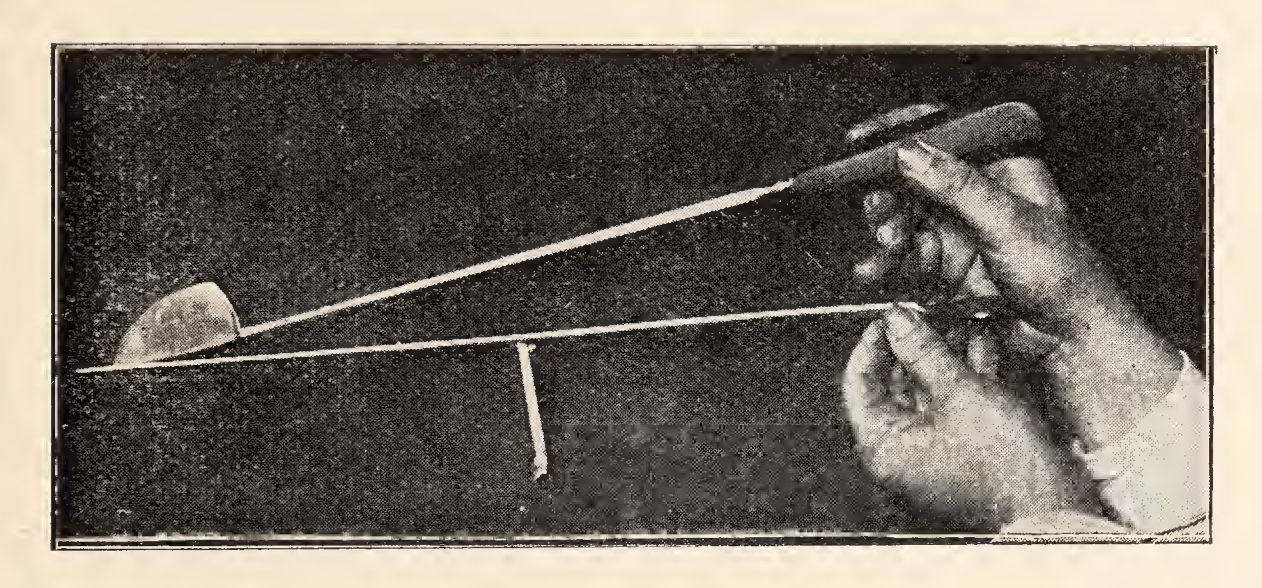
(2) Le 15 mai 1536, le Chapitre de Beaune ordonna qu'à l'avenir, tous les jours, à midi, dans toutes les églises, on frapperait neuf coups sur la grosse cloche, et qu'à cette heure les fidèles se mettraient à genoux et réciteraient trois *Pater* et trois *Ave*, pour demander à Dieu la cessation de la peste. De son côté, le maire fit publier par la ville qu'au son de la cloche tout le monde devait se prosterner « à genoulx, affin de prier Dieu le créateur qu'il lui plaise repaiser son ire. » Rossignol, *Histoire de Beaune* ; cité par Clément Janin, *Les pestes en Bourgogne*, 35-36.

Musée de la Peste, de l'*Institut Pasteur* (document communiqué par le Dr Dujardin-Beaumetz).

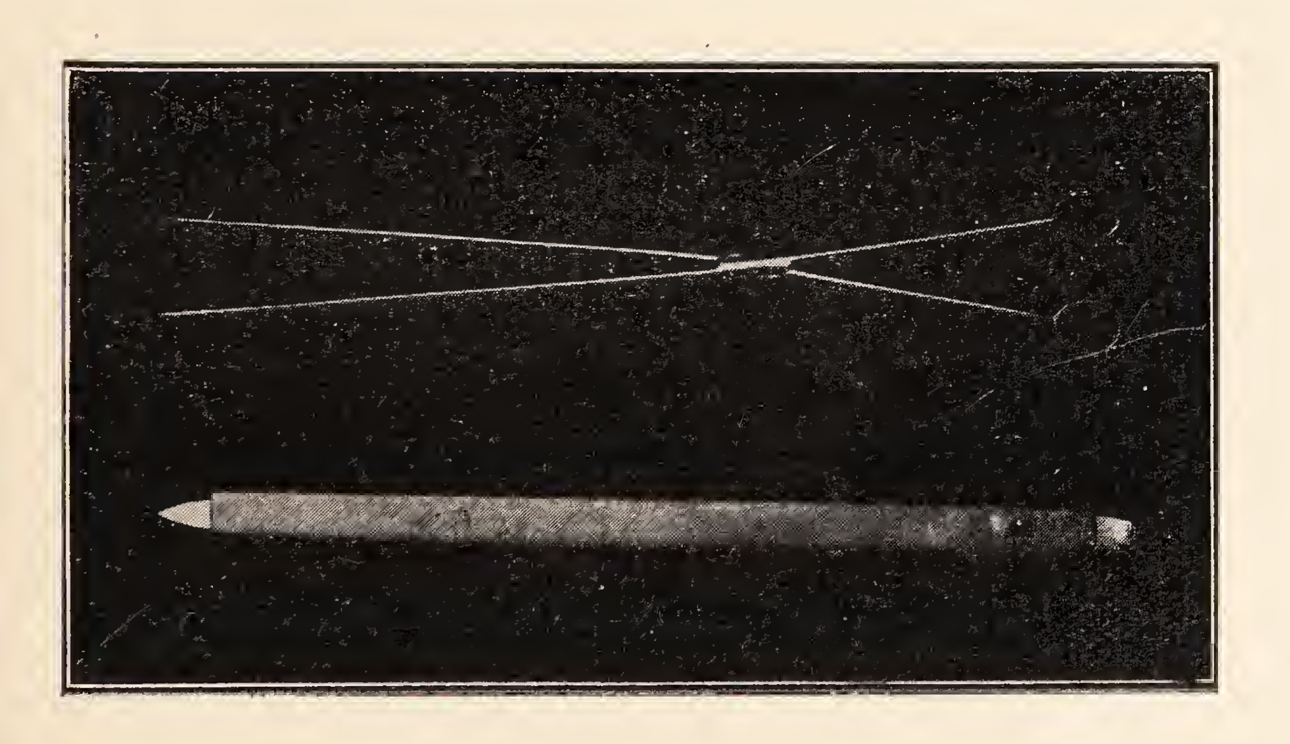


Boite d'instruments de chirurgie pour le traitement des pestiférés.
(*Lazaret du Frioul*, Marseille.)

Musée de la Peste, de l'*Institut Pasteur*
(document communiqué par le Dr Dujardin-Beaumetz).



Couteau à inciser les bubons pesteux; sonde cannelée.



Pince et Lancette, pour percer les bubons. (*Lazaret du Frioul*, Marseille.)

La peste exerçait ses ravages à Béziers, en 1630 ; les consuls de la ville, ne parvenant pas à endiguer le fléau, eurent tout d'abord la pensée d'implorer Notre-Dame-du-Grau, à Agde ; puis ils décidèrent de former une confrérie en l'honneur de saint Charles Borromée et d'emprunter une somme de quatre cents livres, pour acheter une lampe et deux chandeliers d'argent, destinés à être placés dans la chapelle dédiée au Saint, dans l'église des Frères prêcheurs réformés. Ils firent faire, pour cette chapelle, un tableau commémoratif de leur vœu, aujourd'hui conservé dans l'église Sainte-Madeleine, et pour lequel ils donnèrent cent livres au peintre (1).

C'est également pour arrêter les progrès de la peste, que les magistrats de Compiègne firent vœu de construire une chapelle en l'honneur de saint Roch et de saint Sébastien. Cet édifice fut élevé en 1637, vis-à-vis de Royallieu, entre les chemins de Béthisy et de Champlieu, près de la forêt.

(1) Au bas du tableau, on lisait l'inscription suivante : « En l'année 1630, la ville de Béziers étant affligée de la peste, MM. noble François de Mercorant et sieur Jean de la Motte bourgeois, Jean Basset m[e] apothicaire et Jean Garrigues capitaine, consuls de ladite ville, et m[e] Pierre Ramel, leur syndic, avoient fait vœu à Dieu et à M. Saint-Charles Borromée (*sic*) d'ériger une confrérie en l'honneur du Saint dans sa chapelle à lesglize des frères prescheurs réformés et donner une lampe avec deux chandeliers dargent, lequel vœu a este accomply et faict procession générale en actions de grâce de la santé rendue. » *Bulletin de la Société archéologique*, etc., *de Béziers*, 1870, 95.

En 1653, il était tombé en ruine et sa démolition fut ordonnée, « pour ce qu'en icelle chapelle, qui étoit éloignée près d'un quart de lieue d'icelle ville, il se retiroit le plus souvent des personnes inconnues et mal vivantes, qui y commettaient des impiétés. » Les gouverneurs, par une délibération du 10 juin 1653, décidèrent de transférer leur vœu dans la chapelle élevée près du couvent des Capucins, en 1637, sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Secours, et qui fut alors reconstruite sur les matériaux de la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien, grâce aux aumônes de la reine Anne d'Autriche et de son fils, à l'aide d'un don de cent livres fait par les gouverneurs (1). Cette chapelle est encore l'objet d'un pèlerinage suivi, pendant une neuvaine qui a lieu au mois de mars, et qui est l'occasion d'une foire, désignée sous le nom de *foire des Capucins*.

A Moulins, dans le Bourbonnais, on honorait, pour se préserver de la peste, sainte Rosalie. Le

(1) De plus, la ville fit porter à Notre-Dame de Liesse un cœur en argent, qui dut être présenté par les « gouverneurs attournés ». Nous n'avons pas la mention de la fourniture de cet ex-voto, mais un mandement du 21 juillet 1637 (annulé plus tard comme compris dans un compte d'emprunt), porte une somme de 100 l. t. à Jehan Charlot, pour en avoir fait l'étui (*La Peste à Compiègne*, par le comte de Marsy, 18-19).

14 novembre 1630, le corps municipal de la ville ayant appris que, par l'intercession de la sainte, plusieurs provinces de l'Italie, ravagées par la peste, en avaient été délivrées, et que la ville de Thiers, en Auvergne, avait vu le fléau disparaître après les prières publiques à elle adressées, décréta que, puisqu'on possédait à Moulins des parcelles de ses reliques, on ferait en son honneur, pour être préservé du mal, une neuvaine de prières et de processions ; on s'engageait aussi à assister, le 14 juillet de chaque année, à une procession autour de la ville (1).

« La foi qui guérit », selon l'expression du professeur Charcot, est aussi la foi qui aveugle ; le penchant au surnaturel (2) est si développé chez

(1) A Conty (Somme), tous les ans a lieu une célèbre procession, le lundi de la Pentecôte, à la fontaine Saint-Antoine. Un vœu fait, il y a trois siècles, lors d'une peste qui ravageait la contrée, est l'origine de cette procession. La Révolution n'a pas interrompu ce pélerinage.

(2) Les Italiens, superstitieux comme tous les Méridionaux, reconnaissaient autrefois à la peste une cause surnaturelle : ils y voyaient les effets de la colère divine. Les médecins de la Provence lui donnaient une origine moins relevée : selon les uns, c'était « un feu sorti de la terre, ou tombé du ciel dans l'Orient et qui, s'étendant vers le couchant, consuma plus de cent lieues, dévorant hommes, animaux, arbres et pierres » ; selon d'autres, c'était « une pluie de vers ou de serpens ». Il ne faudrait pas considérer cette dernière opinion comme une simple aberration de l'imagination : peut-être ceux-ci soupçon-

les peuples primitifs, ou chez ceux qui le sont restés à travers les âges, qu'on s'explique que, sous le couvert de la religion, l'instinct de conservation ait parfois entraîné les esprits simples tantôt à des superstitions comme le culte des reliques, tantôt à des actes qu'une morale, dégagée de tout esprit confessionnel, ne saurait que réprouver.

Cet instinct de conservation se manifeste, dans les épidémies comme dans les grandes catastrophes, par une recherche effrénée des jouissances (1), ou revêt la forme du plus monstrueux égoïsme. Il annihile tous les autres sentiments, brise tous les liens, aussi bien ceux de la société que ceux de la famille (2). Il pousse à l'abandon des êtres qui nous

naient-ils déjà la nature microbienne du virus pestilentiel ; tout au moins attribuaient-ils le fléau à des miasmes répandus dans l'atmosphère.

(1) On a vu, pendant la Révolution, comme dans les épidémies les plus mortelles, les femmes perdre toute pudeur, les hommes toute retenue, se livrant éperdument aux plaisirs, sans réfléchir que leurs excès pouvaient entraîner plus rapidement la mort dont ils essayaient de fuir l'image. Durant la peste de Florence, on vit, pour employer les termes un peu prud'hommesques d'un historien, « les religieuses fuir de leurs cloîtres dans les repaires de la corruption et se venger par le délire de la débauche de leurs longues austérités. » Particularité notable, les prostituées, « comme frappées d'une inspiration divine et d'un soudain repentir, couraient aux infirmeries se dévouer à une mort certaine en servant les malades ».

(2) «... Le fils voyait mourir son père sans se mettre en

sont chers, et aussi à celui des devoirs sociaux qui incombent à tout individu appartenant à une nation policée : ainsi a-t-on vu, en temps de peste, les citoyens devenir étrangers les uns aux autres (1), les magistrats communaux donner, les premiers, l'exemple de la désertion (2). On avait beau frapper d'amendes les déserteurs ou les blâmer publiquement, rarement on parvenait à les ramener sous la menace du châtiment ou de la honte. La panique

peine de le soulager ; le frère et la sœur se fuyoient comme deux ennemis irréconciliables ; la mère abandonnoit son enfant, de peur de porter sa mort en la portant avec elle et la femme ne regrettoit l'absence de son mary et n'en craignoit que la rencontre. » Jean Le Carpentier, *Histoire généalogique des Païs-bas, ou Histoire de Cambray et du Cambrésis*, 1664, t. Ier, fol. 304. (Enumération des Epidémies survenues à Cambrai du XIe au XVIIIe siècle, et des mesures prises pour les combattre, par le Dr H. Coulon : ext. du *Bulletin historique et philologique*, 1908).

(1) Manzoni, dans « les Fiancés », a supérieurement rendu cet « état d'âme » collectif : « Pendant, comme le dit Ripamonti, que les monceaux de cadavres entassés toujours sous les yeux, toujours sous les pas des vivants, faisaient de la ville tout entière un vaste tombeau, il y avait quelque chose de plus funeste et de plus hideux encore : c'était la défiance réciproque, la monstruosité des soupçons... On ne prenait pas seulement ombrage de son voisin, de son ami, de son hôte ; ces doux noms, ces tendres liens d'époux, de père, de fils, de frère, étaient des objets de terreur et, chose indigne et horrible à dire, la table domestique, le lit nuptial étaient redoutés comme des pièges, comme des lieux où se cachait le poison. »

(2) Cf. *Les Mesures contre la Peste à Besançon au* XVe siècle, par le Dr Limon (Besançon, 1906), 3-4.

était si générale, qu'on vit des morts causées par la peur seule de la maladie qu'on appréhendait (1).

On sait depuis longtemps, que les sensations violentes, la peur, comme une joie vive et trop soudaine, peuvent provoquer un ictus mortel ; mais des spectacles funèbres sont également capables de produire les mêmes effets.

Lors d'une peste qui éclata dans la ville de Lyon, un témoin oculaire (2) rapporte qu'il vit « des femmes devenues tout à coup taciturnes, l'air abattu et un chapelet à la main, faire retentir l'air de hurlements affreux ; il y en eut qui, au bruit de la sonnette attachée aux tombereaux, pour avertir les passants de s'éloigner, tombèrent sans vie ; on en vit d'une fortune et d'une condition au-dessus du commun, qui, ayant entendu sonner la prière pour demander à Dieu la cessation du fléau, furent saisies d'une telle frayeur, qu'elles tombèrent malades en rentrant chez elle et moururent. » Il est dit, dans une autre relation, que « des hommes forts comme des taureaux... jouissant de la meilleure santé, sont tombés morts en mettant le pied dans la rue. »

La peur a produit d'autres effets, dont la collectivité s'est surtout ressentie. A Marseille, en 1720,

(1) V. les cas rapportés par le Dr Icard (*Chronique médicale*, 15 janvier 1906, 35).
(2) Grillat, *Peste de Lyon*, 63 (cité par Icard).

par crainte de la contagion, on laissa mourir de faim, dans les îles voisines de la cité, des familles entières, auxquelles on avait coutume d'apporter régulièrement les aliments nécessaires à leur subsistance. Un grand nombre d'habitants de la ville, poussés par la peur, se réfugièrent sur des bateaux démarrés au hasard et voguèrent au large, sans provisions ; bientôt, pris de délire, la plupart se jetèrent à la mer et se noyèrent (1).

Parfois il a suffi d'une décision énergique, d'un ordre venu de haut, pour voir se dissiper ces appréhensions; nous rappellerons à cet égard un épisode resté légendaire.

Pendant la guerre de Sept ans, la peste ravageait et anéantissait l'armée prussienne et l'armée moscovite. Le grand Frédéric n'avait trouvé d'autre moyen, pour remonter le courage de ses soldats, que de faire fusiller ceux qui l'abandonnaient ; le général russe eut recours à un expédient plus décisif : « Au nom de l'Empereur, proclama-t-il, la peur étant la mère de la peste, il est défendu à ses enfants de l'avoir, sous peine d'être enterrés vifs ! »

Qu'en résulta-t-il? La foi des Slaves en la parole du Tsar leur donna le mépris du fléau, qui disparut de leurs rangs.

(1) *Chron. méd.*, loc. cit.

Soit la peur, soit l'effet de la maladie, on a vu éclater des cas de folie individuelle ; mais ce qui se rattache davantage à la pathologie de l'histoire, ce sont ces névroses des foules et des armées, ces paniques, subites et inexplicables, que font éclore les calamités publiques, telles que les guerres, les famines, les naufrages, les épidémies.

Dans ces dernières, comme dans toutes les catastrophes, on retrouve les désordres vésaniques qui aboutissent au crime, les penchants au suicide ou à l'homicide, le délire qui s'empare de ceux qu'un obscurcissement passager de la raison transforme en maniaques impulsifs ; mais il semble que ces troubles mentaux soient plus caractérisés au moment des épidémies.

« On raconte, écrit Ambroise Paré (1), qu'il y a environ quatre-vingts ans, que la peste avait couru de telle rage par la foule lyonnaise, que les femmes principalement, *sans apparence d'aucun mal en leur corps*, se jettoyent dedans leurs puits, surmontées de la fureur de telles maladies... » Il y en a d'autres, dit-il ailleurs, « qui, par l'ardeur de ceste contagion, se sont jetées dans le feu, les autres dedans les puits, aucunes ès rivières ; on en a veu se précipiter par les fenêtres de leurs chambres sur

(1) Amb. Paré, *Traité de la Peste*, cité par Meige, *Archives générales de médecine*, I, 635, année 1897.

le pavé, se heurter la teste contre les murailles, jusques à en faire sortir la cervelle ; *ce que j'ay veu...* » C'est le même Paré qui rapporte que, soigné à l'Hôtel-Dieu pour la peste, un prêtre de la paroisse Saint-Eustache, à Paris, fut pris tout à coup de manie homicide : il se leva du lit en furie, avec sa dague frappa plusieurs malades couchés dans leurs lits *et en tua trois* : « Et n'eust été qu'il fust descouvert par le chirurgien dudit Hostel (lequel le voulant arrester reçut un coup de dague dedans le ventre dont il cuida mourir), *il eust occis autant qu'il en eust trouvé...* »

D'autres fois, le malade, mû par un fatalisme inexplicable, vole vers la mort comme vers la délivrance.

Une jeune femme, après avoir perdu son mari et deux de ses enfants, se sentant atteinte à son tour, s'ensevelit et se *cousit elle-même dans son linceul.* Il y eut des moribonds qui, par pudeur, s'enveloppèrent dans un drap, quand ils sentirent leur dernière heure approcher, *afin de ne pas être enterrés nus.*

Ailleurs, on vit un homme plus que nonagénaire qui, étant à la campagne, et ayant perdu tous les siens, creusa sa fosse, mit sur le bord un peu de paille et se coucha, de manière qu'en expirant, il pût tomber dedans sans exposer personne à prendre son mal, quand on viendrait pour l'enlever de sa maison. Ces sentiments d'altruisme of-

frent un contraste saisissant avec ceux qui ont été généralement observés ; aussi ont-ils été notés avec soin par les observateurs.

Un historiographe d'une petite localité de l'Oise a rapporté qu'en 1625, une peste, la plus affreuse qu'on ait connue dans le pays, vint enlever la plupart des habitants de Breteuil et des régions voisines. Dès qu'une personne se sentait atteinte du mal contagieux, elle allait, une croix de bois blanc entre les mains, se coucher *elle-même* dans une des nombreuses fosses creusées à l'avance dans le cimetière du village : les lèvres collées à la croix, les malheureux pestiférés attendaient avec résignation la mort qui ne tardait pas à venir. Ils agissaient de la sorte pour s'assurer une sépulture chrétienne, ne voulant pas exposer leurs parents ou leurs amis à la contagion, en les enterrant. Il y eut des circonstances dans lesquelles les mères durent procéder elles-mêmes à l'inhumation de leurs fils ; où les parents furent enterrés par leurs propres enfants, faute de trouver des mercenaires pour s'en charger (1).

Encore un trait qui mérite de ne pas être passé sous silence : une paysanne, durant sa maladie, refusa d'être soignée par son mari, de crainte de lui

(1) *La Peste en Normandie du* XIV[e] *au* XVII[e] siècle, par le Dr Louis Porquet ; Paris, 1898, 42-43.

communiquer la contagion. Comme elle jugea qu'après sa mort, il serait obligé de la porter en terre, et qu'en lui rendant ce dernier devoir il pourrait gagner son mal, elle lui demanda une longue corde, qu'elle s'attacha aux pieds lorsqu'elle vit son dernier moment approcher, afin qu'il pût la traîner dans la fosse sans aucun danger pour lui (1).

Quand la mort est partout, on s'habitue à l'envisager de sang-froid. Un homme et sa femme, restés seuls dans une maison, furent attaqués en même temps de la peste et se regardèrent comme perdus, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de recevoir du secours. Hanté par cette idée, le mari se mit à creuser deux fosses ; puis, quand il comprit que c'était la fin de ses maux, il fit ses adieux à sa femme, moins accablée que lui par le mal et se laissa choir dans la fosse (2) qu'il avait creusée, s'offrant de lui-même, pour ainsi dire, à la mort.

(1) Papon, *De la peste*, I, 182-183.

(2) Généralement, on enterrait dans les églises; lorsqu'on eut rempli les tombeaux des églises, force fut d'inhumer hors des temples saints. Lors de la peste de Constantinople, on se résigna à faire creuser, hors des portes de la ville, de grandes fosses, où on transporta les pestiférés. C'est par là qu'on aurait dû commencer; mais la crainte superstitieuse de profaner les corps des chrétiens avait jusqu'alors détourné d'une mesure que l'hygiène seule aurait pu imposer.

Dans la relation de la peste de Digne, en 1629, ont été relevés des phénomènes plus étranges encore, qui ne peuvent se justifier que par un détraquement cérébral. Ainsi vit-on un malade sortir de son lit, grimper le long des murs de sa maison, et, arrivé sur le toit, faire voler les tuiles dans la rue. Un autre, monté au faîte de son logis, par le moyen d'une échelle, *y dansa quelque temps*, descendit ensuite, courut partout, jusqu'à ce que, s'étant présenté au corps de garde, il y fut tué d'un coup de fusil. Un troisième s'échappa de l'hôpital, vola chez sa femme, qui eut la faiblesse de se prêter à ses désirs, et ils moururent, l'un et l'autre, dans leurs embrassements. Ici, une femme enceinte (1), à peine délivrée de son fruit, court en chemise dans des endroits escarpés et tombe dans un précipice où elle perd la vie ; ailleurs, c'est un homme qui, s'imaginant dans son délire qu'il

(1) La plupart des auteurs ont signalé la rapidité avec laquelle se sont réparés les vides et les pertes de population après les épidémies de peste, et l'augmentation du chiffre de la natalité consécutive au passage du fléau. Hodges, dans la description de la peste de Londres, dit qu'à la fin de l'épidémie, les mariages recommencèrent comme auparavant ; et, ce qui est digne de remarque, c'est que des femmes qui avaient passé jusque-là pour stériles, devinrent grosses, ce qui répara les ravages de la mortalité et effaça les traces du fléau. Villermé, cité par Léon Colin, insiste, lui aussi, sur la reprise rapide du mouvement ascensionnel de la population après les grandes épidémies.

pourra voler, prend son essor d'un endroit élevé et succombe dans sa chute.

Un autre, croyant être dans un vaisseau battu de la tempête, jetait ses meubles dans la rue, comme si c'étaient des marchandises dont il fallait se délivrer pour éviter un naufrage. Comment ne pas être pris de pitié pour cet infortuné qui jeta par la fenêtre son fils encore au berceau ?

Le fait qui suit paraîtrait incroyable, s'il n'était attesté par l'écrivain probe et consciencieux auquel nous l'empruntons.

Gassendi assure qu'un homme attaqué de la peste, étant resté sans mouvement, sa femme lui creusa une fosse ; mais, n'étant pas assez forte pour l'y porter ou l'y traîner, elle le laissa quatre jours dans son lit, au bout desquels il se réveilla, courut les champs, fit le prophète (*sic*), et annonça le jugement dernier, en exhortant les mécréants à faire pénitence. « Il maudissait ceux qui refusaient de fléchir le genou devant lui, et fit beaucoup d'autres extravagances pendant tout le temps que dura son délire, qui finit avec la maladie, *dont il revint* » (1).

Ce qui surprendra moins, c'est que beaucoup de malheureux, ne donnant qu'un signe

(1) Papon, *De la peste*, I, 198.

apparent de vie, furent mis en terre. Quelques-uns reprirent leurs sens dans la bière, ou dans le char sur lequel on les portait.

La commotion tira de la léthargie où elle était plongée une jeune fille de vingt ans, lorsqu'on la projeta sur un monceau de morts. Une autre, qui avait glissé dans une fosse ouverte, y resta trois jours sans mouvement ; le quatrième jour, elle fut réveillée par la douleur que lui causa l'éruption d'un bubon, qui fut, en l'espèce, un mal providentiel.

Durant cette même épidémie de Digne, l'on vit des paysans confisquer les provisions que des personnes charitables envoyaient à leurs parents ou à leurs amis de la ville, et les revendre ensuite à des prix exorbitants. Etait-ce l'appât du gain qui les poussait, on a peine à le croire, quand on voit ces brutes à face d'homme délibérer s'ils ne mettront pas le feu à la ville, pour enrayer les progrès du fléau, et parce qu'ils ne voyaient aucun autre moyen d'enterrer les quinze cents morts (1) qui restaient encore dans les rues ou dans les mai-

(1) Dans les Hautes-Alpes, des villages entiers furent dépeuplés et abandonnés ; on laissa tomber en ruines les maisons qu'on regardait comme des foyers d'infection. Le vieux proverbe qu'on entend souvent répéter dans ces montagnes : *li voua lou maou nier* (il lui souhaite le *mal noir*) rappelle l'effroi inspiré par la peste noire. (La Doucette, *Histoire des Hautes-Alpes*, 3e édition, 65).





Vase e
vait Mgr
les saint

Chirurgiens de Pest

N. B. — Ces trois clichés nous ont été très aimable
Petit Marseillais, par l'obligeante entremise de M. Pau
éditeurs à Paris, auxquels nous adressons, à cette place,



nt se ser-
our porter



leur cagoule (1819).

uniqués par M. J. B. Samat, Secrétaire général du
Adjoint au maire de Marseille, et de MM. Perrin et Cie,
npressés remerciements.

sons. Ce n'eut pas été trop mal imaginé, s'ils avaient eu la précaution de faire sortir au préalable les malades et les gens valides. Malgré sa barbarie, ce projet allait être mis à exécution, quand on apprit que la peste venait d'éclater dans quatre autres villes. Digne dut à cette seule circonstance d'être préservée. On se contenta de mettre le feu à une maison de campagne, où périt toute la famille du propriétaire, qui s'y était retirée pour éviter la contagion (1).

En Lorraine, les paysans vivaient en bêtes dans les bois, et souvent ne trouvaient plus que des glands et des racines. La soldatesque leur faisait subir de cruels supplices. « Les pauvres paysans, dit dans ses Mémoires l'abbé Drouin, étaient jetés dans les cachots et, par une insigne malice, pour les forcer à se rançonner, on les fouettait nus, pendant qu'au son du violon on les forçait à sauter et à danser. Tantôt les Hongrois et les Croates leur entouraient la tête avec une corde qu'ils serraient tant qu'ils pouvaient la tordre ; tantôt ils leur serraient les doigts entre le chien d'un pistolet ou d'une arquebuse, et le plus souvent leur liaient les mains derrière le dos, la tête contre les genoux et les cuisses, et les ayant réduits comme en un peloton, à coups de bâton, les faisaient rouler. »

(1) Papon, *op. cit.*, I, 201.

On vit, dans ce misérable pays, *des femmes manger leurs propres enfants,* et se dire l'une à l'autre : « Tu mangeras aujourd'hui ta part du mien, et demain je mangerai ma part du tien. » C'est d'après M. de Bouveau, *témoin oculaire de ces faits,* que Dom Calmet raconte ces horreurs, parmi lesquelles le fait de ce coadjuteur de l'abbaye de Longueville, qui, étant un jour à Forsvillers, près de son monastère, y trouva la femme de son cocher, qui mangeait la chair de son mari mort de faim (1) !

La folie affecte, on le sait, toutes les formes : après les cas d'anthropophagie que nous venons de relater, voici des cas d'auto-mutilation ; les aliénistes en ont souvent signalé d'analogues.

« Il s'en est trouvé, dit Ambroise Paré, saisis de telle appréhension de la mort, estant frappés de cette maladie, que pour se secourir eux-mêmes, ils se sont appliquez des fers ardans sur la bosse, se bruslans tout vifs. Autres l'ont arrachée avec des tenailles, pensant se garantir ». Il régnait un affolement tel, que les femmes grosses (2), seulement soupçonnées

(1) Deligny, *Des épidémies et en particulier de la grande peste du* XVIIe *siècle en Lorraine*, 27-29 ; Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté : *Le Passé pestilentiel de Vesoul*, in *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône* (Vesoul 1893), 82.

(2) Dans tout le cours de l'épidémie, relate un historien de la peste de Marseille, l'accouchement fut constamment suivi

de peste, étaient « délaissées et abandonnées à leur enfantement » ; les enfants dont la nourrice avait succombé à l'épidémie étaient condamnés à une mort certaine, faute de soins.

La peur du fléau engendra chez quelques-uns du délire de la persécution, et comme les persécutés se transforment aisément en persécuteurs, on en vit poursuivre de leur haine démente ceux-là même qui exposaient leur vie pour les sauver.

Lors d'une épidémie de peste qui sévit en Russie au début de ce siècle, de véritables atrocités furent commises contre les médecins. Déjà au seizième siècle, on lapidait ceux qui se dévouaient à secourir leurs semblables. « A Lyon, lorsqu'on apercevait seulement ès rues les médecins, chirurgiens et barbiers esleus pour panser les malades, chascun couroit après eux à coups de pierres pour les tuer, comme chiens enragez, criant qu'ils ne devoyent aller que de nuict. »

de mort ; « sur la certitude de ce fait, il s'établit une association de jeunes gens qui, animés d'un zèle apostolique, pénétraient, au péril de leurs jours, dans l'asile des femmes enceintes, épiaient le moment de leur délivrance et après avoir, par une ablution furtive, assuré au nouveau-né la vie éternelle des chrétiens, couraient à des recherches nouvelles et laissaient, sans autres soins, la mère et l'enfant subir leur infaillible peste. » Ce zèle excessif rappelle les soldats de la Croisade, qui ouvraient le Ciel aux enfants des Sarrasins, en leur donnant à la fois le baptême et la mort.

On n'a pas perdu le souvenir des émeutes qui marquèrent, en 1841, l'épidémie de peste dans la Basse-Egypte. On vit alors des foules furieuses se jeter sur les médecins européens, accourus au secours des malheureuses populations égyptiennes. Ils ne pouvaient se montrer en public qu'accompagnés d'une forte escorte. Des pestiférés, que la maladie n'empêchait pas de sortir de leurs demeures, enlevaient leurs chemises et s'efforçaient d'en envelopper les médecins, en s'écriant : « Fasse le Ciel que la peste dont je suis atteint se communique à toi et que ces hardes te la donnent, puisque toi, infidèle, tu t'opposes à ce qui est écrit et que tu oses combattre un mal que Dieu nous envoie ! »

Le même fanatisme animait, à la fin du siècle dernier, les Nadis (tribu tunisienne), qui, après avoir été très éprouvés par la peste, venaient jeter sur la place de la Calle, par-dessus les remparts, des débris de vêtements qu'avaient portés des pestiférés. Ces forcenés espéraient transmettre par ce moyen la terrible maladie aux chrétiens de cette ville, qui avaient réussi à s'en préserver par de sages mesures d'hygiène. Enfin, il y a quelques années, n'a-t-on pas vu la population d'Oporto insulter, lapider le médecin Ricardo Jorge, qui avait eu le courage de dénoncer l'existence du mal ; et l'un des médecins de la mission française, obligé de demander la protection des autorités contre des mi-

sérables fanatisés qui le poursuivaient à coups de pierres ?

Jadis on allait jusqu'à autoriser le lynchage, faute de pouvoir l'empêcher. Etait-on soupçonné d'avoir *semé* (1) la peste, que la foule pendait celui qu'elle jugeait coupable, sans autre forme de procès ; ces exécutions furent relativement fréquentes et l'on dut instituer des *tribunaux de santé*, qui substituèrent leur autorité à la justice par trop sommaire du peuple.

Dans son ignorance, celui-ci était persuadé qu'on « semait » la peste (2), soit en graissant les ferru-

(1) Un mandat du Conseil d'Etat, suppléant le Conseil de santé, du 19 juin 1587, alloue cinquante florins pour achat de bois, paille et soufre, nécessaires à l'exécution de Claude Robat, *semeur de peste* (Archives de la Chambre des comptes). On peut lire, dans l'*Histoire des Français de divers états*, de A. Monteil, à l'article *Peste*, ce qui se rapporte aux « semeurs de peste. » En 1567, le sénateur Balland avait été chargé d'informer, à Saint-Jean-de-Maurienne, à l'occasion de *certaines semences de peste* (Saint-Génis, *Histoire de la Savoie*, II, 208, note 4).

(2) Dans certaines contrées, des « donneurs de peste » exercèrent leur coupable industrie, et de prétendus sorciers ou magiciens se faisaient forts de délivrer ceux auxquels avait été communiqué le mal. Ce sont des cas de banale suggestion ; le nœud de l'aiguillette, l'envoûtement, s'expliquent de la même manière. Nous retrouvons également là le préjugé en vertu duquel on se débarrasse d'un mal, en le communiquant soit à un individu de la même espèce, soit à un animal, soit à une plante. Il fallait, croyait-on, pour se guérir sûrement de son mal (la peste), le communiquer à quelque autre, de façon que, sortant sur les grands chemins,

res des portes avec des substances empoisonnées ; soit en plaçant, dans des lieux fréquentés, des mouchoirs ou autres objets, infectés par le contact du pus des ulcères pesteux.

En 1530 et 1545, on arrêta et on condamna, à Genève, avec la rigueur du temps, des bandes d' « engraisseurs ». Il résulta des aveux des personnes suspectées, aveux faits en partie avant, en partie après la torture, que lesdits personnages s'étaient liés, par serment, pour répandre la peste par la ville, et partager entre eux le profit qu'ils feraient en soignant et volant leurs victimes.

Après avoir prononcé leur serment, chacun des conjurés s'était partagé les rôles. L'un d'eux s'était chargé de préparer le poison, avec l'aide de sa femme. A cet effet, il prit des emplâtres ayant servi à panser des ulcères pesteux, les fit sécher au feu et les broya dans un mortier de plomb avec un pilon de fer, après y avoir ajouté de la racine d'euphorbe blanche (*veratrum album*). La poudre obtenue fut enfermée dans des boîtes larges et rondes. Une partie de cette poudre servit à saupoudrer des mouchoirs et des fleurs en soie, que deux autres affiliés

« ils y mettent des serviettes ou autres linges, nets et blancs au dehors, mais au dedans tout gâtés et infects, afin que ceux qui les trouvent, étant invités à les relever par la blancheur du dehors, se puissent infecter de l'infection cachée au dedans ». *Annales des Epidémies en Franche-Comté : Peste*, par H. Perron; Besançon, 1862, p. 32.

s'engageaient à répandre par la ville. Le préparateur du poison, chirurgien à l'hôpital des pestiférés, pour faire l'essai de la substance vénéneuse, en mit dans la bouche de plusieurs des malades auxquels il donnait ses soins, lesquels moururent tous, à l'exception d'une femme (1).

Quinze ans plus tard, ces horreurs devaient être dépassées. On arrêtait, à Thonon, un nommé Bernard Dallonge et un certain Jehan Lentille, accusés de s'être servis, pour répandre la peste, d'une graisse extraite des corps des pestiférés, mêlée à celle des cadavres tombés du gibet. Ils furent condamnés à être traînés par la ville, puis brûlés. Nombre de leurs complices, après une ou plusieurs séances de torture, firent des aveux semblables à ceux des précédents condamnés. Les accusés affirmèrent que ces pratiques avaient été suivies de cas de peste, dans presque toutes les maisons qui avaient été engraissées.

Lentille et les autres avaient soin de se servir de morceaux de papier enduits de la graisse toxique, pour oindre les portes des maisons et les sièges des boutiques. S'ils touchaient la graisse par accident, ils s'essuyaient aussitôt les mains et se les lavaient avec leur urine. Ils étaient donc convaincus de

(1) Dr Léon Gautier, *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*. Genève, 1906.

l'efficacité du poison. Une de leurs complices en fournit, d'ailleurs, la preuve : ayant appris l'arrestation des premiers conjurés et craignant la torture, elle absorba de la graisse empoisonnée, réduite en poudre, et contracta la peste. Dix-neuf femmes et sept hommes subirent le dernier supplice. Une des femmes, qui avait dit être enceinte pour y échapper, n'en fut pas moins mise à mort.

On comprend la rigueur de la répression, quand on constate que c'étaient ceux-là même auxquels on se fiait pour soigner les malades et pour nettoyer les maisons infectées, c'est-à-dire les chirurgiens et les « cureurs », qui se rendaient coupables de pareils méfaits. Et l'on s'explique la sévérité de la justice contre les misérables qui n'avaient pas craint de faire un pacte criminel pour faire durer le mal et le semer autour d'eux. Conséquence ou coïncidence : en 1545 comme en 1530, la peste cessa brusquement, quelques semaines après qu'on eut mis à mort les empoisonneurs.

On vit les « semeurs de peste » reparaître dans le Jura, canton d'Orgelet, arrondissement de Lons-le-Saunier, en l'an 1564. Un homme d'Orgelet « sema la peste dans vingt-cinq maisons, en frottant subitement (subrepticement) d'une graisse qu'il portait dans une boîte, dans laquelle était aussi l'antidote dont il usait tous les matins pour se préserver et garantir du mal qu'il donnait aux au-

tres (1). » Il fut exécuté à Annecy, où il confessa, entre autres choses, ce que l'on vient de lire (2).

En présence de l'énormité du crime, on s'est demandé si ceux qui en ont été accusés ne l'ont pas été à tort ; si, par suite, on ne se trouverait pas en présence d'une épouvantable erreur judiciaire ? Un fait est indéniable : on a trouvé des boîtes de graisse sur plusieurs accusés ; en outre, les précautions prises pour manier les substances auxquelles ils prêtaient des vertus toxiques, témoignent qu'ils croyaient à leur efficacité. Il est au surplus démontré que la peste peut se transmettre de cette façon : n'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un étudiant de Gratz, arrêté pour avoir menacé une riche veuve de semer des microbes dans sa chambre et sur ses vêtements, si elle ne lui donnaît pas une somme d'argent ? Lorsqu'on s'empara de lui, il était porteur de cultures de bacilles de choléra, de la fièvre typhoïde et du tétanos, qu'il avait dérobées au laboratoire de bactériologie. N'a-t-on pas jugé, il n'y a pas longtemps, en Russie, un médecin inculpé d'avoir empoisonné un certain nombre de personnes avec le sérum diphtérique ? Donc la science d'aujourd'hui admet ce mode de contagion.

(1) Boguet, *Discours des Sorciers*.

(2) *Traditions populaires du Jura*, par Ch. Thuriet (Poligny, 1887), 18.

Quant à nos ancêtres du XVIe siècle (1), il est évident qu'ils étaient convaincus de la réalité du crime : les juges, comme du reste tous les gens éclairés, partageaient à cet égard la conviction du public. Un des premiers médecins de Genève, à cette époque, parle de la transmission du fléau par ce moyen comme d'un fait incontestable. Il invoque à l'appui les aveux, spontanés ou extorqués, d'un grand nombre de femmes condamnées comme « engraisseuses », notamment en 1751, année où parut son Commentaire de la Peste.

Calvin lui-même ne met pas en doute un seul instant qu'un pareil crime ait pu être commis. Enfin, un historien de nos jours (2) déclare qu'il ne lui paraît pas possible « de méconnaître l'existence de ces pratiques criminelles, en présence de l'unanimité et de la concordance des témoignages et des réponses des accusés. »

En dépit de ces nombreuses autorités, nous nous expliquons difficilement que ceux qui maniaient les

(1) J.-A. Gauthier, *Hist. de Genève*, t. III, 235 (note).

(2) Dans un complot ourdi contre Napoléon en l'an XII, les conjurés avaient projeté de se procurer « plusieurs bouteilles de venin pestilentiel turc (*sic*) », et « de le faire introduire en France par les deux médecins de Lyon Dupré et Perrin, qui, par des amis ou chirurgiens séduits, en communiqueraient à un ou deux malades, dans les hôpitaux des principales villes, qui seraient bientôt atteints de la contagion ». On ne sait ce qu'il en advint, mais l'idée seule d'avoir imaginé de se débarrasser d'un ennemi à l'aide du venin pesteux atteste pour le moins l'intention de nuire (Cf. *Chron. médic.*, 1911, 143).

prétendus poisons aient pu les manipuler sans courir le risque d'être atteints eux-mêmes ; d'autre part, il y a peu d'apparence qu'il ait suffi d'oindre les murs d'une maison, pour que ses habitants fussent aussitôt en danger d'être contaminés. Et, à ce propos, qu'il nous soit permis de rappeler une histoire, qui a été déjà racontée dans un de nos magazines littéraires (1), et dont il nous suffira de donner un court mais substantiel résumé.

En l'an 1630, une peste terrible dévastait Milan. Devant la persistance du fléau, le peuple chercha la source du mal dans la méchanceté des hommes et l'attribua à des onctions contagieuses. « Toute souillure qui se remarquait sur les murailles était considérée avec effroi ; tout homme qui, par inadvertance, étendait la main pour toucher un mur, était traîné en prison aux cris d'une populace furieuse, quelquefois même était massacré sur place. Trois voyageurs français arrêtés à regarder la façade du Dôme, en ayant touché le marbre, furent frappés avec violence et conduits en prison. Un pauvre octogénaire, citoyen honorable, ayant essuyé avec son manteau la poussière du banc sur lequel il voulait s'asseoir, dans l'église de San-Antonio, fut aussitôt entouré, saisi, frappé ; on le traîna par

(1) *Magasin pittoresque*, 1843, juillet ; cf. *Processo originale degli untori nella Peste el* MDCXXX. Milano, 1839.

la barbe, on se rua sur lui, et en quelques minutes le peuple en fit un cadavre. L'autorité, loin de chercher à dissiper ces erreurs, à réprimer ces violences, s'en rendait complice. »

Telle était la situation des esprits à Milan, lorsque eurent lieu les faits qui vont suivre.

Le 21 juin 1630, une femme d'humble condition, qui se trouvait, vers les quatre heures et demie du matin, à la fenêtre d'une arcade, presque en face des colonnes de San-Lorenzo, vit s'avancer un homme, vêtu d'une cape noire, qui s'approchait le long des maisons et, de distance en distance, traînait ses mains sur les murs. Il lui vint aussitôt l'idée que c'était un « semeur de poison », et elle fit part de ses soupçons à une de ses voisines. Sans perdre de vue l'inconnu, elles le virent salué par quelqu'un qui passait dans une direction opposée. Quand celui-ci fut à portée des deux femmes, elles lui demandèrent qui il venait de saluer ; il répondit que c'était un des commissaires de la santé, mais qu'il ignorait son nom. Le bruit s'en répandit de proche en proche et chacun voulut aller voir les taches qui, par la force de la suggestion, se multiplièrent en un clin d'œil. Le soir, on ne parlait plus dans Milan que du scélérat qui avait frotté, de matières onctueuses et mortifères, les murailles et les portes de la Vedra de Cittadini.

Après enquête, on arrêtait et on incarcérait l'infortuné commissaire de santé. Comme il ne se décidait pas à faire des aveux, l'affaire ayant été rapportée au Sénat, ce tribunal suprême déclara que « Piazza, après avoir été rasé, revêtu des habits de la cour, et *purgé*, serait appliqué à la torture extraordinaire avec ligature des membres, autant de fois que l'ordonneraient les magistrats, le tout pour plusieurs mensonges et invraisemblances résultant du procès. » Cette coutume de raser, d'habiller et de purger les accusés, venait de la croyance où l'on était que, dans leurs cheveux, dans leurs vêtements, et jusque dans leurs intestins, en l'avalant, ils pouvaient avoir caché une amulette ou un pacte avec le diable.

Ces tortures ne parvinrent pas à décider Piazza à faire l'aveu de son crime ; ce n'est que lorsqu'on lui eut promis l'impunité, s'il disait la vérité entière, qu'il consentit à parler, ou plutôt à mentir.

Il n'avait d'autre moyen d'échapper à une mort atroce, qu'en dénonçant un innocent. Sentant qu'il ne se sauverait qu'en désignant une victime à sa place, il prétendit qu'il avait acheté d'un barbier un onguent préservatif de la peste, que cet homme fabriquait et vendait publiquement. Il le dénonça d'abord timidement, puis, sous le coup de la menace, plus explicitement, comme son complice : on s'empara, sans plus tarder, du barbier incriminé.

Celui-ci ne nia pas qu'il vendait un spécifique contre la peste et qu'il avait promis d'en vendre au commissaire de santé ; y avait-il à lui en faire grief ?

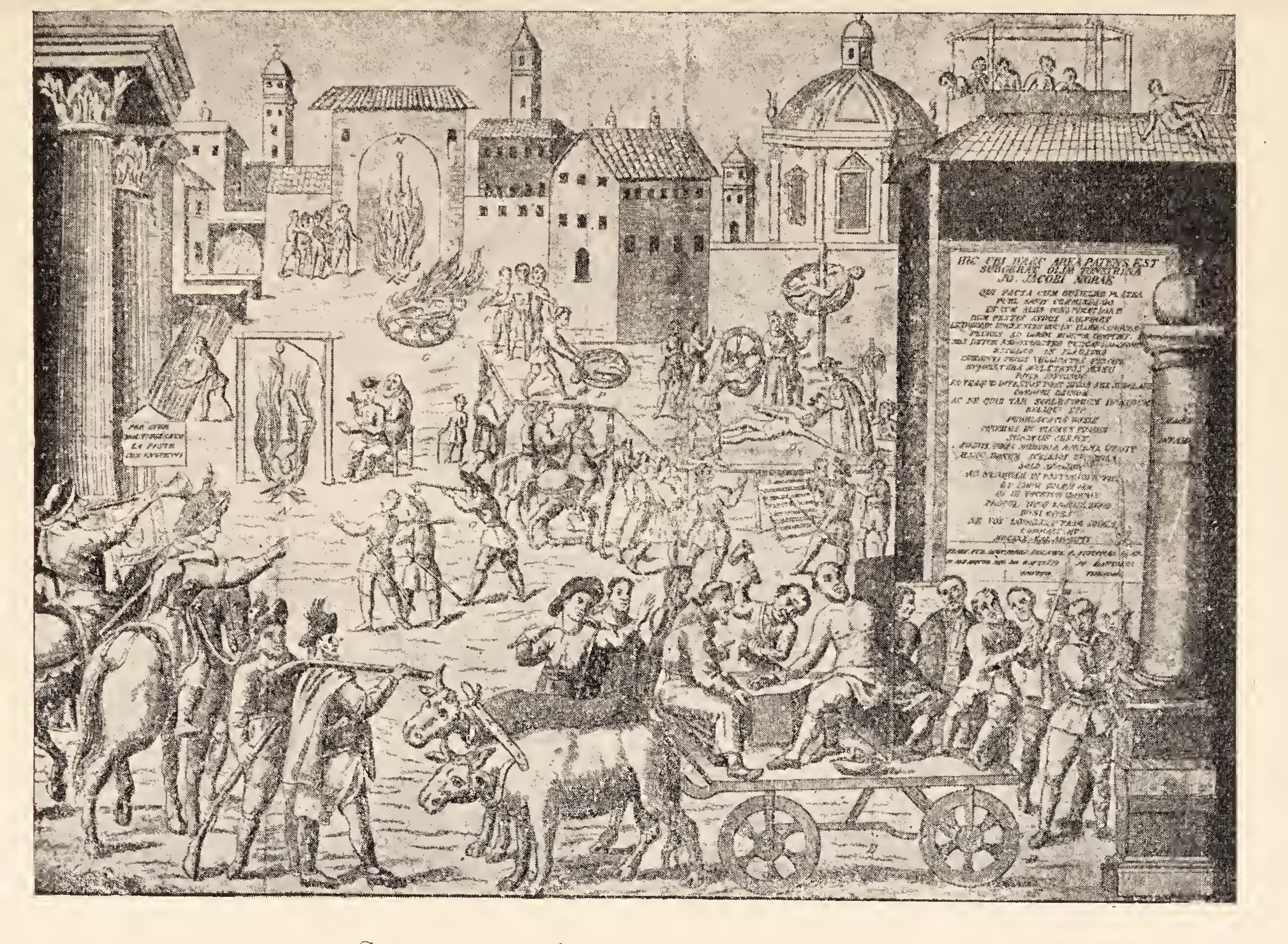
On allait s'en tenir là quand, en fouillant la maison, des sbires découvrirent dans une petite pièce, derrière la boutique, *duo vasa, stercore humano plena.* Cela n'avait rien que d'ordinaire en un siècle où la propreté était un mythe. On fit bientôt une autre découverte : dans une courette, on trouva un fourneau maçonné, ayant à l'intérieur une chaudière de cuivre, dans laquelle était de l'eau trouble et, au fond, une matière visqueuse, jaune et blanche, qui, projetée contre le mur, s'y attachait. Le barbier, interrogé, répondit : « c'est pour la lessive ! » On fit examiner cette prétendue lessive par deux blanchisseuses et trois médecins : les blanchisseuses furent d'avis que c'était bien de l'eau de lessive, mais altérée ; les médecins, que ce n'en était pas, et qu'ils n'en savaient pas davantage. On confronta les deux accusés : le commissaire persista dans son accusation contre le barbier, qui, lui, continuait à nier; ce n'est que sous l'influence de la torture que celui-ci finit par confesser qu'il avait mêlé aux ordures et à la lessive « la matière qui sort de la bouche des morts ». On exigea plus de précision : le barbier dit alors que le commissaire de la santé et lui avaient

un intérêt à commettre ce crime, « parce que le commissaire aurait trouvé son compte, si beaucoup de personnes étaient tombées malades ; et moi aussi, ajoutait-il, le mien, avec mon électuaire. » N'oublions pas que ces aveux n'étaient prononcés que pendant la torture, et qu'ils étaient démentis aussitôt celle-ci terminée.

Abrégeons les péripéties et arrivons au dénouement. Piazza et Mora, c'est-à-dire le commissaire et le barbier, furent condamnés au dernier supplice. Placés sur un chariot, ils furent conduits à travers la ville, accompagnés des vociférations de la populace : pendant le trajet, ils furent tiraillés avec des fers rouges : leur main droite fut tranchée, leurs os rompus. Ils furent attachés encore vivants à la roue, enlevés de terre et exposés ainsi durant six heures. Enfin, on les mit à mort; leurs cadavres furent brûlés et leurs cendres jetées dans le fleuve.

La maison du barbier fut démolie et, sur la place qu'elle avait occupée, fut dressée la *Colonne infâme*. On y grava une inscription latine, rappelant le forfait dont on avait accusé les deux infortunés. La colonne demeura debout jusqu'à la nuit qui précéda le 1er septembre 1778 ; un coup de vent ou une main inconnue la renversa et la brisa dans les ténèbres ; nul ne s'avisa de la relever.

Comme il faut toujours une victime expiatoire



Supplice infligé aux semeurs de Peste.
(D'après une gravure italienne extraite de l'ouvrage intitulé :
Processo originale degli Untori nella Peste del MDCXX.)

au peuple, quand celui-ci ne put s'en prendre ni aux *semeurs de peste,* ni aux médecins, il tourna sa fureur contre les Juifs.

Après la cruelle épidémie de 1348, un grand nombre de ceux qui avaient échappé au mal, frappés d'une sainte terreur, voulurent, en manière de mortification, s'infliger la discipline. De toutes parts surgirent des confréries de pénitents et de flagellants, qui prirent le titre de *frères de la croix.* Après avoir envahi la Hongrie, puis l'Allemagne, ces hordes sauvages pénétrèrent en France. Elles arrivèrent à Strasbourg en 1349 : elles s'y divisèrent en deux groupes, dont l'un se dirigea vers le Nord, l'autre vers le Midi. Alors commença une persécution violente contre les Juifs : en Suisse, à Chillon, Berne, Bâle et Fribourg, on se livra à de grands excès contre ces réprouvés, qu'on forçait, en les soumettant à la torture, à avouer le crime, qui leur était imputé, d'avoir empoisonné l'air et les eaux.

Ces bruits d'empoisonnement (1) se répandirent par toute l'Europe. Une Diète s'assembla à Bennefeld, en Alsace ; des évêques, des seigneurs, des barons et députés des comtés et des villes y assis-

(1) Le Passé pestilentiel de Vesoul (*Bulletin de la Société d'Agriculture*, etc., *de la Haute-Saône*, 1893) ; *Grande mortalité en Bresse et en Bugey*, par P. Saint-Olive, etc.

tèrent et rendirent un arrêt sanglant contre les Juifs ; dès lors, on les brûla et on les massacra de toutes parts (1).

Le pape Clément V aurait, dit-on, protégé les Juifs et surtout ceux d'Avignon, et par un bref, les aurait déclarés innocents des crimes qu'on leur imputait.

L'empereur Charles IV fut aussi favorable à ces proscrits. Le poison dont on soupçonnait les Juifs de se servir était composé, prétendait-on, d'araignées, de sang de hibou et d'animaux venimeux.

Détournons-nous un moment de ces horreurs et entamons un chapitre plus réjouissant.

En 1526, à Grenoble, une épidémie éclate. La peste a souvent visité ces régions ; on commence à ne plus s'effrayer. Pour se distraire de la misère présente, on joue des mystères ; des tréteaux à plusieurs étages sont dressés ; le peuple accourt, con-

(1) Cette croyance à la culpabilité des Juifs existait encore au seizième siècle : à Autun, en 1565, on commit les sieurs « Cortelot, Alleboust et Gauthorault, pour faire reboucher les endroits rompus des fontaines, et, à cet effet, de transporter jusqu'au lieu de la première source desdites fontaines, pour savoir si rien y aurait été dérangé et descouvert pour empêcher et prévenir la conspiration inique de plusieurs meschants et perdus, ayant vouloir d'infecter et intoxiquer les eaux des fontaines au grand péril de tous. » *Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentielles qui ont affligé Autun, pendant les* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles, par* L.-H. Guyton, Autun, 1863.

templant les écriteaux, les banderolles, les personnages allégoriques, écoute les farces et soties mises, sans souci des anachronismes les plus grossiers, dans la bouche des personnages. Quel est le boute-en-train, le décorateur, le costumier, l'auteur souvent, l'acteur parfois, de ces pièces qui étaient elles-mêmes un préservatif contre la peur et partant contre la contagion (1) ? C'est un médecin, Pierre Aréoud, maître Pierre, comme on le nomme quand il passe. Il reçut 66 florins 8 sous, pour l'indemniser de ses peines et de ses frais.

En 1527, la peste laisse un peu de répit. Le gouverneur François de Bourbon, comte de Saint-Pol, fait son entrée à Grenoble ; il s'agit de le recevoir convenablement : « échaffauds, jeunes filles bien costumées, écriteaux symboliques, etc... », rien ne manque. Quel est encore le metteur en scène, le grand impresario ? toujours maître Pierre ! Il reçoit pour sa peine 30 florins (2).

(1) On n'était pas si enclin à la joie dans d'autres régions. « A Auxerre, le substitut du procureur avait enjoint aux curés d'interdire à leurs paroissiens la danse le jour de la fête, à cause de la peste. Le vicaire de l'église de Saint-Regnobert accueillit cette injonction avec des injures et fut condamné à cent sous d'amende. Les tambourins furent saisis pour avoir joué et fait danser. Jean Regnaudin, un des notables de la ville, paie aussi une amende pour avoir joué aux dés et dit « que c'étoit grant dommaige que d'empescher de jouer ; qu'il fallait bien passer le temps à jouer, puisqu'on ne savoit que faire. » Cl. JANIN, *Les pestes en Bourgogne.*

(2) BORDIER, *La médecine à Grenoble*, 18.

C'est une observation de tous les temps, qu'au milieu de la tristesse générale, la gaieté ne perd jamais ses droits. Une peste terrible sévit à Montpellier, à la fin de l'année 1345 et ne dura pas moins de trois années. A Paris, elle fit d'affreux ravages. En 1348, en dépit de l'effroyable fléau, on n'en continua pas moins à chanter et à danser sur des cadavres.

« C'est une chose étrange, dit Mézerai, que ni le fléau de la guerre, ni le fléau de la peste, ne corrigèrent point notre nation. Les danses, les pompes, les jeux et les tournois continuaient toujours ; les Français dansaient pour ainsi dire sur le corps de leurs parens ; ils sembloient témoigner de la réjouissance de l'embrasement de leurs maisons et de la mort de leurs amis. »

Quand l'ère de terreur est passée, il semble qu'il y ait comme un sursaut de vitalité. Un chroniqueur du moyen âge le faisait déjà observer : « L'épidémie cessant, écrit le *Continuateur de Nangis*, les hommes se hâtèrent d'épouser les femmes qui survivaient, et celles-ci conçurent outre mesure (*ultra modum*). Aucune ne fut stérile, plusieurs enfantèrent des jumeaux et quelques-unes trois enfants vivants... (1) »

(1) « Ce fut, comme après tout grand fléau, comme après la peste de Marseille, comme après la Terreur, une joie sauvage de vivre, une orgie d'héritiers. » MICHELET, *Histoire de France*, t. IV, 235-6.

Cela ne donnerait-il pas raison à ceux qui estiment que la vie des peuples se retrempe en quelque sorte dans ces violentes saignées périodiques, telles que les pestes et autres calamités semblables ?

II

LES MESURES DE DÉFENSE CONTRE LA PESTE

a) *Avant le* XVIIe *siècle*

Sans pouvoir affirmer que nous n'aurons plus à subir les épreuves qu'inflige périodiquement à l'espèce humaine une divinité malfaisante, il est permis d'espérer que nous ne reverrons, au moins de longtemps, les terribles fléaux qui ont décimé l'humanité à diverses périodes de son histoire.

Sommes-nous mieux fixés sur le mode de propagation de ces épidémies meurtrières, nous n'oserions le prétendre ; ce qu'écrivait un nosographe (1) il y a juste un demi-siècle, se trouve, encore à l'heure actuelle, approcher de bien près la vérité.

L'incohérence de la marche des grandes épidémies, les sauts et les bonds qui les transportent inopinément à

(1) ANGLADA, *Etude sur les maladies éteintes et les maladies nouvelles* (1869), 47.

des distances éloignées, sans toucher les intermédiaires, leurs retours sur les lieux qu'elles ont déjà visités, leur explosion instantanée sur les points opposés des cités populeuses, toutes ces considérations réunies rendent au génie épidémique, abstraction faite du mode virulent, sa complète indépendance. Dans leur course à travers le monde, ces fléaux cosmopolites se propagent par leur activité propre, en vertu d'une attribution primordiale.

Pour ce qui est de la peste, si nous ne sommes guère plus avancés que nos prédécesseurs, quant à son traitement — le sérum antipesteux étant un remède prophylactique plutôt que curatif — sommes-nous mieux outillés, au point de vue des précautions sanitaires ? Répondre par l'affirmative serait faire preuve d'ignorance, et aussi de quelque injustice.

Trop souvent nous profitons des enseignements du passé, sans proclamer notre dette de gratitude. Volontairement nous oublions qu'en montant sur les épaules de ce géant, nous découvrons un horizon plus étendu, et que nous grandissons de toute la taille que nous lui empruntons. En réalité, nos ancêtres nous ont légué un héritage que nous n'avons que peu enrichi, au moins pour le cas particulier qui nous occupe ; et si nous nous en tenons à l'étude des mesures prises en temps de peste, aux différentes périodes de l'histoire du monde, nous arrivons à cette constatation, que nous n'avons rien

ajouté, ou presque, aux prescriptions édictées dès les époques les plus reculées.

Certes, quand nous lisons la relation de la peste d'Athènes, chef-d'œuvre d'observation clinique, en même temps que tableau dramatique des plus achevés, nous constatons qu'il n'y est fait aucune allusion, quoi qu'on ait prétendu (1), à des mesures qui ressemblent de près ou de loin à celles que l'on prendrait de nos jours. On se contentait alors d'invoquer les dieux et d'implorer leur pitié ; les populations, éperdues de terreur, se précipitaient dans les temples, pour conjurer la divinité de hâter la fin de leurs maux.

Une remarque a été faite, à propos de la peste d'Athènes, qui mérite de retenir l'attention : c'est que la maladie, bien que douée d'une virulence particulière, a épargné le Péloponèse, malgré les rapports inévitables de celui-ci avec les populations infectées. Existait-il alors quelque chose d'analogue à nos cordons sanitaires actuels ? Rien ne nous autorise à l'affirmer. A quoi pouvait être due cette immunité ? Nous l'ignorons. Pourquoi telles con-

(1) La plupart des biographes d'Hippocrate disent qu'il se rendit à Athènes en pleine épidémie, et qu'il prescrivit d'allumer de grands feux dans les rues et sur les places, pour désinfecter l'air. Il en est même pour prétendre qu'il recommanda de mêler au combustible des fleurs odoriférantes et des huiles parfumées. Or, il semble prouvé par la critique moderne (ANGLADA, *op. cit.*, 65), qu'Hippocrate ne se rendit pas à Athènes pendant tout le temps que dura l'épidémie.

trées sont-elles à l'abri, alors que les contrées voisines sont en proie au fléau dévastateur; nous ne le savons pas davantage (1).

Ce que nous devons seulement retenir, c'est que l'on n'avait probablement pas songé, au temps de

(1) Le Dr Guyon a fait observer qu'en 1835 et en 1837, Bougie, placée entre Bône et Alger infectées, fut épargnée, quoique les habitants fussent presque tous valétudinaires ; et de plus, qu'Alger et Bône se trouvèrent visitées deux fois par le fléau, tandis qu'Oran, la seule de ces villes où il éclata en 1834, eut le privilège d'une immunité complète en 1837. Larrey avait antérieurement remarqué, que les individus qui habitent près des sources thermales sulfureuses étaient préservés des épidémies régnantes, et que les bestiaux placés dans les mêmes conditions échappaient également aux épizooties. Cette observation n'a pas été confirmée en Algérie. D'autres immunités qui ont paru plus évidentes, c'est que les Arabes porteurs d'huiles fournirent beaucoup moins de victimes. Desgenettes a cité des faits analogues pour l'Egypte et Tunis. (Cf. t. XXXI des *Mémoires de médecine et de chirurgie militaires*, par Larrey; *Histoire médicale de l'armée d'Orient*, par Desgenettes, 1re *partie*, 248; *Médecine et Hygiène des Arabes*, par Bertherand, 430.) Les médecins indous considèrent l'huile comme un des meilleurs prophylactiques des maladies contagieuses et infectieuses. C'est ainsi qu'au Bengale, pourtant plus malsain que la plupart des villes où la peste a régné, comme Bombay, la peste n'a presque pas fait de victimes; on doit, d'après les médecins du pays, en chercher la cause dans l'huile dont les Bengalais ont l'habitude de se frotter le corps. C'est principalement l'huile de sésame qui serait efficace. Parmi les animaux, les ânes seraient plus réfractaires à la peste que les chameaux; les chiens, pendant la campagne de Bonaparte en Egypte, mangeaient des chairs charbonnées, se repaissaient de cadavres de pestiférés, sans paraître en éprouver quelque altération dans leur état ; du moins en vit-on rarement de morts autour des hôpitaux (Desgenettes, *op. cit.*, 105-6).

Thucydide, à prendre des mesures pour se défendre de la peste. Les médecins se trouvant en présence d'un fléau inconnu, rien de surprenant qu'ils n'aient pas eu sous la main d'armes prêtes à lui opposer. Une longue série de siècles s'écoulera avant que s'esquisse une organisation défensive contre le mal pestilentiel.

Lors de la grande épidémie de 1348, dont les ravages furent tels, au dire de Froissard, que « la tierce partie du monde mourut », on s'en tint, à Paris comme à Athènes, à implorer la miséricorde divine. Le pape Clément IV institua une messe dite *messe pour la peste*, que l'on célébrerait encore, si les circonstances la rendaient nécessaire ; cette messe, en effet, subsiste, presque sans modifications, dans la liturgie catholique (1).

Est-ce à dire qu'on n'ait pas pensé, de très bonne heure, à se prémunir contre le fléau par des moyens d'ordre plus terrestre ? Dès le quatorzième siècle, pour ne pas remonter plus haut, la Faculté avait été consultée ; elle rédigea même, à cette occasion, une *Consultation* ou *Compendium*, comme on disait alors. Cette consultation, bien que se ressentant des idées superstitieuses du temps, et toute empreinte qu'elle soit des théories nébuleuses de

(1) *La Messe pour la Peste*, par Jules Viard (Ext. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXI, 1900).

l'astrologie, présente néanmoins son intérêt, en ce qu'elle marque une date dans l'histoire des doctrines médicales.

La Faculté avait alors à sa tête un chanoine, du nom de Beato Desiderio. Ce chanoine, sur l'ordre qui lui fut donné par Philippe de Valois, réunit ses confrères dans l'église de Notre-Dame, à l'effet de rédiger la consultation qui leur était demandée par l'autorité royale. Ce Compendium ou « Traité de l'épidémie, rédigé par les maîtres du Collège des médecins de la Faculté de Paris », forme, à lui seul, au dire de celui qui l'a, sinon le premier (1), au moins le plus complètement mis en lumière (2), « un mémoire complet d'hygiène appliquée à l'épidémie. »

Les hypothèses les plus hasardées s'y rencontrent, à côté des plus raisonnables prescriptions. La Faculté étudie longuement les causes de la peste, les moyens prophylactiques et les procédés de guérison. Peut-être s'arrête-t-elle plus que de raison à l'influence de la conjonction des astres ; mais cette

(1) Le premier semble avoir été MICHON, dont la thèse de doctorat, soutenue en 1860, a pour titre : *Documents inédits sur la grande peste de 1348*. Avant lui, PHILIPPE avait écrit *l'Histoire de la peste noire* (1853) ; et même, dès 1840, LITTRÉ avait publié, dans le t. II de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, une pièce de vers latins y relative, mais le travail de MICHON est le seul vraiment critique.

(2) Cf. *Etude historique et critique sur la peste*, par H.-Emile RÉBOUIS. Paris, 1888.

concession faite aux idées du temps, elle revient à des conceptions plus saines ; quand elle proclame que ceux-là sont plus exposés que d'autres, « qui suivent un mauvais régime, qui abusent d'un coït exagéré » elle ne s'éloigne guère de ce que nous professons à l'heure actuelle.

Nos ancêtres recommandaient déjà la purification de l'air, à l'aide de fumigations faites avec des bois secs et odoriférants, tels que le genévrier, le frêne ou le bois d'aloès ; l'ambre et le musc, pour ceux qui pouvaient s'en offrir le luxe. La chambre (ou le lieu d'habitation) devait être arrosée « avec de l'eau de rose et du vinaigre, ou de l'eau froide et du vinaigre. »

Le vinaigre était le spécifique le plus recommandé en temps de peste. « Il faut, en temps d'épidémie, *user de vinaigre à tous les repas*, non seulement dans un but d'alimentation, mais encore *à titre de médecine* ; car il a cette double propriété de s'opposer à la putréfaction et à la corruption. »

Il n'est précaution meilleure, avant de sortir du logis, le matin, que de prendre un morceau de pain trempé dans du vinaigre ; et si le vinaigre occasionne un dérangement d'estomac, « cet inconvénient est évité, en le corrigeant avec de la cannelle ou de l'eau de mastic, ce qui détruit sa malice... »

L'ail est un préservatif excellent ; l'émeraude

est aussi un « remède insigne contre tout venin » ; de même que l'émeraude, le grenat, la turquoise, l'améthyste passaient pour neutraliser toutes sortes de venins : les rabbins juifs et les Arabes avaient mis à la mode la *pétrothérapie.*

Voici qui est plus rationnel, et qu'on est fort étonné de trouver sous la plume de médecins du XIVe siècle :

Quant à ceux qui voyagent par un temps nuageux et fétide, ils devront aspirer le moins d'air qu'il leur sera possible, *en faisant tous leurs efforts pour voiler les conduits de la respiration...* Il faut aussi prêter une grande attention à ce que ceux qui sont sains soient éloignés de toutes les maladies qui répandent une mauvaise odeur, parce que ces maladies sont contagieuses ; *l'infection de l'air corrompu et empoisonné, exhalé par la respiration des malades, se communique aux assistants.*

Ce n'était pas trop mal raisonner pour l'époque.

Nous ne dirons rien des *antidotes,* dont les formules sont énumérées dans la pièce dont nous donnons un bref aperçu ; ils portent la marque de l'esprit galénique et rien autre ; comme on en a fait la remarque, la valeur de ces recettes est purement historique.

C'est lors de l'épidémie de 1348 qu'ont apparu les premières tentatives de mesures sanitaires contre la

peste ; encore n'est-ce pas dans notre pays, mais dans un pays voisin, à Venise, que l'État fit choix de trois nobles, auxquels fut donné le titre de *Sages*, ou de surveillants de la santé publique (*provisores pro salute terræ*), qui reçurent la mission d'examiner avec le plus grand soin et de mettre en œuvre les moyens les plus propres à étouffer la contagion (1).

C'est aussi à Venise, en 1493, qu'on a commencé à désinfecter les lettres et papiers de toute nature, provenant de localités infectées ou suspectes. On ouvrait et on étalait les lettres, puis on les soumettait à des fumigations ; ou encore, on les lavait au vinaigre ; plus tard, on se contenta de les transpercer avec des pointes acérées, avant de les désinfecter (2).

Bien que la peste ait visité plusieurs fois la France dans le cours du xv[e] siècle, on ne trouve à relever, à cette date, aucune ordonnance de police digne d'être mentionnée ; cependant, il en est une, de 1436, rendue par les consuls de Béziers (3), lors d'une épidémie qui ravageait la ville, où nous relevons cet article : « les rues seront nettoyées de toutes

(1) *La vie privée à Venise*, par P.-G. Molmenti, 165.
(2) *Notes historiques sur la peste*, par R. Blanchard (tirage à part des *Archives de parasitologie*).
(3) *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, reproduit par le *Magasin pittoresque*, 1853, 218.

les ordures qui engendrent l'infection ; les inspecteurs des rues y prendront garde. »

En 1463, à Albi, on mit des gardes aux portes de la ville, pour empêcher les gens et marchandises, en provenance des lieux contaminés, de pénétrer dans la ville.

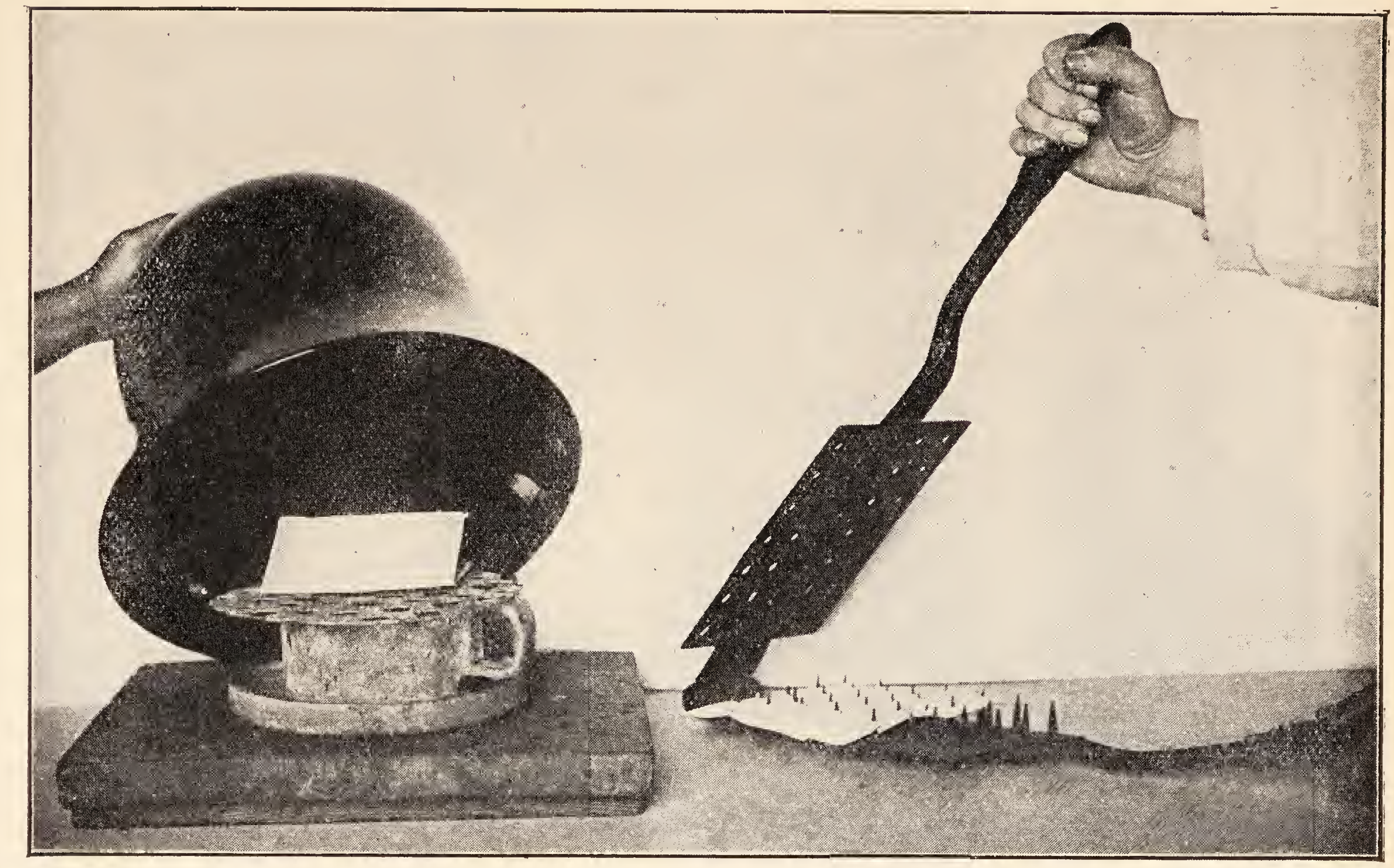
A Amiens, dès 1464, on enjoignit au fossoyeur de changer de vêtements avant de rentrer chez lui, quand il venait d'enterrer un pestiféré ; en 1501, dans cette même cité, des porteurs spéciaux furent affectés au transport des cadavres de ceux qui avaient succombé à l'épidémie, et on leur imposa le port d'un costume permettant de les distinguer du premier coup d'œil.

Dès cette époque, des enseignes spéciales signalent les maisons contaminées ; on relègue les pestiférés dans des baraquements provisoires en bois, établis à l'extérieur des villes ; un personnel spécial est chargé du service.

La première mention qui ait été signalée (1), d'un chirurgien officiellement chargé du soin des pestiférés est de 1473 : c'est à Gênes qu'il fonctionnait, aux appointements modestes de 12 gros, soit

(1) Par le Dr Léon Gautier, dans son important ouvrage : *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.*

Musée de la Peste, de l'*Institut Pasteur*
(document communiqué par le Dr Dujardin-Beaumetz).



Pince pour perforer les lettres; Appareil a désinfecter les correspondances. (*Lazaret du Frioul*, Marseille.)

un florin par mois (1) ; du même temps date la première interdiction aux personnes provenant de pays suspects de pénétrer dans la ville.

Quelques années auparavant, les prescriptions étaient plus sévères. En 1454, Thomas de Sur, archevêque de Tarse, administrateur de l'évêché pour Pierre de Savoie, ordonnait que tous ceux qui auraient chez eux des personnes atteintes de maladies épidémiques, les chasseraient de leurs maisons, et qu'eux-mêmes fermeraient leurs habitations et sortiraient de la ville, sous peine de confiscation de tous leurs biens. En 1492 (4 décembre), on renouvela l'ordre de fermer les maisons infectées, et les « infects » furent tenus de porter des marques distinctives (2).

Trois ans auparavant, le 25 juin 1489, la peste étant survenue à Genève, on y avait publié que personne ne joue ni à la paume, ni à aucun jeu qui échauffe, qu'on ne chauffe point les étuves, et que les maîtres des instruments de musique n'en jouent point, ni en public, ni en particulier (3).

(1) A Lille, en 1514, le chirurgien des pestiférés recevait, par saignée, six sous des « manouvriers, varlets et mesquenes » ; vingt sous, des « gens de métiers » ; quarante sous, des « nobles gens et marchands ». *Médecins et chirurgiens en Flandre avant* 1789, par le Dr Alex. FAIDHERBE, 134.

(2) *Genève calviniste*, par DOUMERGUE, 141.

(3) FLOURNOIS, *Extraits*, cités par DOUMERGUE.

Jusqu'à la Réforme, Genève a été la route ordinaire des pèlerins allemands qui se rendaient en Italie ou à Saint-Jacques de Compostelle. Ces pèlerins logeaient dans les hôpitaux, qui étaient alors des sortes d'hôtelleries gratuites, d'asiles de nuit destinés à recueillir les voyageurs errants. Plusieurs fois, ces hôpitaux ayant été l'origine de cas de peste, on en ordonna la fermeture ; l'on interdit aux tenanciers d'y recevoir des sujets suspects.

Les mendiants, valides et estropiés, les étrangers sans ressources, étaient, au premier soupçon de peste dans le voisinage, expulsés sans rémission, souvent sous peine de châtiments corporels.

On ne prit de précautions contre les marchandises venant de pays infectés que bien des années après : la plus ancienne défense d'entrer à Genève des effets mobiliers est de 1564 ; il s'agissait de hardes venant de Lyon, où le mal sévissait. Une ordonnance du maréchal de Montmorency, de la même date (15 septembre 1564), prescrivait de transporter au château de Bicêtre toutes les marchandises provenant de Lyon, et de les purifier avant de les mettre en vente (1).

Avant de parler de cette épidémie de Lyon, qui a marqué dans l'histoire de la peste, et pour ne pas

(1) *Détermination des pouvoirs publics en matière d'hygiène*, par Alf. FILLASSIER, 120.

anticiper sur l'ordre chronologique, faisons connaître ce qui se pratiquait à Paris au début du XVIe siècle.

Le 15 novembre 1510, le Parlement demandait à la Faculté de médecine six de ses docteurs pour, avec six barbiers, donner leurs soins aux pestiférés.

Une ordonnance du prévôt de Paris enjoignit à ceux qui occupaient des maisons infectées, « de mettre, à l'une des fenêtres ou autres lieux plus apparents, une botte de paille et de l'y laisser encore pendant deux mois après que la maladie aura cessé » (1). Six ans plus tard, les Gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, ayant voulu faire construire un pont et des chambres pour les pestiférés, près de la rue du Fouarre, l'Université protesta, ne voulant point d'un tel voisinage pour les écoliers. Les médecins prirent fait et cause pour l'*Alma mater* et chargèrent un de leurs collègues de rédiger une protestation en règle.

Le 14 avril 1519, la peste étant encore à Paris, le prévôt demande si l'on peut, sans danger, autoriser la représentation du mystère de Notre-Seigneur dans le cimetière de Saint-Jean. La Faculté

(1) *Traité de la Police*, de DELAMARRE, liv. IV, tit. XIII, ch. II.

répond que les agglomérations sont dangereuses, et qu'on doit interdire cette représentation (1).

En 1531, éclate une des plus graves épidémies de peste qui aient affligé la capitale ; c'est à cette occasion que fut créée et publiée à son de trompe l'ordonnance dont Chereau nous a transmis la fidèle analyse.

Dans ce siècle, la théorie de la nature contagieuse des maladies dites pestilentielles règne dans toute sa plénitude. On s'imagine que le mauvais génie peut se transmettre non seulement par la cohabitation avec un malade, mais encore par les vêtements, les meubles, les ustensiles qui lui ont servi ; il y a même tels tissus qui sont regardés comme particulièrement susceptibles de servir de refuge au mauvais air : les lainages, les fourrures ont surtout cette propriété, qu'ils doivent sans doute au relâchement des fils qui les composent, au moelleux de leur trame, à leurs nombreuses lacunes dans lesquelles le virus doit trouver un abri assuré.

Entre autres mesures prises par le Parlement, relevons que les maisons des pestiférés auront, aux fenêtres et à la porte principale, une croix de bois, afin que chacun puisse savoir où est le danger et s'en éloigner.

(1) *Les ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours de ceste Ville de Paris, pour éviter le dangier de peste*, précédées d'une étude sur les épidémies parisiennes, par le Dr Achille Chereau. Paris, Willem, 1873.

Toute personne qui aura été atteinte, tout membre de la famille, tout habitant de la maison occupée par le malade, ne pourra circuler dans la ville, sans avoir à la main une baguette ou un bâton de couleur blanche.

Défense absolue de faire entrer, dans Paris ou dans les faubourgs, ni lits, ni couvertures, courte pointes, draps de laine, serges, rideaux... La même défense s'applique aux objets à transporter d'une maison infectée dans une autre.

Les fripiers, les priseurs, les couturiers, les revendeurs, etc., ne pourront plus continuer leurs métiers, relativement à ces tissus, où *la peste et le mauvais air se peulvent retenir.*

Le Parisien n'aura plus le loisir d'aller aux étuves ; les propriétaires de ces derniers établissements s'abstiendront, jusqu'au prochain jour de Noël, c'est-à-dire pendant près de cinq mois, de chauffer lesdites étuves...
Tout marraut, tout mendiant sera impitoyablement rejeté de l'intérieur des églises.

Les ladres ou lépreux, habitants de Paris, se retireront en leurs maladières.

Les chirurgiens et barbiers seront tenus de ne point jeter dans la partie de la Seine comprise dans l'enceinte de Paris, le sang des saignées qu'ils auront pratiquées, mais de le porter au delà de cette enceinte, au-dessous de l'écorcherie aux chevaux. Ces mêmes chirurgiens, s'ils ont été convaincus d'avoir saigné des lépreux, de-

vront s'abstenir de pratiquer leur métier pendant un temps déterminé par la justice. Les mêmes prohibitions s'appliquent aux maréchaux qui recevront dans un vase le sang provenant de la saignée des chevaux, et qui iront jeter ce sang aux voiries, hors la ville et les faubourgs...

Le pavé, devant les maisons, sera réparé, s'il est mauvais, soir et matin... On arrosera, on empêchera l'engorgement des égouts ; on laissera l'eau du ciel tomber en toute liberté, sans balayer ni nettoyer durant cette pluie.

Défense de jeter par les fenêtres quoi que ce soit en fait d'ordures, d'eaux ; de garder longtemps dans les maisons les urines et les eaux ménagères. Dorénavant et à l'avenir, défense est faite de vider dans la rue les ordures des maisons : on les mettra dans des paniers, le long des maisons, où elles seront prises de suite par des charretiers appelés à une grande diligence dans le débarras de ces ordures ; la planche qui ferme le derrière de leurs tombereaux devra être aussi haute que celle de devant, afin que les immondices ne puissent tomber sur la voie publique.

Défense est faite aux bouchers, charcutiers, rôtisseurs, vendeuses de volailles, etc., d'entretenir chez eux, dans la ville de Paris, des cochons, des pigeons, des poules, etc.

Les propriétaires des maisons seront tenus de faire creuser immédiatement des latrines dans leurs propriétés; les vidangeurs ne pourront vider les fosses qu'après en avoir demandé l'autorisation à qui de droit.

Est expressément défendu l'étalage des draps aux fenêtres donnant sur la rue.

Les examinateurs-commissaires du Châtelet, les quar-

teniers, les dizainiers, les cinquanteniers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces différents points.

Tel est le résumé succinct de l'ordonnance du 26 août 1531. Ce que l'ordonnance ne mentionne pas, c'est la création de *Prévôts de la santé*, qui, aidés d'un certain nombre d'archers, devaient s'enquérir des maisons infectées, séparer promptement les malades d'avec les personnes saines, veiller à l'exécution des règlements sanitaires.

Ils devaient se tenir habituellement, afin qu'on pût toujours les trouver, au cimetière de Saint-Gervais ou à celui de Saint-Séverin. Ils se rendaient, matin et soir, chez les commissaires, et plusieurs fois dans la journée, chez les quarteniers, dizainiers, médecins, barbiers, chirurgiens, apothicaires de chaque quartier, afin d'apprendre d'eux les noms et demeures des citoyens frappés. Ces derniers, ils les confiaient aussitôt aux barbiers ou aux chirurgiens nommés par la police, ou les faisaient porter à l'Hôtel-Dieu.

Les prévôts de la santé avaient encore le soin de marquer d'une croix blanche les maisons abritant des pestiférés, et de veiller à ce que les domestiques de ces mêmes maisons ne sortissent qu'avec une verge blanche à la main. Les peines portées contre ceux qui eussent osé effacer ces croix blanches, marquées par les prévôts de la santé, étaient extrêmement sévères : les délinquants avaient le poing coupé. Enfin, les officiers sanitaires, leurs aides et archers, ne marchaient dans les rues que

portant une casaque d'étoffe noire avec une croix blanche (1).

La création du *prévôt de la santé,* officier chargé d'aller rechercher les malades de la peste par toute la ville et de les faire transporter à l'hôpital, est de 1580 (2).

On avait dirigé d'abord les pestiférés sur l'Hôtel-Dieu ; mais cet établissement n'ayant pas tardé à

(1) *Les ordonnances faictes et publiées. etc., pour éviter le dangier de peste* (1531).

(2) Avant cette épidémie de 1580, il y avait eu d'autres invasions de peste. Le 7 septembre 1550, le prévôt des marchands s'étant rendu à Saint-Germain auprès du roi, celui-ci déclara « que son voulloir estoit que les aigoustz de la ville de Paris feussent ostez des lieux où ils estoient de présent, mesmement d'auprès sa maison des Tournelles, et aussi du long du village de Chaillot, pour la mauvaise odeur qu'ilz rendoient, qui pourroit être cause de grandes pestes et maladies en sa dicte ville qu'il désiroit demeurer en santé... » Les épidémies, faute d'exécuter les travaux nécessaires, vinrent fréquemment assaillir la capitale. Le 29 août 1552, les lieutenants civil et criminel furent mandés et exhortés de pourvoir au danger de peste et d'élire des médecins et des barbiers, pour panser ceux qui seraient atteints (*Reg. du Parlement*, t. XLI, fol. 333 v°, cités par Ch. Desmaze, *Le Chatelet de Paris*, 99). Une ordonnance de 1553, en présence des ravages de la peste, recommande aux médecins et pharmaciens de jeter le sang des malades en la rivière de Seine, au-dessous de Paris, et leur défend de saigner d'autres personnes, après avoir fait saignées aux malades de peste. (*Hist. de la médecine légale en France*, par Desmaze, 291). Enfin, le 10 septembre 1562, la peste étant au Châtelet, la cour permit au lieutenant civil de s'en aller aux champs pour quelque temps, le Châtelet se tenant à l'abbaye Saint-Magloire. Déjà, le 16 mars 1556, à cause de la peste, le Châtelet avait été transféré à l'hôtel de Charny (*Reg. du Parlement*, t. CIX, in Desmaze, *Le Châtelet de Paris*, 19 et 20).

devenir insuffisant, on dut construire des tentes et des loges « vers Montfaucon, les faux-bourgs Montmartre et Saint-Marcel » ; puis on commença à élever des bâtiments, destinés au même usage, à Grenelle, « lieu champêtre, à l'endroit des Minimes, de l'autre côté de la rivière de Seine, vers Vaugirard », sur des terrains que l'Hôtel-Dieu avait acquis de l'abbé de Sainte-Geneviève, « et autres particuliers auxquels ladite ferme appartenait » (1).

Le choix du lieu, la direction des travaux furent confiés aux médecins de la capitale. Le 3 juillet 1580, le doyen de la Faculté, accompagné du prévôt de Paris, d'un architecte et d'un chirurgien — qui n'était autre qu'Ambroise Paré — visita les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor ; quelques jours plus tard, le même doyen, en compagnie cette fois de deux avocats du roi, du lieutenant civil, du prévôt des marchands et de l'abbé de Sainte-Geneviève, parcourut le village de Grenelle et édifia le plan des pavillons temporaires qu'on devait construire sans retard. Cette collaboration des médecins et des architectes méritait d'être signalée ; sous ce rapport, le xxe siècle aurait à tirer profit des enseignements du xvie.

Cette épidémie de 1580 fut une de celles qui exer-

(1) *Registre-Journal de Pierre de l'Estoile* (1580).

cèrent le plus de ravages. Toutes les personnes en état de le faire quittèrent Paris en toute hâte. Les étrangers, les « forains » l'abandonnèrent six mois durant, de telle façon, au dire d'un chroniqueur, que « pauvres artizans et manœuvres crioient à la faim ; et jouoit-on aux quilles sur le pont Notre-Dame et en plusieurs autres rues de Paris, mesme dans la grande salle du Palais. » De grandes troupes d'écoliers, de clercs de justice, de commis, de marchands, couraient les chemins (1), pour retourner dans leurs pays d'origine, semant la peste à vingt lieues à la ronde (2).

Ce n'était pas qu'on ne prit un peu partout des mesures pour se défendre de la contagion : dès le début du XVIe siècle, on édicta des prescriptions d'hygiène publique, qui témoignent que celle-ci n'était pas complètement négligée. En maints pays, les échevinages rendirent de sages ordonnances, mais elles se heurtèrent le plus souvent au mauvais vouloir et à l'inertie publique. Les conseils de villes, éclairés par les médecins et les chirurgiens, édictèrent des règlements dont on pourrait, encore de nos jours, appliquer plusieurs

(1) « Et qui estoit une chose fort à déplorer, écrit Claude Haton, estoit que plusieurs mouroient sur les chemins sans auculnement estre secouruz en leurs nécessitez ; et à grand peine trouvoit-on qui les voulust enterrer, encores qu'ils fussent bien habillez et fournis d'argent sur eux. »

(2) *Paris et la Ligue*, par Paul Robiquet, 331.

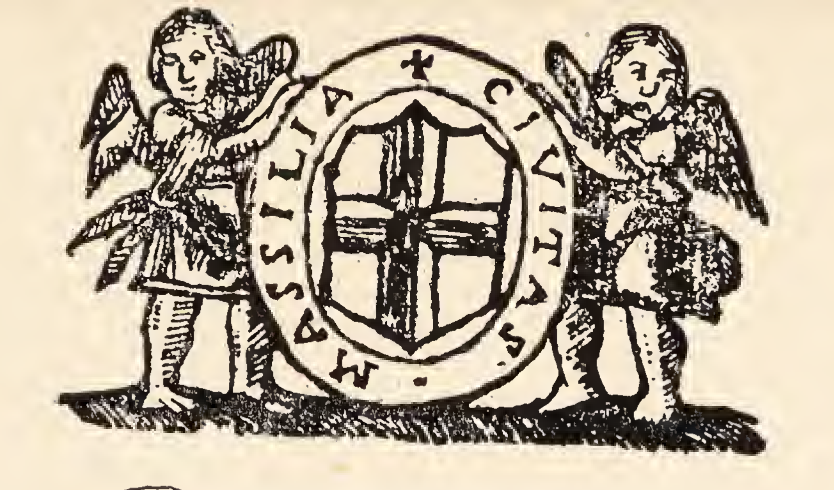
dispositions ; d'autres, par contre, se ressentent de l'esprit du temps où ils ont été conçus.

Ainsi, à Troyes (1), en Champagne, les chirurgiens désignés pour le traitement des pestiférés doivent se tenir en leur boutique. Ils ne pansent et ne soignent d'autres personnes que celles « soupçonnées ou entachées de peste ». Il leur est défendu de se trouver dans aucun marché. A l'église, ils se tiennent dans un lieu écarté, éloignés des assistants. Leur maison est marquée d'un signe que nul n'a le droit d'effacer ; passent-ils dans les rues, ils doivent en tenir le milieu et se détourner avec soin des passants. C'est l'*isolement* dans toute sa rigueur.

Les gens qui assistent les malades, ceux qui les portent dans la maison de secours, ceux qui les mettent en terre, ceux qui ont la charge de brûler les meubles, les linges et les vêtements des pestiférés, sont vêtus d'une jaquette de cuir rouge. Ils ont à la main une baguette de même couleur, dont ils se servent pour éloigner les gens qui voudraient les approcher. A leurs jambes sont attachées des clochettes ou des cymbales, dont le bruit est destiné à faire fuir les personnes qui, par mégarde, ne les auraient pas aperçus.

Un « contrôleur de la peste » a mission de veiller

(1) *Recherches sur les anciennes pestes de Troyes*, par M. T. Boutiot. Troyes, 1857.



ME. Giallous Boulanger fournira à Claire mandim la quantité de Cinq livres Pain pour la ſubſiſtance de ſa famille pour ce jour-d'huy, & en repreſentant ce Billet à Meſſieurs les Echevins dans trois jours au plus tard il luy ſera payé.

A Marſeille ce 29e aoust 1720

E. Jarret

Bon de Pain, en temps de peste (Collection Revest).

à l'exécution des mesures prises. Son premier soin est de faire fermer la maison où un cas vient de se produire ; il est chargé, en outre, de pourvoir aux besoins du malade et des personnes saines enfermées avec lui. Nul ne peut sortir de cette prison, à peine de bannissement et de démolition du logis où il est séquestré (1); car c'est bien d'une véritable *séquestration* qu'il s'agit. Les maisons de pestiférés sont marquées d'une croix blanche qui les désigne aux passants.

Aucun de ceux qui portent des baguettes blanches ou rouges, c'est-à-dire aucun de ceux qui approchent les malades de peste ne peuvent se rendre ni chez le boulanger, ni chez le boucher ou le charcutier. Quant aux vagabonds, aux miséreux, à toute cette population flottante qui n'a pour abri que les porches des églises ou les auvents des boutiques, elle doit, sur l'heure, vider les lieux ; sinon, c'est la fustigation ou l'essorillement.

On ne reçoit pas les pestiférés dans les hôpitaux :

(1) Tout d'abord, on s'était contenté de défendre aux pestiférés de quitter leur maison ; mais cette prohibition étant restée à peu près sans effet, il fut arrêté que les personnes résidant avec eux dans le même local y seraient cadenassées, et qu'il serait fait défense à leurs habitants d'en sortir, ou de communiquer avec ceux du dehors. Un capitaine de santé, assisté de hallebardiers et d'estaffiers sous ses ordres, assurait l'exécution de l'ordonnance. Un boulanger, un boucher, un serrurier furent spécialement affectés à ces infortunés, désormais retranchés de la vie. (*La Peste noire de* 1631, par Hippolyte Gomot. Riom, 1874).

des maisons sont construites pour eux hors de la ville.

Les morts sont enterrés pendant la nuit ; les malades qui guérissent sont envoyés à la campagne pendant plusieurs semaines. Leurs vêtements sont brûlés et remplacés par des vêtements neufs.

Les habitants des villages sont autorisés, sur leur demande, à tuer ou faire tuer les chiens, chats et volailles provenant des maisons contaminées. Il est défendu de jeter les meubles et linges des pestiférés dans la rivière, sous peine de cent écus d'amende et de prison.

Ce qui se passait à Troyes est l'image, à quelques détails près, de ce qui avait lieu dans le reste de la France.

En 1525, la peste est à Dijon : le 13 juillet, une délibération de la Chambre de ville de Beaune décide qu' « afin d'éviter le danger de peste, qui règne aux lieux circonvoisins, on soldera six hommes, pour faire l'eschauguet (monter la garde) aux portes, interroger les passants et deffendre la porte aux suspects, qu'en oultre on nommera un barbier pour soigner les pestiférés » (1). Défense est faite aux pestiférés d'entrer dans la ville ou d'en sortir.

(1) *Esquisse historique sur les épidémies et les médecins à Beaune avant* 1789, par Ch. Aubertin et Ch. Bigarne. Beaune, 1885.

A Dijon, les victimes de l'épidémie étaient confiées aux soins des *maulgoguets* (on entendait sous ce nom des mendiants vêtus de guenilles) et des *hérédesses* (1) (femmes gardes-malades et couleuses de lessive). Ces infirmiers et infirmières laïques portaient, pour marque distinctive de leur emploi, un bonnet jaune ; les *chirurgiens de peste* durent prendre une coiffure de même couleur, et les personnes « inconvénientées de la peste » étaient tenues d'avoir une bande jaune à leurs habits (2).

Plus tard, il y eut la *sage-femme des pestiférés*.

Le *médecin de peste* se trouve mentionné dès 1544.

Un apothicaire spécial fut affecté au service des pestiférés.

(1) Il y aurait tout un lexique de la peste à composer, destiné à fournir l'explication des différents termes en usage au temps jadis, pour désigner ceux qui remplissaient des fonctions diverses, ou les synonymes de la maladie elle-même, tels que : la *mortalité*, la *maladie inguinaire*, les *boces* (allusion aux bubons pesteux). Les désinfecteurs sont, tour à tour, et selon les régions, appelés : les *parfumeurs*, les *désaireurs*, les *purgeurs*, les *marrons*, les *marqueurs*, les *nettoyeurs*, *bosserands*, *officiers de purge*, les *éventeurs*, etc. Les *mouthonniers* étaient des hommes de peine chargés d'inhumer les pestiférés, ou *inficiez ;* on les nommait encore les *portefaix* ou *ferratz*, les *corbeaux*, les *évacueurs de peste*. Les *engraisseurs* ou *enduiseurs* étaient ces misérables qui furent surpris à frotter les murs, les fenêtres, les rampes d'escaliers, avec des linges souillés du pus de pestiférés. Les *saccards* volaient les morts qu'ils avaient charge d'ensevelir. Les baraquements dans lesquels on enfermait, on *barrait* les pestiférés, étaient des *cabordes* ou des *hobettes*.

(2) *Les Pestes en Bourgogne*, par Clément-Janin.

On avait de bonne heure observé que la marche des épidémies suit d'ordinaire le cours des rivières : en 1581, la peste ayant fait élection de domicile au couvent des Cordeliers, sur les bords de la Bouzaise, à Beaune, une délibération enjoint à ces religieux « de ne point sortir de chez eux, sous peine de voir leurs maisons *cadenées*. On leur donnera des vivres et des médicaments et on leur députera un homme pour les soigner » (1).

A Dijon, les mesures sont plus radicales : lors de la peste apportée par les Suisses, en 1582, les habitants de Val-Suzon sont prévenus que s'ils s'avisent d'entrer en ville, des coups d'arquebuse les attendent aux portes. Si quelque pestiféré veut circuler en ville, c'est au risque d'être pendu ; et des condamnations variées, dont la plupart comportaient la mort, sont la sanction de nombreux règlements.

En 1552, un vigneron qui a eu un cas de peste chez lui est, sous peine de pendaison, expulsé pour six semaines. Un libraire, ayant vendu des livres qui ont appartenu à un médecin mort de la peste, une enquête est ordonnée : il est défendu aux parents de ce médecin de communiquer avec qui que ce soit. Un notaire est poursuivi,

(1) Archives de Beaune (Aubertin et Bigarne, *op. cit.*, 36).

pour s'être opposé avec violence à la visite d'une jeune fille soupçonnée de peste ; un marchand d'allumettes, venu en ville, étant « contagié » et ayant été condamné par la mairie à être arquebusé, voit sa peine réduite par le Parlement à cinq ans de galère.

Il ne suffisait pas d'isoler les malades, d'empêcher la contagion, il fallait encore enlever à la maladie toute facilité de propagation : c'est pourquoi les réunions, les danses, les fêtes, les noces étaient interdites (1) ; de même, les solennités religieuses, les foires, les représentations théâtrales, les jeux, les assemblées des Cours et des tribunaux sont supprimés ; les marchés, transférés en lieux écartés ; les étuves fermées ; les bateliers chassés (2).

Il est des circonstances où l'édilité redouble de zèle. Le roi, ayant fait annoncer son arrivée prochaine à Dijon, il est procédé au nettoiement extraordinaire des rues ; en même temps, il est enjoint à tous les habitants « de faire leurs necessitez » dans les privés de leurs maisons et non dans

(1) En 1545, un des règlements de l'échevinage d'Amiens défend de « jurer, renoncher et despiter le nom de Dieu et de la Vierge Marie » ; il défend aussi de *tenir la feste luthérienne*, interdit les « danses publiques et aultres jeux auxquels on peut s'échauffer. »

(2) *La Pharmacie en Bourgogne*, par A. Baudot ; thèse de 1905.

les rues et places de la ville. A ceux qui n'ont point de *privé*, il est ordonné d'en faire construire, sous peine de dix livres d'amende (1).

Ordre est donné aux habitants, « ayant enfants caméristes au collège », de leur fournir des vivres pour un mois, « à cause de la peste ». Le blé que l'on a coutume de donner, le jour de la Sainte-Oteberte, aux principal, régents et écoliers du collège, est réservé pour la nourriture des pestiférés, « attendu que le collège ne sera en état que dans le carême, à cause de la peste ».

Conformément à une ordonnance royale rendue à Orléans, et contenant abolition des bourdeaulx », il est délibéré que celui de Dijon sera fermé et les filles impudiques chassées » (2). En 1557, la peste s'étant déclarée à Toulouse, ordre fut donné aux « filles communes » de demeurer enfermées dans le *Château-Vert* et de n'y admettre personne jusqu'à la cessation du fléau ; quelques-unes, ayant désobéi à cette prescription de police, furent fouettées sur la place du marché ; les autres s'enfuirent et passèrent dans des villes où la peste ne sévissait pas. Elles reparurent à Toulouse, quand l'améliora-

(1) Muteau, *Les Ecoles et Collèges en Province* (1882), 224.

(2) Id., *ibid*, 223. A Grenoble, on fit « *déloger un grand nombre de garces malhonnêtes et débauchées qui sont établies près de la porte de la Perrière, à cause du danger de peste que ces filles font courir à la ville.* » Dr Bordier, *la Médecine à Grenoble*, 28.

tion de la santé publique leur rouvrit les portes du Château-Vert. Leur retour fut joyeusement fêté ; mais les capitouls, offensés des railleries que leur attirait la direction de cette « maison close » municipale, fatigués de se voir accuser d'acheter leurs robes avec l'argent prélevé sur le Château-Vert, cédèrent le profit de cet impôt aux hôpitaux de la ville (1).

Si, avant d'aller plus loin, nous établissons le bilan de l'hygiène en temps de peste, à l'aurore du dix-septième siècle, nous devons reconnaître que, dès cette époque, on a pratiqué l'*isolement*, la *séquestration*, voire même la *déclaration obligatoire* (2) ; la *désinfection* des vêtements et des chif-

(1) *Histoire de la prostitution chez tous les peuples du monde*, par P. Dufour ; Paris (1852), t. IV, 244.

(2) Dans une ordonnance concernant la peste de Lyon, et datée de 1582, un des articles vise, à n'en pas douter, la *déclaration obligatoire*. Le voici, malgré sa longueur, en raison de son intérêt : « Est enjoint à tous capitaines pennons, quarteniers, dizeniers, de faire visitation deux fois la semaine dans leur quartier, se faire représenter toutes les personnes de leur voisinage, en tenir registre, icelui communiquer aux députés de la santé et voyer de la dite ville, pour (si besoin faict) y avoir recours et même pour la qualité des maladies qui peuvent advenir à dites maisons, *lesquelles maladies ils seront tenus déclarer* sitôt qu'elles seront advenues esdites maisons, pour y être pourvu et remédié selon qualité d'icelles. *Les médecins, apothicaires, chirurgiens, barbiers, seront tenus aussi déclarer* et révéler tout incontinent audit voyer, ceux qu'ils auront trouvés être atteints ou suspects de maladie contagieuse, soit en ladite ville ou faubourgs, sous peine d'être déchus de tout droit de bourgeoisie, et d'interdiction

fons ; ordonné la *suppression des animaux*, vecteurs du virus pesteux (1), le *nettoiement* des rues et des maisons.

On a créé un *Bureau* et des *Prévôts de la santé ;* et aussi un personnel spécial, ne fonctionnant qu'en temps d'épidémie.

Nul ne pouvait passer d'un lieu à l'autre (2), sans

de leur charge et état. *Les parens, amis et voisins des malades*, ne les pourront visiter sans être bien assurés, certiorez et advertis de la qualité de leur maladie par le médecin, apothicaire et chirurgien, qui sur ce *seront tenus en faire déclaration et rapport*, si besoing faict, à peine d'être punis comme participans avec ceux qui voudraient celer contre le bien public ladite maladie. Et ceux qui déclareront les maisons et personnes suspectes (si aucune en advenait que Dieu ne veuille), leur sera baillé promptement par les députés de la santé de ladite ville, pour chacune fois, la somme de trois écus et un tiers pour leurs peines et rémunération. Et au contraire les recélateurs et qui sachant ladite maladie la tiendront secrète, seront bannis de ladite ville et faubourgs à perpétuité, et leurs biens confisqués. »

(1) Cette théorie est déjà en germe dans un livre... de pédagogie, d'Antoine du Saix, *l'Esperon de discipline, pour inciter les humains aux bonnes lettres*, etc., paru en 1532 (Cf. *Chronique médicale*, 15 décembre 1898, 764 et s.) Quant aux relations des rats avec les épidémies de peste, elles ont été constatées de toute antiquité : chez les anciens Egyptiens, la peste était symbolisée par un de ces animaux ; à Thèbes, dans le temple de Ptah, le dieu de la destruction était représenté avec un rat dans la main. De nos jours, au Yunnam, on donne à la peste le nom de « maladie des rats ». Cf. *Chron. méd.*, 1905, 534.

(2) Un Anglais, qui a laissé la relation de son voyage à Lyon, sous le règne de Henri IV, dit qu'en Italie surtout, on n'admettait pas un étranger dans une ville, sans qu'il eût au préalable produit un billet de santé du dernier endroit d'où il

être muni de *bullettes* ou certificats, constatant qu'il ne venait pas d'une région suspecte de contagion : tout cela témoigne d'une *organisation officielle* et *régulière,* de tout un système de défense contre le fléau régnant.

Il ne nous reste qu'à en noter les perfectionnements, à mesure que nous nous rapprocherons des temps actuels.

arrivait, attestant qu'il n'y régnait aucune maladie contagieuse. A Venise, on était beaucoup plus strict qu'en Lombardie, où le voyageur put souvent s'affranchir de cette formalité (*Un Voyageur à Lyon sous Henri IV*, par An. de Montaiglon, 21). Un demi-siècle plus tard, on se montrait plus sévère en Italie. Des voyageurs venant de France furent forcés de faire halte à Milan, « devant deux grilles entre lesquelles était un commissaire milanais avec quelques soldats ». Le fonctionnaire, brûlant de zèle, refusait « de considérer comme valable un passeport du Roi, rédigé pourtant dans la forme la plus ample possible. » « Offres d'argent, prières, tout fut inutile ». Force fut aux voyageurs d'envoyer un exprès au Résident de Mantoue à Milan, et en attendant sa réponse, de se retirer dans une méchante cabane, où ils s'estimèrent encore fort heureux de trouver du pain à manger, et des feuilles sèches de châtaignier pour leur servir de couche. (*Voyage de Sébastien Locatelli*, par Vautier, 1905, 317-8).

b) *Du* XVIIe *siècle à nos jours*

Combien de fois n'a-t-on pas protesté, en ces dernières années, contre la déclaration obligatoire des maladies contagieuses ? Avec quelle mauvaise grâce n'a-t-on pas accueilli cette mesure, qui répugne tant à notre indépendance professionnelle, qui exclut cette obligation du secret, notre sauvegarde, notre ultime palladium ? Nos aïeux montraient plus de docilité aux ordres du pouvoir central, convaincus que le salut de toute une cité, de toute une région, était à ce prix. La déclaration était imposée non seulement au médecin, mais à la famille des malades (1) ; on

(1) D'après les anciens rituels romains, « l'évêque doit faire avertir les fidèles, par les prêtres et les curés, qu'ils commettent un grand péché si, étant frappés du mal contagieux, ils ne le déclarent pas d'abord, car : 1° ils se font tort à eux-mêmes, étant cause qu'on n'apporte aucun remède à leur mal, dans le temps qu'on pourrait les guérir ; et ils s'exposent, par là, au danger évident de mourir tout à coup et sans sacrements ; 2° ils font tort aux autres et sont souvent cause de leur mort, en les infectant lorsqu'ils ne devraient pas s'approcher d'eux. (Des précautions à prendre en temps d'épidémie, d'après les anciens rituels romains, par le Dr Icard, de Marseille : *Chronique médicale*, 15 octobre 1904).

faisait alors bon marché du secret et l'autorité cherchait à s'éclairer, en utilisant les renseignements recueillis par les médecins dans leur pratique (1).

On en vint jusqu'à exiger que ceux-ci fournissent, dans tous les cas de maladie, un certificat indiquant la nature du mal. Ceux qui n'avaient pas le moyen de payer ce certificat devaient s'adresser au chirurgien-juré, nommé à cet effet, qui le leur délivrait gratuitement.

Les chefs de famille négligeaient-ils d'informer l'autorité des cas de maladie qui se produisaient chez eux, on les frappait d'une amende de vingt florins, dont un tiers attribué au dénonciateur.

Cette « prime à la délation » était une coutume générale ; dès 1635, nous trouvons un fonctionnaire spécial, chargé de s'informer des cas suspects et de recevoir les déclarations à ce sujet ; mieux encore, en 1631, lors de l'épidémie qui sévit à Nancy, le Conseil de ville avait pris, entre autres dispositions, celle-ci : que les médecins et apo-

(1) En 1618, un ban ordonna « à tous docteurs en médecine, chirurgiens et aultres se meslant de cure et medicamens, de faire rapport au prévost... de ceux qu'ils trouveront dangereusement bleschez aussy tost qu'ils y auront mis la main, pour éviter que les noises et conflits qui se comectent ne viennent à leur connoissance et par là, ils demeurent impunis. » En cas d'infraction, ce ban infligeait au médecin 60 livres d'amende. (*Archives de Lille*, citées par Caplet, *La Peste à Lille au* XVII[e] *siècle;* thèse de Lille, 1898).

thicaires (1) seraient tenus de *dénoncer* les pestiférés de leur clientèle (2).

Dès qu'on avait connaissance qu'il y avait un malade atteint de peste en quelque endroit, on allait le prendre chez lui, on le mettait dans une voiture et on le conduisait aux loges. Ces loges étaient des maisonnettes en planches, établies hors de la ville ; en certains lieux, on désignait ces baraques sous le nom de *chabottes* (3).

L'*isolement* était des plus rigoureux, comme nous l'avons dit plus haut. Nous ajouterons ce détail : lorsque le notaire était appelé pour rédiger un testament, il se tenait dans la rue, près des fenêtres de la chambre où gisait le pestiféré (4). Dans beaucoup d'actes, les témoins déclarent qu'ils signeront

(1) Le Dr L. Couyba a trouvé, dans les registres de la ville d'Agen, le serment d'un apothicaire qui jurait de révéler aux Consuls tous les cas de peste venus à sa connaissance. (*La Peste en Agenais au* XVIIe *siècle*, 14, 26, etc.).

(2) Deligny, *La Peste en Lorraine.*

(3) En 1581, lors de la peste qui éclata à Marseille à cette date, un notaire ayant à rédiger le testament d'un sieur Plantier, tanneur, s'exprimait de la sorte : « Lequel estant fermé dans sa maison par le mal contagieux, considérant qu'il est en dangier de bientost en estre atainct, ses domestiques en estant déjà travailhés, délibéré s'en aller aux *Chabottes.* »

(4) Pour les précautions prises par les notaires, on peut se référer aux ouvrages suivants : *La Peste en Agenais*, par le Dr Couyba, 194-6 ; *les Maladreries de la cité de Verdun*, par Ch. Buvignier, 27. Chapelle et Bachaumont y font également allusion dans leur célèbre *Voyage* (1656) ; le passage est reproduit dans *la France sous Louis XIV*, d'Eug. Bonnemère, t. I, 184.

« après que le mal de contagion sera appaizé, si Dieu leur fait grâce de vivre, car personne n'auze s'approcher. » Un notaire, du nom d'Arnaud, raconte qu'après l'invasion de la peste, il passa quarante-cinq jours « sur la grande tour de Narbonne, pour icelle garder sous l'obéissance du roi, attendu qu'oultre le fléau de contagion, nous avons encore celluy de guerre ».

N'allez pas croire que ce notaire perdait son temps dans cet observatoire improvisé : les testateurs venaient près de la tour, ou se mettaient à la fenêtre d'une des maisons voisines, et l'homme de loi instrumentait aussi bien que s'il eût été dans le plus confortable des logis. Il consigne, dans son Mémorial, qu'il les voyait ou entendait, « nonobstant que faisait assez grand'bise ». Deux des quatre témoins se tenaient auprès du testateur, pour constater son identité, mais ils ne signaient pas.

Certains médecins n'étaient guère plus braves que ces pusillanimes tabellions. Voici les prescriptions d'un éminent praticien, François Ranchin, chancelier de l'Université de Montpellier (1), premier Consul et Viguier de la ville pendant la peste de 1629 ; elles donneront une idée des précautions individuelles prises à cette époque en temps d'épidémie.

Qu'on aborde de deux pas les malades en leur par-

(1) Dans son *Traité de la Peste*, 124-126.

lant, et qu'on se tienne à côté pour ne pas recevoir leur haleine ; qu'on ne touche rien dans leur maison, mais qu'on le fasse faire s'il est nécessaire, comme tirer un rideau, l'agencer, etc.

Pour donner la communion, sera bon d'avoir une vergette (petite verge) de la longueur d'un pan et demi (treize à quatorze pouces environ), et au bout d'icelle un petit croissant d'argent pour porter le Saint-Sacrement dans la bouche du malade, lequel avant lui donner, le prêtre serrera fort étroitement la manche de son habit et surplis, afin qu'il ne touche rien du malade, tenant le flambeau entre eux deux (1).

Qu'on se tienne toujours debout sans s'asseoir ou mettre à genoux, et faut prendre garde que l'habit ne touche du bord à terre. Les habits les plus usés et pelés sont les meilleurs pour visiter les malades.

On fera passer les habits sur le feu (2), au retour des maisons infectées, et les souliers aussi, parce qu'on peut marcher sur les crachats ; même on pourra présenter le visage sur la flamme en passant.

Puérilités que tout cela, ne pourra-t-on s'empê-

(1) V. les instructions données, par Mgr de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, à son clergé, au temps de Louis XIV, au cours d'une épidémie de peste ; elles se rapportent à la confession, à la communion, à l'administration du saint Viatique et de l'extrême-onction. (Cf. *Chronique médicale*, 1898, 772 ; *id.*, 15 octobre 1904, 661 et s.).

(2) En 1636, pendant la peste d'Elbeuf, les membres de la confrérie de la Charité, qui se vouaient à l'inhumation des morts, revêtaient des casaques, chaperons et toques de toile gommée. L'inhumation achevée, ces vêtements étaient passés dans « les flammes d'un feu fait exprès dans une cuisine de cimetière ». PORQUET, *La Peste en Normandie*, 166.

cher de penser ; et cependant, à la réflexion, cela n'était point si déraisonnable : n'a-t-on pas reconnu depuis que le crachat desséché est un des plus puissants véhicules du contage morbifère ; que le feu est le plus parfait destructeur des microbes : ne flambe-t-on pas les instruments de chirurgie avant d'en faire usage ?

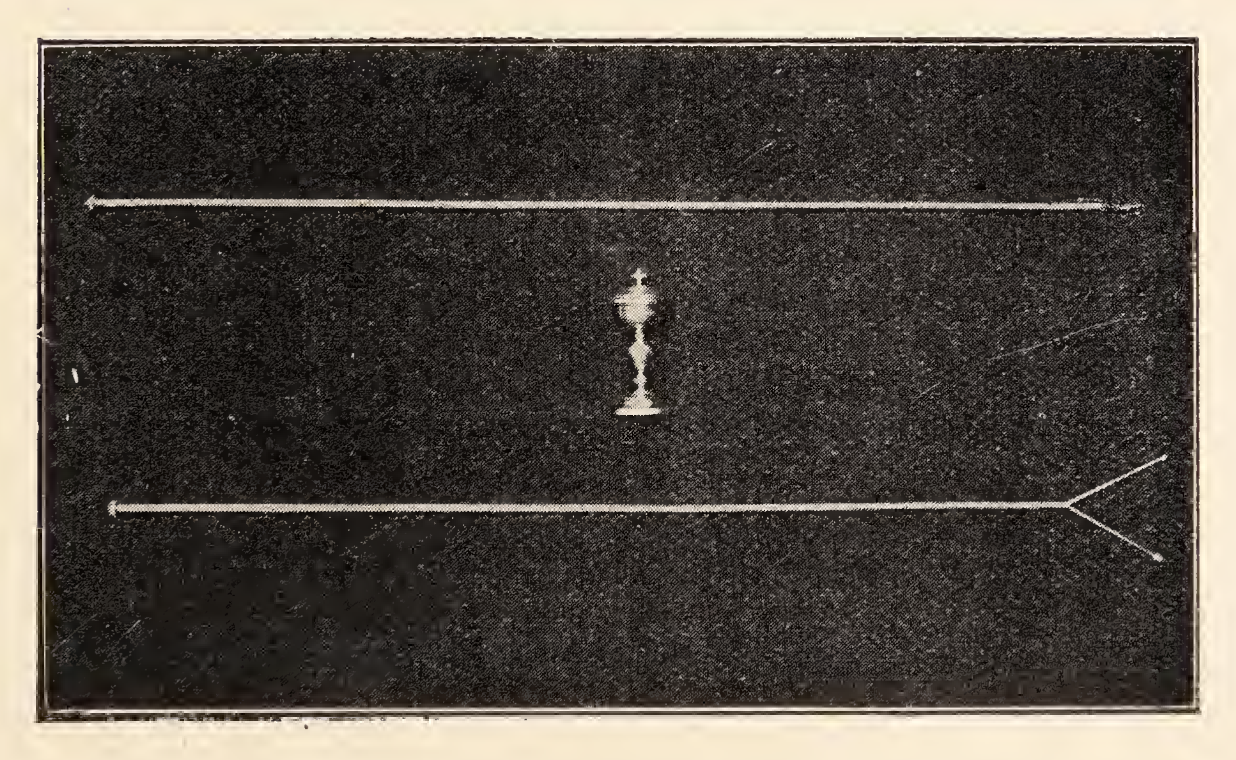
Ce qui porte davantage à sourire, c'est la description du vêtement dont nos ancêtres eurent, un moment, l'idée de s'affubler. Un médecin genevois, Jean Manget, nous a conservé, dans son *Traité de la Peste,* livre devenu rare, qui fut publié en 1721, un an après la peste de Marseille, un modèle du singulier costume que portaient les personnes chargées de soigner les pestiférés.

Cet habit, dit une notice explicative, n'est pas une chose de nouvelle invention et dont on ait commencé l'usage dans la dernière peste de Marseille ; il est de plus vieille date, et MM. les Italiens se sont servis d'un costume à peu près semblable depuis de longues années.

La robe est toute en maroquin du Levant, lequel est l'étoffe qui, à cause de son odeur et de son poil, est la plus capable de résister au venin pestilentiel Le nez, en forme de bec, rempli de parfums et oint intérieurement de matières balsamiques, n'est percé que de deux trous, un de chaque côté ; mais cela peut suffire pour la respiration, et l'air que l'on respire ainsi n'arrive à l'odorat qu'imprégné du parfum des drogues renfermées dans le bec. Les ouvertures nécessaires pour la vue sont prati-

Musée de la Peste, de l'*Institut Pasteur*
(document communiqué par le Dr Dujardin-Beaumetz).

Cautères. (*Lazaret du Frioul*, Marseille).



Baguette pour la communion ; Fourche pour l'extrême-onction.
(*Lazaret du Frioul*, Marseille.)

quées sans danger, au moyen de petites fenêtres fermées par du cristal. Sous la robe, on porte ordinairement des bottines à peu près à la polonaise, faites de même en maroquin du Levant, des culottes de peau unie qui s'attachent aux dites bottines, et une chemisette aussi de peau unie ; enfin, le chapeau et les gants sont également en maroquin.

A qui attribuer cette mirifique invention, qui eut dû faire la fortune de son auteur ? A un médecin de Louis XIII (1), très répandu dans la bonne société, et qui avait eu cette idée bizarre, pour se préserver de la maladie régnante (2).

(1) Il s'agit du Dr Charles de l'Orme, médecin du roi Louis XIII, et à cette époque très en vogue dans le plus grand monde. (*Revue de Paris*, 1896, 191-218.)

(2) Tout précautionneux qu'il fût, le médecin de l'Orme l'était moins que Mme de Sablé, qui avait, on peut le dire, la *phobie* de la contagion. « Dans un temps qu'on parlait un peu de peste à Paris, conte Tallemant (*Historiettes*, édition Monmerqué, t. IV), elle crut avoir besoin de faire une consultation. Elle fit venir trois médecins, auxquels elle donna à chacun une robe de chambre au lieu de leur manteau ; puis on les fit asseoir près de la porte d'une grande salle, au bout de laquelle était la marquise sur un lit ; et Mlle de Chalais (demoiselle de compagnie) allait leur faire la relation du mal de Madame, et rapportait à Madame leur sentiment, sans que jamais elle leur permît d'approcher d'un pas. » C'est la même dame qui soutenait que « tous les maux sont contagieux » et que le rhume même se gagnait (ce en quoi elle n'avait pas tort, s'il s'agissait du rhume épidémique ou grippe, fréquent alors comme aujourd'hui). Un jour que M. de Nemours lui avait rendu visite, en sortant de voir Mademoiselle, qui avait la petite vérole, la marquise le fit chasser de chez elle. Mme de



COSTUME DES MÉDECINS, EN TEMPS DE PESTE.
(Extrait de l'ouvrage de MANGET).



AVIS AU PUBLIC

RIEN n'eſtant plus neceſſaire que de faire enlever & enterrer les Cadavres, Meſſieurs les Echevins exhortent les per-

Cheval pour contribuer à l'enlevement & à l'enterrement des Cadavres, par leur presence & par les ordres qu'ils donneront à ceux qui s'emploïent à des pareilles Fonctions, outre l'Action meritoire qu'ils féront, & la gloire qu'ils acquerront de servir leur Patrie dans une occasion aussi essentielle, la Communauté donnera des gratifications à ceux qui voudront en recevoir, & on remboursera tout ce que ces personnes zelées donneront pour l'enlevement & l'enterrement des Cadavres, tant dans la Ville qu'à la Campagne.

A Marseille le 3 Septembre, 1720.

AVIS AU PUBLIC, lors de la peste de Marseille, en 1720.

D'autres mettaient, par-dessus leurs vêtements, une sorte de chemise, qu'ils enlevaient sans doute en quittant les pestiférés. Le médecin Lampérière nous donne à ce sujet les renseignements les plus précis :

J'ay veu, écrit-il (1), pratiquer et avec grande raison, à l'Hostel-Dieu de Paris, et ailleurs, en beaucoup d'endroits, ce qui se fait mesmes par toutes les provinces estrangères, que ceux qui assistent et servent les malades de peste, comme ils entrent en leur exercice, vestent par-dessus leurs accoutremens ordinaires, une certaine sorte d'habit, comme une chemise ou une tunique froncée, en façon de rochet, trempée et poistrie dedans de certaines liqueurs préservatrices, qui empeschent que le mauvais air entre en leurs autres vestemens.

Cette « chemise préservatrice » était en toile cirée. Comme le fait observer le professeur Blanchard (2),

Longueville, qui survint peu après, trouva la chambre de Mme de Sablé toute pleine de fumée. On y avait brûlé du genièvre aux quatre coins pour chasser « le mauvais air ». Quand on la doit soigner (c'est encore Tallemant qui nous révèle ce détail), « Mme de Sablé fait d'abord conduire le chirurgien dans le lieu de la maison le plus éloigné de celui où elle couche. Là, on lui donne un bonnet et une robe de chambre, et s'il y a un garçon, on fait quitter à ce garçon son pourpoint, et tout cela de peur qu'ils ne lui apportent du mauvais air. » Pour se préserver de celui-ci, outre les grands feux qu'elle faisait allumer, elle avait toujours autour d'elle du vinaigre, de la rue et de l'absinthe ; la prudente marquise faisait de l'antisepsie sans le savoir.

(1). J. de Lampérière, *Traité de la peste, de ses causes et de sa cure*. Rouen, 1620, 412-414 (*Description d'une chemise préservatrice pour ceux qui visitent les malades*).

(2) R. Blanchard, *Notes historiques sur la peste*.



CARICATURE ALLEMANDE CONTRE LE COSTUME DES MÉDECINS
en temps de peste
(*XVII*ᵉ *siècle*).

« les chirurgiens modernes qui, en raison de la doctrine microbienne, n'abordent plus leurs malades que revêtus de longues blouses de toile qui recouvrent leurs vêtements, n'ont fait que réinventer un costume que les médecins d'il y a 300 ans avaient déjà déduit de leurs conceptions scientifiques, en somme assez peu différentes des nôtres... Pour explorer, ajoute le docte professeur, le pouls et les bubons des malades, on s'entourait le doigt d'une feuille de tabac; ou on chaussait des gants de taffetas gommé et ciré (1). » On prenait ces mêmes gants, pour pratiquer les autopsies : innovation vieille de trois siècles, que nos chirurgiens modernes viennent de réinventer, en adoptant pour le même usage des gants de caoutchouc. Rappelons, à ce propos, qu'il y a quelque vingt ans, un professeur à l'Ecole de médecine de Reims, le Dr Henrot, vint présenter à l'Académie de médecine un appareil de son invention, destiné à préserver les médecins des maladies contagieuses, et s'inspirant de ces principes admis par Pasteur : 1° Que les agents miasmatiques infectieux

(1) « Pour se préserver de la contagion, les chirurgiens, leurs aides, les religieux, les corbeaux (fossoyeurs), étaient revêtus de toile qui les enveloppait de la tête aux pieds. « Les chirurgiens portaient la bourguignotte, la culotte et le gilet de treillis noir ; les aides, la casaque ; les corbeaux, le « cazaquou » de toile de maison... Les capucins portaient un habit de treillis « blu »... Le costume chirurgical variait selon les lieux. En beaucoup d'endroits, les chirurgiens avaient les mains gantées. » Couyba, *op. cit.*, 263.

et virulents résident dans les éléments solides ayant une forme déterminée (corpuscules de pus, bactéries) ; 2° que l'atmosphère viciée tient en suspension ces divers éléments ; que ceux-ci, mêlés à l'air, sont arrêtés par une couche de ouate placée sur leur passage. M. Henrot avait imaginé un cornet très simple, dont il soumit deux modèles à l'Académie. L'air inspiré traversait une couche de ouate, placée entre deux lamelles de toile métallique ; l'air expiré sortait par un orifice, muni d'une soupape facile à soulever. Les personnes qui approchaient les malades devaient se mettre ce respirateur devant la bouche, comme les myopes se mettent une paire de lunettes sur le nez, pour être infailliblement à l'abri du croup, de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la peste, etc. Le cornet du professeur Henrot a eu un précurseur : c'est le masque du médecin de l'Orme.

Une revue médicale étrangère (1) a reproduit naguère une gravure, représentant une variante du costume (2) imaginé par l'archiatre de Louis XIII. Au-dessous de la gravure se lisait cette inscription :

(1) Janus, 1896-97, 299.
(2) Bien avant cette époque, les médecins des pestiférés étaient astreints à porter un costume spécial : « En 1628, l'hôpital de l'Isle (à Grenoble) recommence à recevoir ses tristes pensionnaires et un chirurgien nommé... *Rochefort* est désigné pour être interné. On achète même pour lui un costume de couleur *amarante*. » Dr Bordier, *La Médecine à Grenoble*, 63.

Image de l'habit en cuir de Cordoue d'un médecin de Marseille pendant la peste, portant dans l'enveloppe du nez des fumigations et tenant la baguette avec laquelle il doit tâter le pouls (par Jean-Melchior FUCHSIUS).

Cet artiste, originaire de Zurich, est mort en 1736, dans sa 59e année ; il était donc né en 1677. D'après ces dates, il se pourrait fort bien que l'apparition de cette gravure coïncidât avec l'épidémie qui sévit en 1720, et où non seulement Marseille, mais presque toute l'Europe subit le terrible fléau de la peste bubonique.

Pendant cette peste de 1720, à Aix, il y eut un médecin qui n'allait jamais voir de pestiférés sans faire porter devant lui un flambeau de poix et de fleur de soufre (1). D'autres, en Italie, se sont appliqués, en pareille occurrence, sur la face, un masque à lunettes ; d'autres encore mettaient au-dessous du nez un linge imbibé de vinaigre (2).

Les gardes qui servaient les pestiférés au lazaret de Marseille, n'entraient dans la chambre du malade qu'en sabots, en pantalon et en gilet de toile cirée, et des gants de même. Recommandation

(1) L'emploi du soufre comme désinfectant paraît remonter à la plus haute antiquité. HIPPOCRATE le recommandait déjà. (*Chr. méd.*, 1898, 708). On pourra consulter, sur cette question, le chapitre XXIV (Désinfection générale) de l'ouvrage du médecin BERTRAND, *Relation historique de la peste de Marseille, en* 1720, Amsterdam 1779 ; et le *Cabinet secret des grands préservatifs*, etc., par M. I. L. MONNIER (1666), etc.

(2) PAPON, *De la Peste*, 124-126.



COSTUME D'UN MÉDECIN EN TEMPS DE PESTE
(D'après une caricature ancienne).

était faite de ne pas prendre de tabac, ni d'avaler de salive pendant la visite. Le tabac était cependant, au dire de Diemerbroek, célèbre professeur en médecine de Nimègue, le meilleur des préservatifs contre la peste, pourvu que ce fût du « bon tabac en corde, bien mûr. » Il ne se servait, dit-il, « d'aucun autre parfum, ni de tout ce qui se met dans la bouche en ces cas-là. »

Ceux qui ne croyaient pas à la vertu du tabac, avaient recours aux « préservatifs externes » (1), qui agissaient par une sorte de « vertu magnétique », en vertu de laquelle ils attiraient les venins et la contagion du dedans au dehors du corps. Ces remèdes s'ordonnaient sous le nom de *pentacules*, *périaptes*, *amulettes*, *huiles* et *emplâtres magnétiques* (2).

(1) Le D[r] Couyba donne, dans son curieux ouvrage, une longue énumération des médicaments dont on devait user pour se préserver de la peste (275 et suiv.). Il y est également question du traitement curatif (281 et suiv.).

(2) En 1721, les Consuls avertissent le public du passage à Grenoble du sieur Thorius, dit *le Franc*, chirurgien des hôpitaux (?) de Rennes, Milan, Montpellier, Paris et Lyon. La même année, les Consuls correspondent avec un M. de Cariniers, qui leur écrit de Paris, pour leur offrir un « secret pour la conservation de la santé, la préservation de la peste et la guérison de tous maux, lequel ne consiste que dans une « peau de cygne » qu'il a la faculté d'apprêter ; la dite peau apprêtée est, par elle-même, miraculeuse, dont plusieurs rois, reines, princes et princesses ont fait beaucoup d'état pour sa grande propriété qui dure plus de 15 ans. Elle se porte sur la poitrine, sur la chemise, etc... » Bordier, *La médecine à*

Les *pentacules* étaient de grandes médailles, formés d'une pâte magnétique, enfermée entre deux cristaux, entourés d'un cercle d'or ou d'argent, « percé à jour pour les personnes de qualité », ou entre deux morceaux de drap « en forme de scapulaire, pour les personnes moins considérables. » On les portait entre les habits et la chemise, « du costé du cœur » (1). Les *périaptes* étaient des nouets, sachets ou médailles, percés à jour, remplis de poudres, animaux ou pâtes magnétiques, « pour porter au col, suspendues avec un ruban» . Les *amulettes* (2) étaient constituées par les mêmes substances que ci-dessus, enveloppées « entre deux linges fort déliés, ou deux morceaux de taffetas, pour les appliquer sur le col des bras en forme de bracelets. »

Les animaux qui entraient dans la composition

Grenoble, III. Nous avons reproduit, dans une revue internationale de médecine, une fort belle pièce, dont nous devions la gracieuse communication à M. Revest (de Marseille), par l'entremise de M. le Dr Icard. C'est une sorte d'amulette, que l'on portait attachée au bras gauche en temps de peste. Inutile d'ajouter que ces sortes de pièces sont de toute rareté.

(1) « Par-dessus tout enfin, on recommande de porter sur le cœur, enfermée dans un petit sachet, une pierre d'hyacinthe, qui sûrement vous préservera du mal contagieux. » Caplet, *La Peste à Lille*, 31.

(2) Un médecin, qui fut constamment au milieu des pestiférés, pendant une grande peste qui sévit en Moravie, attribua l'immunité complète dont jouirent les siens et lui-même à ce qu'ils portaient des *amulettes*, faites de poudre de crapaud, « qui, dit Bayle, causait une émanation contraire à la contagion. . » *Les côtés obscurs de la nature*, par Mrs Crowe, 495.

de ces préservatifs étaient des plus variés : c'étaient principalement des araignées, des vipères, des scorpions et des crapauds.

Un préservatif qui a joui d'une vogue considérable, c'est la racine de zédoaire. « J'ai connu, raconte Lamelin, un prêtre qui, pendant vingt longues années, a visité les pestiférés et qui, ayant une racine de zédoaire dans la bouche, ne fut jamais touché par la peste (1). »

Une pratique recommandée par un médecin grenoblois, et qui peut encore se défendre, consistait à tenir dans la bouche un mélange d'écorces de citron, d'oranges sèches, de cannelle et de clous de girofle. Les propriétés microbicides de l'essence de cannelle et de celle de girofle sont aujourd'hui reconnues. Ce masticatoire se rapproche beaucoup de celui dont se trouvent si bien les populations de l'Inde orientale, qui mâchent le bétel, mélange où entrent le *piper methysticum*, avec la noix de l'*aréca catechu*, la muscade, la cannelle, le girofle, le camphre et le cachou. Elles évitent ainsi la diarrhée de Cochinchine, et même, dans certains cas, le choléra. Il est curieux, sous ce rapport, de voir tous les peuples se rencontrer, pour chercher les mêmes ressources dans la matière médicale dont ils dispo-

(1) Caplet, *La peste à Lille au* XVIIe *siècle* (Thèse de Lille, 1898), 29.

sent, et de constater combien nos prédécesseurs du XVIIe siècle ont eu parfois la main heureuse.

Il s'en faut, du reste, qu'on n'ait à relever, dans les auteurs d'autrefois, au point de vue de la prophylaxie individuelle, que des propositions absurdes. Voici, par exemple, un passage tiré d'un opuscule d'un médecin du XVIe siècle, Pierre Sordes, de Figeac ; on va voir les moyens très rationnels qu'il prescrivait pour se garder de la peste.

Eviter la fatigue, la colère, l'intempérance, l'embrassement des femmes, d'autant que la fréquentation énerve nos forces et affaiblit nos esprits. Se vêtir de burat d'Auvergne et de camelot gros d'Escot, avec collet en maroquin de senteur ; parfumer ses habits avec laurier, romarin, serpollet, marjolaine, sauge, fenouil, bois de genévrier, de myrrhe, encens, etc. ; désinfecter la chambre avec des fumigations de bon foin sec ; ne pas sortir de bonne heure sans avoir bu et déjeuné, et se boucher les oreilles d'un peu de coton qui sente le musc ; tenir dans sa bouche un clou de girofle ou de racine d'angélique ; munir ses mains d'une éponge, imbibée de bon vinaigre rosat, qu'il faut flairer souventes fois ; porter sur son estomac une « avelane » remplie d'argent vif et un petit « bourset » où il y ait de l'arsenic ; enfin, prendre deux fois par semaine une pilule composée d'aloès, de myrrhe et de safran (1).

Toutes ces recommandations n'échappent pas à

(1) Ferrari da Grado, *Une chaire de médecine au* XVe *siècle* (Thèse de Paris, 1899), 217.

la critique ; mais nos hygiénistes modernes n'hésiteraient pas à contresigner la plupart d'entre elles.

Tout n'est pas à rejeter, nous le répétons, dans les mesures prises par nos ancêtres contre les épidémies. Si, jusqu'ici, nous avons traité avec indulgence ceux qui nous ont précédés, c'est que nous n'oublions pas qu'ils ont été, en bien des matières, nos devanciers : ce n'est que justice de le confesser. Nous reconnaissons même que, sur certains points, nous avons peut-être eu tort de ne pas les imiter : ainsi, nous avons les certificats de santé, les *patentes* délivrées aux navires venant de pays lointains (1), nos aïeux avaient mieux que cela ; nous n'en voulons pour preuve que le certificat que nous reproduisons plus loin, et qui fut délivré, par le Prévôt des Marchands et Echevins de la ville de Paris, à deux voyageurs qui partaient de cette ville pour se rendre à Cluny, certificat constatant qu'il n'y a aucune maladie contagieuse dans la capitale.

Le libellé de cette pièce est imprimé, sauf les noms des voyageurs, leur qualité, celui de la ville où ils se rendent et la date : ce qui prouve qu'on en délivrait souvent (1). Le certificat se termine ainsi :

(1) Nous avons reproduit deux de ces *Patentes de santé*, provenant de la collection Léonce GRASILIER, dans la *Chronique médicale*, 1913, 336-7.



OSTUME D'UN CHIRURGIEN DE PESTIFÉRÉS (1819); extrait du *Traité de la Peste*, de CLOT-BEY; document communiqué par le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ.

« En témoin de quoy ces présentes ont esté signées par Jean-Baptiste-Julien Taitbout, écuyer, greffier en chef de ladite ville ; et scellées des armes d'icelle au Bureau de ladite ville, le 22e jour du mois d'août mil sept cens vingt-deux. » La pièce porte le timbre royal et celui de la ville de Paris avec le vaisseau, ainsi que la signature écrite de l'Ecuyer Taitbout. Elle porte aussi le visa, à la porte de Beaulne de Châlon, du sieur Perraud, le 3 septembre 1722 ; enfin, un dernier visa à Cluny. Ce certificat a été trouvé entre les feuillets d'un *Sennert,* provenant de la bibilothèque d'un ancien médecin de Cluny, peut-être chargé par la municipalité de cette ville de contrôler l'état de santé des voyageurs y arrivant. Cette pièce (2) indique, dans des temps relativement reculés, des préoccupations hygiéniques, peut-être à tort tombées en désuétude ; elle montre que nos aïeux prenaient plus que nous des précautions pour éviter les épidémies ; et si les voyageurs,

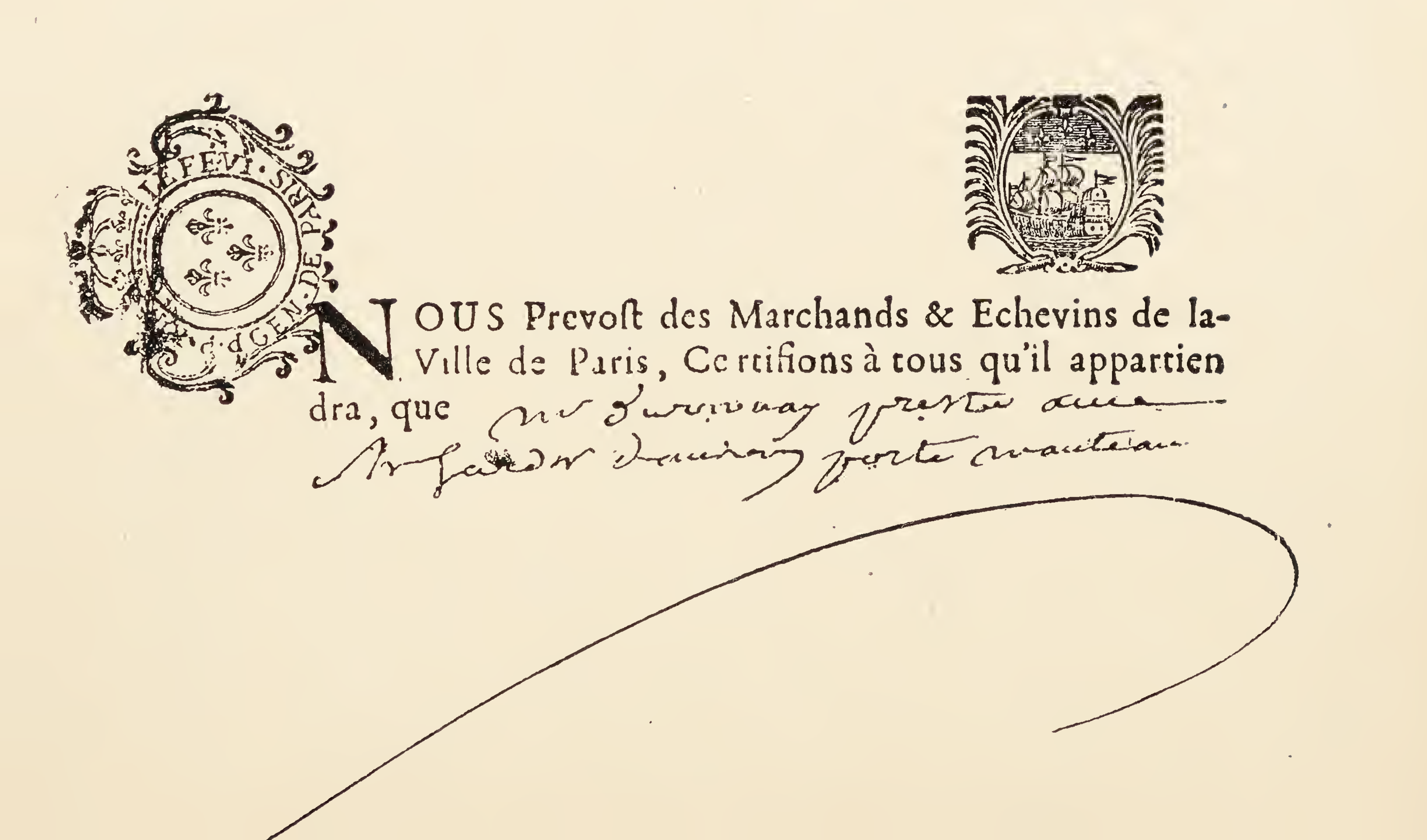
(1) Le marquis Giustiniani, qui voyageait en Italie au temps de Henri IV, se vit refuser l'entrée de Venise, faute de s'être muni du « bulletin de santé » nécessaire. Un exprès fut expédié en toute diligence à Ferrare ; mais, comme il ne pouvait être de retour avant trois jours, le marquis dut, en attendant, demeurer au lazaret. (*Aventures d'un seigneur italien à travers l'Europe*, par Em. Rodocanachi, 30.)

(2) Nous en devons l'obligeante communication à M. le Dr Achille Dron, qui en a présenté l'original aux membres de la Société nationale de médecine de Lyon, dans les termes qu'on vient de lire.

« M. Duvernay, prestre, et le sieur Garder, portemanteau », n'avaient pas présenté, en arrivant de Paris, une patente nette au médecin de Cluny (1), il est probable que celui-ci leur aurait interdit l'entrée de la ville.

Nos aïeux avaient surtout en vue d'empêcher les communications, regardées comme la cause la plus certaine de la contagion ; aussi, c'était sous les peines les plus sévères qu'il était interdit d'aller aux lieux infectés et d'en revenir : en 1610, on n'appliquait rien moins que la peine de mort aux gardes des portes qui avaient laissé pénétrer dans la ville, sciemment ou par maladresse. En 1625, on vit le bailli des Vosges établir, à chaque porte de la ville de Mirecourt, un bourgeois chargé de déférer le serment à tous les arrivants, sur la question de savoir si, depuis six semaines, ils avaient été dans les pays soupçonnés : au cas d'affirmation, on leur intimait l'ordre de partir au plus vite ; en cas de négative, si quelqu'un digne de foi se trouvait pour attester le contraire, exécution du parjure était faite sur-le-champ à la potence. Cent ans plus tard, on ne se montrait pas moins sévère : par ordonnance du duc Léopold, du 25 juin 1721, il fut interdit de

(1) Cette coutume existait au temps de Montaigne. « A toutes les portes des chambres de l'hostellerie, dit-il, il y a escrit : *Ricordati della bolletta.* » Au seizième siècle, la mesure était constamment appliquée. (*Félix et Thomas Platter à Montpellier*, 361, 367, 371.)



NOUS Prevoſt des Marchands & Echevins de la-Ville de Paris, Certifions à tous qu'il appartiendra, que

& que grace à Dieu, il n'y a aucune maladie contagieuſe en cette Ville de Paris. En témoin de quoy ces Preſentes ont eſté ſignées par JEAN-BAPTISTE JULIEN TAITBOUT, Ecuyer, Greffier en Chef de l'Hôtel de ladite Ville; & ſcellées des Armes d'icelle au Bureau de ladite Ville, le jour du mois de mil ſept cens vingt-deux.

veu passé a la porte
de beaulne de chalon
le 3me septembre 1722

Billet de santé délivré en temps de peste pour voyager d'une ville à l'autre.

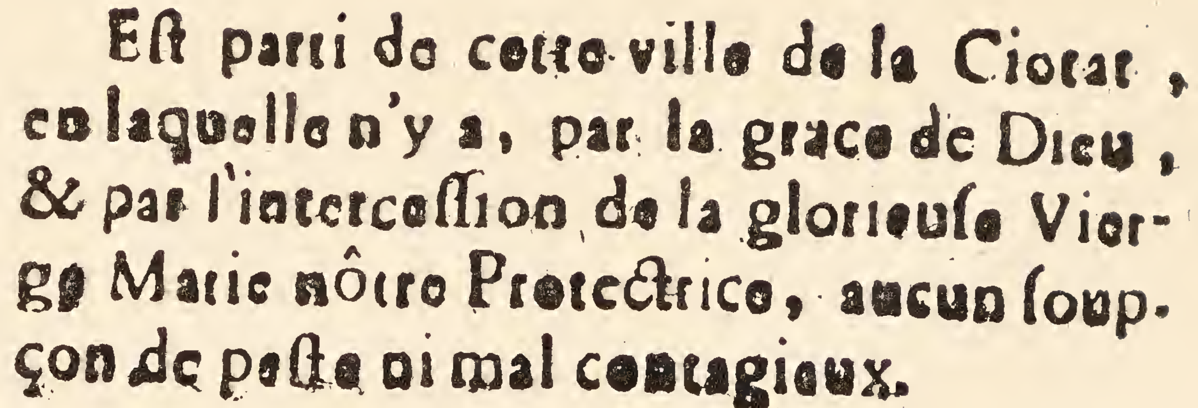
communiquer, même par correspondance ; tous les passants devaient être munis de certificats de bonne santé, revêtus de toutes les formes rassurantes, et ordre était donné de tirer sur ceux qui tenteraient de passer par d'autres chemins que ceux prescrits. Quant aux vagabonds, suspects par état, ils devaient s'éloigner, sous peine du fouet, de la marque, ou du bannissement (1) : en cas de récidive, c'était la mort (2).

On ne saurait n'être pas frappé du caractère de férocité que présentent ces ordonnances sanitaires. Il n'y est question, pour les délinquants, que de potence pour les voyageurs qui tentent, par ruse ou par force, de passer outre sans présenter des billets de santé : d'arquebusades pour ceux qui effacent les marques désignant au public les maisons contaminées. Le moins qu'ils risquaient c'était d'avoir le poing coupé, ou d'être « piloriés et fustigés ». Et, comme un *leitmotiv*, revient la sinistre formule : à peine de la vie !

Cette rigueur dans la répression de ceux qui con-

(1) Voici en quels termes le Parlement prononçait le bannissement des gens sans aveu pris en état de vagabondage : « Ordre est donné à tous vagabonds, gens sans maître et sans aveu et à tout pauvre valide qui n'est pas de Paris, d'en sortir sous vingt-quatre heures et de se retirer chacun aux lieux de leur naissance, à peine d'être pendus ou étranglés sans forme ni figure de procès. »

(2) DUMONT, *La justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, t. I, 243.



LES GOVVERNEVRS, MAIRE & Consuls de la Ciotat.

Le du mois de



Est parti de cette ville de la Ciotat, en laquelle n'y a, par la grace de Dieu, & par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie nôtre Protectrice, aucun soupçon de peste ni mal contagieux.

Passe-port délivré en temps de peste.

trevenaient aux règlements s'explique par l'effroi que causait une aussi redoutable maladie. On a la preuve de la terreur que répandaient l'approche et l'explosion de ce fléau, dont les effets se feront sentir jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, par les mesures qui continuent à être prises à cette époque.

Aussitôt que la peste est annoncée, la ville garde ses portes et ses murailles, comme si elle voulait les défendre contre un ennemi d'autant plus effrayant qu'il est invisible. Tous les étrangers sont tenus à distance, interrogés, et s'ils viennent de pays « où l'on meurt », éloignés sans rémission ; si l'étranger persiste, s'il entre dans la ville et qu'il se trouve avoir la terrible maladie, il est « arquebusé sans autre forme de procès »

Partout où sévit la peste, est instituée une magistrature temporaire, à qui pleins pouvoirs sont accordés.

Les comités de santé, dirigés par des capitaines élus, ou par des « prévosts de la santé », obligatoirement vêtus de casaques noires, marquées de croix blanches, sont investis par les municipalités d'importantes attributions de police. Ils sont chargés de faire observer les ordonnances de prophylaxie, de s'assurer qu'aucun cas de peste n'est tenu secret, de distribuer amendes et châtiments aux contreve-

nants ; c'est une sorte de dictature qu'ils exercent (1).

Les médecins, les chirurgiens, les apothicaires sont convoqués et consultés. On se préoccupe de la salubrité des rues ; pour la centième fois, on renouvelle les ordonnances qui prescrivent de les nettoyer, d'établir des latrines, d'enlever les immondices ; mais ces précautions ne suffisent pas : on croit que l'air vicié transporte la contagion, et l'on veut purifier l'air (2).

A peine le pestiféré a-t-il évacué la chambre qu'il occupait, soit pour aller aux loges, soit à l'état de cadavre, que se présente le commissaire ou quartenier, qui conduit une équipe d'*aéreurs* ou *parfumeurs*, c'est-à-dire les gens chargés d'aérer et de désinfecter (3) les maisons. Ceux-ci brûlent des parfums, lavent les meubles et les rideaux démontés (4), soumettent à des fumigations livres et papiers. Il paraît que ces « aéreurs » ne furent pas toujours des modèles de délicatesse ; il en fut qui

(1) *La défense contre la peste au* XVII[e] siècle, par Pierre LALANDE (*Revue bleue*).

(2) *La Ville sous l'ancien régime*, par Alb. BABEAU, t. II.

(3 La poudre à canon jouissait d'une grande réputation et l'on tirait sur les places publiques, comme dans les maisons, des arquebusades, dans un but de désinfection. (CAPLET, *op. cit.*, 55; COUYBA, 298.)

(4) Ils employaient, à cet effet, de l'eau de chaux « où on aura (mis) saulge, rosmarin, tym (*sic*), lavande et autres bonnes herbes. Le semblable est fait des meubles de bois. » P. LALANDE, *loc. cit.*

commirent des vols (1): le 5 novembre 1631, le duc François de Lorraine dut publier une ordonnance, pour réprimer leurs délits (2).

Les désinfecteurs n'entraient jamais dans les maisons, sans être précédés et accompagnés de flambeaux de cire, pour brûler les miasmes au contact de la flamme. Ils mettaient, au milieu de chaque chambre, une botte de foin de trois ou quatre livres, versaient sur ce foin la dose de parfum jugée nécessaire et y mettaient le feu ; on employait principalement des plantes aromatiques et résineuses, du laurier, du cyprès, du genièvre, celui-ci en quantité considérable ; on brûlait des résines et des baumes en abondance. Chez les personnes aisées, on brûlait de l'encens, du storax, du benjoin, de la myrrhe, toutes substances d'un prix peu abordable aux petites bourses. On se servit même de poix-résine (3), dont la composition rappelle de si près celle du goudron ; on usa parfois de sucre, voire de sucre candi ! Vingt-quatre heures après, on ouvrait les fenêtres, et on recommençait trois ou quatre fois. Le parfum fournissait, par la combus-

(1) Le P. Edouard, d'Alençon, *Les Capucins de Rouen pendant les pestes du* XVIIe *siècle* (Paris, 1890), 23 et 28.

(2) Digot, *Histoire de Lorraine.*

(3) On se servait d'un mélange de camphre, poix-résine, romarin et laurier, sel gris, couvert d'une poignée de foin et arrosé d'une pinte de vinaigre et d'eau-de-vie ; on y mettait ensuite le feu.

tion, une quantité considérable de produits gazeux. Il est reconnu aujourd'hui qu'il se produit, en pareil cas, des gaz antiseptiques, parmi lesquels des dérivés aldéhydiques, dont de faibles traces suffisent, avec un contact prolongé, pour détruire les germes infectieux les plus résistants. Dans toutes les recettes de fumigations, M. Trillat, auquel nous devons les constatations qu'on vient de lire, fait judicieusement observer que les baies de genièvre étaient une des substances les plus généralement employées : or, c'est précisément une de celles dont la combustion incomplète fournit le plus d'aldéhyde polymérisé ; il en est de même des substances riches en saccharose, et du miel, qui ont été fréquemment mis en usage et produisent un abondant dégagement de dérivés aldéhydiques. Une pareille observation s'applique au vinaigre ou au vin, évaporé à chaud sur une substance poreuse, comme de la chaux chauffée.

Nos ancêtres ne connaissaient peut-être pas l'explication scientifique qu'il était donné à leurs successeurs d'établir ; mais ils avaient découvert un agent de désodorisation et d'assainissement qu'ils ont su très bien mettre à profit. Ils ont réussi de la sorte à atténuer la contagion des épidémies, et ce n'est pas là un mince résultat (1).

(1) Sur les moyens de défense utilisés dans l'antiquité contre la peste, par A. Trillat (*Revue scientifique*, 1er mai 1909).

La désinfection par le soufre était, dans les temps qui ont précédé le nôtre, pratique courante ; de même, le lavage des planchers au vinaigre, le badigeonnage des murs à la chaux. On désinfectait le mobilier et le linge ; jusqu'aux monnaies, qu'on passait par le vinaigre bouillant ou le feu ! Pour la désinfection du linge, on se servait du soufre et de l'alun : on pratiquait donc, il y a plusieurs siècles, la *désinfection* (1) plus complètement encore que de nos jours.

Chose curieuse, on avait peu de confiance dans la désinfection de l'atmosphère (2) ; et cependant,

(1) L. GRIMBERT, *Les Procédés de désinfection au* XVIIe *siècle* (*Journal de Pharmacie et de Chimie*, 6e série, t. XVII, 541-571).

(2) En 1666, la peste ravageait la ville d'Amiens. La municipalité consulta la Faculté de médecine de Paris et demanda aux docteurs, « s'il ne serait pas utile d'allumer des feux dans les rues, pour corriger l'air, à l'exemple d'Hippocrate, et si on ne devait pas y jeter des herbes aromatiques, dont la fumée pourrait contribuer à purifier l'atmosphère ; quelles herbes on devrait employer par préférence. » Le maire et les échevins proposèrent des fumigations, dont la recette avait été donnée par des empiriques. La Faculté les rejeta « comme plus pernicieuses que la peste même », et conseilla que l'on s'en tînt à celles qui avaient été prescrites par les ordonnances de 1628 et 1637, en y ajoutant l'encens, le benjoin, le styrax ou la vapeur du vinaigre, pour les endroits moins étendus, tels que les prisons, les hôpitaux et les communautés. (*Eloge historique de la Faculté de médecine de Paris*, par HAZON, 40.) Au siècle suivant, on restait encore très sceptique à l'égard des vertus du feu, comme purificateur de l'air. (Cf. *Nouvelles Instructives*, par M. RETZ, t. IV, 105 ; Paris, 1787.) Cet auteur relate des faits observés pendant la peste de Marseille et à la

la notion de la transmission de la peste par l'air, qu'on croirait contemporaine, se trouve déjà dans un livre du XVIIe siècle :

Puisque la peste est la maladie la plus répandue, écrit Lamelin (1), sa cause doit aussi être la plus répandue. L'élément le plus répandu est l'air, donc l'air est le plus souvent la cause de la peste. Nous disons le plus souvent, parce que l'air est la cause la plus générale de la peste ; la peste qui ne relève pas de cette cause ordinaire peut avoir son origine dans la mauvaise qualité des aliments, dans l'eau d'un étang que boivent les habitants d'un pays, ou dans les récoltes gâtées par les intempéries du ciel.

Toutes ces causes font la peste comme nous l'avons dit, non par quelque désordre ou par putréfaction, mais grâce à un principe inconnu, toxique ou délétère (2).

Dès 1568, Ambroise Paré avait signalé, de son

dernière peste de Londres. Il rapporte cette remarque de Mercurialis, que, dans une peste, à Venise, les forgerons et tous ceux que leur profession obligeait à se tenir près du feu, en furent attaqués avec plus de fureur que les autres. De pareilles observations demanderaient à être contrôlées.

(1) La littérature médicale lilloise possède un ouvrage qui eut en son temps un succès considérable, si on s'en rapporte aux trois éditions successives qui en furent publiées dans l'espace de quelques années. Ecrit en français par Nicolas Lamelin, il fut, en 1628, traduit en latin par le fils de l'auteur, Engelbert Lamelin, médecin à Lille. En 1629, une édition nouvelle paraissait à Valenciennes. C'est qu'en effet le titre de l'ouvrage était singulièrement attractif : *De vita longa*, avec une seconde partie : *Tractatus de peste ejusque preservatione.*

(2) CAPLET, *La peste à Lille au* XVIIe *siècle*, p. 5

côté, le rôle joué par l'eau comme véhicule de l'épidémie (1) :

Après avoir beu... des eaux mauvaises et putrides comme celles qui sont boueuses et marécageuses dans lesquelles se dégorgent les esgouts puants et corrompus, sans qu'iceux aient aucun cours ; esquels on aura jetté quelque ordure et lavé le linge et jetté excrémens des pestiférés, comme est un esgout de l'Hostel-Dieu de Paris... après, dis-je, telle manière de vivre survient ordinairement une peste.

Mais n'insistons pas sur cette pathogénie. Dans un temps où les microbes n'avaient pas d'existence légale, bien qu'on soupçonnât la contagion, on croyait plus volontiers aux influences cosmiques sur la genèse et le développement de la peste.

Quant à la thérapeutique, elle ne pouvait être et ne fut, en effet, que symptomatique. Cependant, cette thérapeutique avait pour base deux idées sai-

(1) Il est vrai qu'à côté de cette opinion si judicieuse, on relève, dans le même ouvrage de A. Paré, ce passage, qui atteste une certaine dose de naïveté, pour ne pas dire plus : « On dit aussi qu'il est bon, en temps de peste, de nourrir un bouc en la maison où l'on habite, et le tient-on pour un singulier remède contre la contagion du mauvais air : pour ce que la vapeur du bouc ayant rempli le lieu où il habite empesche que l'air putréfié y tienne place... Toutefois, quant à ce qui est du bouc, le vulgaire dit une autre raison, c'est qu'une mauvaise odeur chasse l'autre. » Amb. Paré, *Traité de la peste.*

PROMPT,

FACILE, ET

ASSEVRÉ REMEDE

contre la peſte.

FAVT prendre trois iaunes d'œuf cruds, & le poix d'vn Eſcu de ſaffran, ſeiché, & pilé, qu'il faut meſler enſemble dans vn demy ſeptier de verjus, & faut que celuy qui ſe ſent atteint boiue ladite Medecine, & ſe couche, & couure par l'eſpace de trois heures, dans lequel temps il ſentira la douleur à l'endroit qu'il doit auoir la maladie: & tout incontinent il faut prendre vne once de ſauon noir d'Angleterre, & demy once de chaux viue, qu'il faut piler enſemble, & en faire vn emplaſtre, qu'il faut appliquer ſur la douleur, & en cinq ou ſix heures elle percera.

Ce remede a esté imprimé par Bourdin, & placardé a Paris l'année 1623.

AFFICHE PLACARDÉE A PARIS, au moment d'une épidémie de peste (1623).

nes : 1° la nécessité d'éliminer le poison ; 2° celle de soutenir l'organisme par des toniques et des stimulants : d'où l'usage des sudorifiques et de la saignée, pour répondre à la première indication ; et celui des espèces aromatiques (rue, mélisse, sauge, angélique, anis, cannelle, girofle, etc.), pour faire de la stimulation, en même temps que de l'antisepsie interne.

N'était-ce pas, aussi, faire de l'opothérapie, que de soutenir le cœur défaillant, en appliquant des pigeons ouverts, saignants et chauds, sur la poitrine des malades ? Mais à côté de ces traitements, dans une certaine mesure justifiables, que de prescriptions d'une singularité déconcertante ! Rappelons-en seulement deux, parmi les plus étranges : le populaire fréquentait assidûment de vieux boucs (1), à cause de leur puanteur ; et les apothicaires conseillaient le port de « brassards d'écrevisses » déjà putréfiées, afin d'empêcher le mauvais air de s'attacher aux vêtements. Il n'est pas besoin d'insister sur de pareilles aberrations. Encore passons-nous sous silence d'autres médications non moins répugnantes.

Mais un point mérite de retenir davantage notre attention, c'est l'ensemble des mesures pro-

(1) *Observations de médecine* de Lazare RIVIÈRE (Lyon, 1688), 641 (observations XXXVII-VIII). Cf. note 1 de la p. 130.



La Peste pendant le Siège de Leyde (1712).
(Collection de l'auteur.)

phylactiques que surent prendre nos ancêtres contre cet horrible fléau que fut la peste.

La loi de 1902 n'exige un *bureau d'hygiène* que dans les villes de 20.000 habitants et au-dessus ; au XVIIe siècle et même avant, toutes les communautés avaient un *bureau de santé* (1), avec des attributions et un budget spécial.

On a vu comment se pratiquait la désinfection : nos ancêtres désinfectaient le sol des pièces habitées avec de la chaux ; or, les expériences de Yersin et Kitasato ont démontré la présence du bacille pesteux dans le sol et sur les murs (2) ; ils se servaient de soufre : on n'a pas trouvé de meilleur procédé que la sulfuration pour désinfecter les navires.

Ils faisaient déflagrer de la poudre, qui contient du soufre et qui, par sa combustion, donne naissance à de l'aldéhyde formique ; ils eurent même parfois, mais exceptionnellement, recours au sublimé (3).

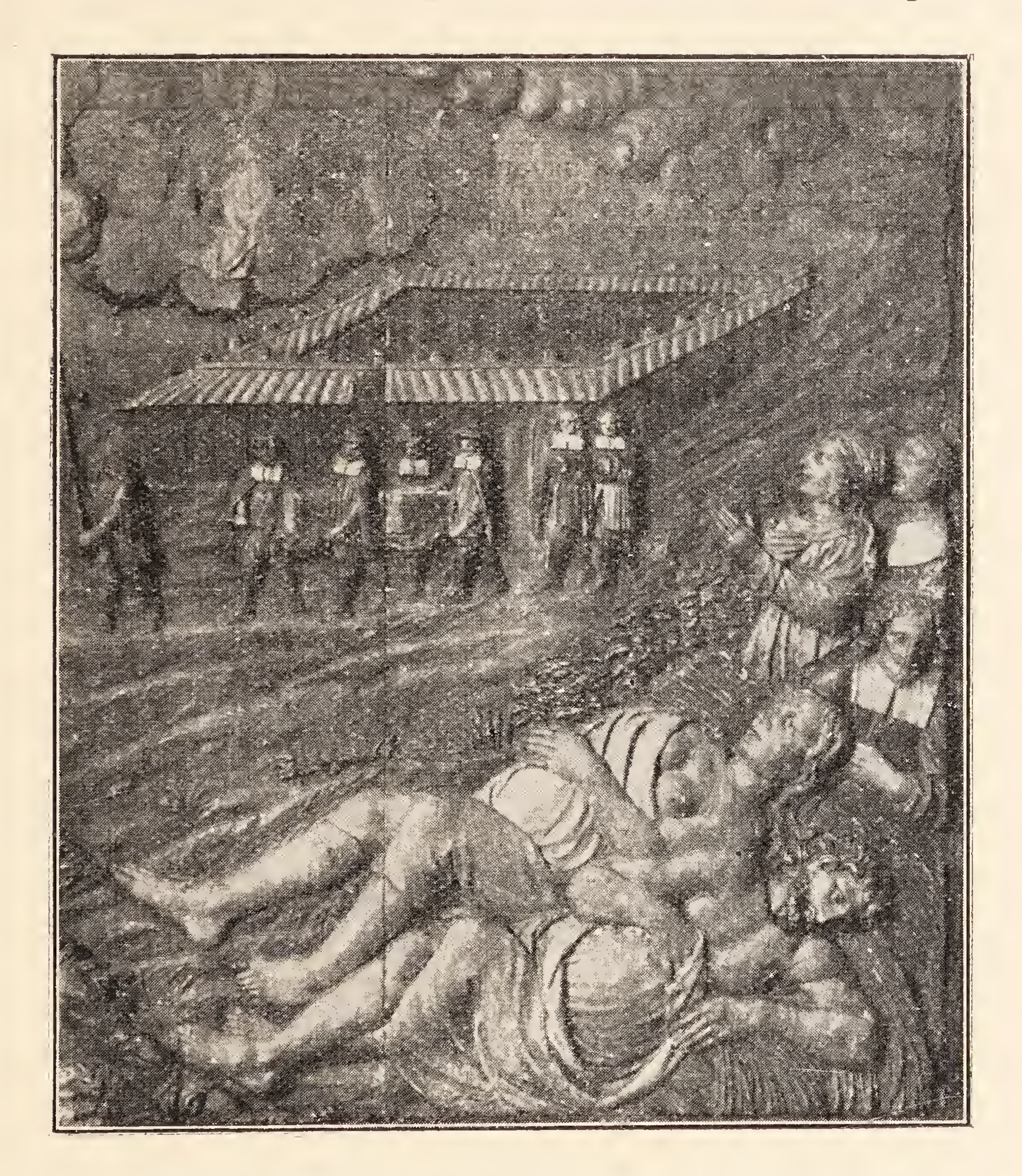
Il y avait des médecins et des chirurgiens dont la mission consistait à visiter et à traiter les pestiférés, et qui ne pouvaient donner leurs soins à d'autres malades qu'à ceux atteints de l'affection épi-

(1) Sur la composition des *Bureaux de santé*, v. l'ouvrage si documenté du D[r] Couyba, 217-220.

(2) Cf. *La Peste et son microbe*, par le D[r] NETTER (Paris, 1900).

(3) COUYBA, 315.

démique. Ils étaient tenus de porter une marque distinctive qui les signalât à l'attention, afin que



UN ENTERREMENT DE PESTIFÉRÉ, à Béthune ; le transport du corps par les *Charitables*
(Document communiqué par le Dr L. DECLERCQ, de Lille.)

les personnes saines s'écartassent d'eux, en les apercevant de loin ; ils étaient vêtus d'une robe de

drap rouge et tenaient ostensiblement à la main un bâton de couleur noire, rouge, blanche (1) ou verte, suivant les villes ; ils avaient une habitation spéciale, entretenue aux frais de la ville et marquée d'un emblème extérieur ; on leur portait tout ce dont ils avaient besoin ; or, récemment, on a proposé (2) un corps spécial de médecins, à qui on aurait appris à reconnaître, cliniquement et bactériologiquement, la peste dès son apparition et qui devraient être pourvus d'autant de compétence que de zèle.

Parmi les personnes qui se consacraient au service des pestiférés, nous ne devons pas oublier les *enterreurs*, qui se vouaient à l'inhumation des pestiférés (3). Leur existence est signalée dès 1481.

En 1650, on les réorganisa : ils devinrent la « compagnie d'enterreurs », sous le commandement d'un « capitaine de la peste » (4). Dans le Midi, ces « enterreurs » avaient reçu le nom d'*escarrabins*,

(1) Le bâton blanc dont on avait doté un moment nos agents de police n'est donc pas une invention moderne.

(2) *La Défense contre la peste*, par E. Duclaux (*Revue de Paris*, 1er février 1900).

(3) Il existait aussi une *sage-femme des pestiférés*, qui s'appelait encore *sage-femme rouge*, sans doute parce que, comme les médecins et chirurgiens affectés au service des pestiférés, elle devait porter un vêtement de couleur écarlate qui la désignât au public. (*Chronique médicale*, 1897, 377.)

(4) Van Hende, *Lille et ses institutions communales*.

d'où pourrait bien venir notre mot de *carabin*, dont on a donné des étymologies si fantaisistes (1).

Après avoir fait enterrer les pestiférés, la sollicitude des pouvoirs publics ne s'arrêtait pas là. Si le décès s'était produit dans la maison, on y mettait une barre *blanche* pour six semaines. Si le malade était sorti de la maison avant que le décès survînt, la barre était *verte* et durait trois semaines. Cette

(1) On a souvent discuté sur l'étymologie du mot *carabin*, pris comme synonyme d'étudiant en médecine. On a cru que ce mot n'était pas antérieur au XVIIe siècle : or, dans une délibération de l'assemblée communale de Montélimar, en date du 15 avril 1521, on lit : « Pour ce que les *scarrabins*, et ceux qui sont commis à ensevelir les mours de la peste n'ont pas logis propisse au lieu où ils sont, pourquoy a esté dit et ordonné que messieurs les consouls leur ayent à fère fère ung chabote et logis de *postes* (planches) là où leur sera plus convenable. » Les *scarrabins* étaient plus spécialement chargés d'ensevelir les pestiférés ; dans une délibération, consignée sur le même registre que la précédente, on lit : « Les *scarrabins* retenus pour ensevelir les morts de peste » ; dans celle du 5 mars 1543 : « Jullian, *escarrabin des pestiférés* ». C'est encore ce mot qu'on retrouve dans deux autres délibérations municipales des 23 avril et 3 août 1587, de même que dans le registre de la chambre de santé établie à Montélimar, lors de la peste de 1629. Le 16 février 1631, le consul paie 97 livres à un certain Gauthier, pour « ses gaiges d'*escarrabin* et *corbeau* ». Mais le mot *scarrabin* n'était pas seulement employé dans le sens de croque-mort, il servait aussi à désigner les infirmiers. De même qu'il y avait des corbeaux pour enterrer les morts, il y en avait d'autres pour transporter les malades. Il fut un moment question (le 23 avril 1587) de confier à la même personne les fonctions d'*escarrabin* et de *parfumaire* : le *parfumaire* recevait 10 écus par mois, outre la nourriture, pour purifier, en y brûlant des plantes odoriférantes et des drogues fournies par les apothicaires, les maisons des pestiférés et

durée réduite de la quarantaine eut parfois des conséquences navrantes: on vit jeter dans la rue des pestiférés encore vivants, pour éviter que le décès ne se produisît dans la maison, et l'on dut prendre des mesures sévères pour éviter le retour de pareils faits. Si la maison était totalement abandonnée par ses habitants, on y plaçait une *barre de fer* pour toute la durée de l'épidémie (1).

Toutes ces prescriptions administratives s'accompagnaient de sanctions de nature à les faire respecter : l'enlèvement des barres entraînait la fustigation ou le bannissement ; l'omission du port de la verge blanche était frappée de *griefve punition :* et le fait d'avoir reçu un infect dans une boutique entraînait une amende, la fermeture de la boutique

les rues infectées. (De Coston, *op. cit.*, II, 454). Mais cela ne nous donne pas l'origine du mot *carabin* ; n'en trouverait-on pas l'explication dans ce passage, tiré de la *Relation de la contagion de Lyon en* 1628, laquelle contenait, entre autres dispositions, celle-ci : « Quatre hospitaliers marcheront avec *carabines* par la ville, pour appréhender les infects ? » Ces mesures rigoureuses étaient, paraît-il, appliquées dans beaucoup d'autres villes. Il est probable, écrit à ce propos le baron de Coston, à qui nous devons de connaître les particularités qui précèdent, que le public aura désigné les infirmiers, et plus tard les étudiants en médecine sous le nom de l'arme dont ils étaient autorisés à faire usage en temps de peste. La carabine avait servi primitivement aux compagnies d'arquebusiers à cheval, ou *carabins*, mentionnés pour la première fois, d'après Boutaric (*Institutions militaires de la France*, 346), en 1568, et qui sont peut-être d'origine italienne. (Cf. de Coston, *Histoire de Montélimar*, II, 137-139).

(1) Caplet, *loc. cit.*

« à discrétion d'eschevin », et la *fustigation* (1) du propriétaire.

Ces pénalités nous paraissent excessives ; à peine acceptons-nous aujourd'hui d'encourir une forte amende, quand nous ne révélons pas à l'autorité les cas de maladies contagieuses que nous observons ; nous l'acceptons de mauvaise grâce, ignorant ou feignant d'ignorer que la *déclaration obligatoire et l'enquête à domicile* ont servi de base à l'organisation sanitaire dès le XVIIe siècle.

En 1631, lors de l'épidémie qui sévit à Nancy, le conseil de la ville prit, entre autres dispositions, celle-ci : que les médecins et les pharmaciens seraient tenus de *dénoncer* les pestiférés de leur clientèle.

Dès qu'on avait connaissance qu'il y avait un malade atteint de peste quelque part, on allait le prendre chez lui, on le mettait dans une voiture et on le conduisait aux loges. Le commissaire ou quartenier conduisait à la maison les *aéreurs.* Ils n'avaient pas d'appareils perfectionnés comme

(1) Le supplice de la fustigation était encore très usité au XVIIe siècle. « Les sentences portaient que le condamné serait battu de verges à sang coulant. Le nombre de coups était de trente, cinquante, cent, cent cinquante. Le patient (homme ou femme), nu jusqu'à la ceinture, était mis sur un tombereau où montait aussi le bourreau. Au lieu désigné, la charrette s'arrêtait ; on lisait la sentence au coupable, qui recevait sur les épaules le nombre voulu de coups de fouet. » DERODE, *Histoire de Lille*, II, 190.

les nôtres, mais ils avaient des fours et pratiquaient la désinfection par la chaleur sèche, que d'aucuns considèrent comme le dernier mot du progrès.

Ils connaissaient le danger des légumes non cuits qui, on ne l'ignore plus, se chargent de tant d'œufs de parasites ; ils détruisaient, à la moindre altération, les viandes, les œufs, le poisson et tout autre aliment suspect.

Nous exterminons les rats : ils donnaient la chasse aux chats et à tous les animaux domestiques, nos habituels commensaux.

Ils se servaient de bâillons d'herbes aromatiques, ou de masques contenant des substances antiseptiques : nous y revenons, sans avouer notre plagiat.

Les médecins faisaient faire autour d'eux, pendant leur visite, de « grands arrosements de vinaigre et de parfums »: les vapeurs phéniquées, le *spray* de Lister, qui fut si longtemps à la mode dans nos services hospitaliers de chirurgie, n'est qu'une application moderne du même principe. Il n'est pas jusqu'à la blouse que revêtent nos chirurgiens, qui ne fût inventée il y a trois siècles !

L'asepsie, l'antisepsie ne remontent-elles pas aux premiers âges de la médecine ? C'est à se deman-

der, en dernière analyse, si nous avons innové quoi que ce soit (1).

En songeant qu'aux temps que nous évoquons,





Sépulture d'un pestiféré au xviie siècle
(D'après l'ouvrage du Dr L. Porquet).

la physiologie en était à ses premiers balbutiements ; que l'anatomie pathologique, encore rudi-

(1) Le sérum anti-pesteux ? Evidemment : en injections intra-veineuses, il a donné quelques résultats contre la peste confirmée, entre les mains de MM. A. Calmette et Salembieni ; mais il semble qu'on ait surtout reconnu ses propriétés préventives ; son effet est malheureusement fugace et l'immunité ainsi conférée ne dure pas plus d'une quinzaine de jours. Le vaccin d'Haffkine, obtenu non avec du sérum d'animal immunisé, mais à l'aide de cultures de bacilles de la peste, tués par l'action de la chaleur, conférerait une immunité plus durable.

mentaire, se bornait à la constatation des lésions macroscopiques, le microscope ne devant être inventé que plus tard : que la chimie n'était encore que l'alchimie : et que, malgré cette imperfection de leur outillage, nos devanciers ont réalisé tant d'utiles mesures, bien humblement nous leur faisons amende honorable ; et, par un juste retour sur nous-mêmes, nous nous rappelons à plus de modestie et à moins de dédain pour ceux qui, en définitive, nous ont ouvert la voie où nous n'avons eu que la peine de nous engager.

CHAPITRE DEUXIÈME

LA LÈPRE

I

UN MAL QUI N'A PAS DISPARU ; CAGOTS OU CACOUS

Maladie éteinte ou seulement assoupie ? Les brusques réveils auxquels nous assistons de temps à autre, disent assez que la lèpre ne saurait être classée dans la catégorie des affections disparues ; naguère encore, ne constatait-on pas des cas de lèpre dans le Valais, où cette affection avait revêtu un caractère quasi endémique ?

Il y a un peu plus de vingt ans (1897), à un Congrès qui tint ses assises à Berlin, des savants de tous les pays dénoncèrent le péril aux pouvoirs publics. On peut dire aujourd'hui que ce mal qui, pendant tant de siècles, a terrorisé les peuples, est répandu à peu près sur toute la surface du globe :

il en existe des foyers mal éteints en Norvège, en Islande, en Russie dans les provinces baltiques, en Turquie, et surtout dans l'Orient et l'Extrême-Orient ; on compte plus de cent mille lépreux dans le seul Empire du Milieu (1). Dans le Turkestan, en Sibérie, on chasse ces malheureux, qui cherchent un asile dans les forêts, où ils se disputent une maigre subsistance.

(1) D'après le professeur JEANSELME, dont l'autorité est grande en ces matières, la lèpre occuperait d'importants foyers, non seulement dans les pays ci-dessus mentionnés, mais encore en Portugal, en Espagne, en Sicile et en Grèce. « Elle est répandue partout en Afrique, depuis le Maroc jusqu'au Cap, depuis la côte occidentale jusqu'à Madagascar. » Et le maître léprologue ajoute ces constatations impressionnantes : « En Asie, elle étend son vaste empire sur l'Inde anglaise, où les statistiques officielles accusent 110.000 lépreux ; sur la presqu'île indo-chinoise, qui, d'après mon estimation, contient 25.000 lépreux, dont 15.000 ressortissent à nos possessions ; sur les Indes néerlandaises et les Philippines ; enfin, sur le Japon, qui compte 30.000 lépreux. Toutes les îles de la Polynésie sont contaminées, ainsi que l'Amérique latine : les Antilles, les Guyanes, le Venezuela, le Brésil, et surtout la Colombie où, dit-on, les lépreux sont au nombre de 30.000. Et ces foyers, en pleine activité, sont encore capables d'expansion. Je n'en veux pour preuve que l'épidémie contemporaine des îles Sandwich ou Hawaï, importée par de nombreux immigrants, jaunes ou blancs, provenant de pays entachés de lèpre. Nous avons laissé envahir la Nouvelle-Calédonie ; les Canaques sont décimés par la lèpre, et maintenant les blancs eux-mêmes sont atteints....

« Il faut agir sans délai, si l'on veut sauver la seule colonie française où le blanc peut vivre, travailler et se multiplier comme dans la mère patrie. En Indo-Chine, où la maladie fait rage, les précautions les plus élémentaires sont négligées. Les

Aux Etats-Unis, on les déporte dans un îlot désert. A San-Francisco, on les relègue dans une prison, loin de toute habitation (1).

Le Japon, la Colombie, ont leurs lépreux. Notre grande colonie de Madagascar en est peuplée. Il y a quelques années, une révolte éclatait dans une léproserie de Tananarive. Les lépreux de Farafangana, furieux de se voir retenus à la léproserie, sans espoir de guérison, pensaient-ils, avaient formé le projet de tuer toutes les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui leur donnaient des soins. Un des leurs s'y opposa, en donnant pour raison que le « fanzakana », c'est-à-dire le gouvernement, tuerait également leurs femmes et leurs enfants, et qu'il valait mieux, dans ces conditions, profaner le cimetière des Européens et en déterrer les morts, afin de se faire chasser. Ils avaient réussi à déterrer le cadavre d'une religieuse, dont ils avaient éparpillé

lépreux du delta du Tonkin, groupés en village avec leurs familles, se répandent, chaque matin, dans les marchés, ou bien ils se louent pour faire les semailles et la moisson. Ces agglomérations, affranchies de toute contrainte, ne sont pas des foyers d'extinction de la lèpre, comme on l'a dit à tort ; ce sont plutôt des foyers de dissémination. » Conférence faite à la Sorbonne. le 18 janvier 1906, analysée dans la *Chronique médicale*, du 15 mars de la même année.

(1) On écrivait de Buenos-Ayres, à la date du 27 novembre 1907 : « Le Congrès de la lèpre a décidé de conseiller au gouvernement de rendre obligatoire la communication aux autorités de tous les cas de lèpre existant dans la République et de rendre obligatoire le traitement sanitaire des lépreux. »

les restes, cassé le crâne, déchiré la robe et soustrait quelques ossements, quand la police survint.

Sur la côte d'Asie, écrivait naguère le Dr Nicolle (1), dominant le faubourg de Scutari, dont les maisons s'étagent le long de ruelles montueuses, s'étend un jardin merveilleux, le plus beau du Bosphore, d'une étendue de plusieurs kilomètres : c'est le cimetière de Scutari. En un point du cimetière, sur une étendue de quelques centaines de mètres, les tombes ont été abattues et un bâtiment en bois peint en jaune, d'aspect misérable, s'élève. Une porte est au milieu. A l'entour, du linge pend sur une corde, tendue d'un cyprès à une tombe : c'est la léproserie. Au centre du bâtiment est une cour rectangulaire, que bordent des constructions basses, à un seul étage, à peine surélevé, quelque chose comme les cellules d'un cloître : ce sont les habitations des lépreux.

Notre pays est parmi les privilégiés : d'après une statistique récente, il n'y aurait guère plus de 400 lépreux répartis sur la Côte d'Azur, dans le delta du Rhône et en Bretagne.

En 1807, des cas de lèpre se manifestèrent à Vitrolles, aux Martigues et dans une grande partie de la Provence (2). On retrouva des familles de

(1) *Normandie médicale*, décembre 1897.
(2) Sur « la répartition de la lèpre en France », v. notre article du *Journal de la Santé*, du 1er septembre 1901.

lépreux, en 1830, dans cette région, notamment à Vitrolles et à Oneille, d'où était originaire le lépreux de la cité d'Aoste (1), célèbre par le récit de Xavier de Maistre.

L'Aquitaine a été de tout temps l'une des provinces les plus éprouvées par la lèpre. Ambroise Paré avait déjà fait cette constatation, qu'on voyait plus de ladres « en notre Languedoc, Provence et Guyenne qu'au reste de la France. »

En même temps que les lépreux, vivait une autre

(1) On a dit que le récit de X. de Maistre était inventé de toutes pièces ; rien n'est plus inexact. Dans ses *Souvenirs de* France et d'Italie (222-224), M. d'ESTOURMEL rapporte qu'ayant un jour prié M. de Maistre de lui faire connaître, par quelques lignes de sa main, les circonstances vraies d'une histoire qu'on prétendait imaginaire, X. de Maistre lui répondit par la page suivante, transcrite sur un exemplaire que possédait le narrateur : « Le lépreux, comme on le voit dans son histoire, est né dans la principauté d'Oneille, où il habitait une maison isolée près de la mer. Lorsque l'armée française vint envahir le pays, il crut devoir s'éloigner et vint à Turin sans passe-port ; on l'arrêta à la porte de la ville et on le conduisit chez le gouverneur, qui le fit placer dans un hôpital, jusqu'à ce que sa demeure de la cité d'Aoste fût préparée ; il y était depuis quelques années, lorsque sa sœur, affectée de la même maladie, vint partager sa solitude ; outre cette sœur, il avait un frère plus jeune que lui, qui se destinait à l'état ecclésiastique et paraissait jouir d'une bonne santé, mais au moment de prendre les ordres, il fut attaqué par la lèpre qui se déclara tout à coup sur une de ses mains. Le malheureux, voyant cet horrible mal augmenter rapidement, mourut de douleur dans un court espace de temps. C'est tout ce qu'a pu recueillir sur ce sujet l'auteur de l'opuscule ci-joint. »

classe de parias, dont la condition n'était pas beaucoup meilleure.

Dans les grandes villes de l'Ouest et du Midi de la France, dans celles du nord de l'Espagne, ils étaient relégués et comme parqués dans un faubourg, sorte de *ghetto*, d'où ils ne pouvaient sortir que marqués d'un signe qui les fît reconnaître.

Dans les campagnes, ils habitaient des huttes misérables, groupées à l'abri des murailles d'un château seigneurial, ou sous la protection d'une abbaye, en tout cas séparées du village voisin par un cours d'eau ou par un bouquet de bois.

Tout commerce familier avec les autres habitants était défendu aux lépreux par la loi et plus encore par les mœurs.

L'accès des églises ne leur était point interdit, mais ils y occupaient une place à part, derrière les fidèles, dont ils étaient séparés par une balustrade. En quelques endroits, ils devaient entendre l'office de la porte.

Un bénitier particulier leur était affecté ; le bedeau leur présentait l'eau bénite au bout d'un bâton, comme s'ils avaient pu souiller l'eau lustrale des autres chrétiens ; de même, le pain bénit leur était jeté, et non pas offert dans la corbeille. A l'offrande, on ne refusait pas leur obole, mais on leur donnait à baiser autre chose que la patène. Enfin, à toutes les cérémonies de l'église ils pre-

naient part après les autres, quand ils n'en étaient point exclus. Irréconciliés jusque dans la mort, leur dépouille était enfouie dans un cimetière privé, ou dans un coin du cimetière commun.

Ces parias, que les autorités ecclésiastiques trai-



Le Bénitier des Cagots, à l'Église de Dognen (*Basses-Pyrénées*).

taient si cruellement, n'étaient pas plus ménagés par les pouvoirs civils.

Défense leur était faite d'entrer au moulin pour moudre le grain : le meunier les recevait à la porte.

Défense d'aller laver aux fontaines ou lavoirs ; défense de danser et de jouer avec les personnes

saines, d'avoir des bestiaux, de faire du labourage : on les autorisait seulement à demander l'aumône et à vivre de leur métier de bûcheron ou de charpentier (1).

Quels étaient ces infortunés, tenus de vivre ainsi en marge de la société ; ces tâcherons, à qui restait l'unique privilège de faire des cercueils, ou de construire des potences pour l'exécution des criminels ? Pour quel crime subissaient-ils cette dure expiation ? C'étaient ce qu'on appelait les *Cagots* (2)

(1) Ils avaient le monopole des grandes constructions. Ainsi les cagots étaient chargés de l'entretien du château de Pau, que leurs ancêtres avaient bâti. La Chambre des comptes payait les réparations du *banc où les cagots travaillent à la cour Castellane du château.* Les cagots, méprisés, rejetés hors de la société, n'étaient pas aussi humbles qu'on peut le croire, et si leurs travaux n'étaient pas bien payés, ils osaient faire des procès au roi (G.-B. de LAGRÈZE, *Henri IV, vie privée, détails inédits.*)

(2) De nombreux travaux ont été consacrés aux *cagots ;* nous citerons, entre autres : Les races maudites de Bretagne (*Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. XI, 207) ; Les cagots (*Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, 326 ; *Bulletin polymathique de Bordeaux*, 1815, 131 ; Bulletin trimestriel de la *Société Ramond*, 4e année, 1869, 24) ; Les cagots à Biarritz (Bulletin mensuel de *Biarritz Association...* Société des Sciences, Lettres et Arts, 9e année, 1904, 30-37 et 54-59) ; Origine des cagots (*Congrès scientifique de Dax*, mai 1882, 227) ; Cagots, gaffas et cassos (*Bulletin de la Société d'histoire de la médecine*, 1905, 69-109) ; les Chrestiaas (*Id*, 1905, 208-229) ; les Cagots, quelques mots sur leur origine (*Æsculape*, septembre 1911); Lépreux et cagots du Sud-Ouest (*Revue scientifique*, 27 août 1910) ; Les cagots au XVIIe siècle (*Revue de Gascogne*, 1896, 576) ; Particularités sur les cagots des Landes (Congrès archéologique de France, 55e session, 282 et s.) ; Une variété de cagots

ou *Chrestiaas,* sorte de serfs de la glèbe, ou plutôt « ni au-dessus ni au-dessous des serfs » (1) ; soumis à toute espèce d'obligations ou de règlements hu-

des Pyrénées, par le Dr E. MAGITOT (Ext. du *Bulletin de l'Académie de médecine,* des 25 et 31 octobre 1892) ; les Cagneux devant le sénéchal de Quimper en 1667 (ext. du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1884) par M. TRÉVÉDY ; les Caquins de Bretagne, arrêt du Parlement (20 mars 1681 ; Vannes 1904) ; La séparation des lépreux et leur condition, notamment en Bretagne ; la Lèpre à l'époque actuelle, par le même (Saint-Brieuc, 1904). Nous devons tout particulièrement signaler la très attachante monographie du Dr H. M. FAY, sur les « Lépreux et Cagots du Sud-Ouest », parue chez Champion, en 1910. Il est juste d'ajouter qu'avant cet ouvrage, avaient paru d'autres travaux importants sur cette question : en 1843, l'*Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne,* par Francisque MICHEL, 2 vol. in-8 ; l'œuvre très estimable de DE ROCHAS, que nous avons citée plus haut ; enfin, les diverses communications de ZAMBACO-PACHA, insérées dans le *Bulletin de l'Académie de médecine,* en 1892 et 1893, et réunies plus tard, avec de nombreuses additions, dans le volume paru chez Masson, en 1914, sous le titre de : *La lèpre à travers les siècles et les contrées.*

(1) M. P. Raymond a découvert, dans les archives des Basses-Pyrénées, dont il était chargé, trois actes établissant qu'il y eut des *cagots* médecins (*medges*), c'est-à-dire médecins officiels des communes. Ces actes, reçus par des notaires de Pardies, de Navarrenx et d'Oloron, remontant respectivement aux années 1374, 1384 et 1434, donnent à ces *mèges* le titre de *Crestiaas* et démontrent qu'ils soignaient et guérissaient les plaies, témoignaient en justice et touchaient des honoraires. D'autre part, le Dr Duhourcau (de Cauterets), a découvert, dans ces mêmes archives du Trésor de Pau, que la première et peut-être la seule famille de cagots qui ait séjourné à Cauterets, était celle d'un de ces médecins. (Cf. *Les Cagots aux bains de Cauterets,* par le Dr E. DUHOURCAU ; mémoire lu au Congrès de l'Association pyrénéenne ; Bordeaux, mai 1891 ; tirage à part chez Ed. Privat ; Toulouse, 1892.)

miliants ; vivant dans un quartier isolé, « en une sorte de communauté censitaire de l'église et sous sa tutelle. »

En réalité, les *cagots*, qu'en Bretagne on nommait *cacous*, sont des descendants de lépreux, quand ils ne sont pas eux-mêmes des lépreux. Les dictionnaires bretons sont d'accord sur le sens à donner au mot *cacous :* les *cacous* sont ou de véritables lépreux, ou des sujets suspects de ladrerie.

De même que les cagots, les *cacous* ne pouvaient exercer que certains métiers, réputés infamants : celui de fossoyeur, de dépeceur de bêtes mortes, de cordier. Dans maints endroits de la Bretagne, on rencontre des corderies, mais les *cacous* les ont pour la plupart désertées, pour se mêler au reste de la population civile.

A chaque instant, le voyageur, dans les départements du Finistère et surtout du Morbihan, se trouve en face d'une ancienne léproserie, ou corderie, ou madeleine, ou bien d'un « cimetière de pourris », d'un pont de lépreux, d'un trou de lépreux, d'une lande de lépreux (1).

Les *cacous*, qu'on a parfois appelés *caqueux*, devaient vivre séparés des gens sains et ne pouvaient se livrer à d'autre commerce que celui du fil ou du

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, 1892 (Zambaco-pacha).

chanvre, ni exercer un autre métier que le métier de cordier : il se fait, on le sait, une consommation considérable de cordes sur le littoral, soit pour l'ornement des bateaux, soit pour la confection des filets de pêche.

Les asiles de *caqueux* sont expressément désignés, dans les ordonnances officielles, sous le nom de *maladreries*. Si tous les hôtes de ces maladreries n'étaient pas entachés de lèpre, tous étaient suspects, et leur contact passait pour dangereux : c'est ce qui explique pourquoi les cordiers passèrent longtemps pour lépreux, sinon confirmés, du moins en puissance de la maladie, en raison de leur descendance des vrais *cacous*. Aussi, les cordiers de Pontivy n'ont-ils été autorisés que peu avant 1789, à mettre leur banc dans l'église paroissiale, près de la porte ; jusque-là, ils devaient payer un prêtre, pour faire le service religieux dans leur chapelle privée. Le préjugé dure toujours dans certaines campagnes bretonnes.

Je n'ai jamais vu un *caquin* se marier, qui ne fût le parent de sa future, écrivait, en 1840, le chanoine Gaudin à Francisque Michel. Aussi les dispenses de parents qui ne s'accordent jamais sans raison canonique, leur sont-elles accordées sans le moindre motif, si ce n'est qu'ils sont tous deux *cordiers* ou *caquins*.

Ce que nous en avons dit suffit à préciser ce

qu'étaient ces parias, victimes de préjugés séculaires, que justifiaient, il faut bien le dire, une douteuse généalogie et aussi quelques symptômes frustes d'un mal qui avait frappé leurs ascendants avec toute sa rigueur.



Enseigne de Léproserie, en fer forgé (xv[e] siècle)
Dessin de G. PAYRAUD).

II

L'ANTIQUITÉ DE LA LÈPRE

Si la lèpre n'existe plus que sporadique, disséminée, grâce aux améliorations hygiéniques, ou simplement parce que sa virulence s'est atténuée avec le temps, il n'en était pas de même au temps jadis. De tous les fléaux qui ont accablé l'humanité, aucun peut-être n'a laissé dans la mémoire des hommes une si horrifique vision. Le lépreux a été, durant des siècles, un sujet d'épouvante. L'anathème que lançait contre ces réprouvés un poète hindou, traduit l'impression de l'antiquité tout entière.

Qu'il se cache et vive à l'écart sur une litière de fumier avec les chiens galeux et les animaux immondes, celui dont le corps se couvre de pustules semblables aux bulles d'air infect qui s'élèvent des marécages et crèvent à la surface ! Car il outrage la lumière. Qu'on le chasse des villages à coups de pierre et qu'on le couvre d'ordures, lui, vivante ordure ! Que les fleuves divins vomissent son cadavre !

Ce cri de malédiction a été proféré 2.400 ans avant Jésus-Christ ; c'est dire que le fléau est aussi ancien que les premières annales de l'humanité (1).

Moïse en parle dans un des chapitres du *Lévitique* (2), sous la dénomination de « lèpre ». Disons tout de suite que les livres bibliques comprennent plusieurs affections qui diffèrent nettement les unes des autres : la *lèpre des Hébreux* embrasse une partie de la dermatologie et son sens médical est au moins aussi vague que celui de « dartre », par exemple.

Moïse admettait diverses variétés de lèpre ; aussi a-t-on pu identifier la lèpre des Hébreux successivement avec la *leucé,* maladie fréquente en Phénicie ; l'*éléphantiasis des Arabes* ; le *psoriasis* ou lèpre blanche. Dans le *Lévitique,* Moïse parle de la lèpre qui envahit le cuir chevelu et la barbe, et il prescrit de raser les parties malades : pour le Dr Hamonic (3), il s'agirait, en l'espèce, de l'*herpès*

(1) D'après Brugsch (in Hirsch, *Histor.-géograph. Pathologie*, 2e édition, 1883), la lèpre aurait sévi en Egypte l'an 2400 av. J.-C., affirmation contestée par Engel (*Mitteilungen der Leprakonferenz*, Berlin, 1897). Certains font remonter la lèpre au delà même de la période historique, à la période paléolithique de la pierre taillée. (Cf. Dr G. Barbézieux, Contribution à l'étude de l'Histoire de la Lèpre, in *Janus*, 1914).

(2) Cap. XIII, vers 2-46 et cap. XIV ; *Livre des Rois*, l. IV, c. V.

(3) Dr P. Hamonic, *Des maladies vénériennes chez les Hébreux à l'époque biblique*, Paris, 1887. Les docteurs W. Du-

tonsurans ou du *sycosis.* D'autres passages du saint livre se rapporteraient plutôt à l'*herpès circiné* (1).

Quoi qu'il en soit, on jugeait déjà la lèpre contagieuse (2), et Moïse avait observé qu'elle était transmissible par les vêtements, les meubles et les poussières des habitations : c'est pourquoi il s'était efforcé d'établir le diagnostic entre les diverses variétés de lèpre, afin de ne pas isoler de la société un homme atteint d'une affection cutanée autre que la véritable lèpre.

Les lépreux, séparés du reste du peuple par mesure hygiénique, ne semblent point, aux époques bibliques, avoir été soumis à un traitement particu-

BREUILH et A. BARGUES arrivent à des conclusions à peu près semblables. Pour ces dermatologues, la lèpre dont parle la Bible, en hébreu *Zaraath*, désigne plusieurs maladies cutanées et sans doute contagieuses, puisque le Lévitique a dû prescrire des règles hygiéniques à l'égard de ceux qui en étaient atteints ; plus tard, le mot *zaraath* n'a plus désigné, au figuré, que des tares morales. (Cf. *Annales de dermatologie et de syphiligraphie*, t. V, 1914-1915, n° 12, déc. 1915, 625-637 ; anal. dans la *Presse médicale*, du 13 juillet 1916). Le professeur JEANSELME reconnaît, de son côté, que « les livres védiques et même la Bible, contrairement à l'opinion courante, ne mentionnent pas la lèpre en termes clairs. » *Chronique médicale*, 15 mars 1906, 180.

(1) *Nouvelles conjectures sur la maladie de Job*, par ROLLET. Paris, 1867.

(2) On sait que cette notion de contagion est combattue aujourd'hui, du moins par certains léprologues. (Cf. BARBÉZIEUX, *loc. cit.*).

lier. Les prêtres jugeaient des atteintes de la maladie ; les médecins n'intervenaient pas (1).

Les Grecs et les Romains connurent la lèpre, qui aurait été importée en Italie par les soldats de Pompée, à leur retour en Syrie.

L'antiquité grecque, qui éleva des temples à la lèpre, donna à certaines villes le nom de *Lepreon* ou *Leprea.* Ces temples étaient des léproseries, où les malades ne séjournaient pas, mais où ils allaient consulter des prêtres-médecins, qui formaient une corporation, régie par des statuts et des règlements, dont on n'a malheureusement pas retrouvé le texte.

Les Latins ont bien connu les diverses variétés de lèpre, mais la classification que nous en ont laissée Galien et surtout Celse, est vague et confuse. Celse parle, en même temps que de la lèpre tuberculeuse, qu'il ne nomme pas et dont il expose seulement les symptômes, de trois variétés de *vitiligo,* entre autres de celle que le professeur Hebra a baptisée du nom de *lèpre maculeuse.*

Plusieurs auteurs ont mis leur esprit à la torture, pour déterminer comment la lèpre avait pu pénétrer en Occident. Dom Calmet, le patient bénédictin, se garde de conclure si l'apparition de

(1) *Lévit.*, XIII et XIV ; *Evang. secund. Luc*, XVII, 15 (cités par L. Lallemand, *Histoire de la Charité*, t. I, 27, note 85).



La Charité de saint Martin (D'après le tableau attribué à Conrad Witz, au *Musée de Bâle*).
[saint Martin donne un coin de son manteau à un lépreux cul de-jatte].

la lèpre en Europe est due aux nombreux Juifs qui l'habitaient, ou aux Croisades qui avaient ramené de Syrie des Européens infectés (1).

Des historiens de la médecine ont attribué aux Sarrasins l'importation de la maladie en Espagne et de là en France (2). Le Dr Zambaco-Pacha, qui a fait de ces questions une étude approfondie, serait plutôt disposé à croire que la lèpre a une origine phénicienne (3). Les Phéniciens naviguaient le long de notre littoral, pour se rendre aux îles Cassitérides (îles Sorlingues), où se faisait un grand commerce d'étain; et aussi, pour aller dans les pays du nord de l'Europe, où certains archéologues croient reconnaître les vestiges de leur industrie. Pourquoi ne pas admettre, plus simplement, que toutes ces maladies, une fois entrées en Italie, ont pénétré, avec les colons et les soldats romains, dans le reste de l'Europe soumis à leurs armes ?

Il y a cependant une autre version, dont nous ne contesterons pas la vraisemblance. Au VIIIe siècle, dans le nord de l'Italie, la lèpre passait pour avoir été importée par les Lombards. Or, ces Lombards venaient du nord de la Germanie,

(1) Labourt, *Origine des Ladreries et Léproseries.* Paris, 1854.
(2) Ozanam, *Maladies épidémiques*, IV, 132.
(3) *Bull. Ac. de Médecine*, 1892, 353.

région maritime bien voisine de la presqu'île scandinave, où sévit encore cruellement la lèpre.

C'est, d'ailleurs, dans le nord de l'Italie, dans la Lombardie, la Ligurie, les Alpes-Maritimes que plusieurs auteurs ont signalé, à diverses époques, l'existence de lépreux.

Ce qui est certain, c'est que les expéditions armées et surtout les invasions des hordes barbares (1) contribuèrent à donner à la lèpre une recrudescence et une intensité particulières. En dehors de ces irruptions de flots humains, il s'établit, durant tout le moyen âge, des communications incessantes entre l'Europe et l'Asie ; on allait en pèlerinage à la Terre-Sainte pour gagner le ciel ; et parfois, fait qui n'est pas sans causer quelque surprise, pour se guérir de la lèpre. Grégoire de Tours parle, quelque part, d'un certain Naaman, qui se plongea dans les eaux du Jourdain, persuadé qu'il trouverait la guérison au fond de la sainte piscine.

(1) Notre pays fut successivement ravagé par les Lombards en 570, les Sarrasins en 729, les Normands en 860, les Hongrois en 934.

III

LA LÈPRE ANTÉRIEURE AUX CROISADES
LES SAINTS PROTECTEURS DES LÉPREUX

Il est aujourd'hui démontré que si la lèpre s'est surtout propagée en Europe après les Croisades, elle avait, bien longtemps auparavant, exercé ses ravages et provoqué des règlements de police et des mesures sanitaires (1).

Du temps de Grégoire de Tours, il existait déjà de nombreuses léproseries, qu'on avait soin de bâtir hors des villes. Les Annales ecclésiastiques constatent l'existence de léproseries dès 460, près de l'abbaye de Saint-Oyan, aujourd'hui Saint-Claude.

(1) Sur ce sujet, on consultera avec fruit le travail de Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liége, sur « La Lèpre en Occident avant les Croisades ». Compte rendu du Congrès scientifique international des Catholiques, tenu à Paris, du 1er au 6 avril 1891 ; Paris, Picard, 1891. La thèse de Michelet, que la lèpre est « le sale résidu des Croisades », fortifiée par Alf. Rambaud, déclarant que « la lèpre commença avec les premières croisades », est victorieusement combattue par l'auteur de l'opuscule précité, avec des arguments sans réplique.

En 549, le concile d'Orléans arrêtait que chaque évêque devrait s'occuper des lépreux résidant dans son diocèse ; en 583, il fut interdit à ces derniers de vaguer librement au milieu de la population saine, afin de ne pas semer la contagion autour d'eux ; en 634, on établit une maladrerie dans les dépendances de la basilique de Verdun (1).

En 583, se tint, à Lyon, un concile, dans lequel il fut décidé que, « dans chaque ville, il y aurait un logement séparé pour les lépreux » : voilà bien, conclut le Dr Drivon, la constatation indéniable, dès le VIe siècle, de l'existence de la lèpre dans la région lyonnaise.

Les actes de Clotaire (630), les capitulaires de Pépin (757), et ceux de Charlemagne (789), confirment l'existence de la lèpre et ne sont, en réalité, que les commentaires du concile de Lyon (2).

On fut persuadé, dès les époques les plus reculées, que le mal était au plus haut point contagieux ; et qu'il suffisait, pour en être atteint, de toucher les habits ou les meubles du malade, de respirer le même air que lui.

Les enfants des lépreux étaient tenus sous les fonts baptismaux, et non au-dessus, parce qu'on craignait

(1) CHEVALIER, *op. cit.*, 18.
(2) *Les anciens hôpitaux de Lyon : Léproserie de la Madeleine*, par le Dr DRIVON.

que l'eau baptismale ne transmît la maladie ; au quinzième siècle, la croyance à la contagion de la lèpre était encore vivace (1).

La lèpre était considérée comme « l'enfer sur la terre » ; la religion était la suprême ressource des malheureux que la science délaissait, les déclarant incurables.

De nombreux asiles furent créés et placés sous l'invocation de saints : saint Lazare (2), saint Julien l'Hospitalier, sainte Madeleine, saint Thomas martyr furent particulièrement invoqués. La foi des peuples voyait, dans cette maladie, quelque chose de sacré et de mystérieux, et dans chacune de ses victimes un représentant du Christ, chargé des péchés des hommes.

De pieuses légendes plaçaient le lépreux sous la protection divine, et le rendaient l'objet de

(1) VIGNAT, *Les Lépreux et les Chevaliers de Saint-Lazare* (1884).

(2) Les léproseries étaient placées sous la dédicace de saint Lazare, sainte Marthe ou sainte Madeleine. Lazare, le lépreux de la Parabole, aurait bien plus mérité d'être le patron des ladres que le Lazare, frère de Marthe et de Madeleine, le Lazare ressuscité par Jésus, d'autant que l'Evangile ne dit pas que celui-ci fût lépreux. Au moyen âge, saint Sylvain, de Livroux, dans l'Indre, avait le privilège de guérir les lépreux, depuis une épidémie qui sévit sous le règne de saint Louis. Dans le Berry, la moindre apparition de tubercules cutanés était taxée de *mal de Saint-Sylvain* (BRISSAUD, *Hist. des Express. popul. en médecine*, 234). Sur les « saints guérisseurs de la lèpre », cf. *la France médicale*, 10 septembre 1907.

la touchante sollicitude de son entourage. De hauts personnages s'imposaient comme pénitence, « pour être agréables à Dieu », de s'exposer délibérément à la contagion, en prodiguant des soins aux lépreux, en baisant même leurs ulcères. Des rois



SAINTE ELISABETH, de Hongrie, distribuant des aumônes aux lépreux (D'après une peinture du *Musée de Cologne*).

cherchèrent à racheter leur péché par ce procédé périlleux.

Le fils de Hugues Capet, Robert Ier, Henri II, roi d'Angleterre, rendirent toutes sortes d'offices aux pauvres ladres. Saint Louis est allé jusqu'à leur mettre les aliments dans la bouche et à leur baiser les mains et les pieds, couverts de sanie purulente (1). Le pieux Robert, sentant les approches de la mort, voyagea de maladrerie en maladrerie, depuis Orléans et Bourges jusqu'à Toulouse, consolant les lépreux, leur distribuant des aumônes, les embrassant avec une sympathique commisération (2).

Sainte Elisabeth posait sa tête sur leurs genoux et coupait elle-même leur chevelure. Elle se prosternait à leurs pieds et pansait leurs ulcères.

Sainte Catherine de Sienne allait chaque jour visiter une lépreuse, que les magistrats avaient reléguée hors de la ville. Saint Thomas traitait les malades de la léproserie du Mont-aux-Malades, près de Rouen, avec la plus grande compassion. L'impé-

(1) Dr Puech, *La léproserie de Nîmes.*

(2) Un empereur byzantin, atteint de lèpre, qui régnait entre 311 et 313, aurait reçu le conseil de prendre, pour s'en guérir, un bain de sang de vierge ; un évêque de Rome le persuada qu'une simple immersion dans les eaux du Jourdain serait tout aussi efficace. (*Tribune médicale*, 6 novembre 1909: *L'assistance publique et la lèpre dans l'ancienne Byzance*, par le Dr Zambaco-Pacha).



Saint Louis, donnant des soins aux lépreux
(D'après un tableau de M. Albert Maignan, qui a figuré au Salon de 1879).

ratrice Mathilde (1) vendit pour eux le matelas du lit sur lequel elle avait couché durant une longue et grave maladie.

Les chanoinesses de la métropole de Rouen, dans la distribution quotidienne de blé, de pain ou de fruits, qu'elles se partageaient entre elles après les offices, réservaient toujours deux pains pour les lépreux du Mont-aux-Malades (2).

C'est une justice à rendre à l'Eglise qu'elle recueillit, avec un zèle charitable, les malheureux que les pouvoirs publics excluaient de la société. Les Conciles d'Orléans (549) et de Lyon (583) avaient prescrit aux évêques de faire une enquête sur le nombre des lépreux de leur diocèse, et de porter secours, sur les revenus de l'Eglise, aux infortunes les plus intéressantes.

Grâce aux libéralités faites à l'occasion de l'an 1000, où la croyance universelle à la fin du monde semait l'épouvante, on reconstruisit partout des églises, des hospices et des maladreries. Philippe-Auguste fit, pendant son règne, 14 concessions ou

(1) La comtesse Sibylle de Flandre, la comtesse Richilde de Hainaut et d'autres personnes de haut rang se dévouèrent au service des lépreux ; plusieurs furent victimes de leur dévouement. Dans les environs de Paris, il y eut, à une certaine époque, une maison appelée *La Saulsaye*, pour les lépreuses de sang royal. (Alex. MONTEIL, *Hist. des divers états*, t. I ; VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*, II, 88).

(2) Charte de 1237, citée par l'abbé P. LANGLOIS, *Hist. du prieuré de Mont-aux-Malades*, 116.

donations à des léproseries, mais n'en fonda aucune (1).

Saint Louis fit bâtir à Die un splendide hôpital pour les lépreux. Dans un « Estat des maladreries de France » de cette époque, sur 1502 établissements mentionnés, 123 sont indiqués comme étant de fondation royale, 252 de fondation seigneuriale, 530 créés par les communes, les autres par les évêques ou par le clergé.

En 1515, l'Evêque de Paris avait introduit, dans le Couvent de Saint-Lazare, réservé aux lépreux, « des prêtres, chanoines réguliers de l'ordre de St-Augustin, réformés de St-Victor, et s'était réservé le droit de visiter le Couvent, de se faire rendre compte de l'état et de l'emploi de ses revenus et de son personnel (2). » Quinze années plus tard, un arrêt du Parlement édictait que les lépreux seraient « logés, reçus, nourris et entretenus dans les maladreries de St-Ladre, du Roulle et autres, par ordre de l'aumosnier du Roy... (3) ».

Il semble donc bien que le clergé n'avait pas encore renoncé à ses privilèges de main mise sur les maladreries ; mais on entrevoit déjà un compromis entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique.

(1) L. Delisle, *Catal. des actes de Philippe-Auguste.* Paris, 1856.

(2) Marcel Fosseyeux, *L'Assistance parisienne au milieu du seizième siècle*, 42-3.

(3) M. Fosseyeux, *loc. cit.*

IV

COMMENT VIVAIENT LES LADRES, AU MOYEN AGE

Au moyen âge, chaque bourgade était tenue d'avoir un lazaret. Les administrations communales étaient réprimandées et mêmes punies, lorsqu'elles ne déclaraient pas un lépreux vivant dans le ressort de leur paroisse : c'était la *déclaration obligatoire* des maladies contagieuses, dont nos mœurs actuelles s'accommodent si mal. Un bâtiment rustique, un amas de cabanes ou de huttes constituaient la maladrerie ; la charité privée et les ressources des malades pourvoyaient au reste.

La plupart des léproseries jouissaient de faibles revenus. Sur 19 léproseries dans le diocèse de Troyes, une seule touchait un produit annuel de 6.000 livres ; le revenu des 18 autres variait de 90 à 600 livres, soit un peu moins de 300 livres chacune, en moyenne (1). Mais elles reçurent souvent des legs importants : M. Drivon a cité de nom-

(1) Harmand, *Notice hist. sur les léproseries de Troyes*, 1849, 5.

breux testaments, dont les lépreux furent les bénéficiaires. Le comte de Champagne, Henri le Libéral, l'ami de saint Bernard, fonda deux maladreries à Provins et deux à Troyes ; entre autres revenus, il affecta à l'une de ces maladreries la dîme sur les profits de l'établissement de bains, et le quart des rognures de la monnaie frappée à Troyes (1).

Dans le plus grand nombre des maladreries, les lépreux étaient forcés d'aller mendier pour leur subsistance. En général, on était charitable envers eux, soit qu'on les regardât comme dignes de pitié, car on y voyait le doigt de Dieu, soit que l'on craignît pour soi pareille affliction (2).

Dès le XIIe siècle (3), les léproseries se multiplièrent sur différents points du territoire : on n'en comptait pas moins de 218 en Normandie (4). Il en existait de deux lieues en deux lieues en Picardie. La ville de Lille en possédait trois, dont une réservée aux bourgeois de naissance (5).

(1) *L'Etat social de la France au temps des Croisades*, par GARREAU; Paris, Plon (1899), 460, note 1. Cf. *Les Maladreries de la cité de Verdun*, par Ch. BUVIGNIER, 1862.

(2) DUMONT, *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, etc., t. I.

(3) *Statuts d'Hôtels-Dieu et de Léproseries*, recueil de textes du XIIe au XIVe siècles, publié par L. LE GRAND (in-8, Picard et fils). Du même auteur : *Le règlement de la léproserie d'Epernay* (1325). Epernay, 1903.

(4) LÉCHAUDÉ, *Recherches sur les léproseries qui existaient en Normandie.*

(5) DÉRODE, *Léproseries et maladreries*, Lille, 1846.

Pour être admis à la maladrerie de Béthune, il fallait être également bourgeois de naissance, ou tout au moins, avoir été reçu bourgeois depuis plus de sept ans et avoir épousé une bourgeoise ; sinon, on ne pouvait jouir des privilèges municipaux, et même, dans le second cas, on devait payer une forte somme à la communauté. Les conditions étaient donc encore plus sévères qu'à Lille, où les étrangers étaient admis dans les léproseries moyennant 20 sols, quand aucun bourgeois ne demandait concurremment à y entrer (1).

Dans d'autres pays, à Verdun, par exemple, il y avait une léproserie pour les riches, une pour les pauvres. Ailleurs, les nobles avaient leur quartier distinct.

Il existait des léproseries affectées uniquement aux hommes, d'autres aux femmes (2) ; il y en avait de mixtes.

On accordait aux seigneurs ou autres personnages, atteints de lèpre, la faveur de rester dans leur chambre, mais avec défense d'en sortir : Raoul et

(1) *Notes sur la médecine de Béthune avant* 1789, par le Dr Alex. Faidherbe fils. Roubaix, 1891.

(2) La maladrerie de Carouge avait une chapelle dédiée à saint Nicolas. Une partie était pour les hommes, une autre partie, complètement distincte, pour les femmes. Les chambres étaient toutes semblables, munies d'une cheminée et ornées, en dehors, au-dessus de la porte, de l'image d'un saint. (*Genève calviniste,* par Doumergue, 161).

Renaud, comtes de Soissons, tous deux atteints de ladrerie, ont joui de ce privilège (1). Le clergé veillait à l'entretien des établissements destinés à ses membres.

Le régime intérieur des léproseries variait selon les pays (2).

A la léproserie de Lisieux, les lépreux n'étaient point séquestrés, comme en maint endroit. Il ne leur était permis de sortir qu'avec la permission du prêtre-directeur ; ils devaient alors se revêtir d'un manteau ou de tout autre vêtement « convenable ». Ils ne pouvaient s'arrêter dans les lieux publics, pour prendre leur nourriture, sans la licence du prêtre. Ils n'étaient autorisés à passer la nuit en ville que pour assister un ami à l'article de la mort. S'ils faisaient infraction à ce règlement, ils étaient expulsés pour un temps plus ou moins long.

Chaque lépreux avait sa maison dans l'enceinte de la léproserie. Il pouvait y goûter les douceurs de

(1) Billaudeau, *Les Léproseries de Soissons*, in *Bull. de la Soc. hist. de Soissons*, t. VIII.

(2) Sur le régime intérieur des léproseries, v. *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1897, 4e série, t. XI, 174-237 (art. de A. Prudhomme) ; Tableau d'une léproserie en 1336 (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1900, 459 et suiv.); La léproserie de Reims, du XIIe au XVIIe siècle, par P. Hildenfinger (thèse de l'Ecole des Chartes, 1899) ; cette monographie occupe en entier le cent-seizième volume des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* (Reims, 1906, in-8).

la vie de famille, s'il en avait une, ou se faire soigner par des serviteurs, s'il en exprimait le désir (1).

La société du moyen âge n'a pas prononcé, en tous lieux, l'anathème implacable qu'on lui attribue généralement. Le tableau des souffrances endurées par les lépreux a été poussé au noir par des écrivains plus soucieux de la couleur que de la vérité.

Ce qui prouve que le séjour dans les léproseries n'inspirait pas une si grande terreur, c'est que des personnages de condition aisée n'ont pas hésité à frapper à la porte des maladreries. Parfois, cependant, il se produisit quelques résistances. On vit des bourgeois intenter un procès à la ville qui voulait les contraindre à entrer dans une léproserie. (*Revue d'Alsace*, 1900, art. de HANAVER).

Les inégalités sociales disparaissaient devant la redoutable affection (2). On cherchait à pénétrer dans les léproseries à prix d'argent. Si l'on songe que certains de ces établissements étaient richement dotés (3); qu'ils avaient, outre des rentes en

(1) Ch. VASSEUR, *Recherches sur les léproseries de Saint-Clair et Saint-Blaise de Lisieux.* Caen, 1862.

(2) Robert Bruce, le libérateur de l'Ecosse, le roi Baudouin IV de Jérusalem, le comte Raoul II de Vermandois, étaient lépreux.

(3) La prieure de la léproserie de la Saulsaie avait le droit, qu'elle affermait, de prendre le reste de toutes les bougies et de toutes les torches qui avaient été allumées dans la chambre du roi. Cette léproserie avait aussi tout le vieux linge, toutes

nature, de vastes possessions territoriales, on s'expliquera sans peine cet engouement.

La vie dans l'intérieur des maladreries était facile et abondante ; les travaux de culture n'exigeaient pas de grands efforts (1).

Celui qui sollicitait son entrée dans la léproserie devait apporter tout un trousseau : un lit, « estoffé de draps et de couvertures » ; un oreiller ; un godet d'argent ou un hanap ; des écuelles ; plusieurs pots de cuivre et d'étain et une forte portion de linge (2).

Le costume des *frères convers,* c'est-à-dire des frères sains, chargés de donner des soins aux malades, était presque élégant : une cotte ronde sans fente ; un manteau, non d'une seule pièce, mais fendu « à deux », bordé de lisières de drap, avec deux ou trois boutons, orné d'un collet, et pourvu de manches ouvertes et pendantes.

Les costume des *sœurs converses* n'était pas moins gracieux. Il se composait d'un manteau fourré de peaux d'agneaux, avec un chaperon pareil au manteau, et orné d'un « coquillon » en manière

les vieilles malles de la cour, ainsi que tous les chevaux réformés. Elle avait encore, à la mort du roi, les sceaux d'or ou d'argent qui lui avaient servi. (*Antiquités de Paris*, par Du Breul, livre IV, chap. *Prieuré de la Saulsaye*, cité par Alex. Monteil, *Hist. des Français des divers états*, t. I, XIVe siècle).

(1) Lefranc, *Un Règlement intérieur de Léproserie au* XIIIe *siècle.*

(2) *Bulletin de la Société archéologique de Laon :* Maladrerie de la Neuville, par Rouit ; 1853.

de cornette. Les frères pouvaient, aussi, porter, s'il leur plaisait, « une fourrure d'agneau ».

Les léproseries renfermaient cinq classes de personnes : 1° le chanoine, qui avait la direction administrative de l'établissement et chantait aux offices ; 2° les lépreux, relégués dans des huttes isolées et qui accédaient à l'église par une galerie couverte. A leur entrée dans la maison, les lépreux faisaient, entre les mains du prieur, les trois vœux de religion : obéissance, pauvreté et chasteté ; 3° les lépreuses, qui étaient tenues aux mêmes obligations que les lépreux ; 4° les frères convers ou sains, qui se dévouaient au service du monastère ; 5° les sœurs converses ou saines, servantes des femmes atteintes de lèpre, et se consacrant, comme les frères, aux travaux manuels : parfois de riches bourgeois remplissaient cet office (1).

Le concile de Rouen de 1214 exigea des convers attachés aux léproseries les vœux de continence, d'obéissance et de pauvreté, et leur prescrivit le port de l'habit religieux, précaution indispensable pour éloigner de ces établissements les gens mariés, qui « y menaient une vie plus mondaine et plus délicate qu'auparavant et ne s'y réfugiaient que pour échapper à la juridiction de leurs seigneurs » (2).

(1) L'abbé LANGLOIS, *Hist. du Mont-aux-Malades*, 329.
(2) ID., *ibid.*



UNE LÉPROSERIE AU XIII[e] SIÈCLE

(D'après une miniature du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais : *Bibliothèque de l'Arsenal*).

L'enceinte du monastère, que la seule présence des lépreux vivants et les tombes des lépreux morts eussent rendue sacrée au moyen âge, était regardée par tous comme un asile inviolable. Plusieurs malheureux poursuivis par la justice y gagnèrent franchise (1). Ajoutons, pour compléter la description intérieure d'une maladrerie, que le four, le jardin, la dépense étaient interdits aux lépreux ; une fontaine leur était attribuée ; la privation de vin était la principale punition infligée aux indisciplinés. Si un faux malade (2) s'était introduit par fraude, il devait être expulsé et payer tous les frais qu'il avait faits pendant son séjour. Le jeu des dés et les autres jeux étaient formellement interdits.

On imagine que les lépreux quittaient le plus souvent sans regret, pour un asile paisible, où du moins ils vivaient dans une indépendance relative, une société dont ils étaient l'effroi et qui les accablait d'humiliations. Si leur expulsion était considérée par eux comme un châtiment sévère, ils sollicitaient leur admission comme une faveur, ou la

(1) Floquet, *Hist. du Privilège*, II, 376.

2) Cet abus était fréquent et l'on dut édicter contre les simulateurs des peines sévères. (V. Delaunay, *Not. hist. des divers hospices de la ville de Tournai* ; Tournai, 1880, in-8, 82 et suivantes ; cf. M. Fosseyeux, *L'assistance parisienne au milieu du XVI*e *siècle*, 42 et s.

requéraient, au besoin, comme un droit, d'autant qu'ils payaient leur entrée dans la léproserie à beaux deniers comptants.

A Marguerittes, en Provence, un lépreux étranger était admis moyennant 7 florins (5 livres, 5 sous) et l'apport de son matelas. A Alais, le droit d'entrée pour les étrangers était de 12 livres au maximum. Il était de 15 livres, environ 225 fr. de notre monnaie, à Nîmes. Les étrangers payaient dans cette même ville 25 liv. (375 fr.) ; et cependant, les lépreux nîmois ont tout juste ce qu'ils ont apporté (1), et s'ils ne se sont pas munis au préalable d'un matelas de chanvre ou de bourre, ils ne sauraient s'en procurer (2).

Passe encore s'ils eussent couché sur une paillasse ; mais comme il n'y avait pas un seul bois de lit, c'est sur le sol recouvert de paille qu'ils essayaient de goûter quelque repos. Aussi voit-on les ladres de Nîmes fuir leur léproserie : une femme, reconnue lépreuse par les médecins, se sauve à toutes jambes de la maison conjugale, déclarant qu'elle

(1) Le mobilier des petites maladreries était des plus rudimentaires, ainsi qu'en témoigne un inventaire de la maladrerie de Saint-Cyrice, de l'an 1355, découvert et publié par H. Affre (*Lettres sur l'Histoire de Rodez*, 1874), reproduit par notre distingué confrère, Paul Hamonic, dans sa *Revue clinique d'andrologie et de gynécologie* (13 mai 1917).

(2) Voir le règlement de la léproserie de Nîmes dans l'ouvrage du Dr Puech, précité, 30-33.

va à Saint-Jacques-de-Compostelle demander sa guérison (1).

Ce n'est qu'au XVI[e] siècle que les lépreux du Languedoc auront une existence légale, jouiront de leurs droits civils, et acquerront le privilège d'avoir les biens de leur maison exempts des tailles royales et des dîmes ecclésiastiques.

Il n'en allait pas de même dans le Vivarais, à Voley, où, depuis les temps les plus lointains, les lépreux exerçaient sans contrainte tous leurs droits. Ils étaient libres d'acheter, vendre ou donner ; de se marier, tester, poursuivre en justice ; en un mot, de faire tous les actes de la vie civile (2).

La maladrerie de Voley était une sorte de république, se gouvernant elle-même, ayant ses statuts et ses usages, auxquels nul ne devait déroger. Les lépreux y vivaient sous l'autorité des seigneurs, mais avec une certaine liberté dans la gestion de leurs intérêts communs. L'admission d'un lépreux à la maladrerie n'étant pas temporaire, comme l'admission à l'hôpital, il était naturel que celui-ci apportât, dans son nouvel asile, tout ou partie de son patrimoine.

Les admissions à titre gratuit étaient relativement rares. Suivant leurs ressources, les entrants

(1) D[r] PUECH, *La Léproserie de Nîmes* (1888), 37.
(2) CHEVALIER, *Not. hist. sur la maladrerie de Voley*, 37.

payaient, sous le nom d'*introges*, une somme variant de 30 à 100 florins. Outre cela, ils apportaient douze livres de vaisselle d'étain, un lit, une couverture, quatre linceuls, une besace, une bouteille et un fer ; et ce qu'ils pouvaient fournir en vin, bois, volailles, œufs ou foin. Ils bénéficiaient, en plus, des donations charitables et du produit des aumônes qu'ils recueillaient des passants, dont ils attiraient l'attention par le bruit sinistre de leurs cliquettes (1).

Le service des maladreries était généralement, nous l'avons dit, confié à des frères et sœurs qui ne vivaient pas sous une règle commune, mais faisaient des vœux. Ces frères et sœurs convers s'enfermaient avec les lépreux pour les servir. Vers le milieu du XIVe siècle, frères et sœurs convers disparurent et les malades aisés se firent servir, à leurs frais, par des *chambrières* d'âge canonique, dont la vertu et la réputation étaient à l'abri de tout soupçon.

Tout ce que les lépreux laissaient après leur mort revenait à la maladrerie. On en dressait un inventaire, en présence des malades. Le règlement défendait au chapelain ou à l'administrateur de payer

(1) « Les lépreux ne pouvant sortir sans une clique ou cliquette et faisant bande à part, furent désignés sous le nom de *clique*. » DE COSTON, *Origines étymol. et signif. des noms propres et des armoiries ;* Paris, 1857, 92.

les dettes du défunt, ces dettes étant nécessairement le fruit de l'inconduite, puisque les lépreux recevaient à la maladrerie tout ce dont ils avaient besoin pour eux et leurs chambrières.

Dans toutes les maladreries, le chapelain, nommé par le recteur, pour administrer les sacrements aux malades, devait, en dehors des fêtes solennelles, célébrer pour les lépreux quatre messes basses chaque semaine, les lundi, mercredi, vendredi et dimanche : ce jour-là, le recteur fournissait un pain bénit. L'église étant un lieu public, des précautions étaient prises pour éviter le contact avec les malades, qui avaient des sièges particuliers.

Le chapelain était logé dans l'établissement, derrière l'église. Le sol de l'église était couvert de pierres tombales, sépultures des malheureux morts dans la maladrerie. La maladrerie avait aussi sa prison, ses *gennes*, comme on disait au XVe siècle.

Tout en se déchargeant sur les recteurs de la gestion de la maladrerie, les magistrats se réservaient la direction de l'établissement et l'exercice d'un droit appelé la *visitation*.

Tous les ans, à des époques indéterminées, les maires, les échevins, le procureur-syndic, le secrétaire, les auditeurs des comptes descendaient à la maladrerie, à la porte de laquelle ils trouvaient le recteur assisté du chapelain. Après une messe basse, célébrée dans la chapelle, on procédait à l'inven-

taire du mobilier ; les bâtiments étaient visités ; des réparations étaient prescrites au recteur. On discutait le rapport des jurés envoyés pour reconnaître l'état des cultures. Les lépreux étaient appelés et interrogés sur leurs besoins et l'acquit de leurs prestations ; puis, les comptes du recteur entendus et arrêtés, l'assistance installée autour d'une table prenait sa part d'un copieux dîner, payé par l'établissement (1).

Deux menus de ces pantagruéliques festins nous ont été conservés : nous les donnons comme traits de mœurs.

En janvier 1431, il entrait dans la composition d'un de ces dîners : une douzaine et demie de pains blancs, deux douzaines de pâtés, un demi-mouton, quatre pièces de bœuf, des choux pour faire le « poutage » ; six chapons ; une demi-livre d'amandes, « pour faire la sauce » ; du gingembre blanc, du lard à barder, de la moutarde, un fromage, des « poires à émine », des dragées à mettre dessus ; trois pintes de vin à deux blancs la pinte, et 16 pintes à 5 deniers la pinte. Autre menu, du mois de juin 1556 : une longe de veau, une épaule et un « rateau » de mouton ; six poules, quatre pigeons, deux oisons, du lard, du pain et du vin.

Les malades étaient pourvus de tout ce qui leur

(1) Garnier, *Notice historique sur la maladrerie de Dijon*, 31-32.

était nécessaire durant leur séjour à la maladrerie. On va en juger par le tableau qui suit.

Chaque malade recevait du maître, savoir 10 sols tournois par trimestre, soit 40 sols par an ; une émine (un peu plus de quatre hectolitres) de blé ; une émine d'orge, livrable à la Saint-Martin (1).

A la Toussaint, trois aunes de *camelin* (étoffe assez analogue à notre poil de chèvre actuel), pour son vêtement ; cinq setiers de vin, au temps des vendanges ; et une fouasse blanche (pain à base d'anis), le jour de Noël. Le recteur devait, en outre, leur partager la moitié des langues de bœufs et vaches tués à la boucherie. Il faisait distribuer, enfin, aux quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint), à ses hôtes, un quartier de « chatron » (mouton), de veau ou de porc, avec un setier de vin, et un quartier de lard, le jour du Mardi gras.

Les lépreux de la Champagne (2) n'étaient pas moins bien traités que ceux de Dijon.

(1) *Op. cit.*, 21-22.

(2) Autrefois, il se tenait à Reims une foire, dont les bénéfices appartenaient aux lépreux. Elle avait lieu près de leur maison. Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, fit donner aux lépreux de son diocèse cent setiers de froment, à prendre sur les deux moulins qui existaient alors dans la capitale de la Champagne. (*Les lépreux de Reims*, 1842, XIV et XV.) La léproserie de Reims avait des faveurs particulières, puisqu'elle s'adonnait à l'industrie, et même à l'usure,

Vers le milieu du XVIe siècle, en 1556, la maladrerie de Troyes donnait à chaque lépreux la somme de quarante sous tournois par mois, cinquante onces de pain par jour, trois muids de vin par an pour un lépreux, et deux muids seulement pour une lépreuse ; huit cordes de gros bois, moitié en nature, moitié en argent.

Avec les quarante sous mensuels, le lépreux devait payer sa servante, dont les gages étaient d'environ 7 ou 8 livres par an ; se fournir d'huile, de chausses, de souliers et d'habits ; acheter la viande et autres menus vivres. Avec l'argent des quatre cordes de bois, il se procurait les fagots, le charbon, les médecines et onguents, les linges, le sucre, les amandes, les pruneaux et « autres gracieusetez nécessaires à telz malades. »

Le lépreux qui vendait ou donnait à autrui la portion, ou seulement une partie de la portion du bois à brûler que lui avait délivré la léproserie, était puni d'une amende de quarante sous ; en cas de récidive, il était privé de la portion pendant un an, et à la troisième fois, pour toujours.

La portion fournie à chaque lépreux varia selon les époques : en l'an 1565, chaque malade, en

sans être inquiétée par les pouvoirs publics. Il est vrai que celle d'Issoudun recevait, en 1257, du roi de France, plusieurs serfs, alors que celle de Bois-Hallebout battait monnaie, à la même époque, sur les hommes de la localité. (BOUTARIC, Actes du Parlement de Paris, I).

plus de sa pension augmentée de 10 sous par mois, reçut encore cent sous, à cause de la cherté des vivres. Les lépreux étrangers à la ville ne touchèrent que la moitié de la subvention, soit cinquante sous. Dix ans plus tard, la pension fut portée à quatre livres par mois.

Il s'en faut que les règlements qui régissaient les lépreux dans l'intérieur de certaines léproseries fussent aussi mitigés que ceux que nous avons produits. Celui de la maladrerie de Saint-Ladre, d'Amiens, délibéré en 1305, un des plus anciens et des plus remarquables qui soient, peut être cité « comme exemple de la prévoyance et de l'habileté administratives des corps municipaux du moyen âge ». Tout ce qui, dans un hospice de ce genre, devait constituer le bon ordre a été prévu et prescrit avec beaucoup de sagesse : mesures de discipline, précautions sanitaires, règles d'hygiène, soins de propreté : rien n'est oublié.

Le règlement s'applique au maintien de la paix intérieure, aux bonnes mœurs, voire même aux devoirs religieux. Il statue sur la conduite de tous les habitants de la maison, clercs ou laïques, hommes ou femmes, sains ou malades ; et son exécution est assurée par des peines disciplinaires, appropriées à la situation spéciale des délinquants.

Le premier devoir imposé aux frères ou aux

sœurs, sains ou malades, est une soumission entière au *maître* ou directeur de l'établissement ; et une conduite honnête et exemplaire en tout lieu, aussi bien que dans la maison.

La communication des personnes saines avec les malades est interdite par des dispositions rigoureuses ; il est défendu à tous les frères ladres d'approcher du four, de la cuisine, du cellier, et en général, de tous les lieux où se préparent et se conservent les aliments et les provisions destinés aux frères sains. Le port ou la possession d'une arme quelconque, le jeu de dé et tout jeu pour de l'argent ou un autre gain sont prohibés.

Les frères sont exclusivement justiciables du maître, assisté d'un certain nombre de frères, non seulement pour les délits ou infractions qu'ils pourraient commettre, mais encore pour la décision des différends qui surviendraient entre eux.

Il est défendu, sous punition, à tous ceux qui ont quelque plainte à porter, d'en saisir d'autres juges.

L'exclusion de l'hospice, pour toujours ou pour un temps déterminé, et des pénitences plus ou moins longues, sont les seules peines que prononce le règlement (1).

Si nous observons ce qui se passait, vers la

(1) *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, par Augustin Thierry, I, 322.

même époque, chez nos voisins de Suisse, nous ne trouverons à noter, dans le règlement intérieur de leurs léproseries, que de légères variantes.

Les lépreux de la « maladrerie » de Genève formaient une communauté (*communitas leprosorum*), une sorte de chapitre, présidé par le curé de Saint-Léger, et ils se rassemblaient pour délibérer dans la chapelle. Les jours de fête, et même les autres jours, les lépreux allaient entendre la messe à Saint-Léger. Ils y trouvaient de l'eau bénite à part et, à l'extrémité de l'église, un lieu clos et garni de fenêtres grillées.

Une des chambres était fermée par une porte très solide et une bonne ferrure ; sans fenêtre, ni lit, mais seulement avec un peu de paille. On y enfermait les délinquants, les y tenant au pain et à l'eau. Le curé avait seul la clef de ce réduit, en sa qualité de directeur de la maladrerie. L'administrateur était un économe, appelé guidon (*quitonus*), assisté de son épouse (1).

Chaque année, le chapitre des lépreux élisait ou

(1) Les soins que la femme du guidon pouvait donner comme infirmière, semblent avoir été les seuls soins médicaux qu'eussent à espérer les lépreux, une fois enfermés dans la maladière. Le médecin n'intervient qu'avant, pour décider si la maladie existe. « La notion de l'incurabilité de la lèpre était si bien admise comme un article de foi, qu'il semblait superflu de faire de la thérapeutique avec les lépreux. » DOUMERGUE, *op. cit.* Pour plus de détails sur les fonctions du guidon et de sa femme, on consultera avec fruit l'excellent

confirmait le *guidon*, et tout semble indiquer que les lépreuses votaient comme les lépreux.



Groupe de Lépreux, dans le *Triomphe de la Mort*, d'ORCAGNA (*Campo-Santo*, de Pise).

Ces deux progrès encore contestés, le *vote des femmes* et le *vote par procuration*, étaient donc ré-

ouvrage du Dr Léon GAUTIER, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, au chapitre III, notamment ; et du même : Les lépreux à Genève au moyen âge et au XVIe siècle (extrait de la *Revue médicale de la Suisse romande*, décembre 1900) ; Dr J.-J. CHAPONNIÈRE, *Des léproseries de Genève au XVe siècle.*

gulièrement appliqués dans les maladières de Genève, dès le xve siècle.

Le port d'une arme était interdit aux lépreux : ils devaient se contenter d'un chapelet pendu à leur ceinture, et long d'au moins vingt-cinq *pater*,

Les hommes vivaient comme des clercs ; les femmes comme des religieuses : l'admission ressemblait à une entrée en religion (1).

Dans plusieurs diocèses, ceux de Sens et d'Angers entre autres, l'église soumettait les lépreux au cérémonial qui précède la mise en terre d'un défunt (2). Voici, entre autres villes, ce qui se passait à Dijon.

Quand la rumeur publique apprenait aux magistrats qu'un habitant était soupçonné de lèpre, le procureur-syndic commettait des médecins et chirurgiens-jurés pour s'assurer du fait. Si le malade présentait les signes de l'infection ladrique, les experts le déclaraient dans un rapport *ad hoc* (3). La mairie prononçait alors sa séquestration

(1) *Genève calviniste*, par Doumergue, 161-2.
(2) Franklin, *L'Hygiène*, 96.
(3) V. l'examen médical d'un homme suspect de lèpre, en 1440, dans le tome XXXI de la VIIe série des *Mémoires de l'Académie de Nîmes* (1908).

et en avertissait le curé de la paroisse, qui le dénonçait au prône.

Au jour fixé pour sa « mise hors du siècle », le curé envoyait au malade, après l'avoir bénie, la triste livrée grise qui devait être désormais son



SAINTE ADÉLAÏDE, priant pour les lépreux
D'après une gravure de Hans BURGKMAIER, reproduite par P RICHER).

partage ; il gardait seulement le manteau, le chaperon, les gants, la cliquette, la ceinture et le couteau.

Bientôt les prêtres l'amenaient en procession à l'église (1), avec son cortège de parents, d'amis, de voisins, convoqués comme pour un convoi.

On célébrait l'office des morts, que le patient, isolé des siens, entendait le visage couvert, comme un mort dans son cercueil. L'office terminé, le curé après lui avoir remis le manteau, le chaperon, ainsi que les autres objets, le conduisait au cimetière. Là, prenant trois fois de la terre et la lui mettant sur la tête : « Mon ami, lui disait-il, tu es mort au monde. » Puis, lui montrant le ciel, il l'exhortait à la résignation.

La procession se remettait en marche pour gagner la maladrerie, à la porte de laquelle se trouvaient le procureur-syndic de la ville et le recteur. Le cortège arrêté, le syndic interpellait le pauvre *méseau*, lui demandait quelles étaient ses intentions en se présentant ainsi : sur sa réponse, que, reconnu ladre, il réclamait, comme habitant de la ville, son entrée à la maladrerie, pour y jouir

(1) En entrant dans l'église, le lépreux voyait sous le porche le *bauley*, c'est-à-dire le brancard de cordes qui devait le porter au cimetière. Au-dessus de l'abside, était déployé le drap mortuaire et à ses pieds, pour compléter le tableau, les tombes des lépreux qui l'avaient précédé. (Garnier, *loc. cit.*, 19).

des droits y attachés, le chapelain s'approchait ; et le lépreux, la main nue sur les saints canons, prêtait publiquement le serment

D'obéir aux maîtres de la maladrerie en toutes choses *licites* et *honnêtes ;*

De ne point disposer de ses biens sans son *congié*, et de n'en conserver que l'usufruit ;

D'aimer et *pourchacier* le bien, honneur et profit des magistrats et de la commune ;

De leur dénoncer les *machinations et conspirations de trayson* qu'il découvrirait à l'encontre du souverain et de la ville ;

De porter *enseigne en habit* qui le fasse reconnaître, afin que les *ygnorans ne conversent avecques lui ;*

Quand il *querera* ses aumônes par la ville, de *cheminer par le milieu de la charrière au-dessus du vent et des gens sains, afin que aucuns ne puissent pis valoir ;*

De rapporter fidèlement les aumônes, pour en faire égale distribution entre les autres ladres ;

De ne laver ses mains, ses pieds, *ni aucun de ses membres, ni ses robes, draps, linges et autres habillements aux puits et fontaines communes, si ce n'est en eaue qui par autruy en sera tirée, sans en rien laisser cheoir ni rejetter esdits puits et fontaines ;*

De dénoncer à la justice la plus prochaine les individus qu'il soupçonnerait avoir *entencion de empoisonner puits, fontaines, rivières, vivres, ou autres choses qui puissent grever les corps humains ;*

De garder les droits et profits de la maladrerie et du maître et de révéler tout ce qui sera *fait du contraire* par les autres ladres ;

De se soumettre, en cas d'infraction, au châtiment

qui lui sera infligé par le recteur, sauf son recours au maire et aux échevins, collateurs et seigneurs de ladite maladrerie.

Un notaire, présent à la cérémonie, dressait acte du tout ; des témoins y souscrivaient ; et, cette formalité remplie, le lépreux disait adieu à l'assistance. Après quoi, le recteur le prenant par la main, le *rendait*, c'est-à-dire l'introduisait dans la maladrerie, dont la porte, aussitôt fermée, annonçait au pauvre reclus que sa séparation du monde était devenue une triste réalité (1).

Infortuné paria, souvent délaissé des siens, le lépreux ne songeait guère à franchir le seuil de la maladrerie : il y vivait renfermé, sans autre distraction que la culture d'un petit jardin. A ses tortures morales venaient s'ajouter d'intolérables douleurs physiques, dont une mort affreuse était la peu riante perspective.

A Lisieux, la cérémonie était quelque peu différente de celle que nous venons de décrire. L'église accompagnait la séquestration des lépreux de paroles consolantes, qui devaient leur enseigner la patience et la résignation. Le prêtre allait chercher le malade processionnellement dans sa maison

(1) Garnier, *Notice historique sur la maladière de Dijon*, 15-18.

et le conduisait à l'église, où l'on célébrait la messe.

Ce n'était point la messe des morts ni la pompe des funérailles : un tel usage fut expressément défendu dès le XIe siècle. On célébrait la messe du jour ou celle du Saint-Esprit, avec l'oraison *Pro infirmis ;* ou une messe spéciale, dont les pensées étaient appropriées à la circonstance. L'introït se composait de ce verset du psaume 37 : *Sagittœ tuœ infixœ sunt mihi... humiliatus sum nimis.*

L'épître était fournie par le chapitre V du quatrième Livre des Rois, qui rappelle l'histoire de la guérison de Naanam par Elisée. L'Evangile était ouvert au passage où se trouve racontée la guérison des lépreux de Samarie.

Le graduel, l'offertoire, la communion, les oraisons étaient aussi conformes au sujet. La messe terminée, le lépreux était conduit, en procession, au chant des litanies, à la demeure qui lui avait été préparée.

On lui faisait les *défenses* prescrites dans les rituels, on bénissait sa maison et son mobilier, et le prêtre se retirait en laissant, par ses exhortations, du baume sur cette douleur (1).

(1) Vasseur, *Notice sur la léproserie de Saint-Clair*, 20.

V

POURQUOI LA LÈPRE EST DEVENUE ENDÉMIQUE

Avant d'aller plus loin, une question se pose, qui appelle une réponse précise : dès le XIIIe siècle, on ne comptait pas moins de 19.000 léproseries ou maladreries dans la chrétienté, dont 2.000 pour la France seule, et tous ces asiles étaient loin de suffire. Quantité de ladres parcouraient les campagnes et les villes, implorant la charité des passants, dont ils cherchaient à émouvoir la pitié par le spectacle de leurs plaies hideuses. Comment expliquer que la lèpre ait pu régner à l'état endémique, du douzième au seizième siècle, en dépit des ordonnances, mesures de police (1), ou rè-

(1) M. Ph. de Bosredon, dans un substantiel article, portant le titre trop effacé de *Notes sur les biens des anciennes maladreries* (Extraits des *Annales de la Charité;* Paris, 1854), renvoie, pour les actes officiels prescrivant des mesures de police contre la contagion lépreuse, à un capitulaire de Charlemagne (789) et à diverses ordonnances, déclarations ou lettres patentes de Charles V, Charles VI, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et Louis XIII. Des mesures analogues avaient été prescrites par les conciles, par les coutumes, par

glements que nos rois ont successivement édictés ?

Ces règlements, en effet, malgré leur apparente sévérité, furent à peu près impuissants à combattre un fléau dont le relâchement des mœurs, la malpropreté des vêtements, l'insalubrité des habitations contribuaient à favoriser le développement.

Selon une opinion autorisée, les causes qui ont concouru à disséminer la lèpre furent surtout l'usage fréquent de bains dans des cuves en bois ; le port de vêtements de laine, conservant mieux que tous autres les germes infectieux ; la consommation excessive de viande de porc et de poissons salés et avariés (1).

Mais il n'y avait pas que cela. Comme l'a judicieusement fait observer un de nos érudits confrères (2), « en dehors du défaut général de propreté

les chartes municipales. (V. une ordonnance du maire et des échevins d'Amiens, dans le *Recueil des monuments inédits du Tiers-Etat*, t. I, 682).

(1) Par lettres patentes de février 1587, Henri III donna des statuts aux bouchers de Paris ; entre autres prescriptions, il y est dit « qu'il ne sera loisible à aucun boucher esdites boucheries tuer ou faire tuer porcs qui ayent été nourris ès maisons d'Huilliers, Barbiers ou *Maladreries*, à peine de dix écus ; auquel cas ladite chair sera jetée aux champs ou en la rivière à la diligence des jurez dudit Etat. (Delamarre, *Traité de police*, I, 604).

(2) *Revue médicale de la Suisse romande*, décembre 1900, t. XX, 613 et suiv. (Dr L. Gautier).

et des autres manquements aux règles de l'hygiène personnelle et alimentaire, c'est probablement à l'existence de cas de lèpre larvée ou méconnue, qu'il faut attribuer la longue durée de l'endémie lépreuse dans l'Europe centrale et occidentale ».

On n'enfermait pas dans les léproseries que des ladres avérés ; outre que plusieurs examens étaient nécessaires pour arriver à cette constatation (1), les erreurs de diagnostic étaient toujours possibles ; et

(1) Dès qu'un habitant était soupçonné de lèpre, ce que, soit dit en passant, on prétendait reconnaître à plus de 28 signes, dont 10 à la tête seule, la police locale le soumettait à une visite préliminaire, qui détruisait ou confirmait les soupçons. Au premier cas, tout était dit, sauf surveillance pour l'avenir. Au second, le malade présumé était soumis à une ou plusieurs épreuves, dont la forme est ignorée. Et d'abord, la visite préalable était faite par un homme de l'art, ou tout autre personnage ayant un caractère public, probablement préposé à cet effet. Après cette visite, à moins de symptômes très avancés, on ne pouvait prononcer sans de nouvelles observations plus minutieuses, et c'était l'objet des épreuves. A qui appartenait le droit de faire ces épreuves ? Si l'on consulte les rituels, on voit qu'ils enjoignent au curé de procéder à la séquestration du lépreux, dès que son état sera prouvé *per sententiam judicis ecclesiastici aut alias certo et legitime*. Entendaient-ils parler du juge ecclésiastique et du juge laïque, ou seulement du premier, ces derniers mots *aut alias* n'étant pour le prêtre qu'une indication qu'il était maître de s'en rapporter à toute autre preuve capable de lui inspirer confiance ? Les monuments écrits que nous avons pu découvrir démontrent que le juge laïque n'avait aucune autorité en cette matière, qui était à l'entière discrétion du juge ecclésiastique, seul compétent pour enlever aux lépreux toute participation civile et religieuse à la vie sociale. (Cf. *La Justice criminelle dans les duchés de Lorraine et de Bar*, etc., par DUMONT, t. I, 244 et suiv.).

si on risquait de séquestrer des malades indemnes de stigmates de lèpre, il devait arriver, non moins souvent, qu'on laissât circuler librement nombre de sujets qui semaient partout la contagion.

Le malade, une fois sa séquestration opérée, ne cessait pas, de ce fait, d'être un danger, car on n'observait pas toujours les règlements qui prescrivaient l'isolement ; il faudrait donc plutôt s'étonner de ce qu'avec des circonstances aussi favorables à sa durée, l'endémie lépreuse se soit à peu près éteinte avec la suite des temps.

Tout au début, on se contentait d'isoler les malades atteints de lèpre dans les huttes construites en des lieux écartés ; plus tard leur nombre augmentant, on construisit des établissements spéciaux où ces infortunés avaient du moins la consolation de n'être pas complètement séparés du reste du monde. Mais cette vie en commun ne tarda pas à engendrer des désordres.

Parce que, d'abord, on permit au conjoint lépreux d'exiger le devoir conjugal de l'époux resté sain, et réciproquement ; le conjoint sain était même autorisé à habiter à la maladière, dans la chambre du lépreux, à la seule condition d'y vivre à ses frais (1).

Toutefois, la fréquentation avec d'autres fem-

(1) *La Médecine à Genève*, etc., par le Dr Léon GAUTIER, 89.

mes que la sienne était interdite au lépreux. Les lépreux des deux sexes étaient, dans beaucoup de léproseries, rigoureusement séparés et ne se retrouvaient réunis qu'à la chapelle.

Le lépreux célibataire était tenu de vivre en chasteté et continence : toute infraction à cet article était punie de la prison et d'une amende, et le délinquant condamné au pain et à l'eau. Le lépreux marié pouvait, dans sa propre chambre, ou dans quelque lieu voisin et honnête, rendre ou exiger le devoir conjugal, mais ne devait, pour ce motif, rester plus de trois heures du jour hors de la maladière.

Cette question du mariage des lépreux a donné lieu à des solutions différentes, suivant les époques ; elle a trop d'importance, au point de vue de la prophylaxie de la lèpre, pour que nous ne lui consacrions pas quelques lignes.

Le pape Etienne II estimait qu'il ne fallait pas séparer les lépreux mariés, même si un seul des conjoints était atteint de la maladie (754). Deux ans plus tard (756), le concile de Compiègne prescrivait la dissolution du mariage, autorisant le membre sain à contracter une nouvelle union.

Le mariage était permis dans ces mêmes conditions par le pape Alexandre III, c'est-à-dire que le lépreux était libre de s'unir à une femme saine, si celle-ci l'acceptait pour époux. Le même pontife dé-

cida plus tard que le mari lépreux devait suivre sa femme, ou la femme son mari ; faute de quoi, ils devaient vivre dans une continence absolue. C'était



SAINT ADELARD, abbé de Corbie, secourant les lépreux.
(D'après une gravure sur bois de Hans BURGKMAIER, reproduite par P. RICHER, dans l'*Art et la Médecine.*)

un acte de charité chrétienne, et nul n'avait le droit de s'y soustraire. La reine Thérèse d'Aragon ayant été atteinte de l'horrible mal, et le roi ayant de-

mandé au pape Clément XIV de prendre une autre femme, le pontife repoussa la requête, comme contraire aux principes de l'Evangile, engageant le prince pétitionnaire à supporter en patience cet avertissement du Seigneur (1).

Les autorités civiles interdisaient généralement le mariage aux lépreux, autant pour des motifs d'hygiène que pour des raisons d'économie : ces sortes d'unions ne propageaient pas, en effet, seulement la contagion, mais les enfants qui en résultaient restaient à la charge des communautés.

Les Décrétales de saint Grégoire autorisaient les lépreux à se marier ; mais séparés du monde par la loi, ils ne pouvaient ni vendre, ni contracter d'engagements; ni tester, ni hériter. Pour la même raison, ils ne pouvaient ni citer personne en justice, ni y être appelés. Ils étaient morts civilement.

La famille des lépreux était, en certains endroits, frappée de déchéance. La *Coutume de Calais* excluait du droit de bourgeoisie tout individu dans la famille duquel se trouvait un lépreux. La *Coutume de Normandie*, tout en prononçant la mort civile du ladre, l'autorisait à retenir le patrimoine qu'il avait lors de sa séquestration, pour en jouir par usufruit, pendant sa vie, sans pouvoir l'aliéner.

Dans la province de Boulogne, il existait une coutume bizarre : quand un individu mourait de

(1) Chevalier, op. cit., 13.

la lèpre, sans que son cas eût été préalablement dénoncé par les habitants à la justice du seigneur de l'endroit, « tout le bétail à pieds fourchés de la dite paroisse appartenait de droit au seigneur du lieu. » En Picardie, lorsqu'un individu avait été reconnu juridiquement lépreux, on l'annonçait au peuple, afin que chacun pût se garantir de tout contact avec lui ; s'il revenait à la santé, on l'annonçait de même au public, afin de dissiper ses craintes (1).

La seule coutume qui ait consacré un chapitre particulier aux lépreux est la *Coutume de Hainaut*. Voici comment on procédait dans cette province.

Dès qu'un individu était soupçonné de la terrible maladie, les échevins du lieu le conduisaient « aux épreuves (2), aux dépens des paroissiens ».

S'il était jugé ladre, la *table des pauvres*, ou, à son

(1) Billaudeau, *Les Léproseries de Soissons*, loc. cit.

(2) On trouve, dans Millin, la mention d'une épreuve usitée jadis dans une petite ville du Vivarais. « On faisait autrefois, dit-il, l'*épreuve des ladres* dans le bassin ovale de Tourne. On lit, dans un ancien acte, que, le 3 juin 1422, on mena à cette fontaine un homme que l'on croyait ladre ; on le saigna, on reçut le sang dans un vase que l'on mit dans un sac, et le tout fut plongé dans la fontaine. Deux barbiers de la ville furent nommés pour en faire la vérification ; ils déclarèrent que rien n'avait été corrompu dans cette immersion, et le juge prononça que le prévenu n'était point ladre ». *Curiosités des traditions*, par L. Lalanne, 240. Cette coutume avait également lieu dans d'autres endroits, où elle subsista jusqu'à la fin du quinzième siècle. (Cf. Braquehay, *le Culte de saint Gengoult à Montreuil;* Amiens, 1884, 8° ;

défaut, la communauté des paroissiens, lui donnait un chapeau, un manteau gris, les cliquettes et la besace. On célébrait ses funérailles comme s'il était mort, puis on lui fournissait une maison éloignée de tout chemin d'au moins vingt pieds (1).

Si la découverte de la maladie avait lieu dans une localité éloignée du lieu de naissance, comme le lépreux tombait à la charge de sa paroisse, on l'y reconduisait.

Défense était faite, dans certains endroits, aux cabaretiers de servir aux lépreux à manger ou à boire. Dans d'autres, quoiqu'ils fussent considérés comme morts civilement, les lépreux pouvaient succéder comme les autres personnes, et disposer de leurs héritages (2).

La maison dans laquelle le lépreux avait habité était brûlée, ainsi que tout ce qui lui avait appartenu.

comte de Loisne, *La maladrerie du Val-de-Montreuil*, 22 et s.; du même : *Superstitions... d'autrefois* ; et *Revue des Traditions populaires*, mai 1908, 188).

(1) L'éloignement des lépreux des habitations était rigoureux en 1437. Il fallut un mandement spécial du roi Charles VII au bailli d'Amiens, pour autoriser Nicole Duhaut, prêtre lépreux, à demeurer dans sa maison, au bout du hameau des Pumereaux, paroisse d'Auberch, mais à condition qu'il obtiendrait le consentement des habitants ou au moins de la majorité, « et que il ne yra, ne conversera en leurs lieux, maisons et domiciles, se par eulx il n'est à ce faire appelé ». *Les Ducs de Bourgogne*, par Quantin, 66.

(2) *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile*, etc., publié par Guyot, 1785; tome X.

Dans quelques localités, il ne pouvait entrer dans la ville que pendant la semaine sainte, au moment des fêtes de Pâques, à Noël, etc. (1).

La nuit, quand le lépreux vagabondait à travers la campagne, ou qu'il traversait une ville, il devait faire jouer ses cliquettes (2), afin qu'on s'éloignât de lui. Lorsqu'il se rendait en pèlerinage au tombeau de saint Mein, en Bretagne, il devait porter deux mains en laine, l'une sur la poitrine, et l'autre sur la tête, afin qu'on pût l'apercevoir de loin (3).

(1) Par une délibération prise par l'échevinage de la ville de Dijon, le 12 mars 1453, les lépreux étrangers ne doivent entrer en ville qu'aux grandes fêtes de l'année. Le bourreau, s'il en surprend, devra confisquer leurs *barrats* (barils), leur besace, leur infliger une amende de 12 deniers. En cas de résistance, ledit bourreau pourra les emprisonner, sans autre forme de procès, aux ceps de la maladière de Dijon.

(2) Dans un faubourg de Séville, Charcot avait remarqué, au-dessus de la porte de la chapelle de l'ancien couvent, naguère hôpital des lépreux, une majolique représentant un malade atteint de l'horrible mal, se soutenant avec des béquilles et sa cliquette à la main. Dans les vitraux et les missels, saint Lazare, le lépreux de l'Evangile, devenu le patron des lépreux, est presque toujours représenté tenant sa cliquette, instrument formé de trois ou quatre lames de bois, destinées à produire par leur percussion réciproque un bruit particulier. D'autres fois, les cliquettes étaient « des sortes de poignées de fer mobiles et fixées à une planchette, instrument dont la tradition, au dire du Dr Paul Hamonic, s'est continuée de nos jours chez les marchands d'*oublies*... Dans certains pays, la cliquette était remplacée par une cloche, d'un volume assez important, ou une *crécelle*. »

(3) Astruc, *De morbis venereis*, t. I, 5.

VI

LES SIGNES INFAMANTS DES LÉPREUX

Comme les Juifs, les lépreux étaient astreints à revêtir un vêtement spécial : il se composait d'une tunique ou manteau, et d'une robe, appelée *housse* ou *esclavine*. Ce manteau était généralement gris, quelquefois noir. Un chapeau d'écarlate ou un capuchon faisait aussi partie du costume des lépreux.

On laissait quelques objets à leur disposition : la besace, le cabas, en quelques endroits ; et, en tous pays, la crécelle ou cliquette, morceaux de bois que le lépreux frappait l'un contre l'autre, pour avertir les passants de son approche (1).

Il était prescrit aux lépreux de porter un signe évident qui pût les faire distinguer.

A Castres, les consuls, craignant que leur contact ne devint contagieux, rendirent une ordonnance

(1) Pour ces détails et les suivants, nous avons résumé le chapitre consacré au sujet par Ulysse Robert, dans son opuscule si justement apprécié : *Les signes d'infamie au moyen âge* ; Paris, Champion, 1891.

enjoignant aux lépreux de prendre une marque distinctive. Quelle était cette marque ? Ici, les textes ne sont pas concordants.

Le 14 mai 1578, le Parlement de Bordeaux ordonne aux officiers et consuls de Casteljaloux, sous peine de mille écus d'amende, de faire un règlement contre les lépreux et de leur faire porter la marque et le signe, « qu'ils ont accoustumé de tout temps porter, sçavoir... les *cliquects* (cliquettes). » Les délinquants étaient passibles du fouet.

Dans le pays chartrain, les lépreux devaient avoir, comme marque, un linge blanc sur la tête, indépendamment de la cliquette qu'ils tenaient à la main.

Non seulement les lépreux, mais ceux qui vivaient avec eux étaient tenus de porter une marque qui les signalât à l'attention ; dans la maladrerie de Voley, en Dauphiné, les frères convers et les sœurs converses, chargés du soin des lépreux, portaient, sur une manche de leur robe, un morceau de drap rouge, qui les faisait reconnaître lorsqu'ils sortaient (1).

Les frères de Grand-Baulieu, dans le diocèse de Chartres, durent porter la lettre majuscule L, en drap rouge d'un demi pied de long, sur leurs ro-

(1) *Notice historique sur la maladrerie de Voley*, par le Dr J.-A.-Ulysse Chevalier, 38.

bes, du côté gauche, sur la poitrine. Les frères lais et les frères clercs, en ayant appelé de cette décision de leur évêque, le Parlement ordonna, le 23 décembre 1533, qu'elle ne serait point exécutée à l'égard du prieur et des frères clercs, mais il la confirma à l'égard des frères lais.

Les chambrières elles-mêmes, quand elles se rendaient au marché, devaient porter « sur leur manche, au lieu le plus apparent, une pièce de drap rouge ». L'infraction à cet ordre était punie de la prison (1).

Le signe infamant suivait les lépreux jusqu'au delà de la mort. Au cimetière de Dijon, on voit, sur des tombes, des lépreux représentés avec la cliquette suspendue à la ceinture (2).

On a, quelquefois, assimilé les lépreux à une autre classe de parias qui passaient pour atteints de ladrerie, ou comptaient des ladres dans leur ascendance : nous voulons parler de ces *cagots* (3), *capots* ou *cacous*, dont il a été question au début de ce tra-

(1) Harmand, *Notice historique sur la léproserie de Troyes* (tirage à part des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube*).

(2) Cf. le t. XIX du *Congrès archéologique de France* (pl. VI). Les cliquettes figurent aussi à Moind, près Montbrison, sur la dalle funéraire de Renaud le moine, chaussetier, mort en 1482 (Steyert, Histoire de Lyon, II, 668, cité par Drivon, *Léproserie de la Madeleine* ; Lyon, 1906).

(3) Cf. Mutalet, *Hist. de France*, t. II, 194-198.

vail. Les *Gahets* de Guyenne ou *Gafets* (1) apparaissent dans l'histoire à la même époque que les *Christiaas* du Béarn et de la Navarre et les *cagots bretons*. Comme aux *cagots*, on leur défendait d'aller pieds nus dans la ville, et sans « un signal » de drap



SAINT JULIEN et SAINTE BASILISSE, sa femme, passent Jésus-Christ sous le costume d'un lépreux

(Bas-relief (2) du XIII[e] siècle, qui ornait autrefois le portail de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris.)

(1) Le mot espagnol *gafo* sert à désigner une personne qui a les mains crochues, par suite de la contracture ou de la rétraction des muscles fléchisseurs des doigts : or, c'est là un des caractères de la lèpre anesthésique.

(2) Cette pierre sculptée est venue s'échouer au-dessus de la porte d'entrée d'un hôtel meublé, portant le n° 42 de la rue Galande (P. HAMONIC, *loc. cit.*).

rouge, appliqué sur le côté gauche de la robe. Il arriva un moment où les *cagots* (1), de même que les *gahets*, cessèrent de porter le signe d'infamie.

On tenta de faire revivre les anciennes ordonnances, qui enjoignaient à tout sujet suspect de lèpre d'avoir, sur ses vêtements, pour le distinguer des autres hommes, le pied d'oie ou de canard, c'est-à-dire le signal rouge à la poitrine, en forme de pied, de l'un de ces volatiles. Outre la patte de canard qu'ils avaient sur la poitrine, il semble que les *cagots* (2) durent porter, pendant un temps, la cocarde rouge à leur chapeau. Dans certai-

(1) Comment expliquer, dira-t-on, que les cagots fussent des lépreux sans l'être, qu'ils pussent, par exemple, passer des traités pour des œuvres de charpente, et se trouver ainsi mêlés à l'existence de leurs frères en humanité ? C'est un phénomène d'observation courante en nosologie, que les épidémies qui touchent à leur fin, les maladies éteintes ou en voie d'extinction, ont des symptômes, une marche, une gravité bien différents de la même maladie à son origine. La lèpre a subi, comme la syphilis, comme la variole, la loi commune. Au moment où l'observaient Ambroise Paré, Laurent Joubert et, avant eux, Gui de Chauliac, le grand chirurgien de Montpellier, la lèpre, qui était toujours une dégoûtante infirmité, n'exerçait plus les mêmes ravages qu'aux temps bibliques, ou à l'époque des Croisades.

(2) Gui de Chauliac, qui a consacré un chapitre à la manière de faire l'examen des lépreux, insiste sur les signes de la lèpre univoques, qu'on pourrait traduire par spécifiques, et équivoques, c'est-à-dire communs à d'autres maladies. « S'il y a, dit-il, beaucoup de signes équivoques et quelques-uns des univoques, il le faudra mettre au rang des cagots, et dire fortement à ceux de cet ordre, qu'ils gardent bien leur régime de vivre, qu'ils se fassent traiter par les médecins,

nes villes, ils étaient même forcés d'avoir, devant la porte principale de leur maison, une figure d'homme sculptée en pierre, qui devait vraisemblablement représenter un cagot avec le signe ; car ce n'était pas seulement sur leurs vêtements, mais



COSTUME DU LÉPREUX AU MOYEN AGE.
(D'après un manuscrit de la Bibl. de Dijon : *Mystère de l'Antéchrist*).
[Cliché gracieusement communiqué par le Dr P. HAMONIC].

sur les monuments qu'on se plaisait à leur rappeler leur condition misérable.

et qu'ils se tiennent séquestrés du monde, parce qu'ils sont dans le commencement de la lèpre. » Les cagots seraient donc des lépreux curables, et cette hypothèse reçoit sa confirmation dans Ambroise Paré et Laurent Joubert, qui désignent les cagots sous le nom de ladres blancs.

VII

LE COMPLOT DES LÉPREUX ET DES JUIFS

Ce qui s'est passé en 1321 apporte à la psychologie des foules une contribution qui, pour l'historien des mœurs, n'est pas négligeable.

Voici que, soudainement, naît un bruit qui se répand de ville en ville, de village en village, trouvant créance auprès de tous les esprits crédules, accueilli avec d'autant plus de faveur qu'il offre moins de vraisemblance : les *mésels*, autrement dit les lépreux, se sont, raconte-t-on, concertés avec les Juifs, pour exterminer les chrétiens de France et d'Allemagne y comprise.

On murmure que les rois de Grenade et de Tunis sont à la tête du complot ; le premier a écrit au Juif Sanson, accompagnant sa missive d'une forte somme d'argent, qui doit servir à décider les *mésels* à se joindre au mouvement : il ne s'agit de rien moins que de projeter une mixture dans toutes les citernes, les puits et les fontaines, mixture dont le diable lui-même a fourni la recette, et dans laquelle entrent des

herbes magiques, des pieds de crapauds et des têtes de couleuvres, des cheveux de jeunes vierges et, profanation, des hosties transpercées ! Les conjurés ne doutent pas un instant que de pareils ingrédients doivent contenir assez de venin pour empoisonner tous ceux qui s'aviseront de boire aux sources contaminées. Les lépreux ont pris, de leur côté, l'engagement de communiquer leur infirmité à tous ceux qu'ils pourront approcher ; déjà ils entrevoient le jour où, avant d'être un objet de répulsion et d'effroi, lorsque tous partageront leurs infortunes, escomptant, en outre, les biens et les honneurs qu'ils seront appelés à se partager, quand la chrétienté sera presque complètement anéantie, ils ne mettent que plus d'empressement à s'associer à la conspiration dont ils espèrent tirer tant de profits.

Tous les ladres de la terre ont promis leur concours, à l'exception, et le fait n'est pas indifférent à marquer, de deux léproseries anglaises. Coïncidence troublante : le roi d'Angleterre se trouvait à Paris, au mois de juin 1321 ; Philippe le Long l'avait convoqué, dès le mois de février, probablement pour la forme, en sa qualité de duc de Guyenne, avec les autres grands seigneurs appelés à discuter la réforme monétaire (1). Quatre mois plus tard, la visite en France d'Edouard II reconnaissait, vraisemblable-

(1) Paul LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long, roi de France* (1316-1322), t. I (*Le Règne*). Paris, 1897.

ment, d'autres motifs : coïncidant avec la persécution des lépreux, ce second séjour est matière à réflexions !...

Quoi qu'il en soit, une terrible réaction se manifeste presque en tous lieux. Des morts s'étant produites dans certaines régions, qui paraissent reconnaître une cause indéterminée, le peuple ne manque pas de les attribuer à une intoxication des eaux qui lui servent de boisson (1), et sans raisonner davantage, se rue sur les léproseries et les *ghettos*, brûlant sans distinction tous ceux qui s'y étaient réfugiés.

La contagion de fureur gagne rapidement toutes les classes de la société, allant de la populace aux bourgeois, des seigneurs aux officiers de la couronne ; jusqu'au roi, nul n'en est à l'abri.

Les masses déchaînées ne connaissent pas la pitié : les malheureux, seulement soupçonnés du crime dont on les accusait, subirent la torture, jusqu'à ce qu'ils se fussent décidés à se reconnaître coupables. C'est surtout contre les ladres que s'exerça la rage populaire, après avoir, au début, confondu Juifs et lépreux dans une commune réprobation.

Philippe le Long, en souverain avisé, s'était vite rendu compte qu'en détruisant ceux-là, il tarissait une source de revenus, qui lui manquerait dans des

(1) Cf. MICHELET, *Hist. de France*, IV, 144-148.

circonstances critiques ; aussi eût-il tôt fait de retourner sa rigueur justicière contre les « lépreux fétides », comme les qualifient les ordonnances royales. Ces révoltés ne seront plus considérés comme des malades, mais comme des conspirateurs, insurgés contre les lois existantes. S'ils avouent leurs maléfices, qu'on leur applique le supplice du feu ; s'ils tardent trop à avouer, la torture, jusqu'à une confession complète et sans réserve de leurs méfaits.

Pas de distinction en raison du sexe ou de l'âge ; tout au plus, le monarque débonnaire concède-t-il une atténuation du châtiment en faveur des enfants âgés de moins de quinze ans, qui seront enfermés, pour leur vie entière, dans une prison ; et des femmes en état de grossesse, qu'on n'enverra au bûcher, qu'après le sevrage de leur rejeton.

Les lépreux étant « au plus haut chef, coupables de lèse-majesté et d'attentat contre la chose publique », leurs biens seront confisqués, pour être employés à la nourriture de leurs frères incarcérés, et des personnes qui, auparavant, leur prodiguaient leurs soins.

La France, selon l'expression d'un de nos historiens (1), est tranformée en « champ d'extermination ». Dans la Touraine, dans le comté d'Artois, les bourreaux ne chôment pas ; le salaire qu'ils re-

(1) E. Gebhart, *Les Jardins de l'Histoire : les grandes misères de la France.*

çoivent est pour les encourager : 32 sols, pour leurs opérations, sans préjudice de quinze sols pour l'inhumation des cadavres ; l'horrible métier trouve, à ce compte, de nombreux amateurs. A Esquerdes, le « pendeur de larrons » et ses aides mettent à la torture, dans l'espace de quatre jours, treize ladres ; cinq d'entre eux ne peuvent la supporter jusqu'au bout.

Les barons des sénéchaussées luttent d'émulation pour remplir les intentions du roi, qui s'empresse de les approuver, de les féliciter pour leur zèle à débarrasser « la surface de la terre d'une pourriture aussi infecte » ; il les prie de ne pas se relâcher un instant de leur zèle, les remerciant d'avoir démasqué la perfidie de pareils traîtres.

Personne, d'ailleurs, qui n'approuve une aussi atroce barbarie ; les mœurs du temps ne s'y opposaient pas. Cette répression impitoyable s'était exercée pendant tout au plus deux mois, mais elle avait fait d'innombrables victimes : combien de milliers d'innocents avaient péri dans les flammes ou dans les geôles ! La chasse ne s'arrêta que faute de gibier.

Conséquence plutôt plaisante de cette phobie du poison : plusieurs semaines durant, le roi et sa cour ne burent que de l'eau de Seine, l'eau de source étant devenue suspecte, pour contenir des philtres !

Autres époques, autres circonstances, autres cou-

tumes ; mais l'humanité reste une, dans tous les temps.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé, que les persécutions contre les lépreux reprennent.

Il existait à Paris deux maladreries, une pour les lépreux de la ville ; la seconde, pour ceux de la banlieue : Saint-Lazare, et Saint-Germain (1), à l'endroit où l'on établit plus tard les petites maisons.

Lors des guerres que la France eut à supporter sous le règne du roi Jean, beaucoup de provinciaux, atteints de lèpre, vinrent se réfugier dans la capitale. De nombreuses plaintes furent adressées à Charles V, qui, par lettres patentes du 1er février 1371, ordonne que tous les lépreux, nés hors de

(1) Le village de Versailles, avant de fixer le choix de Louis XIV comme résidence royale, avait été choisi pour y fonder une léproserie, destinée à servir d'asile aux malades de la localité, ainsi qu'à ceux des localités voisines : d'après un procès-verbal de visite de ces sortes d'infirmeries, daté de 1350. on relève, parmi les villages dont les habitants étaient reçus dans la maladrerie de Versailles, ceux de Chaville, Viroflay, Le Chesnay et Rocquencourt. Cette léproserie dut disparaître pendant les guerres du seizième et du commencement du dix-septième siècle ; car, lorsque Louis XIII voulut établir à Versailles, pour les pauvres et pour les gens de sa suite, une infirmerie, il ne restait aucun vestige de l'ancienne maladrerie. C'est alors que fut construite, dans le haut de la rue de la Paroisse, la maison de la *Charité*, que Louis XIV fit transporter plus tard dans un endroit plus propice à sa destination, entre l'étang de Clagny et la rue de Bourbon. Cette maison appartenait à François l'Espée, entrepreneur et expert des bâtiments du Roi, père du célèbre abbé de l'Epée, l'éducateur des sourds-muets.

Paris, seront tenus d'en sortir « dans le jour des Brandons prochains, c'est-à-dire le premier dimanche de Carême, et de se retirer dans les lieux de leur naissance ou ailleurs, dans les maladreries où ils peuvent être reçus », sous peine de fortes amendes ou de châtiments sévères.

Le 20 février 1388, le Prévôt de Paris rend une ordonnance sur le même sujet : elle interdit aux lépreux « d'entrer dorénavant dans Paris, sans permission expresse signée de lui ; leur enjoint de se tenir hors des portes pour demander l'aumône ; fait aussi défenses à tout homme ou femme de prêter ou de porter pour ces malades aucune cliquette ou barillet dans Paris ou ailleurs, dans toute l'étendue de la prévôté et vicomté, sans une pareille permission, sous peine de prison et amende arbitraire (1). »

De nouvelles ordonnances furent rendues, par le Prévôt, en 1394, 1402, 1403, défendant aux lépreux d'entrer dans Paris, soit pour mendier, soit pour chercher un asile dans les léproseries parisiennes ; faute de quoi, ils pouvaient être « détenus prisonniers pendant un mois, au pain et à l'eau, et ensuite bannis du royaume », sans préjudice de la confiscation « de leurs chevaux, housses, cliquettes et barillets ».

Pour avoir le prétexte de vaguer dans la campagne et de pénétrer jusque dans les villes, les

(1) DELAMARRE, *Traité de la Police*, I, 636.

lépreux se plaignirent de « n'être pas à couvert » dans leurs maladreries : d'où nouvelles lettres patentes du roi, en date du 3 juin 1404, prescrivant de réparer les maladreries de son ressort dans le plus bref délai. Un demi-siècle plus tard, un arrêt du Parlement allait jusqu'à défendre à une femme de converser avec son mari lépreux, sous peine du pilori et du bannissement. Il lui était même interdit de vendre des fruits, pour éviter la contagion.

Cette crainte de la contagion (1) dicta également une ordonnance faisant défense « à toutes personnes de vendre du lard surmené avec les autres lards au Parvis-Notre-Dame, le jour du jeudy absolu » ; leur enjoignant « de le vendre sur des tables à part, et qu'il y ait une marque qui le fasse aisément reconnaître (2). »

Les boulangers, étant plus exposés que tous autres à contracter la lèpre, étaient intéressés à soutenir les hôpitaux destinés aux lépreux. Lors d'une famine, ils donnèrent un témoignage de l'intérêt qu'ils portaient à ces fondations, en faisant don à la maison de Saint-Lazare d'une quantité considérable de pain, et s'engageant à « en fournir, dans

(1) La contagion était tellement redoutée, que le Dr Barthélemy (de Marseille) a relevé des délibérations des municipalités d'Aubagne, d'Auriol, etc., en Provence, menaçant de brûler vif dans la maison le lépreux qui refuserait d'obéir au décret lui interdisant l'accès de la cité.

(2) Delamarre, *loc cit.*

la suite et à perpétuité, chacun un petit par semaine ». Plus tard, ce don en nature fut converti en don pécuniaire. En échange de cette gracieuseté, la maison de Saint-Lazare recevait tous les boulangers atteints de lèpre, réservant même à leurs femmes un appartement spécial (1).

Les lépreux sont représentés parfois tout encapuchonnés, comme on peut le voir dans une très ancienne gravure, que nous avons reproduite (p. 209). Le Christ est revêtu d'un grand manteau, comme le sont les lépreux qui figurent sur une bannière (2) exécutée en 1502, sans doute pour une confrérie placée sous le vocable de saint Lazare.

(1) Pendant plusieurs siècles (à dater du huitième), la lèpre s'étant répandue et multipliée en France, les boulangers, leurs femmes et leurs garçons avaient le privilège d'entrer à l'hôpital Saint-Lazare pour s'y faire guérir ; mais pour acquérir ce droit, chaque maître était tenu de donner toutes les semaines un pain à l'hôpital. Sur la fin du seizième siècle, on substitua au pain un denier parisis, qui fut appelé le *denier de Saint-Lazare* ou *denier de Saint-Ladre*. (*Historiographie de la Table*, par C. Verdot, 31).

(2) V. plus loin, page 223. Cette bannière porte la date de 1502, écrite au bas du tableau, en caractères gothiques, et qui indique l'époque à laquelle celle-ci a été confectionnée. Elle porte les armes de Jean de Bruges, « Prince de Steenhuyse, seigneur de la Grutuze, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant général du Roy ès pays de Picardie », etc., dont les portes de la Bouverie et des Maréchaux, à Bruges. (Cf. l'article du *Magasin pittoresque*, mai 1878).

VIII

L'ÉPREUVE DE LADRERIE (1)

Au XVI[e] siècle, on n'admettait les ladres à la maison de Saint-Lazare qu'après les avoir soumis à l'examen des chirurgiens-jurés du Châtelet. Le rapport de ces chirurgiens, dont Ambroise Paré nous a conservé la formule, mérite d'être reproduit (2).

(1) Parmi les superstitions qui peuvent se rattacher au culte des fontaines, on peut citer l' « Epreuve de Ladrerie », qui se faisait à la fontaine de saint Gengoult. Voici en quoi elle consistait : dès qu'un individu était soupçonné d'être atteint de la lèpre, on se hâtait de le signaler aux échevins, qui le faisaient examiner par deux barbiers-chirurgiens assermentés. Pour cet examen, ceux-ci faisaient conduire le patient à la fontaine, le saignaient et recueillaient son sang dans un vase. On recouvrait ce vase d'une toile et on le plongeait dans l'eau; puis les barbiers retiraient le linge et examinaient l'état du sang. S'il était resté pur et vermeil, c'est que le patient était sain et l'échevin présent à l'opération le renvoyait de l'accusation. Si, au contraire, le sang présentait des traces de corruption, l'infortuné était bel et bien déclaré ladre et subissait toutes les conséquences de cet état. Cette coutume subsista, tant qu'il y eut des lépreux, à Montreuil, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XV[e] siècle. (*Revue des Traditions populaires*, mai 1908, 188).

(2) Le D[r] P. PANSIER a publié naguère, dans le *Janus*, une curieuse pièce notariée, qui prouve qu'à Orange, il existait,

Nous, chirurgiens jurez à Paris, par l'ordonnance de M. le Procureur du Roy, au Chastelet, donnée le 28e jour d'aoust de 1583, par laquelle avons esté nommé pour faire rapport sçavoir si X... est lépreux. Partant l'avons examiné comme s'ensuit :

« Premièrement, nous avons trouvé la couleur de son visage couperosée, blafarde et livide et pleine de saphirs. Aussi avons tiré et arraché de ses cheveux et du poil de sa barbe et sourcils, et avons veu qu'à la racine du poil estoit attachée quelque petite portion de chair.

« Es sourcils et derrière les oreilles, avons trouvé des petits tubercules glanduleux ; le front ridé ; son regard fixe et immobile ; ses yeux rouges, estincelans ; les narines larges par dehors et estroites par dedans, quasi bouchées avec petites ulcères croûteuses ; la langue enflée et noire, et au-dessus et au-dessous avons trouvé petits grains, comme on voit aux pourceaux ladres ; les gencives corrodées et les dents décharnées, et son haleine fort puante ; ayant la voix enrouée, parlant du nez.

« Aussi l'avons veu nud, et avons trouvé tout son cuir crespy et inégal comme celuy d'une oye maigre,

dès le xve siècle, une réglementation de la prostitution. Les « bordeaux » étaient soumis à la visite ; cette inspection était faite non par des médecins, mais par les autorités civiles, les syndics de la ville. En 1445, les syndics d'Orange, ayant soupçonné (à la suite d'une visite ou d'une dénonciation), l'abbesse d'un de ces établissements, « que la police tolère et que la morale réprouve », d'être entachée de lèpre, une commission médicale fut chargée de l'examiner ; un rapport d'expertise, reproduit par notre confrère, fut rédigé à cette occasion. Cet examen des suspects de ladrerie était très minutieux, entouré de formalités qui nous paraissent aujourd'hui surannées ; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire ce qui est rapporté par M. Ch. Buvignier, dans son opuscule, cité au cours de notre étude, aux pages 35 et suivantes.



BANNIÈRE D'UNE LÉPROSERIE FLAMANDE AU XVIe SIÈCLE
(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale).

plumée, et en certains lieux plusieurs dartres. Davantage l'avons picqué assez profondément d'une aiguille au tendon du talon, sans l'avoir à peine senty.

« Par ces signes, tant univoques qu'équivoques, disons que ledit X... est ladre confirmé.

« Parquoy sera bien qu'il soit séparé de la compagnie des sains, d'autant que ce mal est contagieux.

« Le tout certifions estre vray, tesmoings nos seings manuels cy mis (1). »

Tout en conseillant l'isolement, Ambroise Paré voulait qu'on apportât dans l'exécution de cette mesure quelque tempérament. « Je conseille, disait-il, que lorsqu'on les voudra séparer, on le fasse le plus doucement et amiablement qu'il sera possible, ayant mémoire qu'ils sont semblables à nous. »

Cette sage tolérance inspirera les ordonnances de nos rois, à partir du XVIe siècle. La lèpre, sans avoir complètement disparu de France, n'était déjà plus, à cette époque, une calamité publique.

(1) Amb. PARÉ, cité par FRANKLIN (l'*Hygiène*, 101-103). Si l'on veut avoir une idée des prix que coûtaient de telles expertises, on n'a qu'à consulter l'ouvrage du Dr BORDIER, *La Médecine à Grenoble*, où nous avons relevé ces lignes (p. 12) : « Cette maladie (la lèpre) n'était pas rare en Dauphiné, et une léproserie existait à la Buisserate. On faisait assez souvent examiner les suspects : ainsi, en 1403, figure un mandat *pro solvendo medico et sulorgicis qui examinationem fecerunt.* Pierre Gaston, *fuziciano*, reçoit la même année, pour sept jours d'une sorte de tournée à la recherche des lépreux, 9 florins. Encore en 1403, mandat du même genre à Me Durand (de Romans) et à Guillaume Grand (de Niens), *fuziciano.* Nouveau mandat de 3 florins à Randon, médecin, pour cinq jours de visites aux lépreux.

IX

LA LÈPRE NE SAURAIT ÊTRE CONFONDUE AVEC LA SYPHILIS

Il est malaisé de fixer une date qui indique d'une façon précise le déclin de la lèpre. Selon quelques historiens médicaux, cette date concorderait, ou à peu près, avec l'apparition de la syphilis en Europe. Certains auteurs ont voulu voir dans ce phénomène plus qu'une coïncidence, ils n'ont pas hésité à déclarer qu'il y avait eu, en cette circonstance, non une disparition, mais une transformation de l'endémie lépreuse. Le médecin-naturaliste Tournefort, qui avait eu l'occasion de voir des lépreux en Orient, déclare que les cas de lèpre qu'il a observés en France, sont des cas de syphilis. Dom Calmet, dans sa *Dissertation sur la maladie de Job ;* Baillet, dans la *Vie des Saints*, partagent le même

C'est aussi l'avis de Sprengel (1) et du Dr Dupouy (2). Les arguments produits par l'érudit auteur du *Moyen-âge médical* valent qu'on s'y arrête. « La lèpre, la ladrerie, la mesellerie, écrit-il, autant de modalités cliniques d'une seule maladie, dont les symptômes apparaissent successivement sur la peau, les muqueuses, les viscères et le système nerveux. C'est donc bien une diathèse très semblable dans son évolution à la diathèse syphilitique, laquelle se généralisera au moment même où la lèpre tendra à s'éteindre ou à se confondre avec elle. » Et puis, ajoute-t-il, « quelle incertitude dans le diagnostic ! Quelle confusion dans les observations ! N'a-t-on pas étiqueté *lèpre* des maladies fort dissemblables ? »

S'il y a du vrai dans cette dernière assertion, encore ne faudrait-il pas hâtivement conclure à l'identité de la lèpre, maladie objectivement bien connue des médecins du moyen âge, avec la syphilis, à peine soupçonnée.

On a invoqué aussi la contagion, surtout par les rapports sexuels, pour confirmer une analogie qui, pour nous, ne s'impose nullement. Au XVIIIe siècle, le « docteur admirable », Roger Bacon, écrit que le commerce avec une femme lépreuse peut être suivi d'accidents graves. Un médecin célèbre de Montpel-

(1) *Hist. de la médecine*, III, 66.
(2) *Moyen-âge médical*, 96 et suiv.

lier, Bernard de Gordon, conte avec le plus grand sérieux l'histoire d'une noble dame, venue à Montpellier, pour se faire soigner d'une prétendue ladrerie. Le bachelier, chargé des pansements, en tombe amoureux, se jette à ses genoux..., et vous devinez le reste : il fut atteint d'accidents cutanés, que l'on nous déclare, sans autre preuve, être de nature syphilitique. Comme s'il sentait que ces arguments ont peu de poids, le Dr Dupouy (1) cite, à l'appui de sa doctrine, une lettre de Gui Patin, « véritable document sur les rapports de la lèpre et de la syphilis ». Nous y voyons, quant à nous, un modèle de la littérature épistolaire, plutôt qu'un « document » pourvu de quelque valeur scientifique; cela prouverait, tout au plus, que Gui Patin (2) n'avait, personnellement, vu aucun lépreux, et qu'il en parlait un peu comme l'aveugle des couleurs ; fortement nourri de la lecture des anciens, il pouvait disserter savamment des maladies, même et surtout, dirons-nous, de celles qu'il ne lui avait jamais été donné d'observer.

En réalité, lèpre et syphilis ont marché de pair, sans que, dans la généralité des cas, la confusion se soit établie. Ces deux affections sont distinctes, tout en présentant quelques symptômes communs. Comme l'écrivait un chirurgien

(1) Dupouy, *loc. cit.*, 101.
(2) Gui Patin, *Lettres*, III, 58.

de Toulouse dès 1595, « la vérole est cousine germaine de la lèpre (1) » ; et s'il nous fallait une preuve manifeste que les deux maladies doivent être nettement différenciées, nous la trouverions dans cet arrêt du 4 mars 1496, rapporté par Papon (2), « par lequel il estoit enjoinct que les verollez seroient chassés des villes, *tout ainsi que les ladres* ».

Il nous semble, après cette démonstration, que la cause est entendue.

(1) On a pu confondre plus facilement la lèpre avec la tuberculose, ganglionnaire et articulaire, ou avec le lupus, le psoriasis, etc. Certains auteurs (Dr Mercier, *Leper Houses and Mediœval Hospitals* ; Londres, 1915), vont jusqu'à prétendre que le bacille de la lèpre s'est, au cours des âges, transformé en bacille tuberculeux : « ils sont si étroitement apparentés que, si nous croyons à l'évolution, nous devons admettre qu'ils ont un régime commun, un ancêtre commun, ou que l'un est sorti de l'autre. » Et le même auteur conclut, en disant que nous sommes en retard sur nos aïeux qui, dans chaque ville, dans chaque bourgade, avaient une léproserie, alors que nous sommes bien loin d'avoir autant d'asiles, de *sanatoria* pour les victimes du terrible fléau qui décime l'humanité. (Cf. *the British medical journal*, 8 janvier 1916).

(2) Papon, *Recueils d'arrests notables*, liv. VII, arr. 27 ; cité par Ch. Buvignier, *Les maladreries de la cité de Verdun*, 29, note 1.

X

COMMENT ON TRAITAIT LES LÉPREUX

Disons, avant de terminer cette étude sur la lèpre, quelques mots de son traitement au moyen âge.

« Il est remarquable, a-t-on écrit (1), que les documents sur les léproseries ne fassent connaître ni la présence de médecins, ni l'achat ou l'emploi de médicaments, ni l'existence d'ustensiles à l'usage des lépreux, à l'exception d'un alambic et d'un mortier. » Les Chevaliers de Saint-Lazare (2), qui

(1) Chevalier, *Not. sur la maladrerie de Voley*, 1870.

(2) « Une chose plus incroyable, dit Michaud dans son *Histoire des Croisades*, c'est que le grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, institué pour la guérison et le soulagement de la lèpre, devait être pris parmi les lépreux. Cet usage dura jusque sous le pontificat d'Innocent IV, vers l'an 1253 ». A cette époque, les infidèles, ayant tué tous les chevaliers lépreux de leur hôpital de Jérusalem, les chevaliers de Saint-Lazare demandèrent au souverain Pontife l'autorisation de prendre

s'étaient consacrés au soin des lépreux depuis l'époque des Croisades, ne s'étaient, en effet, jamais préoccupés de traiter une maladie qu'ils considéraient comme incurable. Ils se seraient gardés d'aller à l'encontre de la volonté d'un Dieu qui frappait de ses malédictions quelques-unes de ses créatures.

Pendant longtemps, on abandonna donc les ladres à leur triste sort. A part quelques recettes empiriques (1), dont la bizarrerie fait toute la valeur, la thérapeutique d'autrefois est à peu près muette sur le chapitre des lépreux. On sait, cependant, qu'Arétée conseillait l'ellébore, les bains sulfureux et la chair de vipère (2), traitement que

pour grand-maître un personnage qui ne fut pas lépreux. « Le pape, ajoute Michaud, les renvoya à l'évêque de Frascati, afin que celui-ci leur accordât cette permission, après avoir examiné si cela pouvait se faire devant Dieu. Ce fait est rapporté dans la bulle de Pie IV, datée de l'an 1565. »

(1) Cf. Prosper Alpin, *De medicinæ Ægyptorium* ; Paris, 1645, 23 ; Champollion le jeune, *Recettes médicales pour les maladies cutanées*, trad. d'un fragment égyptien.

(2) Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, dans son traité de chirurgie écrit au commencement du quatorzième siècle, et dont le professeur Nicaise a publié une traduction estimée, donne des formules de traitement de la lèpre, où la chair de serpent joue un grand rôle. Il y est recommandé d'oindre la face « avec la graisse qui suinte, tandis qu'on rôtit les poules nourries de froment cuit avec des serpents » ; mais rien ne vaut l'usage de la chair des serpents, le vrai traitement et le salut des lépreux. « Il faut entendre que la chair de serpent, lorsqu'on en doit manger, doit être préparée de la façon suivante : après avoir pris et choisi des serpents blancs de forêt, dans les lieux secs, non aqueux, non marécageux, il faut les placer dans une chambre plane,

prescrivaient aussi Musa et Archigène ; quant à Celse, il s'en tenait aux bains d'étuve, pratique que nous retrouverons en France quelque siècles plus tard.

A Paris, les ladres fréquentèrent longtemps les étuves ; et plusieurs léproseries, telles que celles du village de Nérac, dans le département de l'Ardèche, de Lucheux, près de Doullens, étaient établies dans le voisinage de stations thermales. Peut-être soumettait-on les lépreux à certaines fumigations ; nous n'en voulons pour preuve que ce détail, relevé dans l'histoire d'une des léproseries les plus importantes de la région normande, le prieuré du Mont-aux-Malades, près de Rouen : on apportait toutes les semaines au prieuré quatre charretées de bois vert, et deux cents mesures de gros bois par an, coupées dans la forêt de Rouvrai (1). Cette quantité de bois étant livrée en toute saison ne devait pas seulement servir aux besoins du chauffage.

froide. Alors, un serviteur, avec une branche à plusieurs rameaux, comme serait une partie d'un balai, trempée dans l'eau, frappera vigoureusement le serpent environ pendant le temps de dire quatre *Miserere mei, Deus :* le serpent sera tellement fatigué qu'il ne pourra plus avancer, mais se nouera. Alors le serviteur le saisira, avec le pouce et l'index de la main gauche, par la queue et par la tête, en se gardant toujours de ses dents, et il lui amputera sur un billot de bois chaque extrémité sur une longueur de trois travers de doigt, puis il lui enlèvera les entrailles après l'avoir écorché et le cuira avec de la fumeterre et des plantes semblables ».

(1) L'abbé Langlois, *op. cit.*, 125-126.



La Consécration d'un Roi
(Un lépreux est représ



Pinacothèque de Turin).
panneau de droite.)

Si nous consultons les textes médicaux du moyen âge, nous voyons que les divers traitements, alors en usage, ont entre eux la plus grande analogie.

Voici comment Bernard de Gordon, au XIVe siècle, formulait la thérapeutique de la lèpre : des saignées, suivies de purges lentes, puis de plus en plus énergiques ; des lavements laxatifs, *esternutoires, masticatoires, pour purger le chef* ; des vésicatoires, comme un séton au col, cautères aux bras, aux jambes, et sur les commissures du crâne (*sic*) ; ventouses entre les deux épaules, avec scarifications ; bains quotidiens de plantes émollientes, comme fumeterre, mélilot, camomille, suivis d'« oignements » par tout le corps.

Lorsque la lèpre était confirmée, on ne pouvait que diminuer les souffrances des malades. Les bains rendaient, en ce cas, de grands services : toutes les maladreries étaient, à cet effet, pourvues de piscines (1), ou de puits.

A côté de pratiques vraiment efficaces, telles que l'isolement des lépreux (2), Paré n'hésite pas à con-

(1) A Ax-les-Thermes, on voit encore, paraît-il, une grande piscine, de construction très ancienne, et qui a conservé son nom de « Piscine des Lépreux ». (Thèse CUGUILLÈRE, *infrà cit.*, 67).

(2) L'isolement n'est plus pratiqué aujourd'hui ; sauf, toutefois « lorsque la lèpre est endémique dans un pays, ou lorsqu'elle est, dans un point quelconque du territoire, un foyer expansif. » Dans ce cas, ajoute le Dr BESNIER, « l'autorité sanitaire, appuyée sur la législation établie, crée elle-même

seiller la castration (1). Il s'autorisait, pour s'en excuser, de l'exemple d'Aétius et de Valescus de Tarente qui, bien avant lui, avaient eu recours à ce barbare procédé. Après tout, il n'allait pas plus loin dans la voie du ridicule que ce médecin de Henri II, qui plongeait ses malades dans des bains de sang humain.

Il n'est pas téméraire de présumer que l'atténuation progressive de la lèpre est attribuable à toute autre cause qu'aux traitements qu'on lui opposait (2) ; nous écrivons à dessein atténuation, car il

des centres d'isolement dans les régions infectées, et institue une réglementation complète de la matière, en harmonie avec les conditions de tout ordre qui sont particulières à ce pays. » Mais, en France, écrivions-nous en 1902 (*Journal de la Santé*, 30 novembre), « les foyers lépreux qui persistent à l'état de reliquats ne sont pas expansifs. La contagion de la lèpre ne se manifeste pas *actuellement*, malgré le nombre sans cesse grandissant des immigrants lépreux. » On se préoccupait déjà, néanmoins, à cette date, de l'absence complète de mesures de défense ; et bien que la question de la contagiosité de la lèpre soit toujours controversée, peut-être serait-on simplement prudent, en créant des « services d'isolement, qui serviraient de centres d'instruction pour les médecins voulant s'instruire sur une maladie encore mal connue ; et si l'on veut établir une léproserie, la faire construire soit dans un département où la lèpre est à l'état sporadique, soit de préférence dans l'une de nos colonies déjà contaminées ».

(1) *Œuvres*, t. III, 280 et suiv.

(2) Il est certain, toutefois, que l'on guérissait parfois de la lèpre, du moins en apparence. (Cf. *Les Lépreux et les Léproseries de Toulouse* ; thèse de doctorat, par Et. CUGUILLÈRE : *Toulouse*, 1898, 65 et suiv.).

semble bien que la lèpre, après avoir exercé ses ravages pendant des siècles, a épuisé aujourd'hui sa puissance destructrice.

Serait-ce qu'on soit arrivé à la mieux traiter aujourd'hui ? Il serait osé de l'affirmer, bien que les mesures de préservation soient mieux appliquées qu'elles ne l'étaient jadis.

Sans doute, dès les âges bibliques, Moïse avait édicté des prescriptions hygiéniques, et notamment, la *séquestration ;* le moyen âge qui suivait la tradition, fit séparer les lépreux, afin d'éviter la contagion, mais la police sanitaire d'alors était mal organisée.

A défaut d'une réglementation unique, il y eut des arrêtés de municipalités, des ordonnances royales, des sentences d'officials, des canons de conciles plus ou moins divergents, et qui prouvent que si l'effort fut considérable, les résultats ne répondirent pas à cet effort.

Comme toujours, la lutte fut stérile, parce qu'on éparpilla les moyens de défense.

Les mesures de prophylaxie restèrent, par suite de ce défaut de cohésion, à peu près vaines. Cette prophylaxie fut cependant le souci constant de la société d'autrefois ; mais la seule mesure qui eût donné, si elle avait été bien appliquée, des résultats certains, *l'internement*, fut rarement prescrite dans toute sa rigueur ; toutefois, il existait la *déclaration obliga-*

toire : de ce côté, tout au moins, nous n'avons rien innové.

On pourrait presque dire que nous prenons moins de précautions qu'autrefois, parce que le mal nous menace moins directement ; il serait cependant imprudent de nous leurrer de cette fausse sécurité.

Sans aller jusqu'à prétendre que nous soyons exposés à une reviviscence du fléau, tel que l'a connu le moyen âge, on ne saurait dire que nous en soyons pour toujours à l'abri.

Nos moyens de défense sont, certes, perfectionnés, mais l'hygiène publique n'a pas encore fait des progrès tels, que nous devions ne pas redoubler d'efforts pour multiplier ces moyens et chercher à en imaginer de nouveaux. C'est une tâche à laquelle doivent se vouer tous ceux qui ont l'honorable mission de veiller sur la santé publique.

CHAPITRE TROISIÈME

LE CHOLÉRA

I

QUELQUES LÉGENDES RELATIVES AU CHOLÉRA

Le jour viendra, écrivait, il y a un demi-siècle, un historien de la médecine (1), qui, pour la circonstance, s'improvisait prophète, « où la grande épidémie... dont le XIXe siècle était fatalement prédestiné à faire l'épreuve, abandonnera la scène médicale et se retirera dans le groupe historique des maladies éteintes. » Et cependant, il y a quelques années à peine, le professeur Chantemesse jetait ce cri d'alarme à la tribune de l'Académie : « Le choléra est à la Mecque ; il y est venu comme il

(1) Ch. Anglada, *Etude sur les maladies éteintes et les maladies nouvelles*. Paris, J.-B. Baillière, 1869.

vient chaque fois que la grande fête religieuse de l'Islam tombe en plein hiver ou en plein été ».

Pourquoi le danger de deux saisons opposées et la presque innocuité des deux autres ? Voici l'explication qu'en donnait le Grand-Maître de l'Hygiène.

Les Musulmans ont adopté, pour le décompte de leurs années, non pas l'année solaire comme nous, mais le mois lunaire. Par suite, le Baïram tombant à date fixe dans ce mois lunaire, subit dans notre calendrier une précession annuelle d'environ onze jours ; son cycle trentenaire s'étend donc successivement sur toutes les saisons.

En présence du calendrier des Chrétiens et de celui des Israélites, Mahomet a préféré le dernier. Décision malheureuse, car si le prophète avait choisi le calendrier européen, il aurait soustrait le Hedjaz au choléra et épargné à son peuple d'incalculables malheurs.

Pourquoi le choléra choisit-il le plein hiver ou le plein été pour envahir La Mecque ? L'étude du pèlerinage musulman, poursuivie dans son passage au lazaret de Camaran et dans son arrivée au Hedjaz, fournit la réponse à cette question : « Chaque fois que le choléra éclata au lazaret, ce fut toujours parmi les pèlerins de l'Inde, et chaque fois que le choléra apparut dans les lieux saints, ce fut après l'arrivée des pèlerins indiens ». Il y aurait donc une concordance presque mathématique en-

tre la recrudescence de l'épidémie aux Indes et la date des fêtes musulmanes.

Mais nous ne sommes pas seulement menacés de ce côté. Il y a une autre circulation que celle des pèlerins, qui sillonne l'Europe et peut véhiculer le mal avec elle : c'est l'émigration vers l'Amérique.

Il importe « de surveiller, sur la voie de terre et sur la voie de mer, la circulation de ces deux *chemineaux* du choléra : le pèlerin et l'émigrant. » Ainsi s'exprimait, en matière de conclusion, l'hygiéniste dont nous avons rappelé la retentissante communication.

Sommes-nous armés aussi efficacement que le prétend la science, contre le fléau qui toujours nous menace ? Les mesures que prennent les pouvoirs publics sont-elles purement illusoires ?

Dès l'apparition du choléra dans l'Inde, au mois d'août 1817, parmi les troupes commandées par le marquis d'Hastings, on songea à opposer au mal une digue, comme on le fait pour arrêter les débordements d'un fleuve : c'est alors que furent imaginés les *cordons sanitaires* et les *quarantaines*.

Les cordons sanitaires avaient pour but d'empêcher la communication des personnes venant d'un lieu contaminé avec celles habitant un pays sain. Des militaires reçurent la consigne de tirer sur ceux qui, malgré la défense, passaient outre et essayaient

de franchir la ligne de démarcation tracée. On ne tarda point à constater que, en dépit de ces prescriptions sévères, le choléra n'avait aucun embarras à sauter par dessus la barrière et, peu à peu, on renonça à un moyen inutilement vexatoire.

Quand le choléra éclata à Berlin, en 1831, on eut recours à des mesures qui rappelaient les plus sombres jours du moyen âge. Une maison était-elle signalée comme infectée, elle était aussitôt cernée ; les personnes, saines ou malades, de cette habitation, étaient séquestrées ; toute communication avec le dehors était interdite. Il était, en outre, édicté que des valets de ville porteraient la nourriture aux prisonniers ; enfin, que l'on tuerait les chats et les chiens et que les volailles auraient les ailes (*sic*) coupées ! La sévérité fut poussée si loin, qu'on devait cerner des rues entières, si plusieurs maisons étaient contaminées : tous les habitants se trouvaient condamnés à vivre au milieu des morts et des mourants, jusqu'à extinction complète de la maladie.

Un nouveau règlement, plus sévère encore que le premier, fut appliqué avec la plus grande rigueur. Chaque malade, pour être transporté à l'hôpital, devait être escorté de deux soldats ou d'un agent de police ; un homme, agitant une sonnette, précédait de dix pas, et à ce signal, chacun devait fuir. Les vêtements des porteurs de malades étaient

de longues robes de toile cirée, garnies d'un capuchon et d'un masque de même étoffe, percé de trous pour les yeux et pour les narines (1).

Si nous devons reconnaître la nécessité de relever le moral abattu du peuple, par des mesures qui frappent son imagination, n'en exagérons pas le redoutable appareil, et surtout ne nous illusionnons pas trop sur leur efficacité. La vérité est que nous ignorons, et l'histoire est là pour nous mettre en garde contre un optimisme trop confiant, que nous ignorons, dis-je, comment naissent et se développent les épidémies cholériques.

Prenons le choléra à ses origines et cherchons à établir à quelle époque remonte la première de ces épidémies.

Un médecin anglais (2) prétend en avoir retrouvé la première mention dans les livres sacrés des Indous ; mais il remarque qu'il pourrait bien s'agir du choléra sporadique, et que la maladie décrite, si elle rappelle quelques-uns des symptômes du choléra épidémique, ne répond pas complètement au signalement de ce dernier. On trouve aussi quelques vagues notions sur le choléra dans

(1) *Hist. chronologique, topographique et étymologique du choléra,* depuis la haute antiquité jusqu'à son invasion en France, en 1832, par le professeur H. Scoutetten. Paris, Masson, 1870.

(2) Wise, *Commentary on Hindu system of medicine* ; in-8°, Calcutta, 1845, 330.

les livres chinois ; mais l'exactitude des textes et surtout de leur traduction a été si souvent mise en doute que les plus expresses réserves sont de rigueur (1).

D'autres ont cru reconnaître, dans des passages de la Bible, divers symptômes qu'ils ont rapportés au choléra (2). Mais c'est, semble-t-il, une erreur d'interprétation, qui a égaré les commentateurs des livres sacrés.

Le mot *choléra* apparaît, pour la première fois, dans Hippocrate, qui vivait, nous le rappelons, 460 ans avant J.-C. Dans le livre des *Epidémies*, le Père de la Médecine paraît avoir su distinguer le choléra de la cholérine et le passage qui suit confirme notre hypothèse :

Il arriva que Bias, le pugiliste, naturellement gros mangeur, tomba dans une *affection cholérique*, après avoir usé de viandes, surtout de porc succulent, de vin aromatique, de gâteaux, de friandises au miel, de melon, de lait et de polenta fraîche (3).

Ce qu'Hippocrate appelle *choléra*, nous le dénommerions aujourd'hui *entérite* ou *coliques hépatiques* ; il signale, notamment, une tympanite passagère, qu'on rencontre, assez fréquemment, chez

(1) *La Médecine chez les Chinois*, par DABRY, ch. II.

(2) *Kritisch-etymologisches medicinisches Lexicon, oder Erklarung des Ursprungs der aus dem Griechischen, dem Lateinischen und ausden Oriental* Sprachen *in die medicin*, etc., von Ludwig Aug. KRAUS. Göttingen, 1844.

(3) *Des épidémies*, I. V. t. V. 245.

les personnes exposées aux accidents déterminés par l'expulsion des calculs biliaires : d'où il ressort qu'en Grèce, au temps d'Hippocrate, s'il existait une maladie ayant quelques vagues rapports avec le choléra, ce ne pouvait être l'affection épidémique qui occasionne de si grands ravages.

La description qu'a laissée Celse (1) du choléra, bien que la plus complète de celles que nous a léguées l'antiquité, nous confirme dans ce que nous venons d'énoncer : à savoir qu'il s'agit, là encore, d'une maladie relativement bénigne et non diffusible, à l'égal du choléra indien.

Galien, qui passa la plus grande partie de sa vie à Rome, et fut, durant toute la période moyenâgeuse, l'oracle, le suprême guide des médecins, ne nous a rien transmis d'important sur le choléra. Il cite souvent le mot — on a relevé jusqu'à trente-trois passages où il apparaît — mais il ne nous apprend rien d'intéressant à cet égard.

Arétée, de Cappadoce (2), Cœlius Aurelianus (3), ne nous renseignent guère davantage.

La description de la maladie désignée sous le

(1) Celse, *De Medicina*, liv. IV, ch. XI.

(2) Aretœi Cappadœcis, *medici insignis ac vetustissimi libri septem, a Junio Paulo Crasso patavino accuratissime in latinum sermonem versi.* Argentorati, 1778, in-12.

(3) Cœli Aureliani, *Acutorum morborum libri tres, chronicorum libri quinque*, édit. Haller ; 2 *v. in*-8. *Lausanne*, 1774.

nom de *choléra* est aussi incomplète dans Alexandre de Tralles, qui vivait au VIe siècle, sous Justinien, et dont le livre fut traduit, du grec en latin, par Gontier d'Andernach (1).

De toutes ces recherches nous arrivons à conclure, que les Anciens n'ont rencontré le choléra que sur des sujets isolés, et qu'il en fut ainsi pendant vingt siècles. Ce n'est qu'au XVIe siècle qu'apparaîtra, outre des cas isolés de choléra sporadique, une autre forme de maladie revêtant le caractère épidémique, sévissant surtout à la fin de l'été et au commencement de l'automne, mais limitant encore son action à une ville ou à une contrée peu étendue.

Au commencement du siècle dernier, le choléra revêt une tout autre allure. De casanier, il devient voyageur, et il brûle les étapes avec une rapidité déconcertante.

Le choléra éclatait au mois d'août 1817, à Moarley (ou Moorlee), cité populeuse située à 160 kilomètres nord-ouest de Calcutta. Le premier malade qui présenta les symptômes du mal était un Hindou, qui devait paraître le lendemain comme témoin dans une affaire criminelle. Comme il y avait des gens intéressés à le faire disparaître, on

(1) *Alexandri* TRALLIANI *de arte medica, Johan* GUNTERIO ANDERNACO interprete. (Collection de HALLER, *Artis medicæ principes*, t. VI. Lausanne, 1772, in-8).

crut à un empoisonnement. Mais, trois jours après la mort de ce premier malade, dix personnes succombaient dans un bazar, après avoir présenté les mêmes symptômes que le sujet qu'on avait cru empoisonné. En quelques semaines, les différentes villes du Bengale furent infectées ; en moins de deux mois, l'épidémie enlevait 15.000 personnes.

L'opinion publique n'attribua pas le fléau à des miasmes atmosphériques ; elle avait plutôt tendance à admettre qu'il était imputable à l'usage de mauvais aliments, spécialement de poissons gâtés et de riz ergoté.

L'invasion de la maladie avait été soudaine; aucun phénomène, météorologique ou autre, ne paraissait en avoir provoqué ou signalé le développement : c'est, en effet, une croyance assez répandue, que le choléra est annoncé par des signes prémonitoires; là encore, les superstitions populaires se sont donné libre cours.

En 1832, un des guetteurs du beffroi de Metz avait affirmé à une vieille Ecossaise avoir vu une « boule bleue » passer sur la ville ; un météorologiste prétendait, de son côté, que la présence du choléra était indiquée par un brouillard bleuâtre (*choleramist*), parfaitement visible (1). Le Père Huc avait signalé, en Chine, un phénomène analogue :

(1) *Interméd. des chercheurs et curieux*, 1869.





PRÉSERVATIF DU CHOLERA

Un homme qui veut se pourvoir de tous les moyens préservatifs, doit prendre les mesures suivantes. Autour du corps une chemise de gomme élastique, par dessus un emplâtre de poix de Bourgogne puis une bande de flanelle de 8 aunes, sur le creux de l'estomac une assiette d'étain, sur la poitrine un grand sac avec du sable chaud, autour du cou une double bande remplie de graines de genièvre et de poivre, dans les oreilles deux morceaux de coton avec du camphre, au nez une bouteille avec du vinaigre des quatre voleurs et devant la bouche une branche d'Acorus véritable, au dessus de ces bandes une enveloppe de coton imbibée de Chlorure de chaux par dessus une brique chaude, et finalement une veste imprégnée de Chlorure, des caleçons en flanelle, des bas de fil mis dans du vinaigre et là dessus des bas de laine imbibés de camphre. Ensuite des semelles de cuivre remplies d'eau chaude en là dessus des pantoufles. Derrière les mollets deux cruches d'eau, alors un grand surtout de laine au dessus de tout l'habillement un grand manteau de toile de lin, et un chapeau de même. Dans la poche droite une livre de thé de mélisse, dans la poche gauche une d'ipécacuanha et une livre de sauge. Dans la poche de la veste un flacon de l'huile de camomille. Dans son chapeau une terrine de soupe d'arêtes, dans la main droite une branche de genièvrier et dans la gauche une branche d'accacia. Derrière il doit traîner une charrette sur laquelle se trouvent 15 aunes de flanelle, un bac de machine à vapeur 16 brosses, 18 briques. 2 peaux et une chaise percée. Sur la figure il doit porter un masque de pâte de menthe et dans la bouche un quarteron d'Acorus véritable. Ainsi préparé empoisonné il peut être certain qu'il n'aura pas le Cholera ——— le dernier

Caricature contre le Choléra.

l'apparition, sur la mer Jaune, en 1820, d'un grand nuage roux, qui, ayant abordé la côte de Chine, avait semé les germes du choléra partout où il était passé (1).

Les Hindous, de même que les Persans, croient que le premier phénomène qui signale l'approche du choléra, c'est la disparition presque totale des mouches. S'enfuient-elles à tire-d'ailes, et où se réfugient-elles ? On l'ignore; on a seulement constaté qu'on ne les revoyait que longtemps après la fin de l'épidémie. En Perse, on explique cette disparition des mouches par la peur qu'elles ressentent à la vue de la grande mouche *Firaz*, qui, invisible aux hommes, est très visible pour ces insectes.

Les oiseaux auraient-ils l'intuition des miasmes épidémiques? ou seraient-ils doués d'un sens particulier, qui les mettrait en garde contre un danger imminent ? Le fait suivant porterait à le présumer. Dans un livre sur les oiseaux, M. Arthur Beaven cite certains traits curieux, qui démontrent l'intelligence de l'hirondelle, la finesse de son instinct et son esprit de prévoyance.

Un jour, dans une ville d'Egypte, l'auteur vit tout à coup des milliers d'hirondelles s'assembler, se former en troupe et partir. Comme ce n'était pas l'époque où elles passent la mer et viennent en Eu-

(1) *npire chinois*, t. II (1854), 25.



Un Épisode du choléra a Paris (avril 1832).
(Dessin de Jeanron, publié par Pagnerre : collection G. Hartmann.)

rope pour fuir la chaleur, il fit part de son étonnement à un habitant du pays. « Savez-vous, répondit l'autre, ce que cela signifie ? Cela veut dire qu'avant une semaine, nous aurons le choléra. Deux fois déjà, j'ai pu le constater. »

Cette fois encore, l'événement lui donna raison : d'où il suit que les hirondelles ont un service de renseignements sanitaires qui les avertit à temps de l'approche du fléau. On a fait des constatations analogues avant les épidémies de fièvre jaune et de peste.

Les observations que nous venons de rapporter sont du domaine de la science ; mais que penser des légendes engendrées par la crédulité populaire et dont la plupart ne reposent, est-il besoin de le dire, sur aucun fondement sérieux ? Nous parlions, tout à l'heure, de la grande mouche Firaz, qui met en fuite les autres mouches ; voici l'origine de cette légende, qui a eu longtemps cours en Perse.

A entendre les Persans, le choléra ne serait autre chose qu'une mouche gigantesque nommée *Firaz*, invisible aux yeux des hommes ; volant avec une rapidité extraordinaire, elle pourrait, si elle le voulait, se poser en une journée sur tous les habitants d'une grande ville. Quiconque est effleuré par ses ailes tombe malade aussitôt ; ceux qu'elle a touchés de la tête meurent, sans qu'aucun remède puisse les soulager.

Les Persans, du reste, sont très enclins à revêtir les fléaux de la forme d'insectes fantastiques ; ainsi, pour eux, la peste n'est autre chose qu'un énorme scarabée rouge, aux élytres livides, et qui, des pointes de ses antennes, laisse incessamment tomber des gouttes de sang. Bien entendu, personne ne l'a jamais vu ; mais tout le monde croit aveuglément à ce coléoptère fabuleux.

Dès que le choléra parut à La Mecque, en 1831, les tambours et la musique militaire cessèrent de se faire entendre : la raison qu'on en donna était que ces instruments, inventés par les infidèles, avaient troublé trop longtemps, par leur bruit inopportun, le repos des saints lieux et violé la maison de Dieu qui, dans sa colère, avait envoyé non pas la peste, parce qu'il gardait la promesse donnée par son prophète, mais une maladie dont les ravages n'étaient pas moins grands (1).

Lors du choléra de 1832, en France, le bruit d'apparitions surnaturelles se répandit dans les campagnes ; des femmes rouges avaient été aperçues près de Brest, soufflant la mort sur les vallées. Une mendiante, appelée devant la justice, soutint qu'elle les avait vues, qu'elle leur avait

(1) Lettre de M. Mimaut, consul général de France en Egypte, t. VI des *Annales d'hygiène publique*, 1831, 478 ; rapporté par Bertherand, *Médecine et Hygiène des Arabes*, 430, note.

parlé (1). Les paysans bretons disaient, résignés : « Dieu nous touche de son doigt ; Dieu nous a livrés au démon ! » Car il existe un démon du choléra.

Dans certains districts de l'Inde, on y croit fermement. Un indigène, habitant d'un village des environs d'Allahabeld, affirmait naguère à un inspecteur de police que, la nuit précédente, son logis avait été visité par le monstre du choléra, dont la tête ressemble à un grand pot de terre. Cet Hindou et son frère chassèrent hors de chez eux l'intrus avec des gourdins de bambou et lui tirèrent des coups de fusil, pour compléter sa déroute... attendu que le diable a peur du bruit !

« Il y a quelques années, dirent les deux villageois, trois hommes circonspects attirèrent le démon dans un pot de terre et le portèrent dans un village hostile, peu éloigné, où ils se proposaient de l'enterrer. Mais les habitants de cette localité s'étant opposés à leur entreprise, on en vint à se battre ; pendant la lutte, la prison du démon se brisa et le diable, s'esquivant, put continuer ses méfaits (2). »

Lors de la dernière épidémie cholérique, des signes avant-coureurs du choléra s'étaient montrés, contait-on, en Italie. Les feuilles de châtaignier et de cerisier, dans les environs de Gênes, étaient striées de raies bizarres, que l'on attribuait à cer-

(1) E. Souvestre, *Les derniers Bretons.*
(2) *Revue encyclopédique*, 15 août 1891, 215.

tains vers, longs et légers, qui s'y étaient posés. On en tirait la conséquence de la présence du cho-



Souvenirs du Choléra-Morbus : *Les Maisons marquées* (Dessin de H. Daumier : *Némésis médicale Illustrée;* Bruxelles, 1841).

léra dans l'air, et l'on négligeait, par suite, toute précaution hygiénique, le fléau étant inéluctable.

Dans un chant populaire sicilien, le choléra était

représenté comme un oiseau de proie, qui venait d'outre-mer pour ravager la Sicile (1). Dans ce même pays, les empoisonneurs, à ce que prétendait le peuple, circulaient sous un déguisement ; cette fausse créance se répandit à ce point, qu'on fit courir le bruit que le roi Ferdinand était venu lui-même dans l'île, travesti en moine, pour voir si les empoisonneurs avaient bien exécuté ses ordres.

En Italie, le choléra passe dans la croyance populaire pour un poison envoyé par le gouvernement, personnifié par le roi. Ce sont le souverain et les princes du sang, ainsi que les hauts personnages de l'Etat, qui le font jeter ou le jettent eux-mêmes impunément; mais ils possèdent le contre-poison, qu'ils ne donnent qu'aux personnes favorisées de leur confiance ou de leur affection. Si une de ces personnes meurt, cela veut dire qu'elle ne s'est pas suffisamment hâtée de prendre le contre-poison; ou si elle l'a pris, qu'elle s'est trompée sur la dose (2).

En 1865, à Palerme, le peuple menaça le gouvernement d'une insurrection, l'accusant d'avoir propagé le choléra en Sicile.

Lorsque le choléra avait éclaté à Paris, en 1832, on avait, de même, prétendu qu'un parti occulte (les Jésuites) avait empoisonné les eaux. Plus tard,

(1) G. Pitré, *Archivio*, 1884.
(2) Id., *op. cit.*, 1884, 590.



Le Choléra de 1832 : Mort et convois de cholériques.
(Dessin de H. Daumier : *Némésis médicale;* Bruxelles, 1841).

on s'en prit aux usines, puis aux chemins de fer (1) ! Ce fut ensuite le tour des médecins.

(1) Migne, *Dict. des superstitions.*

Les médecins sont, entre tous, ceux qui se prêtent le mieux à la diffusion du choléra. Ils sont payés pour faire périr les pauvres gens, et malheur à ceux qui se laissent persuader de prendre leurs remèdes ! Les fumigations, les désinfectants ne réussissent qu'à faire mourir plus vite. N'a-t-on pas vù à Kiew, en Russie, ces dernières années, la population essayer, par la force, d'empêcher les médecins d'accomplir leur besogne professionnelle.

A Kertch, la rumeur circula que des médecins empoisonnaient les malades : le peuple tenta d'empêcher le transport de ceux-ci à l'hôpital. Le bruit ayant couru, à Taganrog, que des personnes bien portantes étaient hospitalisées avec les malades atteints du choléra, et que ceux-ci étaient maltraités par les médecins, une foule de gens du peuple se porta sur les baraquements, afin de les détruire. La police dut intervenir.

Grâce à l'intervention de la force armée, on put empêcher les pires catastrophes en 1832 ; sans elle, les masses populaires se seraient livrées, si on ne les avait contenues, aux plus regrettables excès, contre ceux qu'elles accusaient d'avoir empoisonné les fontaines et produit par ce moyen le choléra (1).

C'est toujours la même accusation qui revient à

(1) Clément-Janin, *Les pestes en Bourgogne* ; cf. *Souvenirs d'un médecin de Paris*, par le Dr Poumiès de la Siboutie, 235-239.

plusieurs siècles de distance (1); on diffère seulement d'avis sur la nature du poison.

Tandis qu'au XIVe siècle, on croyait que la mixture empoisonnée était composée « d'ongles et de chair de pendus, mêlés avec du sang de crapaud et d'animaux immondes et autres matières impures », au XIXe, on a émis l'hypothèse qu'elle pouvait être constituée par « de la bave de crapaud, de serpent ou de chien enragé. »

Le poison serait, le plus souvent, renfermé dans une bouteille et se présenterait sous forme d'un liquide, parfois sous forme de vapeur : durant l'épidémie de choléra de 1837, une voiture parcourut, vers minuit, plusieurs rues de Palerme, laissant derrière elle un grand nuage de fumée (2), et semant partout la terreur : c'était le seigneur Choléra qui passait (3) !

A Marseille, en 1884, un individu prétendit qu'on avait jeté dans la rue des cartouches « chargées de choléra ». A Naples, un jeune garçon, étant à un marché public, où il vendait des figues, un homme grand, mince et vêtu de noir, s'approcha de lui

(1) Cf. *Poisons et sortilèges*, par les Drs CABANÈS et L. NASS ; 3e édition, 320.

(2) Une nuée fort basse et qui semblait traîner jusqu'à terre, comme un brouillard épais et puant, avait engendré la peste dans le pays d'Elliant. (PRADÈRE, *Bretagne poétique*, 10.)

(3) PITRÉ, *op. cit.*, 591 et 593.

pour en acheter. L'homme profita d'une distraction du vendeur, pour répandre sur les figues une poussière blanche, puis il disparut subitement : cette poussière contenait le germe du choléra.

Etait-ce le même homme qu'un groupe de lazzarones avait molesté, un monsieur au visage pâle, à la barbe noire et à l'œil sinistre, qui parcourait le marché de Foria, répandant de la poussière qu'il avait dans une bouteille ? Pleins de colère et accusant l'inconnu d'être un empoisonneur, les lazzarones s'étaient élancés sur lui, l'avaient maltraité et voulaient le tuer. Le pauvre homme allait passer un mauvais quart d'heure, quand la police arriva et s'assura de sa personne : il fut reconnu que la poudre employée par l'étranger était un désinfectant, que celui-ci voulait employer à désinfecter le marché de Foria (1).

A l'époque où se passait l'incident, le peuple italien n'assistait pas aux fêtes publiques, parce que les feux qu'on y brûle « sont faits exprès pour répandre le poison ». A la fête de la Nativité de la Vierge, célébrée en 1884 à Borghetto, le peuple, qui avait pris part à toutes les réjouissances de la journée, se renferma le soir dans ses maisons, dans la crainte de la contagion produite par le feu : rappelons, à ce propos, qu'en Ligurie, le seul amusement

(1) *Boletin folk-lorico español*, 1885, 23.



LA VISITE DES AUTORITÉS A L'HÔPITAL DES CHOLÉRIQUES.
(Caricature anti-cholérique, par J. BLASS (*Triboulet*, 1884).

d'une simple fusée qui traverse le ciel, avec une longue et brillante queue de feu, est regardé avec terreur, dans un temps de calamité, par les ignorants, et leur paraît l'annonce funeste de la propagation de la maladie (1).

La peur, peut-on affirmer sans risque d'être contredit, a dicté les plus invraisemblables moyens de prophylaxie, les médications les plus singulières.

Choléra! Lorsque le mot sinistre a naguère retenti à la tribune de l'Académie, et quoi qu'on nous ait dit le péril éloigné, il n'en a pas moins couru, à fleur de peau des auditeurs, le petit frisson que ce vocable a le don d'éveiller chez les plus résolus : c'est qu'en effet, le mot est plus terrifiant encore que la chose. « *Choléra !* Ces sept lettres réunies ont une terrible harmonie imitative, écrivait Jules Claretie. On devrait toujours donner aux maladies un nom aimable. *Anémie* est un mot charmant ; par exemple : « *il a une anémie; il se meurt d'anémie!* » Cela vous a un petit air doux, et poétique, et attirant. *Anévrysme* est fort poétique aussi. Je ne fais point ici de paradoxe, mais il est certain que ce mot tragique et retentissant, *choléra*, est pour beaucoup dans la frayeur que le mal inspire. Et puis, les adjectifs le compliquent encore : *sporadique*, qui voudrait rassurer, ne rassure guère ; et *asiatique* prend tout aussitôt des aspects et des proportions fantas-

(1) Pitré, *loc. cit.*

tiques... Le nom, je le répète, c'est le nom qui est cause de tout ! Vite qu'on débaptise le choléra, et il perdra de sa puissance. »

Ceci est une observation de fine psychologie; il n'est pas niable que l'effet moral produit par ce mot de *choléra* est tel, qu'il a, plus que tout, contribué à la diffusion du mal. Le choléra fait, sans doute, par lui-même, des victimes, mais l'appréhension qu'on en a les multiplie ; et l'on a certainement plus fait pour l'extinction du fléau en substituant au terme de *choléra* ceux de diarrhée ou d'entérite cholériformes, qu'en imaginant de nouvelles mesures, ou des méthodes plus ou moins curatives.

D'où vient cette terreur instinctive que la plupart des êtres humains éprouvent à l'endroit d'une maladie qui n'est pas plus meurtrière que beaucoup d'autres, dont on a moins l'effroi ? La peur du choléra s'explique, en partie, par le souvenir des récits dramatiques qu'ont faits, d'une épidémie qui fit de nombreuses victimes (l'épidémie de 1832), ceux qui en furent les témoins.

On n'a pas oublié le tableau qu'en ont tracé Eugène Sue, dans le *Juif-Errant* (1), et Victor Hugo, dans les *Châtiments*.

(1) E. Sue avait consulté Froment-Meurice — un orfèvre ciseleur ! — pour se documenter sur le choléra, avant de le décrire dans son roman. (Cf. *Le Livre*, bibliographie rétrospective, 1883, 62.)

Dans l'ouvrage, si populaire à son époque, du romancier, le Juif-Errant, condamné par Dieu à marcher sans trêve, sème le mal sur son passage. Il en est atteint à son tour, mais il guérit... parce qu'il faut qu'il vive jusqu'au dénouement.

De même, on voit le père du romantisme évoquer les microbes (ou plutôt les animalcules, le nom de *microbe* n'était pas encore inventé), les infiniment petits,

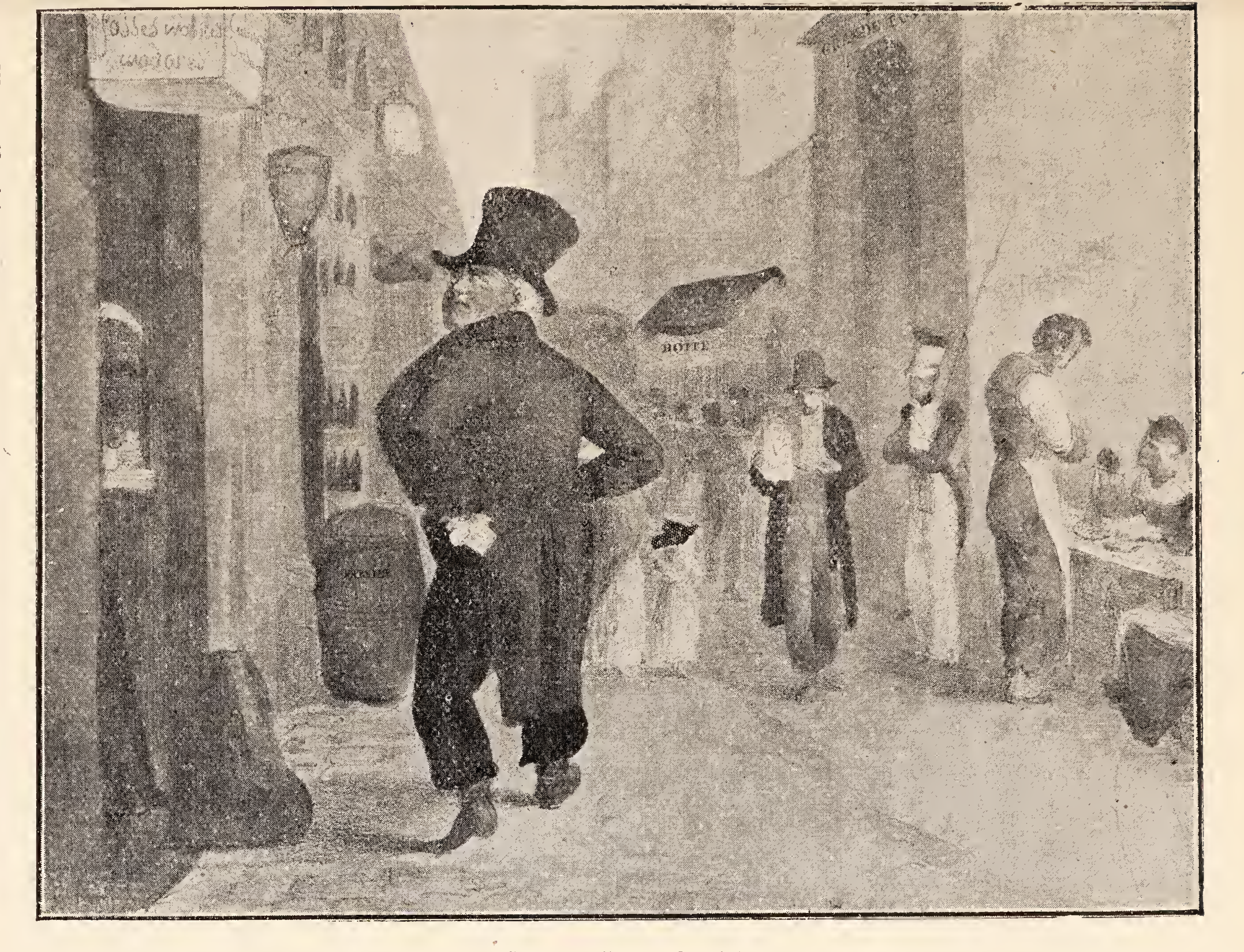
Que l'œil du microscope avec effroi regarde,

et faire une description imagée de cette armée de myrmidons :

L'obscure légion des hydres invisibles,
L'infiniment petit rempli d'ailes horribles,
L'insecte, l'âpre essaim de moucherons, tenant
Dans un souffle et qui fait trembler un continent.

Pour un romantique, la période est d'un réalisme qui étonne.

L'influence de la peur sur le développement du choléra est à ce point reconnue, qu'elle a été, on peut le dire, officiellement constatée par les corps savants. Quand Martin Solon, rapporteur de la commission du choléra, à l'Académie de médecine, lut son travail, qui consistait surtout en une instruction populaire, sur les précautions à prendre



Caricature anti-cholérique : *La Colique* (tirée de l'*Album de Pathologie pittoresque*).

contre l'invasion du mal, ses premiers symptômes et les premiers soins à donner à ceux qui en seraient atteints, un de ses collègues demanda la parole, et la lecture terminée, répliqua au précédent orateur :

Je ne puis qu'approuver les prescriptions rédigées par M. le rapporteur ; cependant, puisqu'il s'agissait d'une instruction populaire, je l'aurais désirée plus courte.

En voici une, en bouts-rimés, que j'ai trouvée dans un tableau du XIVe siècle, à l'époque de la grande épidémie de peste noire, qui n'était probablement autre que le choléra. Elle exprime en peu de mots tout ce que renferment d'essentiel les instructions de la Commission. Je ne sais si j'oserai devant l'Académie... (De toutes parts : *Dites, dites !...*)

Puisqu'on m'y autorise, voici le quatrain en question :

Tiens tes pattes au chaud,
Tiens vides tes boyaux,
Ne vois pas Marguerite,
Du choléra seras quitte.

(*Une hilarité prolongée a suivi cette citation.*)

Inutile de dire — on l'a déjà deviné — que le dernier vers avait été approprié à la circonstance ; la véritable version a été donnée, par M. d'Houdetot, dans le *Chasseur rustique*. C'est un vieux dicton normand, dont le texte doit être rétabli ainsi :

Tiens tes pattes au chaud,
Vide bien tes boyaux,
Ne vois pas Marguerite,
De tout mal seras quitte.

Il est incontestable qu'on est mieux armé contre le choléra, et d'une manière générale, contre toute espèce de maladie, lorsqu'on conserve sa bonne humeur : les lypémaniaques, les tristes, sont une proie désignée d'avance au fléau.

On l'a bien vu lors de l'épidémie de 1832, dont nous évoquions tout à l'heure le souvenir; nous l'avons constaté nous-même, *de visu*, en 1884.

En 1832, ce ne furent, dans les journaux, dans la rue, qu'épigrammes, railleries, plaisanteries, plus ou moins dépourvues de sel, à l'adresse du choléra. Sur la porte d'un marchand de vin, dans une rue latérale à la rue Saint-Denis, on lisait : « *Ici, on passe la jambe au choléra.* » Philippon, dans la *Caricature*, lançait cette nouvelle à sensation : « *On a vu, la semaine dernière, M. Casimir Périer et le choléra-morbus aux prises. Ils se disputaient la France.* »

La politique se mêlant à tout, le choléra devait avoir sur elle son contre-coup. Louis-Philippe était, en sa qualité de roi, la cible désignée des pamphlétaires. Le souverain venait de prélever une somme assez ronde — 60.000 francs — sur sa cassette particulière, pour la faire distribuer aux familles né-

cessiteuses, atteintes par la contagion. Comme un bienfait n'est jamais perdu, celui-ci fut accueilli en ces termes : « aujourd'hui, c'est à qui le premier vous donnera son remède : l'un vous recommande de vous tenir chaudement, l'autre de manger peu, celui-ci de porter du camphre, celui-là de prendre garde à telle ou telle chose nuisible ; moi, je m'en tiens, avec mes amis, au simple conseil que voici : « Craignez d'avoir besoin des bienfaits de Louis-Philippe ! »

Si le choléra reparaissait parmi nous — ce qu'au Diable ne plaise ! — la chanson suivante, qui se chantait sur l'air du *Roi d'Yvetot,* redeviendrait aisément d'actualité, car il s'agit du *Départ des Députés :*

Ah ! pour nous, députés ventrus,
Quel présage sinistre !
C'en est fait, l'on ne dîne plus
Chez le premier ministre (1).
Le grand homme a le choléra,
Et celui qui s'y frottera
L'aura.
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Sauvons-nous, ne restons pas là,
Là, là !...

Si vous nous voyez pâlissant,
Ce n'est point la panique,

(1) Casimir Périer, qui aurait succombé à une attaque de choléra.

Caricature anti-cholérique, par GRANDVILLE.

C'est de notre grand dévouement
L'effet patriotique ;
Hélas ! aurions-nous du malheur,
Si l'on traitait notre vigueur
De peur !
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Sauvons-nous, ne restons pas là,
Là, là !...

Mais, trêve de politique, et cueillons dans le *Chansonnier des Grâces*, de 1832, cette chanson, « philosophique et épicurienne », comme la désigne son auteur, qui nargue agréablement Esculape et ses « suppôts » :

Le choléra, dit-on, approche ;
Hélas ! qu'allons-nous devenir ?...
L'effroi gagne de proche en proche ;
Avant le temps faut-il mourir ?
Bravons ses atteintes cruelles,
Disons nos dernières chansons !
Hâtons-nous d'embrasser nos belles,
Et débouchons nos vieux flacons !

Les suppôts de la médecine
Y perdent déjà leur latin :
La contagion assassine,
Frappe malade et médecin.
Vivat ! plus de drogues nouvelles !
Docteurs, remportez vos poisons !...
Hâtons-nous d'embrasser nos belles,
Et débouchons nos vieux flacons !

Que pas un tendron n en réchappe,
Que tous les celliers soient taris !
Chaque matin mettons la nappe,
Et chaque soir dressons les lits.
Vins généreux, fraîches pucelles,
Charmez jeunes gens et barbons !
Hâtons-nous d'embrasser nos belles,
Et débouchons nos vieux flacons !

Le conseil offrait trop d'agréments pour ne pas être suivi; il est à croire que le remède indiqué par notre chansonnier aurait encore du succès à notre époque. Quoi qu'il en soit, il compte à son actif au moins une cure dûment enregistrée.

« En rentrant chez lui, lisons-nous dans une feuille grave du temps, un homme, gris comme un Polonais, trouve sa femme en proie à une attaque de choléra. Furieux de ce qu'il considère comme un manquement grave à ses devoirs de ménagère, il tombe sur elle à bras raccourcis. La femme, qui n'en était pas encore à la rigidité cadavérique, se redresse et se rebiffe. Grand tapage, horrible scandale, et juste indignation des voisines, qui vont chercher le commissaire. Il arrive avec une écharpe, héroïquement résolu à arracher la cholérique à l'ivrogne. Il ne trouve plus que deux époux, sains l'un et l'autre de corps et d'esprit, et donnant l'exemple de l'entente cordiale au sein du ménage. Le mari s'était dégrisé à battre, et la femme s'était

guérie à être battue. » Nous signalons la lacune aux statisticiens : ils nous doivent de rechercher si le remède est aussi efficace que le prétend ce disciple enragé de Bacchus; ne doutez pas que la statistique soit capable de nous renseigner à cet égard; on lui doit des découvertes bien autrement sensationnelles.

La statistique, écrivait un facétieux rédacteur du *Charivari*, en 1849, lors d'une visite de S. M. Choléra, la statistique a découvert, à force de recherches, qu'il y avait, parmi les victimes de l'épidémie, trois cents boîteux, cinq cents aveugles ; deux mille bossus. Le fléau a particulièrement sévi contre cette classe de malheureux qui trouvent une compensation à leur infirmité dans la finesse de leur esprit. Il y a là, selon la statistique, matière à réflexions pour le philosophe.

Aucun vaudevilliste, aucun homme de lettres n'avait été atteint par l'épidémie. Etait-ce parce qu'ils ont de l'esprit, ou parce qu'ils n'ont pas de bosse. La statistique ne fait aucune induction à cet égard.

En dépit de l'immunité que promettaient les statisticiens aux gens de lettres, l'un de ceux-ci et non des moindres, Roger de Beauvoir, fut atteint par le fléau ; cela donna l'occasion à Alexandre Dumas de lancer ce joli trait : « Il est si distrait, qu'il est capable de mourir de la petite vérole. »

L'esprit, en France, ne perd jamais ses droits : lors d'une des visites que nous rend périodiquement le choléra, un journaliste de talent, Auguste Villemot, contait la plaisante anecdote qui suit.

Il rencontre, un jour, relevant de maladie, le célèbre acteur du Palais-Royal, Odry, « frais, rose et épanoui, comme le printemps lui-même. »

— Eh bien ! lui dit-il, père *Bilboquet*, comment cela va-t-il ?

— Mais très bien, répond l'artiste ; j'ai trouvé le *truc* : je fais chaque année une maladie mortelle ; *c'est très sain.*

Sur des hommes plastronnés d'indifférence et d'aimable scepticisme, la maladie, fût-elle le choléra, ne saurait avoir la moindre prise.

La gaîté n'est-elle pas le meilleur préservatif, et qui sait, peut-être le meilleur curatif du choléra ?

II

LES TRAITEMENTS, FANTAISISTES OU SÉRIEUX, DU CHOLÉRA

L'égalité d'humeur, l'absence de souci, la saine joie, de tout temps les médecins eux-mêmes ont recommandé cette panacée. Dans la quantité d'opuscules qu'a vu éclore l'année 1832, nous sortons celui-ci du tas, parce qu'il est signé d'un nom relativement connu ; voici ce que recommande son signataire, le Dr Duponchel.

« La distraction, le plaisir, une douce gaîté, contribuent puissamment à la conservation de la santé. Fuyez donc les affections morales tristes et les émotions pénibles ! Quant à l'homme de cabinet, continuait sur le même ton le docteur Duponchel, qu'il abandonne momentanément ses travaux et, descendant des hauteurs où il plane, qu'il ne craigne pas de se livrer à d'aimables passe-temps, car rien n'est plus nuisible que la contention d'esprit! »

Les paresseux ne pouvaient que bénir l'excellent praticien, qui les encourageait aux douces rêveries.

Ce brave docteur Duponchel était, nous le soupçonnons, un joyeux pince-sans-rire ; mais, sur ce terrain, il est loin de détenir le record.

Un médecin de Tours, que la clientèle avait probablement délaissé, eut une idée que l'on pourrait qualifier de géniale : il adressa une pétition à l'Assemblée nationale, la suppliant de se transporter à Tours, afin de mettre l'existence précieuse de messieurs les Députés à l'abri du fléau qui sévissait à Paris. Les représentants, sans égards pour les intérêts de l'Hippocrate tourangeau, refusèrent de transporter dans le berceau de la France leurs personnes — et le choléra.

Notre premier mouvement est de sourire des moyens, même les plus saugrenus, qui nous sont proposés pour échapper à l'épidémie régnante ; mais, dût-on le faire en cachette, on se hâte d'en tenter l'essai. Ces moyens, du moins ceux qui ont été mis en usage contre le choléra, un volume entier ne suffirait pas à les énumérer. Nous ne citerons que les plus singuliers parmi ceux qui ont été proposés, tant par la Faculté que par les commères.

Tout naturellement, l'eau, aux températures extrêmes, devait être un des premiers remèdes employés. Hippocrate en faisait cas, lui qui recommandait de joindre aux affusions froides, et à l'eau de lentilles en boisson, de l'ellébore : l'ellébore a été,

depuis lors, reprise par les homœopathes, qui l'ont inscrite dans leur formulaire.

Au XVIII[e] siècle, un médecin de Besançon, le docteur Rougnon de Magny, se souvenant des conseils donnés par Hippocrate, faisait ingurgiter à ses cholériques un baquet d' « eau de veau » dans les vingt-quatre heures (1), affirmant qu'il n'avait obtenu, par ce procédé, que des guérisons ; et ce, sans le secours d'aucune autre drogue. Tissot, l'écrivain populaire, l'auteur de la *Santé des gens de lettres*, un des médecins les plus consultés de son époque, recommandait, lui aussi, « des torrents de la boisson la plus adoucissante » : soit de l'eau d'orge, soit de l'eau coupée d'un huitième de lait, ce qui n'était pas si déraisonnable, au surplus. Magendie s'en tenait à une eau albumineuse, préparée avec des blancs d'œufs, battus avec de l'eau aromatisée à la fleur d'oranger ou à la cannelle. Le nom de Magendie évoque celui de Broussais, qu'on a surnommé, à juste titre, « le plus grand saigneur de son temps ». Broussais en était pour la saignée à outrance, qui fut fatale à Casimir Périer, au général Lamarque, et à tant d'autres !

Le D[r] Guérin, ayant eu vent que les ouvriers, employés dans les mines de mercure, étaient préservés du choléra, et qu'à l'Hospice des vénériens,

(1) *Journal de Médecine militaire*, 1784.

de Paris, il n'avait été constaté aucun cas de la maladie en cours, le Dr Guérin essaya de traiter quelques malades par les frictions mercurielles : il ne semble pas qu'il ait obtenu plus de guérisons que par les autres méthodes.

Après le mercure, le cuivre. Le Dr Burq déclare avoir vérifié, dans toute l'Europe, qu'on est préservé à tout jamais du choléra, en portant sur l'épigastre une plaque de cuivre ; et, si l'on est atteint par le fléau, en absorbant une préparation cuprique. Tous ces traitements ont surtout le tort d'être systématiques ; mais il en est de plus bizarres, et que nous aurions quelques hésitations à appliquer.

En 1854, le Dr Ludwig-Joseph Melicher (1) conseillait à ses malades de s'adonner aux mouvements gymnastiques. Un malade, pris des premiers symptômes du choléra, devait monter à cheval, jusqu'à ce qu'il fut couvert de sueur. Ce moyen est connu depuis longtemps : on sait que les Kalmouks, dès la première atteinte du choléra, montent à cheval et galopent jusqu'à ce que leurs montures ne puissent plus les porter. Un journaliste de Moscou, ayant entendu parler de cette médication singulière, voulut en faire l'essai. Au dire des journaux russes, M. Guilarowsky — c'est le nom de l'intrépide re-

(1) *Observations sur le choléra* (Vienne, 1854).

cordman, — ayant ressenti les premiers symptômes du choléra, fit à cheval une course à fond de train, d'environ dix verstes, soit 111 kilomètres, sur l'hippodrome de Moscou. Descendu de sa monture, il se déclara guéri !

Comme l'équitation, le massage a eu ses partisans. En 1856, Dally, qui a écrit un gros livre sur la *Cinésie*, conseillait de placer le malade de manière que ses muscles du ventre fûssent dans un état de relâchement complet ; d'appliquer ensuite trois doigts dans la région des hypocondres ; de faire des frictions du bout des doigts, en courbes concentriques continues, jusqu'aux aînes ; de répéter cette friction douze fois ; de faire cette même friction, après avoir trempé les doigts dans l'huile d'olives ou d'amandes douces ; d'appliquer le doigt moyen sur le nombril, et les deux autres un peu au-dessous ; d'imprimer un petit tremblement circulaire, perpendiculaire au doigt moyen ; de répéter enfin les trois mouvements deux fois, à un quart d'heure d'intervalle (1).

Le procédé de M. Robert, « professeur de massage et de gymnastique médicale », ne diffère pas notablement du précédent; il y a cependant quelques variantes à noter. M. Robert prononce *ex cathedra*, que « le massage doit s'exécuter par des fla-

(1) DALLY, *Curation du choléra par le mouvement*. Paris, 1856.

gellations, des tapotements avec les mains, des pressions et des torsions des membres. » Mais il ajoute, et en cela son procédé revêt quelque originalité, des insufflations chaudes, en appliquant ses lèvres sur l'épigastre, puis en aspirant « sur une vapeur aromatisée de menthe poivrée, afin d'annihiler l'influence des miasmes » (1).

Combien plus expéditive la recette du grand Récamier !

Rossez fort et ferme votre malade, conseillait le hardi thérapeute, au moment où il a des crampes et la face cyanosée. Le malade est sauvé, s'il a conservé assez de force pour riposter et pour vous repousser jusqu'à la porte. Une fois sur le palier, vous lui prescrivez de se tenir chaudement et de prendre une infusion de tilleul.

Le traitement de Récamier est à rapprocher de celui indiqué par Charles Nodier à son ami le Dr Koreff, ce médecin allemand, ami d'Hoffmann, l'auteur des *Contes fantastiques*, de Mérimée, Alfred de Musset, Delacroix, etc. (2). Ecoutons Nodier :

Appliquez hermétiquement aux organes respiratoires externes d'un cholérique la limbe d'un cornet, terminé par un siphon. Plongez le siphon dans l'oxygène, et après cinq ou six aspirations, dites à votre malade : *Surge et ambula !*

(1) *Revue rétrospective*, I, 81.
(2) Sur ce personnage, v. notre ouvrage : *Une Allemande à la Cour de France*. Albin Michel, éditeur.



Fondation de l'*Œuvre des Orphelin*
(D'après une lithographie de DUCORNET,



éra, par l'Archevêque de Paris (1832).
né sans bras : Collection G. Hartmann).

Si le cas n'est pas équivoque, il se lèvera et il marchera.

Gubler, qui tempérait parfois sa gravité d'un sourire, citait, dans une de ses leçons, en 1866, un moyen, qu'il disait venir de l'Orient, et qui consistait à « s'asseoir sur le ventre du patient, et à s'y maintenir, jusqu'à ce qu'on fut relayé par un autre agent... thérapeutique. » Procédé moins absurde qu'il ne paraît, ajoutait finement Gubler, « puisqu'il permet de conserver la chaleur et de s'opposer à la sécrétion, par la compression de la masse intestinale et de l'aorte. »

Les spécifiques contre le choléra, dus à l'ingéniosité d'industriels peu scrupuleux, ou de médecins convaincus ou non de leur efficacité, sont impossibles à dénombrer : ils sont trop. Les grands réformateurs de la médecine se sont, pour la plupart, employés à attacher leur nom à des traitements de leur invention.

Prenez mon ours ! criait Raspail à tous les échos; c'est-à-dire le camphre et la liqueur hygiénique ; faites évaporer dans les maisons du vinaigre camphré ; portez sur vous un flacon de sel de Mindérérus et un autre d'alcool camphré, que vous flairerez, de temps à autre, alternativement ; et si cela ne suffit pas, mangez de l'ail à chaque repas ; ou avalez, ce qui, à tout prendre, est plus désagréable,

une pincée d'asa-fœtida. Fumez, par surcroît, des cigarettes de camphre; mangez épicé — sans calembour trop facile — et vous serez indemne.

Que si tout cela n'est pas suffisant, purgez-vous avec l'huile de ricin, et administrez-vous un lavement... vermifuge : toutes les maladies ayant, comme chacun sait, les vers pour origine. Le traitement de Raspail peut avoir du bon ; nous ne le chicanerons que sur sa complexité.

Les « bonnes femmes » nous proposent des remèdes qui ont l'avantage d'être — c'est leur mérite principal — à la portée des bourses les moins garnies : celui-ci, entre mille autres.

La scène se passe dans un petit village de Normandie, à un moment où le choléra décimait les populations. Un serrurier tombe malade ; on envoie quérir le médecin du pays ; il arrive, prescrit des médicaments et s'en va.

Le lendemain, dans sa tournée, il entre chez le serrurier ; il interroge la femme :

— Eh bien ! notre malade, comment va-t-il aujourd'hui ?

— Ah ! Monsieur ! figurez-vous qu'hier, pendant que je courais chercher les médicaments, mon pauvre homme a mangé deux harengs saurs et un plat de haricots froids à l'huile !...

— Ah ! Mon Dieu !... Mais alors, il est...

— Sauvé, monsieur le docteur ! Il est allé travailler là-bas, en ville, et il se porte à merveille.

— C'est inouï ! s'écrie le docteur... Quelle recette merveilleuse contre le choléra !... Ah ! si mes confrères se doutaient de la simplicité de ce remède ! je vais en prendre note... Et il écrit sur son calepin : — Choléra ; *remède éprouvé :* deux harengs saurs ; haricots froids à l'huile.

Deux jours après, un maçon tombe, frappé d'une attaque de choléra :

— Mon ami, prenez immédiatement, dit le docteur, deux harengs saurs et un plat de haricots à l'huile... Je reviendrai demain.

Le lendemain, le maçon était mort !

Et le docteur campagnard, profitant logiquement de la méthode expérimentale, écrivit aussitôt sur son calepin :

« Choléra. — *Remède :* harengs saurs, haricots, — *bon* pour les serruriers ; — *mauvais* pour les maçons ! »

Cela rappelle le mot de Velpeau, qui nous tiendra lieu de mot de la fin.

Le célèbre chirurgien avait amputé la jambe d'un malade atteint de diarrhée chronique ; le flux intestinal, à la suite de l'opération, s'était arrêté — pure coïncidence ! — comme par enchantement.

Quelques jours après, le professeur parlant de ce malade, disait à ses élèves.

— « Voilà comment, Messieurs, l'amputation d'un membre coupe net une vieille diarrhée. »

— « Monsieur, reprit alors un médecin portugais, pour qui tout ce que disait le maître était parole d'Evangile, j'ai un malade atteint d'entérite incoercible ; si je lui coupais la jambe, il en guérirait peut-être ? »

L'histoire ne dit pas si Velpeau fut déconcerté par cet excès de logique ; mais il y a des chances pour qu'il n'ait rien trouvé à répliquer.



Le Choléra, venant réveiller lui-même les membres de la Commission internationale, qui sommeillent.
(Caricature de Cham).

CHAPITRE QUATRIÈME

LA VARIOLE

I

LA PETITE VÉROLE ET SES RAVAGES

Il faut se reporter à deux siècles en arrière, si on veut mesurer l'effroi qu'inspirait au peuple cette maladie meurtrière qu'est la petite vérole. Il n'était fléau plus redouté, et si tous n'en mouraient pas, ceux qui lui survivaient en restaient gravés durant toute leur vie.

Répandue dans tout le monde connu, écrivait le rédacteur de l'*Encyclopédie*, elle saisit tôt ou tard toutes sortes de personnes, sans avoir égard au climat, à l'âge, au sexe, ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procèdent de la violence qui lui est propre, ou des mauvaises méthodes dont on se sert pour

la traiter, elle ne cède point à la peste par les désastres qu'elle cause.

Qu'avait-on à opposer aux progrès du mal ? Rien, jusqu'à ce que la courageuse initiative d'une femme eût introduit l'inoculation en Europe.

Mais avant de parler des mesures de défense contre la variole, qu'on nous permette une courte digression historique sur ce mal épidémique, endémique pourrait-on dire, car il semble renaître le plus souvent de foyers mal éteints.

La variole a-t-elle existé de tout temps?

Les médecins grecs et romains semblent l'avoir ignorée (1). Ces premiers maîtres de l'art, si exacts à décrire les maladies qu'ils observaient, si attentifs à en fixer les signes caractéristiques, n'auraient pas manqué, s'ils en avaient eu des cas sous les yeux, d'en faire une description détaillée. Or, ils n'en font pas même mention ; il faut arriver aux Arabes pour connaître la symptomatologie de cette affection.

On croit généralement que la variole fut importée d'Ethiopie en Arabie, à l'époque de la naissance de

(1) Si nous disons que les anciens *semblent* avoir ignoré la variole, c'est que notre sentiment est conforme, en l'espèce, à l'opinion générale. Nous devons ajouter, toutefois, que, selon l'érudit docteur Bougon, la petite vérole aurait été connue des Grecs et des Romains, bien avant l'ère chrétienne. (Cf. *Chronique médicale*, 1906, 588.)

Mahomet. Les Maures l'auraient introduite en Espagne, d'où elle aurait gagné l'Europe. D'autres placent son berceau en Egypte ; mais elle a vraisemblablement une origine beaucoup plus ancienne, et comme nous venons de le dire, elle serait contemporaine de la naissance du Prophète.

La variole aurait apparu peu après dans les Gaules et en Italie. Le premier écrivain qui nous parle de son apparition dans ces régions est un évêque, Marius, évêque d'Avenches, en Helvétie, en l'année 570. Dix ans plus tard, Grégoire de Tours nous renseigne sur une épidémie de variole, dont il fut le témoin et dont il s'est constitué l'historien. Il appelle cette « *gravissima lues* » une dysenterie (*Dysentericus morbus*). Mais le tableau qu'il en fait ne laisse aucun doute sur la nature de la maladie.

Tous les symptômes y sont énumérés : *Patiebantur cum vomitu febris, renumque nimius dolor, caput grave vel cerri*... On croyait à une sorte d'empoisonnement (*A multis autem asserebatur venenum occultum esse*). Tout y est : céphalalgie, vomissements, rachialgie, éruption pustuleuse (*coriales*), etc., etc.

Cette épidémie exerça des ravages considérables. Grégoire de Tours perdit deux de ses enfants, qui succombèrent au mal régnant ; il ajoute que Dago-

bert et Clodobert, fils de Chilpéric et de Frédégonde, en moururent également.

La femme d'un roi de Bourgogne, Austrigilde, surnommée Bobile, en fut attaquée à son tour. Se voyant près de mourir, elle voulut entraîner après elle ses deux médecins, disant qu'elle aurait eu quelque espoir de vivre encore, si les deux médecins n'eussent pas abrégé ses jours par leurs médications. Elle prescrivit, en conséquence, de leur couper le cou, aussitôt qu'elle aurait rendu le dernier soupir... et la sentence fut ponctuellement exécutée.

La variole resta, pendant nombre d'années, assoupie; elle fut remplacée par la peste, la guerre et la famine.

Vers l'an 744, les Sarrazins ayant envahi l'Espagne et la province Narbonnaise, de nouveau le fléau reparut. Ce fut seulement à cette époque que les médecins arabes auraient commencé à parler de cette maladie, alors répandue dans toute la partie méridionale de l'Europe. Constantin l'Africain, qui voyageait en Arabie dans le onzième siècle, est le premier médecin latin qui ait appelé cette maladie *variola*, et la rougeole *morbillus*.

Les Croisés rapportèrent de la Terre-Sainte la petite vérole, dans leurs pays respectifs. Cependant, le nord de l'Europe ne connaissait pas encore ce fléau : ce n'est qu'au douzième siècle que le célèbre

praticien de Montpellier, Bernard de Gordon, en parle comme d'une maladie fréquente et très répandue en France (1).

Elle est désignée, tour à tour, sous le nom de *variola* (Guy de Chauliac), de *vairole, vérole,* et enfin *variole.* Sans vouloir faire l'histoire des différentes épidémies varioliques qui se sont succédées en Europe, nous nous contenterons de rappeler qu'à l'exception de la Chine et de la Laponie, de l'Islande et du Groënland, toute l'Europe fut infestée de la variole au quinzième siècle.

L'Amérique, à l'époque de sa découverte, l'ignorait ; nous lui en fîmes cadeau, en échange de celui dont elle nous gratifia, dit-on : accusation erronée, selon nous.

En Chine, la variole paraît avoir existé de temps immémorial, mais que ne trouve-t-on pas en Chine ! Nous y reviendrons. Voyons auparavant comment on a cherché à se préserver de la variole.

Quelques exemples donneront une idée de la terreur que le fléau inspirait jadis.

En Sibérie, à une époque, qui n'est pas très lointaine, lorsqu'un homme en était attaqué, on l'abandonnait à lui-même, en laissant à côté de lui quelques vivres.

(1) J. A. F. Ozanam, *Hist. médicale, générale et particulière, des maladies épidémiques*, etc., 2e édit., tome III (Paris et Lyon, 1835), 320.

En Abyssinie, si la variole se montrait dans une maison, on brûlait, avec le sujet qui en était atteint, tous ceux qui habitaient sous le même toit que lui (1).

Un historiographe de la médecine (2) a rapporté un trait de mœurs que nous serions coupable de laisser perdre. Il tenait, dit-il, le fait, « d'un homme qui avait des connaissances très étendues ».

Celui-ci lui avait conté qu'un vaisseau, venant de Hollande, avait abordé au Cap de Bonne-Espérance, transportant plusieurs personnes qui avaient été frappées de variole durant le trajet : c'était un usage reçu parmi les habitants du pays, qu'on nomme les Hottentots, de rendre tous les offices, même les plus serviles, à ceux qui abordaient dans le pays. Plusieurs d'entre eux s'empressèrent donc à laver les linges et les vêtements des malades, tout infectés de pus, et par ce moyen contractèrent le mal en grand nombre. La plupart périrent de la contagion. Mais quand les Hottentots s'aperçurent que le mal était à ce point contagieux, ils imaginèrent un moyen de défense qui n'était pas dépourvu d'ingéniosité : « ils formèrent contre cette sorte de peste des lignes et des fossés, dont la garde fut confiée à ceux qui

(1) *Jenner et la vaccine*, par le Dr P. Lorain (Conférences historiques). Paris, Germer-Baillière, 1870.

(2) *Recueil des Œuvres physiques et médicales*, publiées en anglais et en latin, par M. Richard Méad, édit. française par M. Coste, t. I (A. Bouillon MDCCLXXIV), 408.

n'en étaient pas attaqués. Ils étaient armés de flèches et tiraient sur ceux qui faisaient la moindre tentative pour franchir ces barrières ». C'est un procédé analogue qui fut plus tard mis en usage contre la peste. Il était un peu primitif, mais il ne manquait pas d'efficacité.

On ne s'en tint pas là, heureusement, et on chercha d'autres moyens de lutter contre une maladie qui frappait indifféremment nobles et vilains, les marquant d'une cicatrice indélébile, quand elle ne les tuait pas à bref délai.

C'est ainsi que naquit l'inoculation (1).

(1) Dès 1897, un des meilleurs historiens de notre art, le Dr J.-M. Guardia, appelait de ses vœux une histoire de l'inoculation. « Les histoires de l'inoculation, écrivait-il (*Le Médecin;* Paris, 1897), ne manquent point; mais ce qui a manqué juqu'ici, c'est un historien capable d'écrire cette histoire dans un esprit de critique ou de vérité. Le temps écoulé depuis que cette pratique est tombée en désuétude, laisserait toute liberté au jugement pour en apprécier la valeur. Malheureusement, l'histoire de l'inoculation de la variole a été jointe à celle de la vaccination, qui est venue immédiatement après ; et l'on a confondu deux sujets connexes en apparence, mais en réalité parfaitement distincts. » Nous avons essayé de remplir de notre mieux le programme tracé par notre érudit confrère.

I

LES ORIGINES DE L'INOCULATION.

Le mot *inoculation* viendrait de l'arabe : *quethâ el djidri,* qui signifie « couper la variole ».

C'est une pratique fort ancienne chez les peuples orientaux. En Circassie, en Géorgie et dans les pays voisins de la mer Caspienne, on paraît l'avoir connue de tout temps ; alors qu'elle était ignorée dans la plus grande partie de l'Europe, elle était en usage très près de nous : dans la province de Galles, en Angleterre (1).

Au dire de La Condamine, s'appuyant sur une tradition de Constantinople, l'inoculation serait originaire de Bockara, près Samarcande (à l'orient de la mer Caspienne), patrie d'Avicenne, au dixième siècle.

Les médecins arabes, qui, les premiers, ont observé ce

(1) *Curiosités des Inventions et Découvertes.* (Bibliothèque de poche) ; Paris, 1855, 348.

mal venu d'Ethiopie, pourraient bien avoir été les inventeurs du préservatif. L'inoculation aurait voyagé du lieu de son origine : d'un côté, dans les Indes, à Surate, à Bengale, à la Chine par le canal des Tartares et des Chinois, qui commence à Bockhara ; de l'autre, à la Mecque, par le pèlerinage des Mahométans ; et, de là, dans les parties voisines de la mer Méditerranée, en Afrique et en divers endroits de la Grèce.

L'inoculation aurait été introduite, dès le seizième siècle, à Constantinople, par des voyageurs qui avaient été témoins de ses bienfaits en Asie. Voltaire, qu'il faut lire avec précaution quand il parle de médecine, mais que l'on peut citer pour les détails de mœurs qu'il rapporte, a plaisamment expliqué, dans son *Dictionnaire philosophique*, comment le profit commercial se mêlait naïvement à l'amour paternel, chez les Orientaux, qui avaient de solides raisons de tenir à la beauté de leurs filles.

Les Turcs, qui font volontiers provision de belles femmes, recrutaient le personnel de leurs harems parmi les Circassiennes et les Géorgiennes, qui avaient échappé à la variole. Acheteurs et vendeurs avaient intérêt à ce que cette marchandise précieuse ne fût pas avariée par le fléau. Il en résulta que la pratique de l'inoculation se répandit de plus en plus en Turquie.

Cependant, en 1701, une épidémie ayant éclaté à Constantinople, épidémie qui fit mourir plusieurs



DÉCOUVE

LA VACCINE ou petite vérole des Vaches (Cow-pox *des Anglais*) *est une*
la quelle les vaches sont sujettes dans quelques cantons, elle consiste principalement dans
de quelques boutons, qui se forment a leur mamelles et surtout aux trayons, ces boutons qui
ment ont un aspect bleuâtre sont entourés à leur base d'une rougeur inflammatoire plus ou mo
ils contiennent un fluide particulier, et apres quelques tems ils se dessèchent en formant une cro
détache spontanément: quelques fois cependant, si les parties malades ont été irritées par un tire
les boutons s'ouvrent, suppurent et forment un ulcère plus ou moins opiniatre.
Le fluide que contiennent ces boutons vaccins est bien différent du pus ou de toute autre liqueur
est clair, transparent, incolore, légerement visqueux; exposé à l'air il se dessèche promptement
comme le blanc d'œuf, une sorte de vernis écailleux, cassant, susceptible de se délayer dans l'e
fluide est une matiere contagieuse capable de transmettre la même maladie, non seulement aux
mais encore aux hommes: aussi lorsque les personnes chargées de traire ces animaux malades
ou la petite vérole, lorsqu'elles ont des gerçures, des entamures aux doigts, aux mains, il leur
très souvent à ces parties des boutons qui ressemblent entièrement à ceux des vaches et sont
d'un fluide qui a la meme propriété contagieuse.
l'observation ayant fait connoitre que les personnes qui avoient ainsi contracté accidentellemen
ladie n'étoient plus susceptibles de prendre la variole, le medecin Jenner, *imagina d'inoculer, o*
niquer artificiellement cette maladie aux hommes, il publia ses premières recherches en
Depuis ce tems des expériences nombreuses faites avec beaucoup de soin et en différents p
montré que l'Inoculation de la Vaccine garantit pour toujours de la petite Vérole. *Et c*
suré de ce point important en exposant à la contagion de la variole des personnes vaccinées
duisant dans le tissu de leur peau du pus variolique et quoiqu'on ait varié, répeté un grand
de fois tous ces moyens de contagion, on n'a jamais vu la variole survenir à ceux qui avoient
la vaccine. Outre cet avantage inappréciable, l'inoculation de la vaccine en présente d'autres
très importans 1°. Elle n'exige aucune préparation, aucun soin particulier, aucun remède
2°. On peut la pratiquer également à tous les âges, dans toutes les saisons. 3°. Elle ne rép
l'infection dans la société, parceque la maladie ne se communique ni par l'air, ni par les
ni par le simple contact. 4°. Le procédé inoculatoire est facile, peu douloureux, il consiste uni

Déposé à la Bibliothèque Nationale le 17 Floréal. An 9 de la République

Les notes explicativ
Profess

Prix

INSTRUCTIONS POPULAIRE
(Collection



e à la peau quelques piqures légères avec la pointe d'un instrument mouillé du fluide contenu dans
utons vaccins ; les Peres, les Meres, les Nourices peuvent également la pratiquer avec le plus grand
s, les attentions nécessaires pour réussir se bornent à la manière de faire les piqures inoculatoires,
oix du fluide vaccin et ces objets très simples sont à la portée de tout le monde.
fin l'inoculation de la vaccine n'est jamais accompagnée ou suivie d'aucun danger, d'aucun
ent grave, les phénomènes essentiels sont en quelque sorte bornés à l'endroit des piqures on
ra convaincu par l'exposé de la marche de la maladie.
par les piqures que la matière contagieuse est insinuée sous l'épiderme et comme ces piqu-
ont très légères et ne saignent point, elles sont bientôt cicatrisées et ne présentent d'abord
ne apparence, aucune altération particulière, mais dans le cours du 4e ou 5e jour on apperçoit
remiers signes d'un travail particulier, on sent dans le tissu de la peau, on voit à sa sur
un petit tubercule irrégulier d'un rouge vif et luisant, il augmente peu à peu et dès le 6e
il a une forme une texture qui le caractérise et le distingue essentiellement de toute
affection. 1° Il est circonscrit et a le volume d'une lentille. 2°. il présente dans son milieu
nfoncement ou dépression très marquée d'une couleur opaque. 3°. Ses bords forment un
relet saillant arrondi, blanchâtre, demi transparent ; plein d'un fluide clair et incolore
base est entourée d'un petit cercle rouge, inflammatoire. 5° Le fluide contenu dans le bour-
du bouton vaccin n'est pas comme dans les pustules et les autres boutons épanché, ré-
n un foyer. mais il est renfermé dans un tissu spongieux, très fin qui forme des cellules
ésicules séparées ; aussi lorsqu'on pique un bouton vaccin, le fluide ne s'écoule jamais
à coup et entièrement, mais il suinte par gouttelletes et seulement de l'endroit piqué. Les
suivants les boutons prennent encore quelque accroissement le cercle inflammatoire de-
moins rouge, mais plus diffus et le 9e jour il forme une large auréole d'une teinte rosacée,
pagnée de tension, de gonflement de la partie, souvent d'un sentiment de chaleur, déman
on, de douleur sous les aisselles quelques fois d'un malaise, d'un mouvement febril, mais
etits accidents disparaissent bientôt. le 12e jour, la dessiccation commence au centre du
n, il se forme une croute lisse, brunâtre toujours enfoncée au centre et elle tombe spon
nent le 21e ou 30e jour au plus tard.

Baltard del. Sculp.

Se vend à Paris chez l'Auteur*, rue Dominique N° 230 ou du Bacq N° 240. maison Boulogne.

es par le Cen. CHAUSSIER
Medecine

* On y trouve également la notice sur la rage, prix 80 centimes.

ux feuilles

BIENFAITS DE LA VACCINE.

VES-MÉNARD.)

milliers de personnes, les médecins rencontrèrent une vive résistance chez les indigènes à se faire inoculer. Les vieux Turcs, imprégnés de fanatisme religieux, n'y consentaient qu'avec une extrême répugnance. Dans leur fatalisme incorrigible, ils prétendaient que leur destin étant marqué d'avance, rien ne servait de chercher à l'avancer ou à le reculer.

Comme nous en avons bien des fois fait la remarque, les grandes découvertes en médecine ont, la plupart, des origines très humbles. Le plus souvent, nous sommes les tributaires de l'empirisme, et nous nous résignons malaisément à en faire l'aveu. Nous devons ajouter que c'est parfois à la faveur et sous le couvert de la religion que certaines découvertes s'insinuent, ainsi que l'avait déjà observé un annaliste de la médecine (1), à qui nous emprunterons les détails qui vont suivre.

La pratique de l'inoculation était jadis en Turquie le monopole de quelques vieilles femmes, parmi lesquelles deux sont restées célèbres. L'une s'appelait la vieille de Philippopolis ; l'autre, la Thessalienne. La vieille de Philippopolis opérait ainsi :

Elle préparait d'abord le patient par un régime affaiblissant ; elle le purgeait et le condamnait à une

(1) P. Lorain, *loc. cit.*

abstinence sévère pendant cinq ou six jours, puis elle l'enfermait dans une chambre fortement chauffée et bien close; cela fait, elle choisissait un bel enfant chez lequel l'éruption variolique avait atteint le dixième jour ; elle piquait une pustule, recueillait le pus, qu'elle conservait avec soin sur du verre, le réchauffant par le contact de sa poitrine, en l'y tenant appliqué sous ses vêtements ; puis elle se rendait auprès du patient, auquel elle inoculait le virus avec une aiguille d'argent. Là ne s'arrêtaient pas les précautions et les scrupules ; il fallait que le pus fût inoculé précisément dans la même région où il avait été recueilli : c'est ainsi que du pus recueilli à la cuisse devait être inoculé à la cuisse, le pus du bras au bras, etc... Une fois l'inoculation faite, il fallait protéger le point où avait été déposé le précieux liquide ; pour cela, on le recouvrait d'une coque de gland et par dessus, on roulait une bande... Ce bandage était enlevé au bout de cinq ou six heures. On devait ensuite observer un régime sévère pendant trente jours, quoi qu'il advînt. Généralement, l'éruption survenait le septième jour.

Quelque imparfaite qu'elle fût, cette pratique, un peu compliquée, n'avait rien d'irrationnel ; elle devait produire et elle produisit d'heureux résultats.

Une autre femme pratiquait l'inoculation à Constantinople : on l'appelait la Thessalienne. Plus adroite que la précédente, elle avait compris le parti qu'on pouvait tirer de l'alliance de la médecine avec la religion, surtout quand on s'adresse à des peuples fanatiques et épris de merveilleux.

La Thessalienne avait donc mis l'inoculation sous

la protection des prêtres Grecs, qui étaient alors tout-puissants en Turquie. Elle ajoutait à l'inoculation certaines pratiques de dévotion, telles que prières, cierges allumés, invocation à la Vierge, dont elle accompagnait la piqûre, d'autant plus bienfaisante que l'opératrice prétendait tenir d'En-Haut son inspiration. Pour frapper davantage l'imagination, elle inoculait en croix, faisant une piqûre au front, une sur le menton, les deux autres sous les aisselles. La Thessalienne assurait avoir inoculé six mille personnes dans la seule année 1713.

De ce nombre, dit La Condamine (dans un des mémoires qu'il lut à l'Académie des Sciences, en 1754), furent sans doute la plupart des enfants des négociants anglais, hollandais, français, établis à Constantinople, ou plutôt à Péra, que j'ai vus, en 1732, s'applaudir d'avoir été soumis par leurs parents à cette opération, la pratiquer sur leurs enfants, et les préserver, par ce moyen, des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes et des cicatrices qu'elle a coutume de laisser (1).

Mais ce ne fut pas en Turquie seulement que l'inoculation fut en honneur ; les Chinois la connaissaient et voici de quelle manière ils opéraient :

Ils prenaient un petit lambeau du linge qui recouvrait un varioleux, ou bien la poudre d'une pustule de

(1) *Curiosités des inventions*, etc., *loc. cit.*

variole desséchée, ou le pus lui-même mélangé avec du coton imprégné de musc ; ils formaient ainsi une sorte de tampon, qu'ils inséraient dans les narines : dans la narine droite chez les garçons, dans la narine gauche chez les filles. Pourquoi cette différence suivant le sexe ? Nul ne peut le dire ; sans doute, la fantaisie seule avait guidé en cela l'auteur du procédé. Le tampon était introduit dans le nez pendant un temps très long, c'est-à-dire jusqu'au moment où apparaissaient les premiers symptômes de l'éruption. Le seul contact du virus avec la membrane muqueuse suffisait pour amener l'inoculation (1).

Au Bengale, l'inoculation se pratiquait à l'aide d'un chiffon imprégné de virus, et que l'on plaçait sur le mollet.

Dans l'Hindoustan, l'inoculation était et, croyons-nous, est encore entre les mains des Brahmes, qui font une simple piqûre ; mais on célèbre, à cette occasion, des cérémonies religieuses dont le rituel est obligatoire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, pendant l'opération, on administre aux patients des douches froides et qu'on les oblige à marcher. Lorsque l'éruption touche à sa fin, les Brahmes ne manquent pas de réclamer un salaire, non pour eux-mêmes, mais pour la Déesse de la variole (2).

(1) Lettres édifiantes du père Jésuite Dentrecolles (1754), analysées par P. Lorain.

(2) Les Chinois rendent aussi un culte au Dieu de la

En Arabie, le virus dont on fait un débit ou commerce public, s'inocule au moyen d'une aiguille ordinaire. Quand la petite vérole (*djidri*) a été signalée, les parents de l'enfant à inoculer achètent, moyennant un petit cadeau au jeune variolé, un ou deux boutons que le premier venu coupe, et dont il frotte le contenu contre la région préalablement incisée qui sépare le pouce de la racine de l'index de l'individu non encore préservé. Comme dans l'Inde Britannique, l'inoculation est généralement précé-

variole. Le Dieu de la variole se fait, paraît-il, un malin plaisir de défigurer, par des cicatrices, les enfants, surtout quand ils sont beaux. Aussi les Chinois n'hésitent-ils pas à le tromper : c'est pour cela que certains enfants ont, pendant la dernière nuit de l'année, la figure recouverte de masques horribles. Le Dieu passe, et voyant des enfants aussi laids, il trouve inutile de leur laisser une maladie qui ne pourrait que les enlaidir davantage. Les Chinois ont une autre croyance : ils sont persuadés que, préférablement à la variolisation, qu'ils pratiquent surtout, une petite courge à deux renflements peut donner l'immunité. Celle-ci, sèche et vidée de ses graines, est, la dernière nuit de l'année chinoise, suspendue près de l'endroit où dort l'enfant qui n'a pas encore eu la variole. Le Dieu de la variole verse le mal dans la courge et l'enfant en est préservé. La courge peut être remplacée par une petite lanterne, présentant deux renflements et suspendue, comme une amulette, au cou de l'enfant. Bien souvent, quand, dans une maison, un enfant a été inoculé, on colle sur la porte une affiche ainsi conçue : *Gare à la variole !* Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un avis au passant de s'éloigner d'un lieu dangereux pour lui, cela signifie seulement qu'il ne doit pas pénétrer dans la maison où est un varioleux, parce que son regard pourrait exercer une fâcheuse influence sur l'évolution de la maladie.

dée de prières et d'une quête, dont le produit revient de droit à l'opérateur (1).

Terminons cette digression historique en signalant une croyance partagée par bon nombre d'Arabes : c'est que les épidémies de variole apparaissent chez eux à des époques périodiques assez fixes, trois ans selon les uns, quatre ans, selon d'autres (2).

C'est peut-être, après tout, un fait d'observation, et non une vaine croyance.

On peut répéter une fois de plus que l'empirisme a précédé la science, lorsque l'on constate que l'inoculation n'est entrée dans la pratique scientifique qu'au commencement du dix-huitième siècle.

Jusque-là, on se contentait, quand éclatait une épidémie de variole, de mesures générales de défense, ainsi que pour toute épidémie. Parcourez la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (3), et lisez la lettre qu'adressaient à Colbert, le 19 septembre 1668, le lieutenant, les gens

(1) Dans la province de Galles, on procédait avec beaucoup moins d'appareil : les écoliers se donnaient la petite variole les uns aux autres, en se piquant avec une aiguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang, sur des boutons d'une petite vérole qui commençait à sécher. L'acquéreur donnait deux ou trois pennys (*sic*) à celui dont il empruntait la matière, et cet usage n'avait pas d'autre nom dans le pays que d'*acheter la petite vérole*. (*Curiosités des Inventions et Découvertes*, 353).

(2) *Médecine et Hygiène des Arabes*, loc. cit.

(3) T. I, 732.

du Conseil et échevins de la ville de Reims, où avait éclaté une épidémie de variole des plus meurtrières. Vous y verrez que les mesures préconisées contre la variole sont celles mises en usage contre la peste et tout autre mal contagieux.

Les représentants de l'autorité municipale les acceptent sans trop maugréer, mais non sans demander au pouvoir central, qu'il apporte quelque « tempérament » à leur rigueur. La requête est curieuse, parce qu'elle est indicative de l'état des esprits à cette époque. Nous n'en donnerons qu'un extrait, mais il est significatif :

... Vous voirés, s'il vous plaist, Monseigneur, par le mémoire cy-inclus, ce qui nous est arrivé depuis le dernier courrier que nous vous avons envoyé.

Nous avons été un peu maltraittés depuis la fin du dernier quartier de la dernière lune et le renouvellement de celle-cy ; mais cela est fort apaisé depuis trois ou quatre jours que nous n'avons eu que peu de nouveau. Les *petites vérolles* travaillent fort les enfants et mourants pour ne pouvoir bien sortir ; elles laissent après la mort des taches de pourpre sur leurs corps, ce qui fait que, pour plus grande précaution, nous en usons envers les maisons et les personnes qui les ont approchés, comme nous faisons envers les infectés. En autre temps, on ne s'y arresteroit pas, cela arrivant ordinairement ; mais en celuy-cy, nous sommes en garde contre tout.

Les villes et lieux voisins nous traittent toujours avec même rigueur ; mais ce qui nous empresse le plus est la

saison des vendanges, en laquelle nous sommes présentement. Quoyque nous ayons fait savoir que nous nous disposions à ne laisser sortir de cette ville aucunes mêmes gens pour aller dans les lieux travailler aux vendanges, de crainte que dans le nombre aucun ne pût porter quelque mauvais air, et qu'ainsy, parmi nos affaires, nous n'oublions pas le soing de la conservation du dehors, nous avons pourtant avis que dans Epernay, Ay, Aulnoy, Mareuil, Cumières, Damery, Hauvillers et autres lieux de cette contrée de la rivière de Marne, on ne veut souffrir qu'aucun habitant de cette ville, propriétaire de vignes, ayant certificat authentique qu'il n'a mal et n'en est pas seulement suspect, y entre pour donner ordre à faire cueillir ses vignes, soit en personne, ou par aucun sien domestique, en ne se servant même que des personnes et des vendangeuses ordinaires du lieu, ce qui est plustôt un excès de rigueur qu'une juste précaution. Cela continuant, nous forcera à abandonner beaucoup de nos vendanges, desquelles une grande partie des habitans subsiste et fera à tous une notable ruine.

Nous vous supplions très humblement, Monseigneur, d'y vouloir faire apporter quelque tempérament. M. le Procureur général a deux fois écrit icy aux officiers du Conseil de santé qu'il envoyât un arrest ; néantmoins il n'est point encor arrivé, et nous ne sçavons pas la cause du retard. Nous continuerons nos vœux pour votre prospérité et celle de toute vostre illustre famille.

Nous ignorons ce que répondit Colbert, mais nous pouvons assurer, sans être téméraire, que la petite vérole continua néanmoins à exercer ses ra-

vages. La preuve en est que le roi lui-même, Louis XIV, en personne, en fut atteint.

Une relation (1), qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg présente le jeune monarque sous les traits suivants :

Le roi est grand, les épaules un peu larges, la jambe belle, danse bien, fort adroit à tous les exercices. Il a l'air et le port d'un monarque, les cheveux presque noirs, *taché de petite vérole*, les yeux brillants et doux, la bouche rouge ; et, avec tout cela, il est parfaitement beau. Il a infiniment de l'esprit et très agréable. Son geste est admirable avec ceux qu'il aime, et l'on dirait qu'il le réserve tout entier pour ceux-là.

Le roi avait éprouvé les premiers symptômes de la maladie le lundi 11 novembre 1647, à cinq heures du soir : vous devinez que, pour atteindre à tant de précision, il ne peut y avoir que des archiâtres notant au jour le jour, minute par minute, les moindres dérangements du souverain confié à leurs soins. « Ce mal inopiné étonna fort la reine, narrent ces Esculapes, et l'obligea à faire appeler M. Vaultier, pour lors premier médecin, lequel, après avoir bien considéré cet accident, avec toutes ses circonstances, jugea d'abord qu'il y

(1) Cf. Léouzon-Leduc, *Etudes sur la Russie et le nord de l'Europe* ; et H. Duclos, *Mlle de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV*, 30.

avait plus d'apparence de *petite vérole* que d'aucune autre maladie. »

Nous passons sur le traitement mis en usage, et qui consista surtout en fréquentes saignées, et nous arrivons au dénouement : le jeune Louis XIV, au bout de trois semaines environ, pendant lesquelles il eut plus à lutter contre ses médecins que contre son mal, se rétablit enfin, non sans garder sur son visage l'empreinte qu'y avaient laissées les pustules varioliques. A cette époque, on ne pratiquait pas encore en France l'inoculation; celle-ci ne devait acquérir chez nous droit de cité que deux ans après la mort du Grand Roi.

Les premiers succès de l'inoculation furent rendus publics, en France, par une lettre de M. de La Coste, adressée à M. Dodart, premier médecin du roi, et publiée à Paris en 1723 ; mais, dès 1717, la question de l'inoculation — ce qu'on ignore assez généralement — avait été agitée par un étudiant du nom de Boyer (mort, depuis, médecin du Parlement de Paris), dans sa thèse de bachelier, soutenue devant la Faculté de médecine de Montpellier (1).

1717 ! l'année où lady Mary Wortley Montagu, femme de l'ambassadeur anglais à Constantinople, faisait inoculer, par son chirurgien, son fils unique,

(1) *Les Médecins d'autrefois à Nîmes*, par le Dr Puech, 154.

âgé de six ans : ce qui passa, en ce temps-là, pour un joli trait de courage.

Lady Montagu a décrit avec beaucoup d'humour, dans une lettre adressée à une de ses amies, la manière dont se pratiquait l'inoculation à Constantinople ; et c'est ce qui contribua surtout, à faire accepter la méthode en Angleterre. Quelques lignes de sa correspondance donneront une idée de son ton enjoué.

...A propos de maladies, je vais vous dire une chose qui vous fera désirer d'être ici. La petite vérole, si funeste et si répandue parmi nous, est tout à fait inoffensive autour de moi, grâce à l'invention de l'*inoculation*, terme usité.

Il y a une classe de femmes âgées qui font profession de cette opération pendant l'automne, au mois de septembre, lorsque les grandes chaleurs sont passées. On envoie se demander les uns aux autres si quelque membre de la famille a envie de prendre la petite vérole ; l'affaire est traitée comme une partie (de plaisir), et quand on s'est réuni au nombre de quinze ou seize personnes, la vieille matrone arrive, munie d'une coquille de noix, pleine de la matière de la petite vérole, choisie de la meilleure sorte, et vous demande quelle veine il vous plaît de faire ouvrir. Tout de suite, celle que vous lui présentez est ouverte au moyen d'une grande aiguille — ce qui n'est pas plus douloureux qu'une simple égratignure — et est insinuée dans le vaisseau toute la matière dont est imprégnée la pointe de son instrument ; après cela, elle bande la petite plaie, en y appliquant un

fragment creux de coquille ; elle ouvre de la même manière quatre ou cinq veines.



Lady Mary Wortley Montagu
(D'après une miniature originale, appartenant au Comte de Harrington, en 1884.)

Les Grecques, par superstition, ont l'habitude de s'en faire ouvrir une au milieu du front, une à chaque bras

et une autre sur la poitrine, afin de marquer le signe de la croix, ce qui produit un très mauvais effet, toutes ces plaies laissant de petites cicatrices, inconvénients dont sont exemptes celles qui, non superstitieuses, choisissent pour champ d'opération les jambes ou cette partie du bras qui est cachée.

Les enfants et les jeunes opérés jouent ensemble tout le reste du jour et jusqu'au huitième jouissent d'une parfaite santé. Alors la fièvre commence à les saisir, ils gardent le lit deux jours, bien rarement trois. Il est rare aussi qu'ils aient plus de vingt ou trente boutons au visage, ils ne sont jamais marqués, et, la huitaine écoulée, ils se portent aussi bien qu'avant leur maladie.

A l'endroit où s'est pratiquée la piqûre, il s'établit une plaie en suppuration durant la maladie, et c'est là sans doute ce qui soulage grandement le malade.

Chaque année, des milliers de personnes subissent cette opération, et l'ambassadeur français dit plaisamment qu'on prend ici la petite vérole en guise de divertissement, comme en d'autres pays on prend les eaux.

Il n'y a pas d'exemple que quelqu'un en soit mort, et vous pouvez croire que je suis bien convaincue de l'innocuité de cette expérience, puisque mon intention est de l'essayer sur mon cher petit enfant. J'ai même assez de patriotisme pour m'efforcer de mettre à la mode cette utile invention en Angleterre, et je ne manquerais pas d'écrire tout particulièrement sur cet objet à quelques-uns de nos docteurs si j'en connaissais, parmi eux, d'assez vertueux pour sacrifier une branche si considérable de leurs revenus, pour le bien de l'humanité. Mais la maladie en question leur apporte de si gros bénéfices, qu'il ne faudrait pas exposer à tout leur ressentiment la personne assez hardie qui entreprendrait d'en tarir la

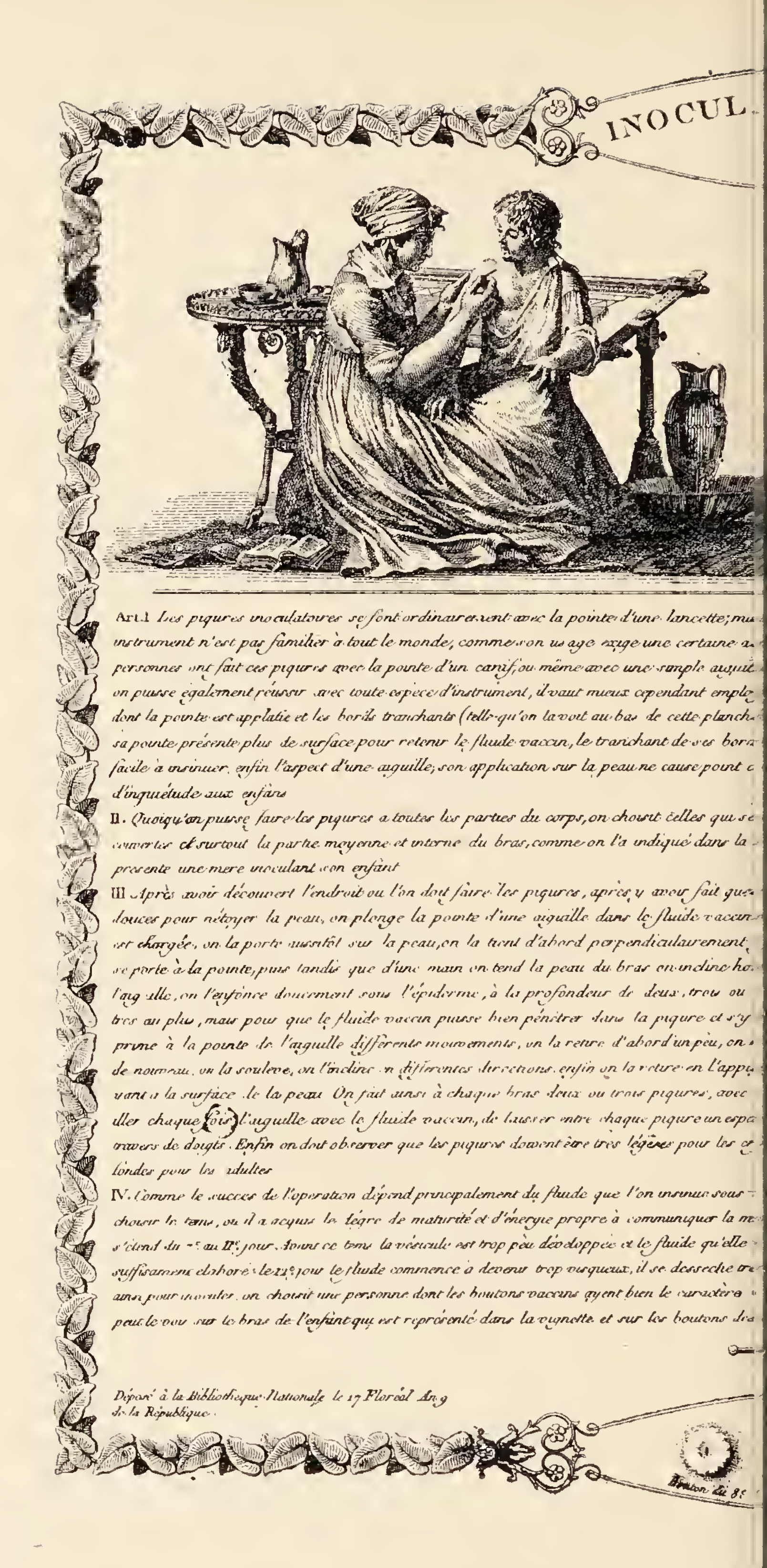
source. Peut-être, s'il m'est accordé de vivre assez pour effectuer mon retour, aurai-je le courage de guerroyer avec eux. A cette occasion, admirez le cœur héroïque de votre amie, etc., etc. (1).

Lady Montague tint parole ; à son retour dans la Grande-Bretagne, elle parla autour d'elle de ce qu'elle avait observé ; mieux encore, elle prêcha d'exemple : elle fit inoculer sa fille, et plusieurs personnes de la plus haute distinction ne tardèrent pas à l'imiter (2).

A la requête du Collège des médecins de Londres, le Dr Richard Mead fut chargé par le Roi, en 1722, de faire, sur sept criminels condamnés à mort, des épreuves d'inoculation, pour savoir jusqu'à quel point on devait avoir confiance en cette pratique.

(1) Cette lettre de lady Montague est tirée d'un petit livre édité à Paris : « *Letters of Lady Mary Wortley Montague, written during her travels in Europe, Asia, and Africa, to wich are added Poems by same Author.* Paris, Hector Bossange, quai Voltaire, n° 11, 1829. » La traduction en a été donnée dans la *Gazette médicale du Centre*, du 1er juin 1905, par M. le Dr Guyot, médecin-adjoint des épidémies à Tromarcy.

(2) Lady Montague (ou Montagu) réunissait dans son salon tout ce que l'Angleterre comptait alors d'auteurs illustres et d'hommes d'esprit : Pope, Addison, Young, Stilling-Fleet étaient ses hôtes assidus. Ce dernier présentait une particularité alors fort remarquée : il portait des bas bleus. De là on appela *bas-bleus* les personnages qui formaient la cour de Lady Montague, et le nom en est resté aux femmes qui s'occupent de science ou de littérature. (Conférence historique sur *Jenner et la vaccine*, par P. Lorain, 14.)



INOCUL

Art. I. Les piqures inoculatoires se font ordinairement avec la pointe d'une lancette; ma
instrument n'est pas familier à tout le monde, comme son usage exige une certaine a
personnes ont fait ces piqures avec la pointe d'un canif, ou même avec une simple aiguil
on puisse également réussir avec toute espèce d'instrument, il vaut mieux cependant emplo
dont la pointe est applatie et les bords tranchans (telle qu'on la voit au bas de cette planch
sa pointe présente plus de surface pour retenir le fluide vaccin, le tranchant de ses bor
facile à insinuer, enfin l'aspect d'une aiguille, son application sur la peau ne cause point
d'inquiétude aux enfans

II. Quoiqu'on puisse faire les piqures à toutes les parties du corps, on choisit celles qui se
couvertes et surtout la partie moyenne et interne du bras, comme on l'a indiqué dans la
presente une mere inoculant son enfant

III. Après avoir découvert l'endroit ou l'on doit faire les piqures, après y avoir fait que
douces pour nétoyer la peau, on plonge la pointe d'une aiguille dans le fluide vaccin
est chargée, on la porte aussitôt sur la peau, on la tient d'abord perpendiculairement,
se porte à la pointe, puis tandis que d'une main on tend la peau du bras on incline ho
l'aiguille, on l'enfonce doucement sous l'épiderme, à la profondeur de deux, trois ou
tres au plus, mais pour que le fluide vaccin puisse bien pénétrer dans la piqure et s'y
prime à la pointe de l'aiguille différents mouvements, on la retire d'abord un peu, on
de nouveau, on la souleve, on l'incline en différentes directions, enfin on la retire en l'appu
vant à la surface de la peau. On fait ainsi à chaque bras deux ou trois piqures, avec
iller chaque fois l'aiguille avec le fluide vaccin, de laisser entre chaque piqure un espa
travers de doigts. Enfin on doit observer que les piqures doivent être très légères pour les e
fondes pour les adultes

IV. Comme le succès de l'opération dépend principalement du fluide que l'on insinue sous
choisir le tems, ou il a acquis le degré de maturité et d'énergie propre à communiquer la m
s'étend du 7e au 11e jour. Avant ce tems la vésicule est trop peu développée et le fluide qu'elle
suffisamment élaboré; le 12e jour le fluide commence à devenir trop visqueux, il se desseche tr
ainsi pour inoculer, on choisit une personne dont les boutons vaccins ayent bien le caractère
peut le voir sur le bras de l'enfant qui est représenté dans la vignette et sur les boutons de

Déposé à la Bibliothèque Nationale le 17 Floréal An 9
de la République.

Brion Del. 8e

Instructions sur l'Inoc
(Collect



LA VACCINE

ATION.

Planche II.

ette planche : on pique avec la pointe d'une aiguille le bourrelet blanchatre d'un de ces boutons, un ins-
ant après il en sort une gouttelette de fluide, on y trempe aussitôt la pointe d'une aiguille et on l'em-
loie sur le champ pour faire les piqures inoculatoires. On doit aussi avoir l'attention de ne pas prendre
e fluide vaccin dans des boutons qui ont déja été ouverts.

. La vaccine présente dans sa marche quelques variétés qu'il importe de connoitre : quelques fois
es boutons ne se forment que le 9.e le 11.e et même le 20.e jour après les piqures ; mais si ils sont bien
aractérisés si ils ont le développement indiqué (Pl. 1.ere) on est également à l'abri de la petite vérole.
d'autres fois au contraire les piqures sont douloureuses le 1.er 2. ou 3.e jour de l'opération il y survient une
nflammation plus ou moins vive et étendue, qui quelques fois est accompagnée de fievre, de douleur sous
l'aisselle, il s'y forme une pustule qui contient du pus, se desseche en peu de jours ou qui d'autres fois
dégénere en ulcération. cette affection qui dépend d'un mode d'irritation trop vive à la partie n'est point
du tout la vaccine, n'en a pas les caractères et les effets préservatifs ; on l'apelle Fausse Vaccine. on la re-
connoit facilement 1.° parceque les symptomes d'irritation ou d'inflammation surviennent presque immédia-
tement après les piqures et n'observent pas la marche lente et graduée de la vaccine. 2.° Par la forme de la pus-
tule qui au lieu d'avoir une dépression au centre est élevée en pointe. 3.° Par la nature du fluide qui au lieu d'être
limpide est épais, blanchatre, sanguinolent, purulent. 4.° par la promptitude de la dessication. 5.° Enfin dans
ces pustules accidentelles le fluide n'est pas contenu dans un tissu spongieux, vésiculaire, mais il est épan-
ché sous l'épiderme et s'écoule entierement par la plus petite ouverture. Cet accident survient principalement
lorsque pour inoculer on emploie une matière trop épaisse, trop irritante, prise dans des boutons qui
passoient à la dessication et on l'évitera en prenant le fluide vaccin avant le 11.e jour dans des boutons
bien caractérisés et en l'employant sur le champ et dans son état de liquidité.

I. Quoique l'on fasse ordinairement quatre ou cinq piqures, il ne se développe quelques fois qu'un seul
bouton, mais s'il est bien caractérisé s'il suit la marche réguliere de la maladie il suffit pour préserver
de la petite vérole. d'autres fois il ne se forme aucun bouton il faut alors procéder à une nouvelle inocu-
lation, mais pour en assurer le succès il faut auparavant faire prendre deux ou trois bains tiedes.

II. Il faut autant qu'il est possible, empêcher les enfants de gratter les boutons vaccins surtout le 9.e ou
10.e jour lorsque l'auréole sécondaire se forme et est accompagnée de gonflement. l'irritation dans ce
cas produit quelques fois un petit ulcère qui fournit pendant quelques jours un suintement purulent.
mais il se guérit promptement par des lotions émollientes, l'application d'un cérat adoucissant.

Baltard del. Sculp.

Se vend à Paris chez l'Auteur, rue Dominique N.° 239. ou du Bacq,
N.° 249. maison Boulogne.

4.e Cahier.

es deux feuilles

LA VACCINE *ou Vaccination.*

VES-MÉNARD).

Sur l'un des sujets (une jeune femme de dix-huit ans), l'expérimentateur introduisit, dans les narines, à la manière chinoise, une petite tente imbibée de pus variolique. L'expérience faillit mal tourner ; à peine le venin fut-il introduit dans le nez, que la patiente fut prise de douleurs de tête intolérables, avec une fièvre continuelle qui ne la quitta qu'après l'inoculation. Néanmoins, l'opération réussit généralement et les criminels qui s'y étaient soumis eurent la vie sauve (1).

La future reine d'Angleterre, alors princesse de Galles, ayant tremblé pour les jours de sa fille aînée, fit inoculer, en 1722, les deux cadettes. Cet exemple qui, partout ailleurs, eut irrévocablement vulgarisé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda peut-être le progrès dans un pays de factions, où la raison, quand elle est adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire.

Alors que les plus fameux médecins de la Grande-Bretagne favorisaient la nouvelle méthode et qu'ils écrivaient en sa faveur, deux médecins peu connus et un apothicaire cherchaient à se faire un nom en la proscrivant.

Tandis que l'évêque de Salisbury et plusieurs casuistes soumettaient leurs enfants à l'inoculation,

(1) *Œuvres de M. Méad*, t. I, 447.

d'autres théologiens prétendaient qu'elle attirait la colère céleste. Et pour le prouver, il en fut qui prêchèrent, en chaire, que le diable avait donné lui-même la petite vérole à Job, par ce moyen infernal (1) !

L'opposition de quelques médecins attardés et de quelques prédicateurs fanatiques ne réussit pas à arrêter le mouvement en faveur de l'inoculation en Angleterre; et les frères Sutton, ceux-là même qui proposeront plus tard de guérir Louis XV à l'aide de leur secret, inoculèrent, à eux seuls, plus de 20.000 personnes.

En France, les progrès de l'inoculation furent beaucoup plus lents. Bien que les praticiens en renom, Chirac, Helvétius, Astruc, se fussent prononcés pour la méthode nouvelle, il suffit qu'il y eût une voix discordante, comme celle de Hecquet, qui, en 1724, avait publié une dissertation, dans laquelle il tentait de détourner les honnêtes gens de cette pratique diabolique, pour que l'on restât dans l'expectative ; heureusement, cette voix isolée n'eut pas d'écho et, grâce, à l'intervention de deux hommes,

(1) *Curiosités des inventions*, etc., 351. Le 18 juillet 1722, Edmond Massey, curé de Saint-Andrew's Holborn, à Londres, montait en chaire devant une masse imposante de pénitents et pénitentes : c'était pour prêcher contre « la dangereuse et lamentable pratique de l'*inoculation.* » Le curé Massey en fut pour ses frais d'éloquence, et l'inoculation fit, malgré lui, des progrès étonnants. (Ephémérides de l'*Union Médicale*, par A. Chereau).

qui eurent sur l'opinion une influence considérable, Voltaire et La Condamine, celle-ci fut complètement retournée.

Voltaire écrivit son plaidoyer en faveur de l'inoculation en 1727 ; depuis lors, il ne cessa de prêcher la bonne doctrine avec l'ardeur infatigable qu'il apportait à défendre les causes qu'il croyait justes.

Voltaire avait de solides raisons pour intervenir dans le débat : il avait lui-même été atteint de variole, et il en avait réchappé comme par miracle.

Il résidait alors au château de Maisons, bâti à la lisière de la forêt de St-Germain, et qui avait pour maître le jeune président de ce nom. Le président y donnait des fêtes brillantes, ordonnées avec un goût parfait. L'élite des artistes et des gens de lettres s'y mêlait avec les plus hautes personnalités de l'Etat. Quand Voltaire avait composé quelque chose, il n'avait pas de plus noble public à craindre ou à espérer. Un jour (le 4 novembre 1723), il était attendu à Maisons, où la société se trouvait déjà réunie ; il devait y lire sa tragédie de *Marianne.* Le cardinal de Fleury avait promis de paraître. Voltaire arriva souffrant et fut obligé de se mettre au lit.

Tout à coup, une nouvelle court la maison : le docteur Gervasi, l'une des célébrités du temps, a trouvé à Voltaire la maladie la plus redou-

tée alors, la petite vérole. En moins de rien, le château fut presque désert. Et Voltaire fut déclaré perdu. Il en revint, grâce à la méthode hardie et nouvelle du docteur qui le soignait, et qui s'établit au chevet de son illustre malade, jusqu'à ce que celui-ci fut tout à fait hors de danger. Le 15 décembre, le poète était sur pied; le 16, il faisait des vers (1).

Cette maladie avait beaucoup enlaidi Voltaire, qui ne pouvait s'empêcher d'en rire lui-même, mais qui se promit bien, à la première occasion, de se constituer le champion d'une méthode préservatrice, s'il s'en présentait une. L'occasion ne devait pas tarder à s'offrir.

(1) *Histoire de la vie et des ouvrages de Voltaire.* 47 et s.

III

L'APOTRE DE L'INOCULATION

Après Voltaire, un nom doit être cité avec gratitude : celui de la Condamine, qui s'employa, avec une énergie rare, à faire triompher la cause qu'il soutenait, en dépit de l'indifférence et de l'opposition à peu près générales. On a pu dire avec raison que, bien qu'il ne fût pas médecin, La Condamine a plus fait pour l'inoculation que tous les médecins réunis.

Le mémoire de La Condamine est de 1754. Nous n'en donnerons qu'un aperçu. L'apôtre de l'inoculation y répond victorieusement aux objections qu'on a opposées à la nouvelle méthode de préservation. La plus spécieuse de ces objections était la suivante : « Pourquoi donner gratuitement une maladie à qui ne l'aurait peut-être jamais eue ? » A quoi La Condamine répliquait :

On ne donne point cette maladie à celui qui ne l'aurait pas eue, puisqu'il n'y a que ceux qui en sont susceptibles qui la contractent après l'inoculation : toutes les expériences attestent ce fait. Celui qui n'aura point en lui le germe de la petite vérole en sera donc quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée ; et, moyennant une incision ou une piqûre légère, il se verra délivré pour toujours des inquiétudes et des terreurs continuelles où vivent ceux qui n'ont pas eu cette maladie. Il sera sûr, après cette épreuve, d'être pour jamais exempt de la contagion.

La Condamine déclarait que la maladie communiquée était, en tout cas, bien moins dangereuse que celle dont on se gardait ; que la petite parcelle de venin transmise dans le sang, par la voie de l'inoculation, ne pouvait être l'enveloppe ou la semence d'autres maux, tels que le scorbut, les écrouelles, etc. ; que l'inoculation ne laissait presque jamais de restes fâcheux, tels que plaies, tumeurs, cicatrices sur le visage, etc. Et il terminait par cette apostrophe véhémente :

L'inoculation s'établira un jour en France et l'on s'étonnera de ne pas l'avoir adoptée plus tôt. Mais quand arrivera ce jour ?... Ce sera dans le temps funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la France dans le deuil et parut même ébranler le trône en 1711. Alors, si l'inoculation eût été connue, la douleur et la crainte récente du coup qui menaçait encore nos plus chères espérances, nous eût fait recevoir comme un présent du

Ciel ce préservatif que nous dédaignons aujourd'hui. Mais, à la honte de cette raison, qui ne nous distingue pas toujours des animaux, le passé, le futur, font à peine impression sur nous; le présent seul nous affecte ; ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs ? Ne construirons-nous un pont à Neuilly qu'après que Henri IV aura couru risque de la vie en y passant le bac ? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il y aura été assassiné ?...

A l'occasion de ce mémoire de La Condamine, une feuille de l'époque rappela un trait piquant de la vie de ce dernier.

En 1717, paraissait un recueil de vers latins, composés par les rhétoriciens du Collège Louis-le-Grand. Or, il se trouve dans ce recueil une pièce, qui fut récitée publiquement à l'époque, précisément par le jeune La Condamine, alors sur les bancs du collège. Cette pièce porte pour titre : *Adventus Ludovici XV in urbem Lutetiam :* Arrivée de Louis XV à Paris. Le poète y lance contre la variole, qui faisait alors de cruels ravages, ses imprécations les plus virulentes ; il lui défend d'approcher de la personne royale et il termine par cette apostrophe :

Ah ! plutôt que de déchirer cet auguste visage, plutôt que de défigurer des traits si chers à la nation, exerce sur moi toute ta barbarie, et que Louis soit en sûreté pour mon propre péril !

Trois jours après, La Condamine tombait dan-

gereusement malade, de la petite vérole : le fait est constaté par une note de son poème. La petite vérole le maltraita même au delà de ses souhaits ; le souvenir qu'il en avait gardé ne fut certainement pas étranger à l'utile campagne qu'il entreprit plus tard.

IV

LES ILLUSTRES VICTIMES DE LA VARIOLE

On reste confondu d'étonnement qu'on ait si longtemps tardé à se prémunir contre un fléau qui frappait à coups redoublés sur toutes les classes de la société. Un amateur de statistiques disait, en 1765, que la variole enlevait chaque année la quatorzième partie du genre humain : on perdait un varioleux sur six ou sept, dans les épidémies ordinaires ; un sur trois, dans les épidémies graves (1).

On dresserait une liste interminable, si l'on voulait établir le martyrologe de cette affection meurtrière. Nous avons nommé Voltaire parmi ses illustres victimes ; combien d'autres, dans la société, et jusque sur le trône, qui payèrent leur tribut à cette maladie endémique !

Sans remonter trop haut dans l'histoire des siècles, rappelons seulement qu'un des fils de Cathe-

(1) Dr P. Delaunay, *Le monde médical parisien au* XVIIIe *siècle*, 280. Paris, 1906.

rine de Médicis, le jeune duc d'Anjou, en avait gardé des traces durables (1).

La sœur de Marion Delorme, la belle La Vallière, étaient gravées de petite vérole.

Pellisson était tellement gravé de la variole, que Mme de Sévigné disait de lui : « Ce Pellisson, il abuse de la permission qu'ont tous les hommes d'être laids. » Vauvenargues était horriblement défiguré par le même mal. La princesse de Conti l'avait eu à 17 ou 18 ans, et elle l'avait communiqué à son mari, qui en mourut.

Mlle de Nantes, quatrième enfant de Louis XIV et de Mme de Montespan, faillit en être victime. C'était la préférée du roi, qui, lors de sa petite vérole, voulut la voir à toute force et passa en quelque sorte, pour se donner ce dangereux plaisir, par-dessus le corps du grand Condé, qui mourut lui-même épuisé des soins qu'il avait donnés à sa belle-fille (2).

(1) Le duc de Bouillon en fait le portrait suivant : « Il était d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et agréables ; son esprit doux haïssait le mal et les mauvais, aimant la cause de la religion... Il eut la petite vérole en telle malignité qu'elle le changea du tout au tout l'ayant rendu méconnaissable, le visage lui ayant demeuré tout creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux rappetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il était, il devint un des plus laids hommes qui se voyaient et son esprit n'était plus si relevé qu'auparavant. » Ch. Merki, *La reine Margot*, 151.

(2) *Les Philippiques de Lagrange-Chancel*, par M. de Lescure, 41.

Marie-Louise-Elisabeth, duchesse de Berry, fille aînée de Philippe d'Orléans, régent de France, et de Françoise-Marie de Bourbon, dite *Mademoiselle* de Blois (née le 20 août 1695, mariée le 6 juillet 1710, au duc de Berri, Charles, fils du grand Dauphin, et devenue veuve le 4 mai 1714), était marquée de la variole.

Le Grand Dauphin, fils du Grand Roi, avait succombé, le 14 avril 1711, à une fièvre éruptive, qui n'était autre chose que la petite vérole. L'année suivante, la princesse d'Angleterre en mourait, tandis que son frère, le prétendant, en réchappait.

Louis XV en eut deux atteintes (1) : une première, en 1744 (2); la seconde, trente ans plus tard. La récidive lui fut fatale. Deux des filles de Louis XV,

(1) Il existe, on le sait, des sujets qu'une idiosyncrasie, soit héréditaire, soit acquise, rend aptes à contracter deux fois et même trois fois la variole. (Cf. *Archives générales de médecine*, avril 1844.)

(2) Cette maladie provoqua dans le pays une émotion générale. Jusqu'aux Juifs, qui firent des prières pour le rétablissement de la santé du Bien-Aimé ! (Cf. dans le Catalogue de la Librairie historique Voisin, n° 276, 1907, *La Prière des juifs portugais de Bordeaux, pour demander le rétablissement de la santé du roy. — Délibération conclue dans l'assemblée des juifs de Metz pour les prières publiques ordonnées aux fins d'obtenir le recouvrement de la santé du roi Louis XV. — Compliment au roy, fait par le rabin des juifs de Metz.* Ensemble 3 pièces in-4 et in-fol., imprimées à Metz en 1744. Au dos de ces pièces, se trouvent des vers autographes, de quelque poète du temps, relatifs au même sujet, c'est-à-dire à la maladie et au rétablissement du Roi.

Adélaïde et Sophie, furent également contagionnées.

Dès que fut connue la nouvelle de la mort de Louis XV, ce fut un sauve-qui-peut général, tant était grande la peur du fléau régnant. A cette époque, l'inoculation était à peine entrée dans la pratique, et en dépit de cette mesure préservatrice, nul ne pouvait se croire à l'abri du mal.

En 1723, avait éclaté, à Paris, une épidémie qui n'avait pas tué moins de vingt mille personnes (1).

Le duc d'Aumont avait pris la petite vérole de sa mère et en était mort en quatre jours, le 6 novembre de cette même année. C'est ce jeune duc qui disait à son médecin : « Docteur, irai-je faire la partie carrée à Saint-Gervais ? (Il avait perdu de la même maladie son père, sa mère et sa belle-sœur.) Ce serait là un vilain quadrille » (2). Mais la Camarde n'entend pas raillerie et elle faucha cet homme de trente-deux ans, favorisé de tous les dons de la nature et de la fortune.

L'année suivante, le prince de Soubise, « le plus

(1) L'année 1723 vit mourir de cette affection l'abbé de St-Géran, le comte de Bissy, Mme de Lunati. Pour cette dernière, un chroniqueur facétieux dit qu' « elle périt dans les combats des deux sœurs qui l'ont emportée en même temps : la grande et la petite. » Le duc de Lorraine perdit son fils aîné, et M. de la Reynie, lieutenant de police, sa fille, de la même maladie. (V. le *Journal de Mathieu Marais*, année 1723.)

(2) *Journal de Mathieu Marais*, t. III, 43.

bel homme de la cour », était emporté en cinq ou six jours ; sa femme, qui l'avait veillé pendant sa maladie, le suivit de près. Le duc de Villequier, celui que Voltaire appelait l'homme le plus sain et le mieux constitué du royaume, périt de la même façon.

Il était d'usage que l'épouse s'enfermât avec son mari, dès que celui-ci ressentait les symptômes de la maladie : ainsi mourut la petite-fille de Louvois, la duchesse d'Olonne, dont parle en ces termes Saint-Simon (1) : « jeune, bien faite, aimable, vertueuse, qui succomba le 21 octobre 1716, pour s'être enfermée, mourant de peur, avec son mari, qui ne le méritait guère par la façon dont il vivait avec elle. » De même faillit périr la reine d'Espagne, femme de Louis Ier. Louis Ier venait d'être frappé de la petite vérole. « Dès le commencement de l'invasion, son état parut dangereux, à cause de l'épuisement où des exercices immodérés avaient jeté ce jeune prince. La jeune reine n'avait point eu cette maladie, et il n'était pas impossible qu'elle fût alors enceinte. On ferma les yeux sur ces motifs de la soustraire à la contagion, et on l'obligea de ne pas s'éloigner du malade. » A ce sujet, on trouve, dans une lettre de la duchesse de Saint-

(1) *Mémoires*, édition de 1857, t. XIV, 51.

Pierre, écrite la veille même de la mort du roi, ces lignes explicites : « Il n'y a rien que l'on n'ait fait pour faire prendre à la jeune reine la petite vérole. » Mlle de Montpensier contracta, en effet, la maladie de son époux, mais celle-ci ne fut pas mortelle. Tessé, qui vit cette princesse dans sa convalescence, ajoute ce détail : « J'ai trouvé sa personne très grandie, plus négligée et plus malpropre qu'une servante de cabaret (1) ».

Les femmes, les amoureuses du siècle galant et frivole, ne furent pas davantage épargnées. On prétend que c'est de là que viendrait l'habitude de s'étaler sur la figure le rouge en couche épaisse comme une tartine : ainsi on arrivait à dissimuler les trous ; il ne restait que des « pores un peu gros ».

Plusieurs grandes dames du dix-huitième siècle eurent leur jolie figure transformée par la variole en une vilaine écumoire. Mme d'Epinay était grêlée ; de même, Mlle de Lespinasse (2), Mme d'Houdetot, aimée de Jean-Jacques ; de même encore, Mme de Larnage, l'héroïne d'une des aventures les plus charmantes de la jeunesse de Rousseau (3).

Mme de Boufflers avait perdu, de la petite vérole,

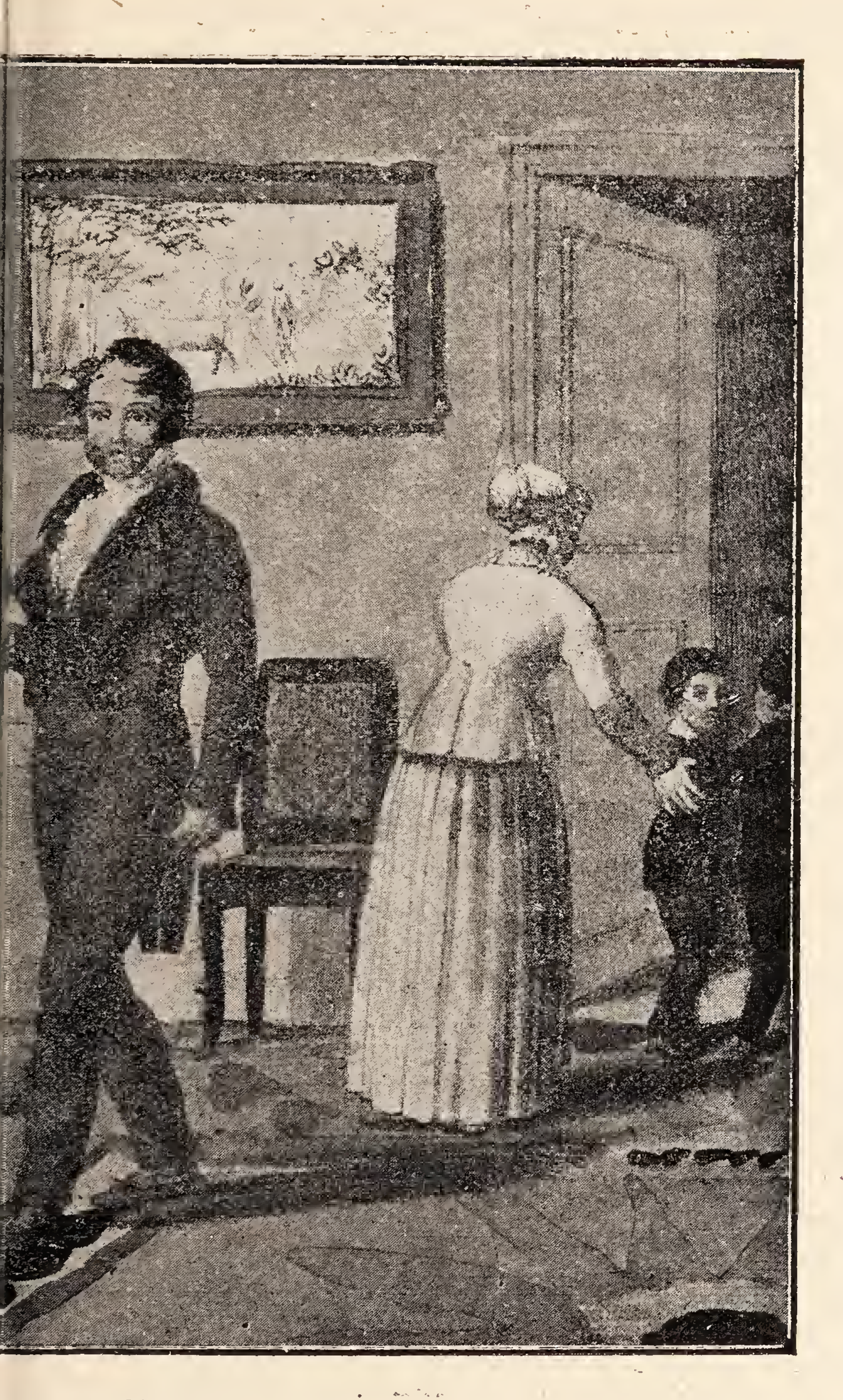
(1) Lettre du 2 novembre : cf. *la Revue rétrospective*, 1re série, t. I, 206.

(2) *Chronique Médicale*, 15 mars 1901.

(3) *Chronique Médicale*, 1er janvier 1901.

LES RAVA

(Gravure tirée de



Petite Vérole
e Pathologie pittoresque).

sa sœur, Mme de Bauveau, chanoissesse de Remiremont.

Il nous faudrait encore citer Mirabeau, Danton, le farouche Euloge Schneider (1)... mais ne poursuivons pas (2) ; signalons seulement, au passage, cette particularité ignorée, que Mirabeau écrivit tout un traité sur l'inoculation (3).

Ce traité, Mirabeau l'avait adressé à sa maîtresse, la fameuse Sophie de Monnier, dont il avait eu une fille. La lettre dont il avait accompagné son mé-

(1) Euloge Schneider était alors « un homme de 35 ans environ, laid, gros, court de taille ; aux membres ronds, aux épaules rondes, à la tête ronde. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans sa face d'un gris livide, frappée çà et là de quelques rougeurs et *criblée de petite vérole*, c'était le contraste de ses cheveux noirs coupés très ras avec ses sourcils bruns et touffus, sous lesquels étincelaient deux yeux fauves ombragés de cils roux. » *Les dernières années d'Alexandre Dumas* (1864-1870), par Gabriel Ferry, 273.

(2) Nous pourrions ajouter aux noms cités, celui de Talleyrand, qui eut la variole à douze ans. Il dut quitter le collège; ses parents envoyèrent une chaise à porteurs pour le transporter non pas dans la maison familiale, mais chez une garde-malade, rue Saint-Jacques ; il eut la chance d'échapper à la maladie, sans en garder de traces.

(3) Cette production du tribun a paru dans une revue où nous l'avons retrouvée au cours de nos fouilles rétrospectives. Le manuscrit autographe, signé *Gabriel*, comprenait 37 pages in-4°. Il était intitulé : *De l'inoculation considérée politiquement et moralement*, 1779. Il a passé en vente le 30 avril 1860 (Catalogue de M. Lucas de Montigny ; Paris, Laverdet, 1860).

moire mériterait d'être entièrement reproduite; nous n'en retiendrons que ces lignes :

Crois-moi, ô bien-aimée de mon cœur ! Après la petite vérole de Saint-Preux, il n'y en a qu'une de bonne, et c'est l'artificielle. Epargnons à Gabriel-Sophie et à son Saint-Preux, l'épreuve si dangereuse et si triste de l'inoculation de l'amour (1)...

Nous en avons dit assez pour montrer combien les esprits étaient préoccupés de l'inoculation à l'avant-dernier siècle ; mais notre historique resterait incomplet, si nous nous en tenions à ce bref exposé.

(1) Une anecdote, à propos de Mirabeau et de la variole.

Comme il s'agissait d'élire un président à la première constituante, Mirabeau prit la parole et fit le portrait de l'homme qu'il fallait, selon lui, placer à la tête de cette importante assemblée. Et ce portrait, il le traça en termes tels et si précis, que tout le monde comprit où l'orateur trouvait l'idéal en question. Or, Talleyrand craignant néanmoins que l'allusion échappât à quelques-uns, s'écria :

« — Mirabeau a raison... pourtant il manque un trait à la proposition : c'est que le président doit être marqué de la petite vérole ».

V

LES PREMIERS INOCULÉS. — COMMENT FUT MISE A LA MODE L'INOCULATION. — L'APOSTOLAT DE TRONCHIN

La Condamine, écrivions-nous plus haut, avait lu son mémoire à l'Académie des Sciences en 1754 ; mais il convient de noter que, dès 1731, un médecin de l'Université de Montpellier, Marcot, appelé depuis auprès des enfants de France, à titre de consultant, avait traité de l'inoculation, dans la dispute d'une chaire vacante par la démission d'Astruc, le célèbre professeur. Marcot se déclarait hautement pour la nouvelle pratique (1).

Le premier sujet inoculé en France fut un fils de Turgot, alors maître des requêtes : l'enfant avait quatre ans. Le fait est de l'année 1754. Le 24 octo-

(1) Cf. *Traitement de la petite vérole des enfants*, par H. Fouquet. Amsterdam, 1772, 27 et suiv.; cité dans les *Médecins d'autrefois à Nîmes*, par le Dr A. Puech, 154.

bre de la même année, Henri-Jacques Macquart faisait de l'inoculation le sujet de son acte de vespérie aux Ecoles de Médecine. Le titre en était : *An virus variolarum intrà corpus ; arte possit exstingui ? Inoculatio ne debeat intrudi ?* (1)

Le premier adulte qui se soumit à l'épreuve fut le chevalier de Chastellux, qui se fit inoculer le 14 mai 1755, par Tenon (2).

Quand apparurent les premiers boutons du mal qui devait être un mal protecteur, Chastellux accourut tout joyeux chez Buffon : « Je suis sauvé, s'écria-t-il, et mon exemple en sauvera bien d'autres (3) ! » L'exemple du chevalier de Chastellux fut néanmoins peu suivi. Il fallut l'arrivée à Paris du célèbre Tronchin qui, dès 1748, avait inoculé en Hollande une dizaine de patients, dont un de ses fils, pour mettre l'inoculation à la mode.

La crainte qu'il avait eue de perdre son plus jeune enfant, qui avait passé « par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle », avait déterminé Tronchin à inoculer son fils aîné. Malgré le pré-

(1) Delaunay, *op. cit.*, 282.

(2) Cf. *Lettre de M. Geoffroi, médecin de Paris*, etc., in *Journal œconomique* de juin 1755, 139 et suiv.

(3) *Un coin de Bourgogne* (le pays d'Avallon), 3e éd., par R. Vallery-Radot ; Paris, 1893, 222 : « Seul, sans conseil, à la fleur de l'âge, mais décidé par maturité de raison, vous fîtes l'épreuve qu'on redoutait encore », disait Buffon à Chastellux, en le recevant à l'Académie française, en 1775. « Je fus aussi le témoin de votre heureux succès, etc. »

jugé populaire, et grâce à son prosélytisme, l'inoculation fit en Hollande de très rapides progrès.

Tronchin l'acclimata également en Suisse, et s'il obtint des succès plus nombreux que la plupart de ses confrères, il faut bien dire que c'est aux précautions dont il s'entourait qu'il en fut redevable.

Contrairement à la pratique courante, au lieu d'inoculer au bras, Tronchin pratiquait l'insertion aux jambes ; quand il avait affaire aux enfants, surtout s'ils étaient pusillanimes, il remplaçait l'incision, qu'ils appréhendaient, par de petits vésicatoires (1) ; mais ce qu'avant tout il cherchait, c'était à fortifier l'organisme du sujet qu'il devait soumettre à l'inoculation.

L'inoculation portée en Europe exige, selon lui, bien plus de précautions que chez les Orientaux, « dont la vie simple et frugale est un régime. Ceux qui vivent pour manger doivent être tout autre-

(1) Plusieurs procédés étaient employés : en Angleterre, on se servait de la lancette ; en Grèce et en Circassie, de deux ou trois aiguilles ; d'une seule en Italie. On faisait passer dans la peau un fil imbibé de la matière (un séton), en Barbarie ; ou on frottait sa main, grattée jusqu'au sang, contre celle d'un malade (principauté de Galles) ; ou enfin, on rompait le tissu de l'épiderme avec un emplâtre vésicatoire (mémoire de La Condamine sur l'inoculation, extrait reproduit dans les *Curiosités des Inventions et Découvertes;* Paris, 1855). Ce dernier mode était encore en usage au début de la Révolution. (Cf. *Mémoires véridiques et ingénus de la vie privée, morale et politique d'un homme de bien*, etc., par Gauthier ; Paris, 1834, 127-8).

ment traités que ceux qui ne mangent que pour vivre. »

Avant de procéder à l'opération, Tronchin envoie, quand la chose est possible, son client à la campagne, lui recommande de prendre une nourriture plus rafraîchissante, tout en étant fortifiante : de la viande blanche et du lait, auxquels on ajoutera des végétaux.

Il faut, en outre, être dans une heureuse disposition d'esprit ; car « se défendre contre deux maladies en même temps, c'en est trop pour les forces de la nature et pour l'art du médecin. »

Nul n'était mieux préparé que Tronchin pour l'apostolat qu'il allait entreprendre en faveur de l'inoculation. N'avait-il pas, en effet, « beaucoup de courage, pour affronter l'opposition d'aussi puissants adversaires que les Facultés, le Clergé et les Gouvernements eux-mêmes ; beaucoup d'esprit, pour imposer aux préventions ; et beaucoup de tact pour ménager les amours-propres ; beaucoup de grâce, aussi, pour séduire les gens du monde ; et enfin, un génie médical libre lui-même des rivalités d'Ecole et certain d'avoir la nature et l'expérience de son côté ? (1). Il ne lui fallut rien moins que toutes ces qualités pour réussir là où tant d'autres avaient échoué.

(1) A. Sayous, *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, I, 219. Paris, Amyot, 1861.

Il n'était bruit, à Paris, que de la mort d'une inoculée, Mlle Châtelain, lorsque, en 1756, Louis-Philippe, duc d'Orléans, fit appeler Tronchin, pour inoculer ses deux enfants : le duc de Chartres, qui deviendra Philippe-Egalité et Mlle de Montpensier, autrement dit Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, qui épousera le duc de Bourbon et sera la mère du duc d'Enghien.

C'est à l'instigation du chevalier de Jaucourt, l'ancien compagnon d'études, resté l'ami de Tronchin, que le duc d'Orléans, malgré les observations qui lui étaient adressées de tous les côtés, s'était décidé à prendre cette résolution. Le Roi, qui ne l'approuvait pas, avait répondu sèchement à son cousin : « Après tout, vous êtes le maître de vos enfants ! »

Presque tous les courtisans du duc avaient vainement tenté de l'en détourner; les partisans les plus déterminés de la nouvelle méthode n'osaient la conseiller, « de peur qu'on rejetât sur eux l'événement, s'il était malheureux. » (1).

En dépit de toutes ces manœuvres, Tronchin avait accepté de se rendre aux instances du prince, auquel il n'avait pas cherché à dissimuler ses appréhensions :

Dieu veuille, lui écrivait-il, nous donner de réussir

(1) *Journal de Collé*, sur la Régence, etc.

malgré les doutes que la malice, la jalousie ou l'ignorance voudront faire naître dans votre âme sur l'efficacité de l'inoculation !

Tout fut mis en jeu pour faire revenir le duc d'Orléans sur sa détermination ; mais celui-ci resta inébranlable, même devant les larmes de sa femme (1). Comme elle pleurait devant son mari :

Madame, lui dit froidement le Duc, quoique mon parti soit pris, si ce n'est point votre sentiment et de votre consentement que se fait cette inoculation, elle ne sera point faite : ce sont vos enfants comme les miens.

— Eh ! monsieur, répondit la malheureuse mère, qu'on les inocule, mais laissez-moi pleurer (2).

La veille de l'opération, on répandit dans Paris un libelle anonyme, attribué à Astruc, et qui déconseillait vivement l'inoculation. Pendant trois semaines, il n'y eut guère d'autres sujets de conversation.

Tout Paris avait les yeux sur le Palais-Royal et les bruits les plus étranges et les plus contradictoires circulaient ; enfin, le 10 avril, la *Gazette de France* annonçait l'heureuse issue de l'opération.

(1) La duchesse d'Orléans avait ressenti une violente atteinte de petite vérole, dans le cours de l'année 1754. (Cf. *La Mère du duc d'Enghien*, par Ducos; Paris, Plon, 30). Les progrès du mal furent si rapides, qu'on la crut perdue. Le souvenir de la maladie à laquelle sa femme avait eu tant de peine à échapper, décida le duc d'Orléans à tenter l'application de la méthode préservatrice dont il était bruit partout.

(2) Collé, *loc. cit.*

Ce fut un enthousiasme délirant. La duchesse d'Orléans ayant paru à l'Opéra avec ses deux enfants, des applaudissements et des acclamations sans fin l'accueillirent, comme si les deux princes avaient échappé miraculeusement à la mort.

Tronchin fut, dès lors, célébré comme un sauveur; on se pressait sur son passage, on enregistrait ses moindres gestes. Les poètes portèrent aux nues l'exploit qu'il venait d'accomplir: les uns faisant une allusion directe à l'événement, tel que Poinsinet le jeune, dans un poème sur l'inoculation, qu'il adressait au duc d'Orléans :

Et toi, savant Tronchin, toi dont la France entière
Elève le triomphe et le nom jusqu'aux cieux ;
L'ami de Boerhaave et celui de Voltaire
De notre âme craintive a surpassé les vœux.
Tu nous as conservé ces rejetons précieux,
Ces tendres rejetons d'une race si chère.

D'autres exaltaient le médecin et le philanthrope:

Son art intimide la mort,
Il brise la faux qu'elle apprête ;
Et, comme un Dieu puissant et fort,
Il dit : Il n'est pas temps; arrête !

Renouer le fil de la vie
Est son talent et son bonheur,
Et le ciel fait de son génie
La récompense de son cœur.

Disciple d'Esculape, il égale son maître,
En lui l'Humanité chérit son bienfaiteur.
Il occupe l'esprit, intéresse le cœur
Et rend l'homme immortel autant qu'il le peut être.

Qui fixera l'art incertain
Qu'Esculape inventa pour conserver la vie ?
Qui rendra la santé, ce trésor qu'on envie ?
S'écriait la Nature. — On vit naître Tronchin.

C'est peu de rendre la santé,
Il fortifie, il console notre âme,
Et le seul amour qui l'enflamme
C'est l'amour de l'Humanité (1).

Comme l'écrivait Grimm, on oubliait les Anglais, le Port-Mahon, le Parlement, pour ne parler que du savant Genevois.

A la Cour, bien qu'on ne fût pas encore converti à la nouveauté du jour, Louis XV consentit à donner une audience à Tronchin et lui réserva son plus gracieux accueil. Le Dauphin et la Dauphine eurent avec le héros du jour une conversation de plus d'une heure, pendant laquelle on s'abstint de

(1) Ces vers, qui furent adressés à Tronchin, par un admirateur resté inconnu, nous furent jadis communiqués par le Docteur Robinet, qui les avait découverts à la Bibliothèque du Musée Carnavalet, dont il était l'un des conservateurs; nous avons tout lieu de les croire inédits.

parler de l'événement dont tout le monde s'entretenait.

Au dîner de la Reine, au grand couvert, chez le Dr Quesnay (1), partout Tronchin est fêté. On a remarqué la froideur de ses manières, sa réserve légèrement hautaine; mais s'il parle peu, son langage n'est pas dépourvu d'élégance, peut-être seulement est-il un peu apprêté.

On le dit cultivé ; on vante son austérité de mœurs et son extrême sobriété. Il ne se livre à aucun excès de table et, à l'époque, cela passe pour un prodige.

C'est à qui aura le bonheur de l'approcher. Les femmes ne sont pas les dernières à vouloir contempler de près un homme qui eut, dit-on, dans sa jeunesse une beauté merveilleuse, et que Voltaire n'a pas craint de comparer au dieu Apollon !

Les carrosses encombrent la rue où il habite, au point que la circulation en est interrompue. « Il a continuellement chez lui un grand concours de gens qui viennent le consulter ; on ne peut y entrer que chacun à son rang... Il prétend qu'il a inoculé vingt mille personnes et qu'il n'en est pas mort une seule ; mais il a fait de grandes difficultés pour entreprendre ceux qu'on lui propose, et il examine l'âge, la figure et le tempérament ; il veut être ins-

(1) M. Henry Tronchin a publié deux très belles lettres, adressées par Quesnay au docteur Tronchin.

truit de tout et refuse de traiter les personnes qu'il trouve ou malsaines ou trop délicates (1). »

Bientôt il arrive à ne plus suffire à la besogne, tant chacun a hâte de lui passer par les mains.

« Mme de Villeroi attend la première place vacante pour être inoculée, mande Voltaire à une de ses correspondantes. Les enfants de M. de La Rochefoucauld et de M. le maréchal de Belle-Isle se disputent le pas. Tronchin a plus de vogue que la Duchapt (une marchande de modes qu'on s'arrache), et la mérite bien... Il n'y a point de femme qui ne fût fort aise d'être inoculée par lui » (2).

Voltaire ne s'en tient pas là ; il faut qu'il crie son admiration par-dessus les toits. Au printemps de 1756, la *Correspondance littéraire* publie la pièce bien connue, mais qu'il n'est pas superflu de rééditer, que le poète adresse au triomphateur du jour :

Depuis que vous m'avez quitté,
Je retombe dans ma souffrance ;
Mais je m'immole avec gaîté,
Quand vous assurez la santé
Aux petits-fils des rois de France.

Le duc d'Orléans reçoit sa part de compliments pour son trait d'audace :

(1) *Mémoires de Luynes*, 28 mars 1756.
(2) *Correspondance générale de Voltaire*, 12 avril 1756.

Il est des préjugés utiles,
Il en est de bien dangereux ;
Il fallait, pour triompher d'eux,
Un père, un héros courageux,
Secondé de vos mains habiles.

Puis Voltaire rappelle ce qui se passait au temps de sa jeunesse :

Autrefois, à ma nation
J'osais parler, dans mon jeune âge,
De cette *inoculation*
Dont, grâce à vous, on fait usage.
On la traita de vision ;
On la reçut avec outrage,
Tout ainsi que l'*attraction*.
Comment recevoir, disait-on,
Des vérités de l'Angleterre !
Peut-il se trouver rien de bon
Chez des gens qui nous font la guerre !
La vérité doit sa lumière
A tous les temps, à tous les lieux ;
Recevons sa clarté chérie,
Et sans songer quelle est la main
Qui la présente au genre humain,
Que l'Univers soit sa patrie (1) !

. . . .

Tronchin dut quitter Paris, pour aller à Lunéville auprès du roi Stanislas ; mais, avant son départ, il avait pu jouir de son triomphe.

(1) VOLTAIRE, *Correspondance générale*, 18 avril 1756.

Un industriel venait d'inventer le *vinaigre à la Tronchin,* « excellent préservatif, disait l'annonce insérée dans le *Mercure de France,* contre la petite vérole, la rougeole et autres maladies pestilentielles ; ses vertus sont si grandes, qu'il est utile et nécessaire d'en porter un flacon sur soi, afin d'être à portée, dans le besoin, de s'en frotter les tempes et les mains et d'en respirer ; il est non seulement utile aux personnes qui sont obligées par état de traiter et de garder les malades, mais encore à celles qui les visitent par devoir ou par amitié. Il est d'une qualité au-dessus du vinaigre des quatre voleurs et est approuvé de la Faculté... »

Rien de plus simple que la manière de s'en servir : il suffit de « tremper deux bracelets de toile préparée dans le dit vinaigre et d'en mettre un sur chaque poignet, le soir en se couchant. » Et le prospectus se terminait par l'adresse de l'inventeur, le sieur Lecomte, dont la demeure est toujours « au quai de l'Ecole, près du Pont-neuf, à la Renommée des vinaigres fins ».

Les femmes portent le *bonnet à l'inoculation,* « dont les rubans sont ornés de pois imitant les boutons de la petite vérole ; » plus tard, on adoptera le *pouf à l'inoculation,* dû à l'imagination et au talent de l'ingénieuse Mlle Bertin.

Cette « coiffure à l'inoculation » comprenait un serpent, une massue, un soleil levant et un olivier



La Vaccin

(Collection S



Boilly.
Mesnard.)

couvert de fruits. L'allégorie est claire : on devine que le serpent représente la médecine; que la massue indique l'art dont cette science s'est servie pour terrasser le monstre variolique; que le soleil levant est l'emblème du jeune roi, vers lequel se tournent toutes les espérances; et qu'on trouve dans l'olivier le symbole de la paix et de la douceur que répand dans les âmes l'heureux succès de l'opération à laquelle s'étaient soumis les princes.

La reine porta la première le *pouf à l'inoculation* (1) et bientôt toutes les femmes de la cour l'imitèrent. Bien que cette coiffure coutât dix louis, Mlle Bertin ne pouvait suffire aux demandes (2).

Seul, Tronchin pouvait disputer à Mlle Bertin le sceau de la Renommée. On peut dire que tout ce qui avait un nom en Europe prit le chemin de Genève, où le grand praticien opérait.

A la tête de cet incessant défilé, figurent le neveu et la nièce du cardinal de Tencin, « venus bravement faire inoculer un fils qu'ils aiment autant que la vie » (3).

Mme d'Epinay arrive mourante, elle est ressuscitée par Apollon-Tronchin. « Une jeune fille fort

(1) V. un curieux article sur cet accessoire de toilette, dans la revue *Qui sait !* de novembre-décembre 1915, pp. 49-55

(2) *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, t. I, 39.

(3) Lettre de Voltaire à Thiriot, 1er octobre 1757.

riche, écrit Voltaire à Mme de Fontaine, a été inoculée ici et est morte. Le lendemain, vingt femmes se sont fait inoculer et se portent bien » (1).

L'engouement est général. « Jamais médecin n'a eu une vogue pareille ; c'était une fureur, il y entrait du fanatisme. »

Le duc d'Orléans s'acquitta princièrement : outre dix mille écus comptant, qu'il fit verser à Tronchin, il lui fit présent de boîtes d'or et d'autres bijoux : tout cela, pour avoir réussi quelques inoculations ; et, ajoutait-on malignement (2), « on ne cite d'ailleurs de lui aucune cure fameuse dans un autre genre. »

Pour ce qui est de l'inoculation, on ne pouvait contester que nul mieux que lui n'en avait relevé la cause, si souvent compromise par des praticiens maladroits ou malheureux ; mais il ne serait pas juste de lui attribuer tout le mérite de ce retour d'opinion. Si, en 1723, dans une thèse soutenue à Paris, les inoculateurs avaient été traités d'inspecteurs et de bourreaux, en 1755, quelques mois avant l'arrivée de Tronchin en France, on avait présenté à la même Faculté une autre thèse, dans laquelle l'auteur (3)

(1) Voltaire, *Correspondance générale*, 31 mai 1757.
(2) *Journal et Mémoires de Charles Collé* (1748-1772), t. II, (1868).
(3) Morizot des Landes (thèse du 13 novembre 1755).

cherchait à venger l'inoculation variolique des attaques dont elle avait été l'objet, et s'efforçait de prouver que ce moyen préservatif était particulièrement favorable aux Parisiens. Mais on avait oublié ce modeste précurseur et, selon la tendance bien française, on avait fait fête au médecin étranger. Tout ce que Paris comptait de malades, ou s'imaginant l'être, avait envahi son antichambre et passait des heures à attendre la faveur d'être introduit dans son cabinet.

Dans ce concert hyperbolique de louanges, une seule note discordante se fit entendre ; elle émanait d'un nouvelliste qui, à son ordinaire, ne tait pas son sentiment : Collé veut bien convenir que Tronchin est « le premier homme du monde en son art », mais c'en est aussi le plus grand charlatan.

A l'en croire, il exerçait la médecine « en courant et comme un pirate, recevant de toutes mains, donnant des ordonnances qui ne pouvaient faire ni bien ni mal, mais prenant toujours les louis d'or des badauds, n'examinant point, ne suivant point ses malades, les abandonnant même, comme un malhonnête homme (*sic*). »

Mais disait-on pour l'excuser, il ne peut suffire à tous. « En ce cas, pourquoi les entreprenait-il ? »; et l'on mettait au compte de sa maladresse, la mort du cardinal de Soubise, pour ne citer que

celui-là, « dont il n'avait pas répondu, mais dont il avait espéré ».

Ces échecs, à dire le vrai, exceptionnels, ne faisaient que souligner ses succès, et les plaintes de ceux qu'il abandonnait à leur sort, étaient couvertes par les bénédictions de ceux qui lui attribuaient leur salut.

En dépit de toutes les critiques, Tronchin inspirait confiance : voilà le fait incontestable.

De tous côtés, on le consultait : la reine de Suède entendait, pour l'inoculation de ses enfants, que son médecin se conformât aux instructions de l'Esculape de Genève ; à la cour de Parme, il était appelé, par le prince régnant, pour inoculer son fils unique.

L'Infant don Philippe, duc de Parme, avait été cruellement éprouvé : sa femme, Louise-Elisabeth de France, fille de Louis XV, avait été subitement enlevée, à Versailles, par une de ces épidémies de variole qui y sévissaient fréquemment ; quatre ans plus tard, sa fille, l'archiduchesse Marie-Elisabeth, succombait à Vienne, victime du même fléau. L'Infant eut alors la pensée de faire venir l'homme qu'on lui avait représenté comme « le professeur le plus sage, le plus expérimenté, le plus habile, en un mot le célèbre M. Tronchin (1). »

Avant de se décider à partir, l'illustre praticien

(1) *Relation de l'inoculation de S. A. R. prince héritier de Parme*. Paris, 1764.

prescrivit un régime préparatoire, qui devait assurer le succès de l'opération : ce régime consistait dans la diète végétale, l'eau fraîche, l'exercice modéré. Ce n'est que sept mois plus tard que Tronchin quittait en grand mystère Genève, pour arriver à Parme, vers le milieu d'octobre (1764).

Pendant une semaine entière, il tint en observation le jeune prince, le faisant promener en carrosse ou à pied, jouer au billard ; assistant à ses repas, surveillant son sommeil. Il s'installait avec son sujet au palais Pallavicini, avec une sentinelle d'honneur à sa porte. Puis on annonçait officiellement que l'opération se ferait le 23 octobre.

Dès ce moment, la vie nationale est suspendue ; les évêques, les communautés entrent en prières, pour appeler la bénédiction divine sur l'entreprise. Le peuple se rend en foule dans les églises.

Les Parmesans voulaient savoir jour par jour, et presque heure par heure, comment allaient les choses au palais, où le prince avait été installé. On établit une consigne sévère, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ; on fit savoir à tous ces messieurs de la Faculté et aux personnes des offices, qu'ils n'apportassent en ville aucune nouvelle, et il fut convenu que « M. Tronchin serait le maître despotique de tout arrangement, puisque la santé du jeune prince était entre ses mains (1). » On se défiait surtout des

(1) *Tronchin*, par Ch. Nisard. Paris, 1879.

perruquiers, qui pénétraient dans tous les logis et passaient, — leur réputation date de loin, — pour bavards et indiscrets. Enfin, l'opération eut lieu ; elle réussit à merveille et la consigne fut levée : les barbiers purent jaser tout à leur aise.

Le prince entra en convalescence ; don Philippe nomma son sauveur premier médecin, et la communauté de Parme lui vota une médaille d'or, en même temps qu'elle lui décernait un brevet de citoyen patricien, avec tous les droits et privilèges attachés à cette qualité. La médaille devait porter, d'un côté, l'effigie du docteur ; de l'autre, un sujet allégorique, relatif aux services que l'inoculation était appelée à rendre à l'humanité (1).

On agita la question de savoir comment la tête de Tronchin serait « accommodée » : il fut décidé que celui-ci serait représenté en perruque ; cela ne fut pas du goût de l'intéressé, qui opta pour la coiffure à l'antique.

Mais la médaille ne fut jamais exécutée ; le modèle seul, en cire rougeâtre, est conservé aux archives municipales de Parme, unique témoignage de la gratitude d'un peuple qui, comme aux beaux jours de la Grèce et de Rome, célébrait, par une couronne civique, le talent uni à la vertu.

(1) V. les *Mémoires secrets*, de Bachaumont, t. II (10 novembre 1764), 114-115.

VI

REVERS ET MÉCOMPTES DE L'INOCULATION. — INOCULISTES ET ANTI-INOCULISTES.

Pour tout dire, la méthode nouvelle ne compta pas que des succès, et les moindres revers furent exploités à grand fracas par ses détracteurs. Le bruit ayant couru que le duc de Chartres avait été repris de la variole, une lettre anonyme, parue dans le *Mercure de France* (1), signala un cas analogue survenu également chez un inoculé de Tronchin.

Un M. de la Tour, receveur des tailles à Agen, était venu à Paris faire inoculer son fils, âgé de 8 ans.

L'enfant subit l'opération et elle réussit parfaitement. Le fils de M. de la Tour s'était très bien porté depuis qu'il avait subi l'inoculation.

(1) Lettre à l'auteur du *Mercure*, signée B..., avocat au Parlement, le 9 novembre 1758.

Et le gazetier ajoutait :

Il vient d'être attaqué de la petite vérole et l'éruption s'en est faite hier matin. Voilà un fait constant et je ne pense pas qu'il y ait rien à répliquer contre un fait. Le jeune homme est à Paris, à la pension du sieur Renois, faubourg Saint-Antoine. Ainsi, chacun aura la facilité de s'éclairer par soi-même, et le père a d'ailleurs le certificat d'inoculation de M. Tronchin.

C'était un coup droit à l'adresse de ce dernier.

Le duc d'Orléans fit procéder à une enquête, et les quatre médecins désignés à cet effet durent déclarer, dans leur procès-verbal, pour faire taire les bruits calomnieux, que le jeune La Tour « venait d'essuyer une éruption passagère, sans danger, n'offrant aucun rapport avec la petite vérole » (1).

Une polémique s'engagea, qui se termina tout à l'honneur de Tronchin, ou plutôt de La Condamine, qui s'était fait le champion de l'inoculation et prenait la plume toutes les fois qu'il y était convié. Tronchin et La Condamine avaient, du reste, partie liée dans cette campagne en faveur de l'inoculation; tous deux avaient, dès le début, uni leurs efforts pour la vulgariser; celui-ci surtout s'employa dans toutes les occasions à la faire accepter par l'opinion publique.

(1) *Mercure de France*, janvier 1759.

Il est temps de dire comment était pratiquée l'inoculation, quelles précautions on observait avant ou pendant l'opération. Voici comment la décrit une feuille de l'époque (1) :

On prépare le sujet pendant quelques jours par un régime et des remèdes convenables, un ou deux purgatifs légers, par exemple ; et, s'il en est besoin, par une saignée. On fait aux deux bras, dans la partie moyenne et externe, au-dessous du tendon du muscle deltoïde, c'est-à-dire en dehors des bras, un peu au-dessus du coude, pour ne point gêner la liberté des mouvements, on fait, dis-je, une incision longue d'un pouce, qui entame à peine la peau ; on y introduit un fil de la même longueur, imprégné de la matière d'un bouton mûr qui n'a point de rougeur à sa base, d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, prise d'un enfant sain. On lève cet appareil après quarante heures, et on panse les plaies une fois par jour. Quoique, les premiers jours après l'opération, le malade soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre et continuer le régime. On le met au lit le septième jour, quand la fièvre survient ; elle est rarement accompagnée d'accidents ; mais tous les symptômes cessent par l'éruption le septième ou huitième jour, et ils n'ont aucune suite. Alors l'inflammation des deux plaies diminue ; elles donnent plus de matière, et une grande partie du venin s'échappe par ces deux ouvertures. Le dixième jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzième à se cicatriser, et le vingtième elles se ferment d'elles-mêmes

(1) *L'Année littéraire*, t. VI, 337 et suiv.

pour l'ordinaire ; si elles tardent, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a éprouvé qu'une incision suffisait, et si l'on en fait deux, c'est moins pour s'assurer que l'insertion a bien pris, que pour faciliter par un double canal l'épanchement de la matière varioleuse, et par là, rendre celle qui forme les boutons moins âcre et moins corrosive, et la nature de la petite vérole plus bénigne.

Quelquefois le venin s'échappe, tout ou presque tout, par les deux incisions, et le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule. Il n'en est pas moins purgé du germe de la petite vérole, ni moins à l'abri de la contracter de nouveau. Plus la matière sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit et distinct ; au lieu que, dans la petite vérole naturelle, chaque parcelle de la matière fait son bouton particulier, ce qui la rend souvent confluente, et par là plus dangereuse... Le plus grand danger de la petite vérole naturelle est la fièvre secondaire qui arrive dans le temps de la suppuration. Dans la petite vérole artificielle, cette fièvre est fort rare, surtout parmi les enfants, qui sont à peine malades.

Grâce à ces précautions, l'inoculation réussissait presque toujours, du moins entre les mains des bons opérateurs ; encore ceux-ci eurent-ils quelques mécomptes. Gatti, médecin italien, qui avait pratiqué plus de cent inoculations en 1761, commit l'imprudence de laisser sortir quelques-uns de ses malades avant leur entière guérison : il en résulta des accidents. Les adversaires de l'inoculation en prirent prétexte pour déférer celle-ci au Parlement.

Le 8 juin 1763, sur le réquisitoire d'Omer Joly de Fleury, avocat du roi, fut rendu un arrêt, en vertu duquel les Facultés de Théologie et de Médecine étaient appelées à donner leur avis ; la Faculté de Médecine d'abord, l'avis de la Faculté de Théologie pouvant « dépendre beaucoup du jugement que porterait celle de Médecine ». En attendant cet avis, l'inoculation était provisoirement interdite, et il était fait défense à toutes personnes de se faire inoculer « dans les Villes et Faubourgs du ressort de la Cour ». Il était interdit, en outre, aux personnes qui auraient été inoculées, « de communiquer avec d'autres personnes que celles nécessaires à leur soulagement, depuis le jour qu'ils auront été inoculés, jusqu'au délai de six semaines après leur guérison et ce, sous telles peines qu'il appartiendra ».

La Faculté de Théologie condamna, en ces termes, l'inoculation : « Il suffit que ce soit une nouveauté pour être réputée condamnable (1). » Quant à la Faculté de médecine, elle fut plus longue à prendre une décision. Ses assemblées furent si tumultueuses, que le Parlement fut obligé d'intervenir. Peu s'en fallut que cette querelle n'aboutit « à des suites sanglantes, qui auraient obligé la médecine d'appeler la chirurgie à son secours » (2). Ce ne fut

(1) *Mémoires secrets* de Bachaumont (édit. P. Lacroix).
(2) D'Alembert, cité par Henry Tronchin.

qu'après cinq ans de délibérations que la Faculté se partagea, à voix égales, sur l'inoculation (1).

Pas plus dans le camp des inoculistes que dans celui des anti-inoculistes, nul ne songeait à désarmer (2). Un des plus fougueux parmi les apologistes de l'inoculation avait été le comte de Lauraguais, qui, en 1763, faisait à l'Académie des Sciences, un plaidoyer si violent (3), qu'il fut, par ordre du roi, arrêté et enfermé à la citadelle de Metz.

(1) « Elle jugea à la pluralité, écrit Hazon (*Eloge historique de la Faculté de Médecine*, 41), que l'inoculation pouvait être tolérée ; car elle ne voulut pas d'abord être trop favorable à la nouvelle méthode, dans la crainte que l'expérience ne la démentît. »

(2) Pour cette querelle, nous renvoyons à la thèse du Dr P. Delaunay, *Le Monde médical parisien au* XVIIIe siècle, 285 et suiv.

(3) « M. le comte de Lauraguais — dit Bachaumont dans ses *Mémoires secrets* — connu par différentes folies en plusieurs genres et surtout par la manie d'être auteur, a pris l'inoculation sous sa protection. En conséquence, il a fait un mémoire où il traite l'arrêt du Parlement des qualifications les plus indécentes, sans parler de ses écarts sur la religion, et de quantités de plaisanteries qu'il dirige contre les différents corps qui doivent connaître de cette matière. Le 2 de ce mois, il a essayé de lire ce mémoire à l'assemblée de l'Académie des Sciences. Ces Messieurs n'ont pu tolérer les indécences dont il est plein ; ils l'ont arrêté au bout de quelques phrases et lui ont témoigné leur répugnance à entendre la suite M. de Lauraguais, mécontent de ne pouvoir donner à son ouvrage la publicité qu'il désire, en a envoyé des copies aux ministres et à différentes personnes de la Cour, ce qui pourrait lui être funeste. »

Les partisans de la méthode n'avaient pas attendu la décision de la Faculté pour éluder l'arrêt du Parlement. Ceux qui voulaient se faire opérer louaient hors des barrières une maison où ils faisaient transporter les meubles indispensables (1).

Parmi les inoculateurs les plus courus, nous avons cité, outre Tronchin, l'Italien Gatti. Gatti avait des façons à lui de traiter ses malades. On fit longtemps des gorges chaudes de la manière dont il avait soigné la variole de Mme Helvétius, exécutant devant sa malade force cabrioles et la faisant circuler dans sa chambre, les fenêtres grandes ouvertes, au cœur de l'hiver. L'original praticien prétendait démontrer par là, que la gaieté et le grand air sont les seuls remèdes efficaces et que la mortalité de la petite vérole n'est due qu'aux drogues des apothicaires (2).

L'inoculation n'eut pas seulement de la vogue à Paris, elle se répandit aussi en province et bientôt à l'étranger.

Gueneau de Montbeliard fut un de ses plus ardents protagonistes. Convaincu de l'utilité de l'inoculation, dans un temps où la médecine n'était pas loin de la considérer comme dangereuse, il avait résolu d'inoculer lui-même son fils. Dans un mé-

(1) *Un médecin du* XVIIIe siècle *: Théodore Tronchin*, 138.
(2) Dr Delaunay, *op. cit.*, 292.

moire lu à l'Académie de Dijon, il rendit compte des raisons qui l'avaient déterminé (1).

Gueneau reçut de toutes parts des félicitations ; Diderot se montra un des plus empressés à les lui adresser; il lui écrivit, à la date du 27 novembre 1766 :

Vous n'avez pas cru que j'aie été insensible au succès de l'inoculation de votre fils ; les anciens vous auraient appelé *Bis pater*, et cette dénomination aurait fait toute seule plus de conversions que tous les livres du monde. *Bis pater*, je t'embrasse de tout mon cœur, et ton fils et sa mère (2).

Le mémoire lu par Gueneau de Montbeliard de-

(1) « Je désirais, disait-il entre autres choses, pour le bien de ma patrie, que l'exemple d'un père inoculant son fils unique, y fût tellement dans l'ordre des événements communs qu'il s'y fît à peine remarquer ; cela supposerait la nation plus avancée, qu'elle connaîtrait mieux le prix de la vie des hommes, et qu'elle saisirait avec plus d'empressement les moyens de la conserver. Mais puisque le moment n'est pas encore venu, je crois devoir rendre compte de ce que j'ai fait et observé en pratiquant l'inoculation sur mon fils, et des motifs qui m'ont porté à cette entreprise, non que je me persuade que ce fait par lui-même soit fort intéressant pour le public, encore moins que mon avis puisse avoir quelque influence sur ses opinions, mais la vérité, mais l'expérience, mais l'intérêt général et particulier doivent avoir de l'autorité partout où il y a des êtres pensants. Puissent mes compatriotes écouter enfin leurs voix réunies, profiter de leurs leçons et se procurer bientôt le bonheur dont je jouis dès à présent ! » Ce morceau a été inséré dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* (année 1766, t. I, 367).

(2) *Correspondance inédite de Buffon*, par Nadault de Buffon, t. I, 343.

vant l'Académie de Dijon renferme tous les détails de l'opération. Il fut communiqué à Buffon, qui s'intéressait vivement à cette expérience, tant comme savant que comme ami de Gueneau (1).

Gueneau de Montbeliard, parlant de l'instrument dont il s'est servi pour inoculer son fils, dit « que son grand avantage consiste en ce qu'il est presque tout à lui seul, et qu'il opère toujours sûrement et toujours bien, fût-il conduit par la main novice d'un apprenti, ou par la main tremblante d'un père... » (2).

(1) Buffon écrivait à Mme de Montbéliard, le 2 mai 1766 :

« Pourquoy me laissez-vous dans l'incertitude, Madame, sur votre grande opération ? Je ne sais où vous prendre. Etes-vous à Chevigny ? Avez-vous déterminé le temps, le jour et l'heure de l'inoculation ? Si je n'avais pas d'enfant, je saurois tout ce qui vous intéresse sur cela, car j'aurois été à Chevigny vous en demander des nouvelles, et je vous supplie de m'en donner si vous avez un moment où vous ne soyez pas occupée par votre enfant. Je vous félicite de votre courage, je plains tendrement vos inquiétudes et je souhaite ardemment de savoir tous les détails qui vous concernent, je vous les demande avec instance... » *Le Cabinet historique*, de Louis Paris, 218.

(2) Plus loin, il dit encore : « Mon entreprise ayant été si heureusement justifiée par le succès, il me reste à justifier des raisons, aux yeux des personnes prévenues à qui elle pourrait paraître plus courageuse qu'éclairée... J'atteste que je ne me suis déterminé à inoculer mon fils que parce que ce parti m'a semblé moins téméraire que celui de le laisser exposé à tous les dangers de la petite vérole naturelle.

« Le sort de cet enfant est dans mes mains, me disais-je à moi-même ; j'en dois disposer non selon mon goût ou ma faiblesse, mais selon l'intérêt et l'équité, et selon une équité d'un ordre bien supérieur, puisque les devoirs n'en sont

Hors de France, l'inoculation rencontra moins d'opposition que dans notre pays. A Copenhague, le baron de Bernstorff, ministre d'Etat en Danemark, et qui avait été auparavant ambassadeur à Paris, avait donné le premier exemple de l'inoculation. Sa femme, « jeune, belle, animée du même esprit que son mari », s'était soumise sans hésiter à cette opération, et le succès justifia leur courage (1). L'inoculation n'eut pas moins d'adeptes en Angleterre, où Sutton opéra, en douze ans, plus de 2.500 personnes.

jamais remplis parfaitement entre un père et son fils, que lorsqu'ils se sont fait l'un à l'autre tout le bien qu'ils pouvaient se faire. Or, quel plus grand bien puis-je lui faire que d'écarter ou de diminuer les dangers qui environnent son enfance ? Et si le risque d'attendre la petite vérole est beaucoup plus grand que celui de la prévoir par l'inoculation, je vois mon devoir et je le ferai.

« Plusieurs personnes m'ont retenu le bras et m'ont dit : « Qu'allez-vous faire ? En inoculant votre fils, vous vous chargez de l'événement, et si l'événement était malheureux ! »

« Ce raisonnement, d'une politique froide et inhumaine, m'a toujours déchiré le cœur sans jamais influer sur ma résolution. Je sentais trop qu'un père qui voit un grand bien à faire à son fils n'hésitera jamais par la crainte de se compromettre ; que c'était ma qualité de père et la nécessité d'opter entre deux dangers qui me chargeaient de l'événement ; que la témérité, dans ce cas, ne consistait point à agir, mais à préférer le parti le plus hasardeux, fût-ce celui de ne rien faire, et que toutes les aspirations de la prudence s'unissaient aux cris de l'amour paternel pour me porter à examiner les faits, à peser les probabilités et à suivre courageusement le parti qui me paraîtrait le meilleur à l'enfant, dût-il être le plus pénible pour le père. »

(1) *L'Année littéraire*, loc. cit.

En 1768, Dimsdale fut appelé en Russie, pour inoculer l'impératrice Catherine et le grand-duc, et l'inoculation fit de rapides progrès sous les auspices de cette souveraine.

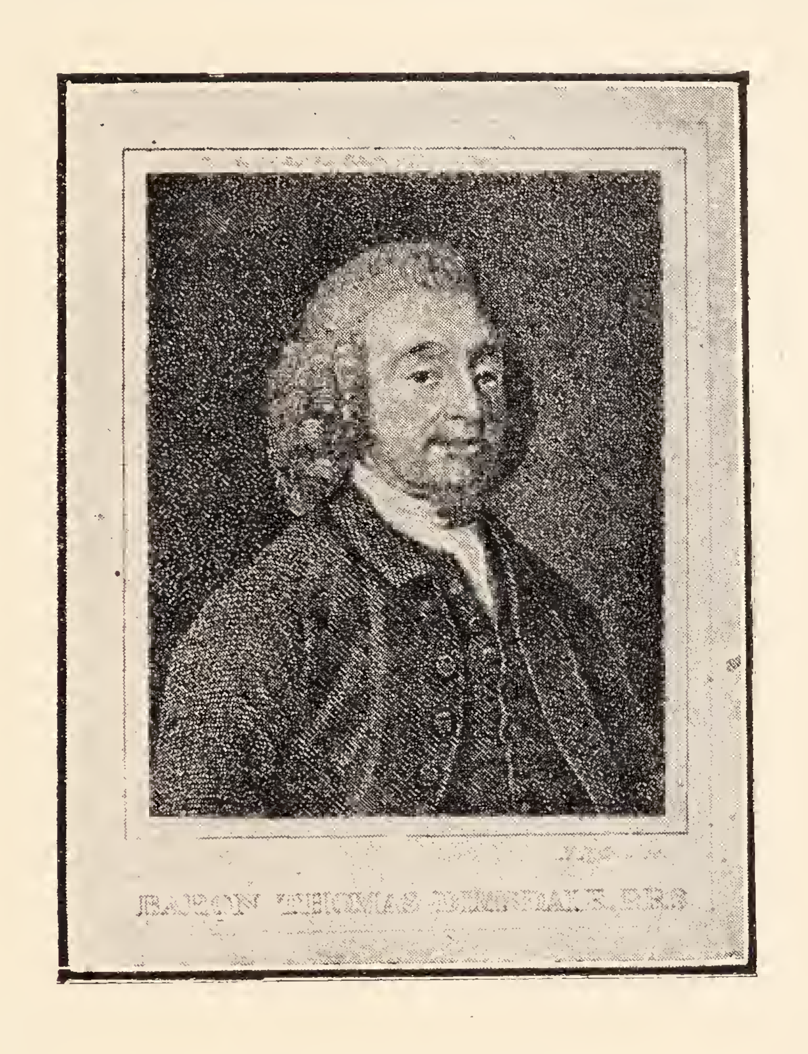
Seuls, Van Swieten et de Haen, en Autriche, se montrèrent hostiles à la nouvelle méthode. Aussi, à la cour de Vienne, la variole sévit-elle avec intensité : après l'archiduchesse infante, petite-fille de Louis XV, qui en était morte en 1763, en 1767 ce fut le tour de l'impératrice Marie-Josèphe, seconde femme de l'empereur Joseph II. Marie-Thérèse contracta la maladie et fut près d'y succomber. Ce ne fut pas la faute de Van Swieten si elle en réchappa.

L'archiduchesse Christine, le prince Albert de Saxe, son époux, la future reine de Naples, l'archiduchesse Josèphe, en furent tour à tour frappés : il semblait qu'un mauvais génie planât sur la maison d'Autriche.

La mort presque soudaine de la fiancée du roi de Naples donna lieu à toutes sortes de propos : on conta dans le public que Marie-Thérèse avait conduit sa fille, peu de jours avant qu'elle ressentît les premières atteintes de la variole, dans le caveau où reposaient les corps de l'empereur François I[er] et de l'impératrice Marie-Josèphe, récemment morte de la même maladie ; que les deux princesses y étaient restées deux heures en prières, et qu'il ne fallait pas

chercher ailleurs que dans cet acte de piété la cause de ce nouveau deuil (1).

Ne disait-on pas encore que l'archiduchesse,



Baron Thomas Dimsdale.
(Collection de l'auteur).

comme mue par un fâcheux pressentiment, n'avait obéi qu'avec répugnance au désir de l'impératrice; qu'ayant pris sur ses genoux la jeune Marie-Antoinette, qu'elle entourait d'une tendre affection, elle

(1) *Chronique Médicale*, 15 mai 1903, 316.

l'avait embrassée en pleurant; et qu'elle lui aurait dit, en la quittant pour se rendre à Naples, qu'elle allait descendre au caveau de ses pères, mais qu'elle y retournerait bientôt pour y rester (1)? On sait ce que valent ces prédictions après coup.

Après les cruelles épreuves de l'année 1767, Marie-Thérèse se résolut à laisser expérimenter l'inoculation : pendant l'été de 1768, soixante jeunes Viennois furent confiés au Hollandais Jugenhouse, qui avait étudié son art en Angleterre, où il l'avait longtemps exercé. En présence du succès de l'opération, l'impératrice consentit à y soumettre ses deux fils, les archiducs Ferdinand et Maximilien, ainsi que sa petite-fille, l'archiduchesse Thérèse. On s'empressa de faire part de la nouvelle à Louis XV, qui complimenta sa « chère petite-fille » sur le succès de l'opération (2).

Lorsque Louis XV fut atteint, en 1774, de la petite vérole qui devait l'emporter, la maison de Bourbon était la seule, de toutes les maisons régnantes d'Europe, qui n'eût pas admis l'inoculation. La mort du roi fut pour elle un avertissement.

(1) Cf. les *Mémoires de Madame Campan.*

(2) V. les deux billets échangés entre Louis XV et sa petite-fille, dans l'ouvrage de M. P. de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine.*

Le jeune successeur de Louis XV prit les mesures que comportait la situation. Il fut décidé que Louis XVI ne communiquerait avec aucun des ministres qui avaient approché le feu roi dans sa dernière maladie (1); puis, afin d'empêcher le retour de pareils accidents, on prit la détermination, à la cour, de se faire inoculer.

Le 13 mai, trois jours après la mort de Louis XV, le médecin inoculateur de l'Ecole militaire de La Flèche écrivait au comte de Provence, pour lui déclarer qu' « après le coup accablant dont la France venait d'être frappée », dans sa longue pratique de l'inoculation il n'avait point observé de complications sérieuses (2) ; que rien, par conséquent, ne devait faire hésiter la famille royale. Dès lors, celle-ci, persuadée, par l'évidence des faits, qu'il n'existait pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre le fléau, prit le parti de recourir à l'inoculation.

Lassonne, dans le rapport qu'il lut à l'Académie des Sciences (3), à cette occasion, dit que « les médecins n'eurent point à prononcer sur les avantages ou les inconvénients de l'inoculation en elle-

(1) *Chron. Médic.*, 1er janvier 1901, 24; et 15 mars, 178.
(2) Delaunay, *op. cit.*, 296, note.
(3) Rapport des inoculations faites dans la famille royale au château de Marli, par M. de Lassonne (*Histoire de l'Académie royale des Sciences* (1774), 849 et suiv.)

même : on ne fit pas là-dessus la moindre question ; leur ministère, alors, n'eut pour objet que d'examiner si l'état actuel de la santé du roi, des deux princes et de la princesse, permettait d'inoculer sans danger. » Les deux princes auxquels il est fait allusion étaient le comte de Provence et le comte d'Artois, qui, plus tard, devaient régner sous les noms de Louis XVIII et de Charles X.

Malgré les observations des médecins, que la saison n'était pas des plus favorables et qu'il était préférable d'ajourner l'opération, on décida d'y procéder sans délai. Le premier médecin des camps et armées de Sa Majesté, inspecteur général des hôpitaux militaires, Richard, fut choisi par le roi et les princes pour les inoculer. Lassonne et Lieutaud, premiers médecins, désignèrent, en outre, avec la permission du jeune souverain, Jouberthon (1), avantageusement connu comme inoculateur.

L'expérience réussit à merveille. Les médecins en conclurent que l'inoculation devait être désormais recommandée comme la meilleure méthode de préservation ; il n'avait fallu rien moins que l'initiative royale pour entraîner les dernières hésitations.

L'exemple du roi devait avoir de plus heureuses conséquences que toute la campagne entreprise par

(1) C'est le même Jouberthon qui inocula, en octobre 1777, les enfants du prince Xavier de Saxe (Cf. *Correspondance inédite du prince X de Saxe*, par Thévenot, 274).

INOCULATION

LE Printemps dernier, M. SUTTON annonça qu'indépendamment de sa Maison, *dite* le Château de Charolois, rue Poissonniere, hors la barriere Sainte Anne, entourée de Jardins, Allées couvertes & Promenades agréables, il préparoit d'autres Maisons pour inoculer & recevoir en pension les personnes de toutes les classes, à des prix différens & proportionnés aux facultés de chacun. Il a l'honneur de prévenir que tous ses préparatifs sont achevés : en rendant les dépenses de l'Inoculation accessibles aux conditions les moins aisées, il se flatte d'en étendre la pratique & les avantages.

Mais c'est parmi le Peuple que la petite vérole naturelle fait impunément des ravages. Mal logé, mal-soigné, privé des secours de l'art, il subit le fléau dans toute sa malignité. Les individus qui composent cette classe, ignorent pour la plupart ce que c'est que l'Inoculation, ou, s'ils la connoissent, n'ont pas le moyen d'en profiter. Pour venir au secours de ceux-ci, & éclairer les autres par la suite, M. SUTTON s'engage à les loger & traiter gratuitement; il ne s'agiroit plus par conséquent que de fournir aux autres dépenses nécessaires, telles que nourriture, chauffage, médicament, &c. pour lesquels M. SUTTON se réduit encore à la somme de 40 l. Beaucoup de personnes charitables l'invitent depuis long-temps à en proposer la Souscription; c'est même en conséquence qu'il a loué & meublé une Maison qui sera destinée uniquement aux Inoculés de cette classe. Persuadé qu'une Souscription dont l'utilité est si sensible, ne peut qu'être accueillie favorablement du Public, M. SUTTON n'hésite pas davantage à l'ouvrir. Ainsi toute personne qui voudra souscrire pour 40 l., aura le droit de lui envoyer un sujet à inoculer; celles qui voudront souscrire pour 80 l. auront le droit de lui en envoyer deux, &c.

Son adresse est à Paris, rue des Fossés-Montmartre, N°. 35.

Prospectus d'une *Maison d'Inoculation* (Collection de l'auteur).

La Condamine et Tronchin. Désormais, les timides étaient rassurés et les pusillanimes persuadés qu'ils pouvaient sans crainte offrir leurs bras au virus protecteur.

Croirait-on, néanmoins, que l'inoculation n'eut qu'une vogue passagère (1) ? Certes, dans la haute société, on n'y répugnait pas, bien au contraire; des *maisons d'inoculation* luxueuses furent même créées (2) ; mais il se manifesta des oppositions assez vives ailleurs. On blâmait la reine qui, seule, disait-on, avait pu donner à son époux le conseil téméraire qu'il avait si promptement suivi (3). On désignait, en manière de raillerie, le médecin Richard sous le nom de *Richard sans Peur*, pour le courage qu'il avait montré en bravant l'opinion. On s'étonnait qu'on n'eût pas fait appel à Tronchin, qui attendit vainement du roi l'ordre de se mettre en route. On lui avait préféré Richard, « médecin peu connu... qui ne se fit pas prier et qui a tout fait » (4).

(1) Nous avons toujours aimé, en France, à mettre en musique les événements : aussi n'est-on pas surpris qu'il ait été représenté, pour commémorer celui qui passionnait alors les esprits, un divertissement intitulé : *L'inoculation ou la fête du château*. L'auteur en était le célèbre Favart. (Cf. *Jenner et la vaccine*, par M. le Dr P. Lorain; Paris, 1870, 18).

(2) *Revue Médicale de Normandie*, 25 août 1906 (article du Dr Helot).

(3) Cf. *Mémoires de Mme Campan* (Paris, 1882), t. I, 92.

(4) Ms. inédit de la Bibliothèque de Genève, publié par M. H. Tronchin, *op. cit.*, 140.

Tronchin ne fut rappelé qu'en 1777, pour inoculer les fils du duc de Chartres : le duc de Valois, âgé de quatre ans, et le duc de Montpensier.

L'inoculation avait, depuis quelque temps, repris faveur ; dès 1786, le roi avait ordonné de ne plus admettre parmi ses pages, ceux de la reine, les élèves des Ecoles militaires et de la maison de Saint-Cyr, que des sujets ayant eu la variole ou qui fussent déjà inoculés. Dans certaines maisons d'éducation, comme la pension du sieur Verdier, établie au Jardin des Plantes, on faisait inoculer les élèves au gré des parents (1). Un peu partout furent fondés des « hospices d'inoculation », sous la protection du gouvernement (2). Quelques personnes tentèrent même de lancer un nouveau préservatif contre la petite vérole : il consistait à exprimer le liquide contenu dans le bout fœtal du cordon ombilical, avant d'en faire la ligature. Ce procédé, hâtons-nous de le dire, ne paraît pas avoir eu plus de succès qu'il ne méritait.

Particularité notable, c'est au moment où l'inoculation avait raison des préjugés, et que la basse classe commençait à l'adopter, qu'eut lieu la découverte d'un autre moyen prophylactique, qui

(1) Delaunay, *loc. cit.*
(2) Il en fut, du moins, établi à Rouen. (*Cf. Revue médicale de Normandie*, 25 août et 10 septembre 1906, 304).

n'allait pas tarder à détrôner le premier. La découverte de la vaccine est, en effet, de 1798, si on en attribue la paternité à l'Anglais Jenner ; elle remonterait à 1780, si on la restitue au Français qui lui en dispute la gloire

VII

L'HISTOIRE D'UNE DÉCOUVERTE. — COMMENT FUT TROUVÉE LA VACCINE

On a bien des fois instruit le procès des origines de la vaccine: il est cependant aisé, en ne se laissant guider que par l'unique souci de la vérité historique, de mettre fin au débat.

Deux peuples se disputent la gloire de cette invention : la France et l'Angleterre. Ecartons tout de suite les prétentions d'un troisième, car les Allemands ont réclamé à leur tour : ils ont prétendu qu'en 1669, Goetz avait déjà trouvé la vaccine et ils citent, à ce propos, un travail paru dans un de leurs journaux, *Allgemeine Unterhaltungen,* en 1668, Nous n'y sommes pas allé voir, avouons-le sans détour, et ce, parce que nous l'avons jugé superflu, il est, en effet, prouvé que la vaccine était connue depuis longtemps chez les cultivateurs du Holstein, qui entretiennent des troupeaux considérables de va-

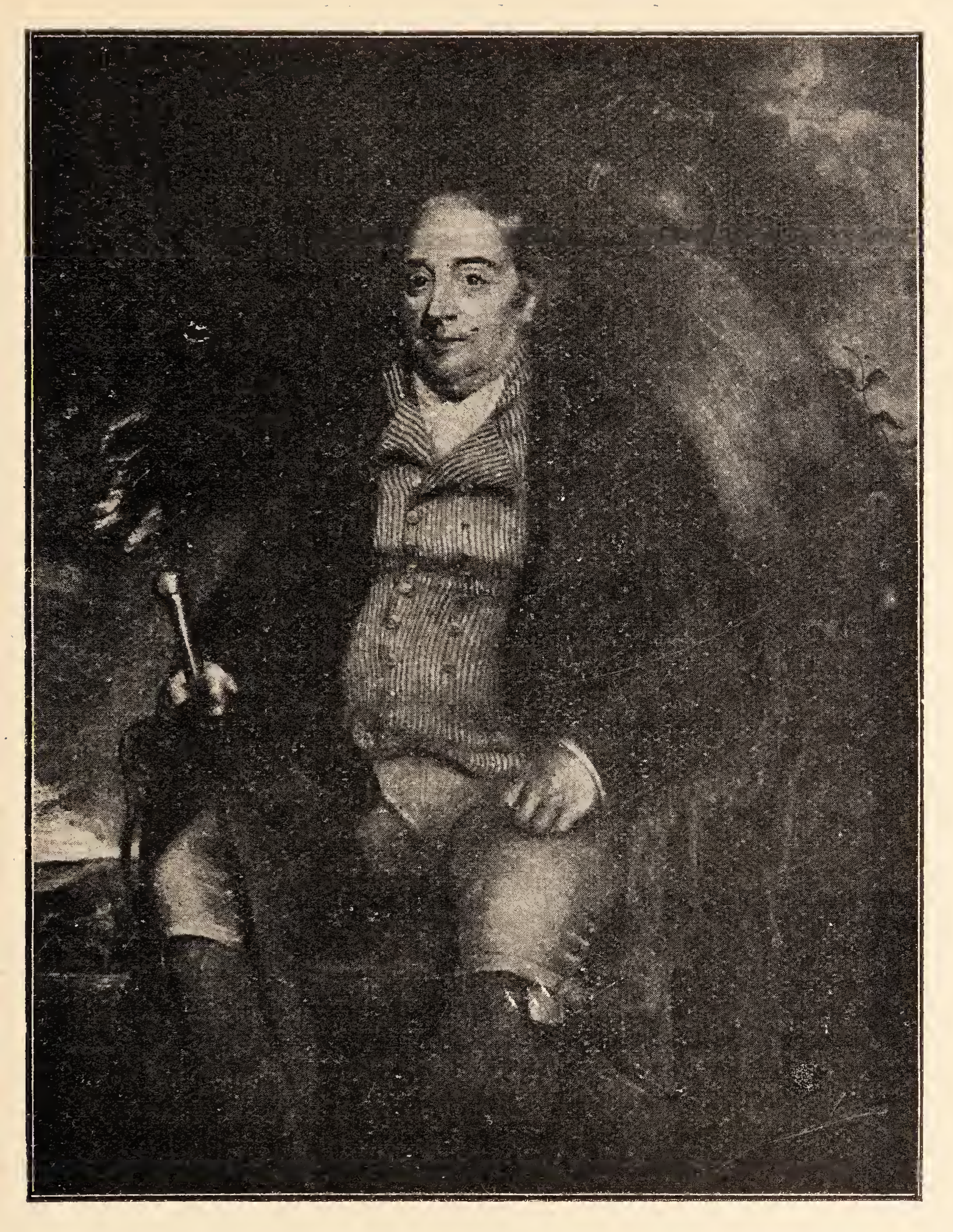
ches (1). Cela ne signifie point que la méthode ait été scientifiquement mise en usage, et d'une façon systématique (2). Il y aurait tout au plus là une nouvelle preuve que l'empirisme a devancé la science. Nous arrivons à des faits plus démonstratifs.

Vers l'année 1780, un ministre protestant de Massilargues, près Lunel, dans le département de l'Hérault, eut l'occasion d'observer une épidémie de variole, qui sévissait dans le Midi, et plus particulièrement dans la région de Montpellier. Le pasteur en question s'appelait Rabaut, qu'on nomme le plus souvent Rabaut-Pomier, pour le distinguer de son frère, le futur constituant Rabaut-Saint-Etienne.

En causant avec les pâtres, Rabaut-Pomier avait appris d'eux que les vaches étaient sujettes à une maladie ayant beaucoup d'analogie avec la variole humaine, et qu'ils désignaient sous le nom de *picote*.

(1) Lettre de Ch. Villers à Cuvier, 1802, in-8, 6; citée par Ed. FOURNIER, *Le Vieux-Neuf*, t. I (1877), 270, note 1.

(2) Cependant, nous devons rappeler qu'il y a quelques années (nous n'avons malheureusement pas conservé la date de la « coupure »), la *Médecine moderne*, sous le titre de : *Encore un précurseur de Jenner*, reproduisait le filet suivant : « Le Dr Pauli communique au *British medical* l'inscription suivante, qu'il a relevée sur une tombe dans un petit cimetière du Dorsetshire : « *Consacré à la mémoire de Benj. Jesty Downtay, qui a quitté cette vie le* 15 *avril* 1816. *Né à Yetmnester dans le Comté. Homme honnête et droit, il fut la première personne qui employa le cowpox en inoculation; il en fit la première expérience sur sa femme et ses deux fils en l'année* 1774. »



Benjamin Jesty, qui employa le premier le cowpox en inoculation, sur sa femme et ses deux fils (1774).

De plus, il était de notion courante que les bouviers, lorsqu'ils contractaient ce mal en trayant leurs vaches, passaient dans le pays pour être préservés de la petite vérole. Il en augura que l'inoculation de ce virus serait aussi sûre et moins dangereuse que celle de la variole elle-même.

En 1871, Rabaut eut l'occasion, dans une conversation sur la petite vérole, d'exposer son idée à un riche marchand de Bristol, nommé Ireland, et à un médecin anglais du nom de Pew (1), qui, depuis plusieurs années, venaient passer l'hiver à Montpellier. Celui-ci promit de faire part de cette communication, dès qu'il serait de retour en Angleterre, au docteur Jenner, son intime ami, et qui s'occupait beaucoup de ce sujet.

Plusieurs années après (en 1799), Rabaut-Pomier, ayant entendu parler de la découverte de la vaccine, y vit la réalisation de l'idée qu'il avait proposée à Ireland et au docteur Pew; il écrivit au premier, pour lui rappeler leur conversation sur ce point. Ireland lui répondit par deux lettres, dont Chaptal, qui rapporte ces détails, a vu l'original; il se souvenait fort bien de ces propos, ainsi que de la promesse qu'avait faite le docteur Pew d'en parler à Jenner; mais il ne disait rien de ce que le doc-

(1) D'autres l'appellent Pugh (*Vieux-neuf*, de Ed. FOURNIER. *loc. cit.*)



L'*Origine de la Vaccine*, par Constant Desbordes (1882)
Tableau du *Musée de Douai*, représentant les principaux membres de la famille de la poétesse Marcelline Desbordes-Valmore.

teur Pew avait pu faire à son retour en Angleterre (1).

A juger impartialement le débat, on doit reconnaître, d'abord, qu'il n'est pas prouvé que le docteur Pew ou Pugh ait donné connaissance à Jenner des notions acquises par Rabaut-Pomier ; que celui-ci, du reste, n'a fait aucune expérience, sur les humains, du procédé dont il avait eu, par hasard, connaissance, n'ayant pas qualité pour les tenter (2). On ne peut davantage assurer que Rabaut-Pomier ait eu « l'honneur d'avoir eu le premier l'idée de la vaccine », puisque c'était une pratique populaire, aussi bien dans le Midi de la France qu'en Allemagne.

Ces problèmes de priorité sont toujours difficiles à résoudre ; en réalité, chacun apporte sa pierre à l'édifice et une découverte ne s'improvise pas.

(1) *Histoire littéraire de Nîmes*, par Michel Nicolas, citée dans l'*Intermédiaire*, t. VI, col. 244.

(2) Rabaut-Pomier était, avons-nous dit, pasteur protestant, et non médecin. D'après des renseignements puisés à bonne source, Rabaut-Pomier, sauvé par la Révolution du 9 thermidor, rentra à l'Assemblée nationale, fit partie du Conseil des anciens, fut successivement employé dans les bureaux de la Trésorerie et sous-préfet au Vigan. Nommé pasteur à Paris, au rétablissement des cultes, il fut proscrit, en 1816, comme régicide, quitta la France à cette époque et obtint la permission d'y rentrer deux ans après. (*Intermédiaire*, VI, *loc. cit.*). Rabaut-Pomier serait mort en 1820. (*Intermédiaire*, VI, col. 305).



La Vaccine, par Boilly.

On a cité plusieurs précurseurs de Jenner, même en Angleterre (1), voire en France, avant Rabaut-

(1) La découverte de la vaccine fut attribuée, dans le propre pays de Jenner, à Nath, chirurgien de Shafsbury. (Cf. *An examination of the report of the committee of the house of Commons, on the claims of remuneration for the vaccine pox inoculation, by* Dr Pearson. London, 1802).

Pomier (1). On aurait pu en citer bien d'autres. Et si l'on veut, à tout prendre, contester à Jenner le mérite qui, pour nous, lui revient sans conteste, parce qu'il a su *réaliser* ce que les autres avant lui n'avaient qu'*entrevu,* on pourrait aussi bien remonter jusqu'aux Hindous.

Qu'on ne sourie pas avant d'avoir lu la suite : n'est-on pas allé jusqu'à écrire que « les Anglais, qui possédaient l'Hindoustan, pouvaient prendre, à tout instant, sur le fait, quelques-uns des prodiges de cette vaccine primitive ; le premier venu de leurs médecins pouvait sans peine en surprendre le secret, et, se l'appropriant, selon un usage trop commun, le donner à l'Europe comme une de ses découvertes ? » Et voilà comment Jenner aurait connu le secret : « la vaccine ne nous arriva point par une autre voie (2). »

Comment donc s'y prenaient les Hindous ?

Ceux qui tiennent à faire montre d'une érudition savante, vous diront que l'Esculape hindou, Dhamvontari, a parlé lui-même de la vaccine, dans son livre sacré, le *Sataya Graham,* l'un des *Védas;* dès lors, il y aurait eu non seulement obligation, mais piété à recourir au remède divin (3). On

(1) *Vieux-neuf*, t. I, *loc. cit.* L'anatomiste Du Verney aurait, dès 1705, parlé de la *vulve vaccine.*

(2) Ed. Fournier, *op. cit.*, 269.

(3) Voir la traduction du texte hindou dans le *Mémoire sur la variolide,* lu par Moreau de Jonnès à l'Académie des

CARICATURE CONTRE LA VACCINE : *La Tournée du Charlatan* (Cliché PLON-NOURRIT).

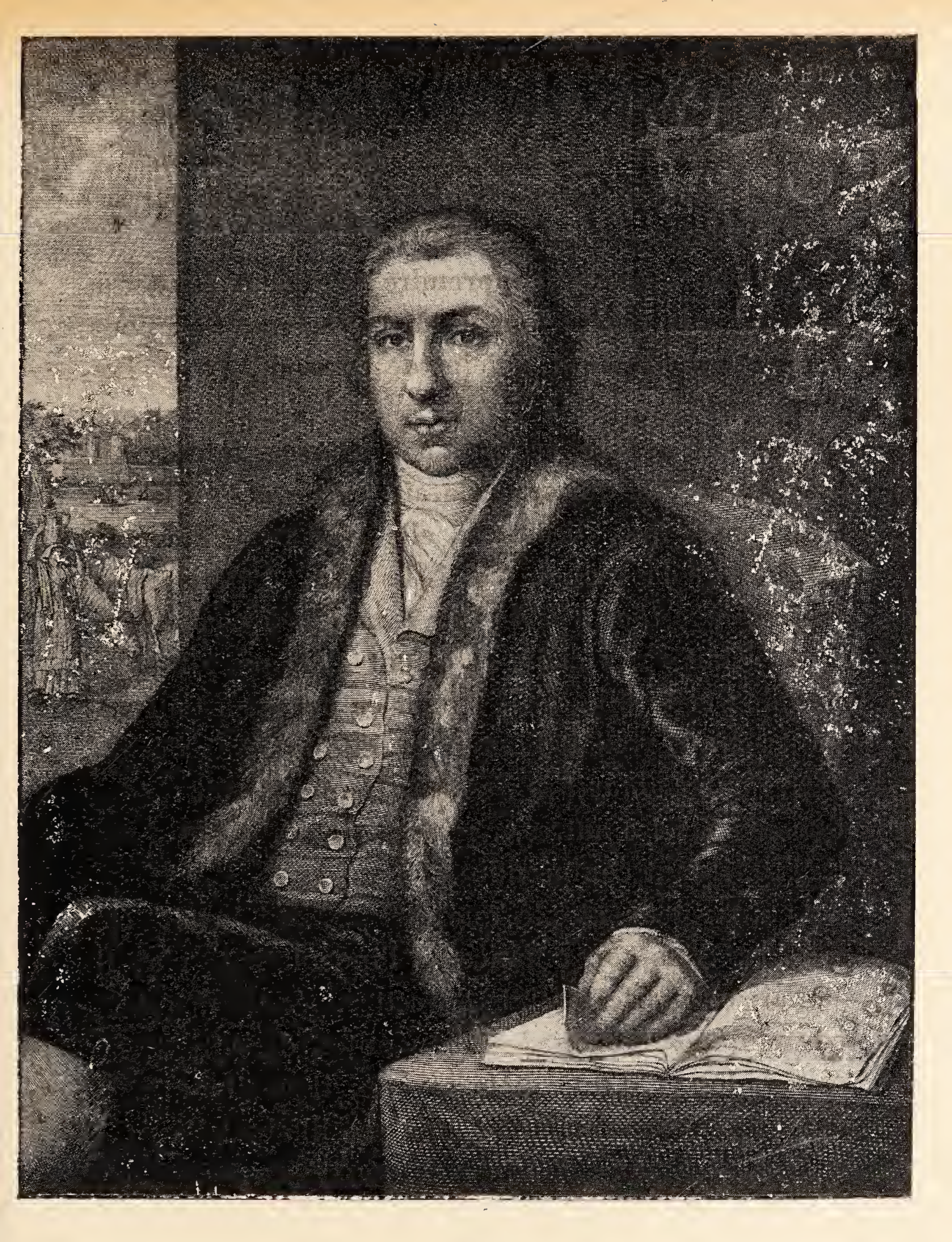
en arrive alors à cette conclusion : qu'un Anglais seul pouvait être allé dans l'Hindoustan ; qu'un Français n'aurait certainement jamais eu l'idée d'ouvrir le *Sataya Graham :* donc, que Jenner n'a eu qu'à recueillir ce qui s'offrait à lui sans effort. C'est pousser le chauvinisme — et l'injustice — au-delà des bornes permises. Nous allons réparer celle-ci dans la mesure la plus large, en restituant à Jenner le mérite qui lui revient (1).

Au moment où Jenner vint au monde, — il naquit à Berkeley, dans le comté de Glocester, le 17 mai 1749, et était le troisième fils d'un révérend de l'Université d'Oxford, — la pratique de l'inoculation était répandue en Angleterre ; Jenner lui-même, quand il fut en âge d'exercer la médecine, fut inoculateur.

Il avait été l'élève du célèbre John Hunter; le détail n'est pas inutile à consigner, surtout quand on veut bien se souvenir que Hunter eut le courage de s'inoculer à lui-même le virus syphilitique : c'est dire que Hunter était un fervent de l'inoculation, et que Jenner procédait de Hunter. Il

Sciences, le 16 octobre 1826. (Cf. SPENCER, *Trad. historical in India;* London, 1814, in-4°, 148).

(1) Nous avons eu surtout recours, pour nous documenter sur Jenner, à l'excellent travail de P. Lorain, dont nous avons donné plus haut l'indication bibliographique, et que nous avons résumé, en y ajoutant notre contribution.



Jenner.
(Collection Saint-Yves-Mesnard.)

est donc difficile d'admettre que la découverte du vaccin soit due au hasard ; c'est, en tout cas, un de ces hasards qui ne favorisent que ceux qui savent en tirer parti.

On sera curieux d'apprendre comment Jenner a découvert le vaccin, ou plutôt la vaccination ; nous empruntons le récit, plein de couleur, de P. Lorain.

« Etant encore écolier, à Sodburg, Jenner vit une jeune fille qui se déclarait inaccessible à la variole, parce que, disait-elle, elle avait eu le *cow-pox* (variole de la vache). Voici le texte anglais : « *I cannot take that disease, for I have had cowpox !* »

« C'était assez clair, et c'était clair pour tout le monde ; cette fille allait tenant ce propos à tout venant ; à qui voulait l'entendre, elle criait la découverte, *vox clamavit in deserto*. Jenner l'avait entendue comme les autres... mais il ne suffit pas d'entendre, il faut comprendre. »

Le narrateur ajoute que Jenner, qui avait été soumis, dans son enfance, à l'inoculation, n'avait jamais oublié les ennuis de cette opération, qui se compliquait de saignées abondantes, de purgations épuisantes et d'une diète sévère ; il avait donc le droit de garder rancune à une pareille opération.

Jenner connaissait, comme tous ses confrères, ou plutôt tous ses confrères connaissaient, comme Jenner, la tradition populaire relative au cow-pox ;



Caricature anglaise contre Jenner.

(Collection de l'auteur.)

mais, seul, Jenner avait cherché à en reconnaître le bien fondé. Alors que les autres médecins se montraient plutôt sceptiques, déclarant que nombre de gens, après avoir reçu le cow-pox, contractaient néanmoins la variole, que c'était affaire de tempérament, Jenner avait foi, une foi inébranlable, dans l'efficacité du moyen, surtout après ses premières observations sur le vaccin, qui datent de 1775.

Au mois de mai 1780, « étant en route avec son ami Gardner, il lui communiquait ses idées, déjà très nettes à cet égard, le priant de ne pas les révéler, de peur de raviver une petite persécution dont Jenner était l'objet : en effet, il avait fondé un cercle ambulant, qui se réunissait tantôt dans un village, tantôt dans l'autre, à époques fixes ; c'était une Académie au petit pied, où chacun apportait son tribut, qui un morceau de littérature, qui une fable ou une épigramme, d'autres un mémoire sur les sciences naturelles. Jenner y avait si souvent parlé de son cow-pox que, lorsqu'on lui voyait ouvrir la bouche, un *tolle* général s'élevait et l'on s'écriait : voilà Jenner qui va encore nous parler du cow-pox ! Cette innocente plaisanterie l'avait rendu circonspect. »

On a souvent contesté à Jenner la priorité de son invention, et nous avons nous-même cité un certain nombre de ses précurseurs ; son biographe en convient tout le premier. Il rapporte qu'au temps de Charles II d'Angleterre, la duchesse de Cleve-

land, qui, selon son expression non dépourvue de grâce, « tenait auprès du roi un emploi dont la beauté était le principal élément », disait, s'adressant aux courtisans qui voulaient lui donner l'appréhension de la variole : « Je ne crains rien, j'ai eu le cow-pox. »

Bien avant que parût le mémoire de Jenner sur la guérison de la variole par le cow-pox, une femme, du nom de Catherine Wilkins, qui avait été vaccinée à l'aide du cow-pox, était venue proposer à un médecin anglais, de lui inoculer la variole, ne la redoutant pas : l'expérience lui avait donné raison. Bien mieux, un fermier qui avait vu pratiquer sous ses yeux la même opération et, en comprenant la valeur, s'y était soumis, lui et les siens, s'était rendu à l'hôpital d'inoculation de Londres, défiant les médecins de lui communiquer la maladie dont il se prétendait immunisé. Le défi fut accepté et le fermier se retira indemne.

On pourrait supposer qu'après cela on adopta la pratique du cow-pox. La routine et les préjugés ont la vie dure, ils triomphèrent une fois de plus ; seul, Jenner eut assez de volonté, assez de ténacité pour en venir à bout. Ce n'est pas à dire qu'il en ait triomphé à lui tout seul; mais il peut revendiquer, néanmoins, la découverte de la vac-

cine, parce qu' « il l'a cherchée, cultivée pendant de longues années. »

Dès 1788, dans un voyage à Londres, Jenner montrait à Everard Home le dessin qu'il avait fait du vaccin à ses divers périodes. Ce dessin est le témoignage irrécusable des droits de Jenner à la priorité.

Jenner crut longtemps que la vaccine n'était pas, originairement, une maladie des vaches, mais qu'elle était communiquée à celles-ci par les chevaux : en 1787, il montrait à son neveu, qui l'assistait le plus ordinairement, un cheval atteint du *grease*, maladie connue en France sous le nom d'*eau aux jambes*, et en Italie sous celui de *giavardo* (javard). Il appela, en conséquence, le cow-pox, *horse-pox* (variole du cheval).

En 1796, le 14 mai — la date est à retenir — Jenner avait pratiqué la première vaccination (1) ; l'année suivante, il cherchait à produire artificiellement le cow-pox, en insérant le *grease* sur le trayon des vaches. Dans un mémoire (2), daté de

(1) Jenner prit du vaccin sur la main d'une jeune vachère, nommée Sarah Nelmes, infectée par la vache de son maître, et il l'inséra, par deux incisions superficielles, au bras de James Phipps, gros garçon de huit ans. Cela réussit parfaitement et le vaccin de cet enfant servit à vacciner plusieurs autres enfants. James Phipps, soumis deux mois plus tard à l'inoculation de la variole, y fut réfractaire. La preuve était faite. (Lorain, *op. cit.*).

(2) *Further observations on the variolæ vaccine, or cow-pox,*



Caricature contre la Vaccine : *Le Triomphe de la Petite Vérole* (Collection de l'auteur).

1799, Jenner s'efforça en vain de soutenir l'identité de la vaccine avec les malandres des chevaux (1).

Il n'est pas douteux que Jenner ait attribué au horse-pox les vertus du cow-pox, quand on lit non seulement son travail primitif (2), mais encore une lettre de lui où il s'est très clairement exprimé.

Dans la lettre à laquelle nous venons de faire allusion (3), et qu'il adressait à un médecin de Vienne, Jenner ne paraît pas mettre un instant en doute que le vaccin puisse être pris sur les chevaux.

Si le cow-pox, écrit-il, est inconnu dans le pays que vous habitez, je présume que les domestiques hommes qui y sont employés à soigner les chevaux ne sont pas employés en même temps à traire les vaches. En Irlande et en Ecosse, où les domestiques hommes ne sont pas chargés de traire, la maladie est inconnue... Il est bien malheureux, si mon opinion sur l'origine de la maladie est exacte, que nous ne puissions pas la communiquer, par voie *directe* (4), des chevaux à la

in-4°, London, 1799; cité par SPRENGEL, *Histoire de la Médecine*, etc. (1815), t. VI, 519 (note 6).

(1) Simmons avait réfuté cette opinion de Jenner, dans *Reflections on the propriety of performing the cœsarean operation;* in-8°, London, 1798 (SPRENGEL, *op. cit.*, 481, note 2).

(2) *Inquiry into the causes and the effects of the variole vaccine*, dédié au docteur PARRY.

(3) Elle est de 1799 (27 novembre), et elle a été publiée par Béhier, dans l'*Union Médicale*, 1861, 2e trimestre, 38.

(4) Le mot est souligné dans le texte.

vache. Mais également la matière du cow-pox, lorsqu'elle est prise sur le pis d'une vache et inoculée sur le pis d'une autre vache avec la pointe d'une lancette, ne produit pas la maladie ; du moins, aucun effet n'a suivi cette inoculation dans aucun cas qui soit venu à ma connaissance. Il y a donc là probablement quelque agent inconnu qui intervient pour rendre efficace le virus équin (*equinine virus*).

Le *grease* était plus fréquent que le *cow-pox ;* inoculé à la vache, il donnait le cow-pox ; inoculé à l'homme, il produisait la même éruption que le cow-pox : aussi Jenner inclinait-il à le considérer comme la source première du cow-pox (1).

Le rapport que Jenner avait entrevu entre la maladie des vaches et celle des chevaux fut longtemps contesté ; et ce n'est qu'un peu plus tard que la *grease* reçut le nom de *maladie vaccinogène du cheval* (Lafosse) ; puis de *maladie équine* (Bouvier), analogue à la vaccine ; enfin, de *horse-pox* (Bouley), se rapprochant davantage de cow-pox.

« Horse-pox et cow-pox sont donc bien, comme le pensait Jenner, une même maladie ; l'un engendre l'autre, en passant de l'espèce chevaline à l'espèce bovine, et tous deux engendrent la vaccine dans l'espèce humaine ».

Chose curieuse, on se servit, dans certains pays,

(1) *Vaccine et Revaccination* (Leçon de Saint-Yves Ménard, extraite de la *Médecine moderne*, s. d., 9).

du vaccin de cheval, avant de recourir au vaccin de la vache. En Lombardie et en Autriche, on « équinait », au lieu de vacciner. En Espagne, on aura recours, quelques années plus tard, au *goat-pox* (variole de chèvre) (1).

En même temps que Jenner, Georges Pearson mit en lumière plusieurs points que Jenner avait laissés dans l'ombre : non seulement, il s'assura que la vaccine, communiquée par inoculation, garantissait de la variole, quand la personne est atteinte de la fièvre spécifique et de l'éruption locale ; mais il démontra qu'elle ne se communique que par le contact immédiat de la matière contenue dans les pustules, de sorte qu'elle est infiniment moins contagieuse que la variole ordinaire. Il fit voir, en outre, que la vaccine n'entraîne, le plus généralement, à sa suite, aucun accident redoutable (2).

Déjà on contestait que la vaccine fût dépourvue de danger ; bien plus, on soutenait qu'elle avait des conséquences fâcheuses et ne garantissait jamais de l'infection variolique. Un certain Jacob préten-

(1) Une lettre du docteur Heydec, datée de Madrid en 1804, contient le passage suivant : « Le roi a fait inoculer tous les enfants trouvés avec le *goat-pock* (variole de chèvre) et cela a réussi. Nous faisons maintenant la contre-épreuve et nous enverrons les pièces du procès au docteur Jenner. » LORAIN, *Conf. cit.*, 34.

(2) SPRENGEL, t. VI, 481.

dait avoir contracté la petite vérole par inoculation, dix ans après avoir été vacciné. Henri Jenner, le neveu de l'inventeur, dut prouver que ce Jacob n'avait pas reçu la véritable vaccine (1).

Turner ayant avancé que l'éruption particulière qui se déclare aux pis de la vache est produite par le virus variolique (2), Woodville réfuta cette assertion par des expériences décisives. Il montra (3) que plusieurs centaines de personnes avaient été mises à l'abri de la petite vérole grâce à la vaccine, et que l'éruption pustuleuse qui survenait parfois, n'avait aucune suite fâcheuse. Sans doute observait-on des inflammations érisypélateuses, même au bras inoculé, mais ce n'était pas un accident tellement redoutable qu'on dût, pour cela, renoncer à une méthode dont les bienfaits ne se comptaient plus.

La perspective de voir bientôt disparaître complètement la variole engagea les habitants de Londres à souscrire, sous la protection du duc d'York, pour l'établissement d'un Institut de la vaccine (1800).

En Allemagne, les premières inoculations avec

(1) *Die kuhpocken*, etc., par C. G. Kuhn; Leipsick, in-8, 1801, 33 (cité par Sprengel).

(2) *Monthly magazine*, 1799 (juillet), 425.

(3) *Reports*, etc., (sur une série d'inoculations faites avec la vaccine). In-8; London, 1799.



Caricature anglaise contre la Vaccine : *Le Cow-*
(Estampe en couleur de Gillray, gr



merveilleux effets de la nouvelle Vaccination.
nt communiquée par M. Geoffroy.)

le vaccin datent à peu près de la même époque ; de même à Vienne ; dans le Holstein et dans le Hanovre. C'est également vers le même temps que la vaccine fut introduite dans notre pays. Thouret vaccina, le premier, neuf enfants avec du pus qu'il avait reçu de Londres (1).

Un médecin de Paris, Aubert, se rendit dans la Grande-Bretagne, pour apprendre de Jenner et de Woodville la meilleure manière de vacciner, et il donna, par la suite, la description de leur méthode (2). Woodville fut, à son tour, appelé à Paris, où il vaccina cent quarante enfants (3).

Mais, avant de faire connaître comment s'introduisit chez nous la vaccine, nous devons mentionner quelques expériences curieuses qui avaient précédé cette importation.

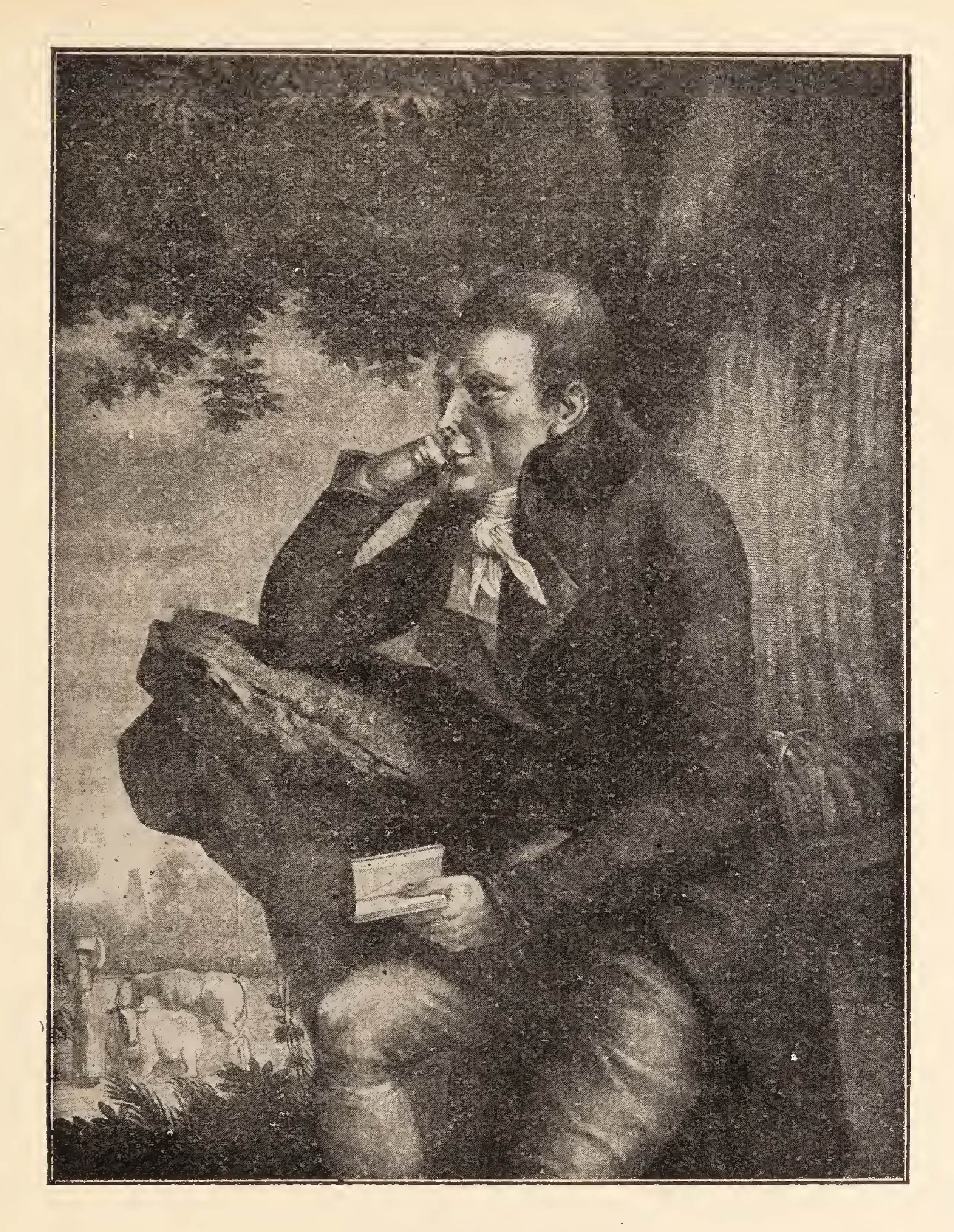
Dans son assemblée du 15 pluviôse de l'an IV, l'Ecole de Santé de Paris avait pris une délibération relative à des « expériences concernant l'inoculation du virus vérolique ».

On venait d'exhumer un cadavre de femme, inhumé depuis trente ans et enfermé dans un cer-

(1) Presque simultanément, le Dr Colladon, de Genève, avait apporté à Paris du virus pris à Londres, et l'on avait fait à la Salpêtrière, dans le service de Pinel, des essais d'ailleurs infructueux.

(2) Aubert était revenu insuffisamment éclairé, mais l'idée était en marche.

(3) *Reichs-Anzeiger*, jahr 1801, cité par SPRENGEL, VI, 561, note 3



Docteur Woodville.
(Collection Saint-Yves-Ménard.)

cueil de plomb, trouvé bien conservé sur l'emplacement de la ci-devant église des Cordeliers. Cette momie présentait les signes évidents de la variole.

Le directeur de l'Ecole de Santé avait imbibé des fils avec la matière des boutons varioliques, et demandé au ministre l'autorisation d'acheter quatre singes et six agneaux, destinés à être inoculés avec la matière des boutons pris sur la momie (1). Il consulta, en outre, l'Ecole de Santé pour des expériences à faire sur des animaux, puis sur des criminels condamnés à mort (2).

L'assemblée voulut bien autoriser le directeur à faire des expériences sur des animaux, mais auparavant elle arrêta que la momie serait examinée par des commissaires, qui en feraient un rapport. Quant à la demande d'expérimenter sur des criminels, l'assemblée remit à y statuer, « après les observations que donneront lieu de faire les essais sur les animaux. »

Le ministre autorisa l'achat d'un seul singe, pour la somme de 200 francs. L'Ecole en fit venir deux autres, par l'occasion de conducteurs d'éléphants et autres animaux venant de Hollande (3).

Au mois de ventôse an VII, le commissaire des

(1) *France Médicale*, n° 16, 25 août 1901, 293.

(2) *Id.*, *ibid.*, 297.

(3) Nous possédons une lettre autographe, datée du 27 messidor an IV, adressée par le ministre de l'Intérieur « aux citoyens composant l'Ecole de santé de Paris », dans laquelle



LE NEC PLUS ULTRA.

Le Cen Marchelli chirurgien de Genes, a decouvert que l'inoculation de la Clavelee ou petite verole des Brebis, preservoit plus surement et plus doucement de la petite verole que la vaccine. Les observations sur cette nouvelle découverte paroitront d'ici a peu de tems et ne manqueront pas d'exciter, parmis les partisans de la vaccine le scandale que l'introduction de celle-ci excita parmi les inoculateurs, et ceux-ci dans l'ancienne faculté. Tel est le sort de toutes les decouvertes Galilée fut condamne par l'inquisition, Harvey fut traité de visionnaire par ses confreres et Descartes est mort loin de son pays.

A Paris chez Depeuille *Rue des Mathurins, Sorbonne aux deux Pilastres d'Or*

Deposé à la Bibliothèque Nationale

CARICATURE CONTRE LA VACCINE : *Le Nec plus ultra* (Collection SAINT-YVES-MÉNARD).

guerres mettait à la disposition de l'Ecole, pour ses expériences d'inoculation, des chevaux de réforme qui se trouvaient à Vaugirard et qui étaient destinés à l'abattoir.

Si l'on nous demande, après ce qu'on vient de lire, qui a introduit la vaccine en France, nous répondrons que les expériences que nous venons de rapporter étant restées sans résultats pratiques, c'est à un personnage dont le nom doit être honoré, à un philanthrope éclairé, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, que doit en être restitué tout le mérite.

le ministre informe ces derniers, que les trois moutons qu'il a mis à leur disposition ne suffisant pas pour les expériences qu'ils se proposent de faire relatives à l'inoculation du virus variolique, il a donné des ordres au régisseur du domaine national de Sceaux, pour leur en délivrer trois autres.

TABLEAU

Des Noms, Prénoms, Ages et Demeures des douze Enfans précédemment vaccinés, soumis avec succès à la contre-épreuve de l'inoculation variolique faite en séance publique le 24 Messidor an IX, par les soins et sous la surveillance du Comité médical de Vaccine établi à Reims en Vendémiaire an IX.

1.° Antoine ANGENOUX, âgé de cinq ans et demi, demeurant rue d'Oignon, n.° 19; vacciné le 23 Vendémiaire an IX.

2.° Nicolas THIROUX, âgé de trois ans et demi, rue du Clou-dans-le-fer, n.° 11; vacciné le 14 Brumaire.

3.° Pierre GUÉRIN-HUART, âgé de trois ans, rue du Puits-Taira, n.° 5; vacciné le 23 Brumaire.

4.° Joseph PERREAU, âgé de huit ans et demi, rue de la Poissonnerie, n.° 22: vacciné le 29 Brumaire.

5.° CONSTANT, âgé de six ans et demi, rue du Parvis, n.° 8; vacciné le 10 Frimaire.

6.° Pierre SART-GIOT, âgé de deux ans, rue de la Chasse, n.° 7; vacciné le 23 Frimaire.

7.° Marie-Josephine GARDAN, âgée de neuf ans, en la Maison ci-devant dite des Orphelins; vaccinée le 11 Nivôse.

8.° Marie-Nicolle MAIRE, âgée de cinq ans, au local précédent; vaccinée le 11 Nivôse.

9.° Marie-Anne-Jacqueline GARDAN, âgée de cinq ans et demi, au même local; vaccinée le 18 Nivôse.

10.° Vincent-Louis-Joseph LEMOINE, âgé de six ans, rue du Marché à la Laine, n.° 8; vacciné le 8 Ventôse.

11.° Margueritte-Josephine AUGUSTINÉ, âgée de quatre ans et demi, rue de la Poissonnerie, n.° 24; vaccinée le 12 Germinal.

12.° Adelaïde DOCQUIERE, âgée de six ans, rue Suzain, n.° 10; vaccinée le 24 Germinal.

Aucun des Enfans ci-dessus désignés, inoculés de la petite vérole par la méthode des piqûres, n'en a été atteint.

Nota. Les personnes curieuses de lire et consulter les procès verbaux des séances publiques du Comité médical, en date des 24 Messidor, 1.er et 11 Thermidor an IX, pourront s'adresser, rue de la Poissonnerie, n.° 4, au Citoyen CAQUÉ, Médecin, Président du Comité, chez lequel les minutes en sont déposées.

Certifié véritable par Nous Membres du Comité médical de Vaccine; à REIMS, *le* 11 *Thermidor an* IX *de la République Française.*

Signé CAQUÉ, *Président;* NAVIER, DEMANCHE, HUSSON, et DUQUENELLE.

Tableau comparatif des résultats de l'inoculation et de la vaccine (Collection de l'auteur.)

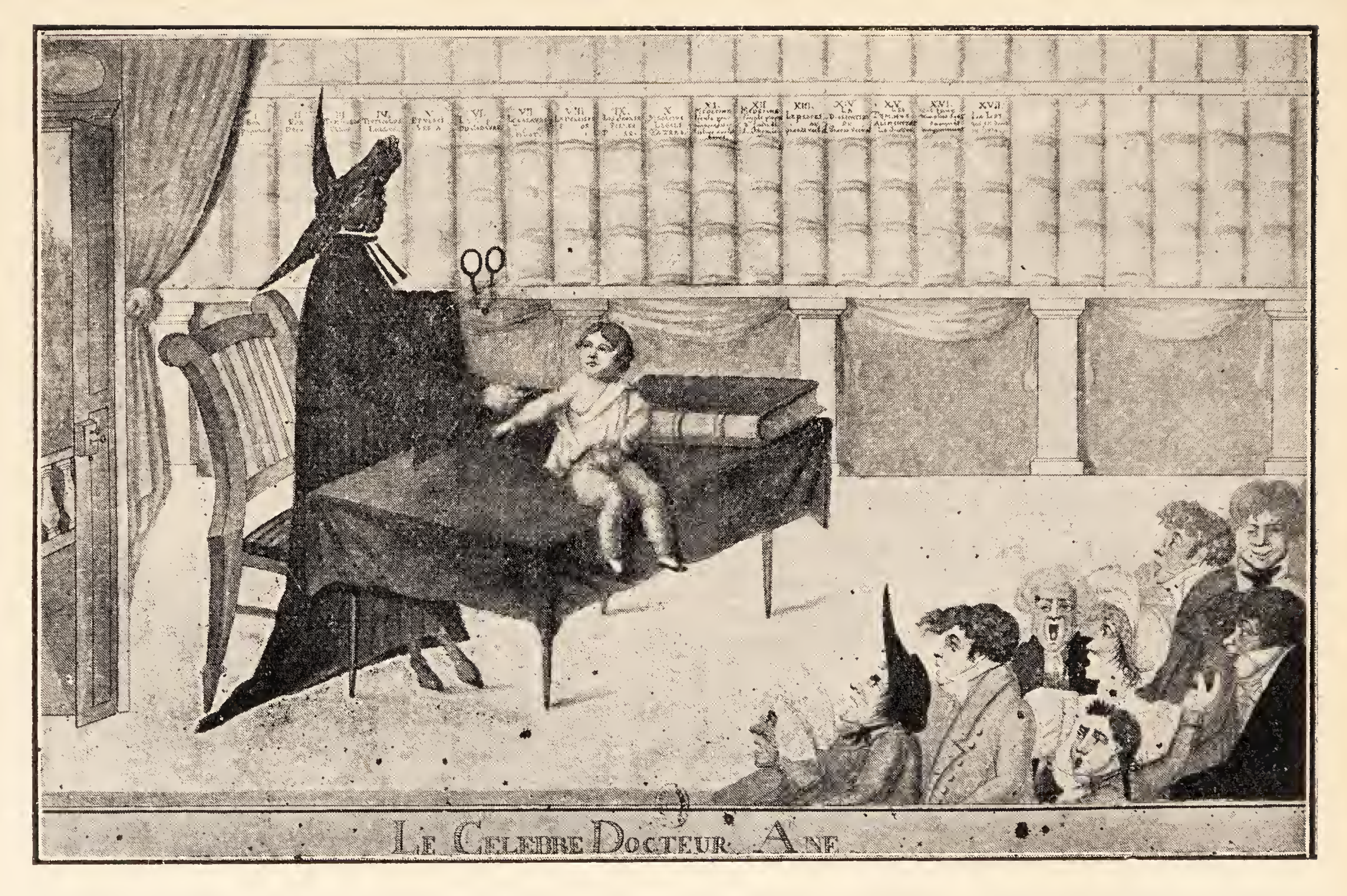
VIII

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, VULGARISATEUR DE LA VACCINE EN FRANCE

Ancien officier, puis agriculteur, La Rochefoucauld-Liancourt avait, à son retour d'Amérique, où il s'était exilé lors de la Révolution, séjourné quelque temps en Angleterre. Témoin des heureux résultats obtenus par Jenner et ses émules, il résolut d'en faire profiter sa patrie. Le 11 mai 1800, il communiquait à un certain nombre d'amis et de médecins ses impressions sur la découverte de Jenner et, encouragé par eux, il ouvrait une souscription, pour la création, à Paris, d'un Institut de vaccine.

En même temps, il était décidé qu'il serait constitué un Comité purement médical, pour faire les expériences et recueillir les observations. Peu après (30 mai), était nommé le Comité chargé de pratiquer la vaccination et d'en constater les effets.

Le ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, le



CARICATURE CONTRE LA VACCINE : *Le Célèbre Docteur Ane* (Collection HENNIN : *Bibl. Nationale*, Estampes)..

préfet de la Seine, Frochot, donnaient l'autorisation de mettre les hôpitaux à la disposition des expérimentateurs (1) ; tandis que le ministre des Affaires étrangères, M. de Talleyrand, et le commissaire de la République en Angleterre, intervenaient pour obtenir de l'Institut vaccinal de Londres le précieux virus.

Un premier envoi de vaccin partit de Londres le 29 mai 1800. Les premiers essais ne réussirent pas : trente enfants furent soumis sans succès à l'inoculation. Sur ces entrefaites, le Dr Woodville, qui dirigeait, à Londres, l'hôpital de la vaccine, arrivait à Paris, pour diriger les opérations du Comité de vaccine. Il ne réussit pas davantage.

On s'avisa alors de faire venir de Boulogne-sur-Mer, où le Dr Woodville avait vacciné plusieurs

(1) A la même époque, le Ministre approuva le plan, qui lui avait été présenté par l'Ecole, d'une nouvelle clinique d'inoculation. L'administration des hospices civils fut invitée à se concerter avec les citoyens Pinel et Le Roux, au sujet de la préparation des lits nécessaires à recevoir les enfants destinés à servir au cours de clinique variolique, que l'Ecole demandait d'ouvrir à la Salpêtrière. L'Ecole de Santé de Paris fut chargée de la rédaction d'une circulaire, à adresser aux officiers de santé des départements, dans le but de recueillir les faits propres à former des tableaux comparatifs, devant servir à fixer l'opinion publique sur les avantages réels de l'inoculation. Portal, Fourcroy, Hallé et Huzard furent désignés par l'Institut, pour faire des expériences conjointement avec l'Ecole de Médecine, sur l'inoculation de la vaccine ou variole des vaches. L'Ecole désigna Pinel ; les expériences commencèrent le 2 pluviose an VIII, à la Salpêtrière. (*France médicale*, loc. cit.).

personnes avec succès, du vaccin frais, à l'aide duquel on put reprendre les opérations, qui, cette fois, réussirent pleinement. Dès lors, toutes les villes de France fondèrent des Comités analogues à celui de Paris.

Il semblerait que ce soit à Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure) qu'aient été faits les premiers essais de vaccination publique, par un de nos compatriotes. A. Duplaix-Destouches a, en effet, établi, dans le *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1er janvier 1888), que le premier vaccinateur français fut BOBE-MOREAU, qui, en l'an VIII de la République, était professeur de botanique à Rochefort.

Esprit distingué, Bobe-Moreau fut le traducteur de Stoll ; il fut l'un des premiers qui ait entrepris la résection des extrémités osseuses et qui ait laissé un mémoire sur ce mode d'opération ; il fut enfin directeur du Service de Santé de la Marine.

En l'an VIII, Bobe-Moreau écrivait à Auguste Pictet, de Genève, qui, à cette date, avait déjà du vaccin en sa possession. Il le priait de lui envoyer, en même temps, des instructions détaillées. Le 7 germinal, des fils imprégnés de virus de la onzième génération génevoise arrivaient à Rochefort. Bobe-Moreau l'inocula aussitôt, de telle sorte que ses expériences précédèrent celles qui furent faites à Paris quelque temps plus tard. Il publia en même

temps (33 pages in-8°) un mémoire sur la vaccine, que Guillemardet, préfet de Saintes, fit répandre dans toutes les mairies, pour populariser l'usage de la nouvelle méthode.

Ces faits historiques furent communiqués à l'Académie de Médecine le 6 février 1897. M. Hervieux les commenta, sans en contester l'exactitude ; mais il s'étonna, avec quelque virulence, que l'on cherchât à ravir au duc de La Rochefoucauld-Liancourt l'honneur de l'introduction en France de la vaccine. Il plaida même à côté, reprochant à Bobe-Moreau « le rôle lamentable qu'il « a joué sous la Terreur, son caractère ombrageux, « difficile et jaloux, sa versatilité, les écarts de sa « vie privée. »

Tout cela importait peu. Bobe-Moreau fut un précurseur et, sans chercher en quoi que ce soit à diminuer la gloire du duc de La Rochefoucauld, il n'est que juste de citer le nom du médecin rochefortais.

L'étranger suivit le mouvement qui était parti de la France.

En décembre 1800, l'Espagne connaissait les bienfaits du vaccin. Un médecin anglais vaccinait les soldats de Gibraltar et de Malte et s'arrêtait pour vacciner à Naples et à Palerme.

On vaccina dans l'Inde, en Turquie et en Russie.



De La Rochefoucauld-Liancourt, Vulgarisateur de la Vaccine en France

En 1802, le Parlement britannique accordait à Jenner une récompense de 750.000 francs ; l'empereur de Russie lui faisait parvenir un cadeau.

En Suisse, à Genève, Odier, qui n'avait pas pratiqué moins de six cents vaccinations, remarquait que, quand la vaccine et la variole coexistent chez le même sujet, la première se déclare bien plus tôt que l'autre, dont elle atténue la malignité. Certains ayant prétendu que la vaccine ne mettait pas à l'abri de la petite vérole naturelle, d'autres réfutèrent l'objection, en montrant, par des exemples, que la vaccine immunisait au moins temporairement.

Les médecins allemands restaient partagés sur la question. A Vienne, le docteur chevalier de Carro se montra un des adeptes les plus convaincus de la méthode de Jenner. Il faisait parvenir le virus inoculable dans les contrées les plus lointaines ; il en expédia jusqu'à Bagdad !

Un médecin de Nancy, le docteur Valentin, témoigna d'un zèle analogue : en 1801 et 1802, il vaccinait avec succès la vache, la chèvre, l'ânesse, le mouton, le chien, et, avec tous ces vaccins, il inoculait l'homme.

Un rapport de Hallé, fait à l'Institut national, le 14 mars 1803, et présenté au Premier Consul (1),

(1) *Mémoire présenté au premier Consul, sur la nécessité*

détermina le ministre de l'Intérieur, Chaptal, à adresser à tous les préfets une circulaire, ayant pour but d'obtenir d'eux les renseignements relatifs à la vaccine et aux épidémies varioliques. Le Comité fut chargé de correspondre avec eux sur cette matière. Tous ces renseignements étaient centralisés au ministère de l'Intérieur (1).

Au mois de mai de la même année (1803), l'évêque de Versailles (2) avait été consulté, par un médecin de cette ville, sur le point de savoir si la vaccine n'était pas contraire à la religion. Ce préservatif, emprunté à un animal, choquant plusieurs esprits, on se demandait si cette pratique était conforme aux lois religieuses. L'évêque Charrier de La Roche se prononça pour l'affirmative dans les termes suivants :

Versailles, 22[e] fructidor an 10 (3).

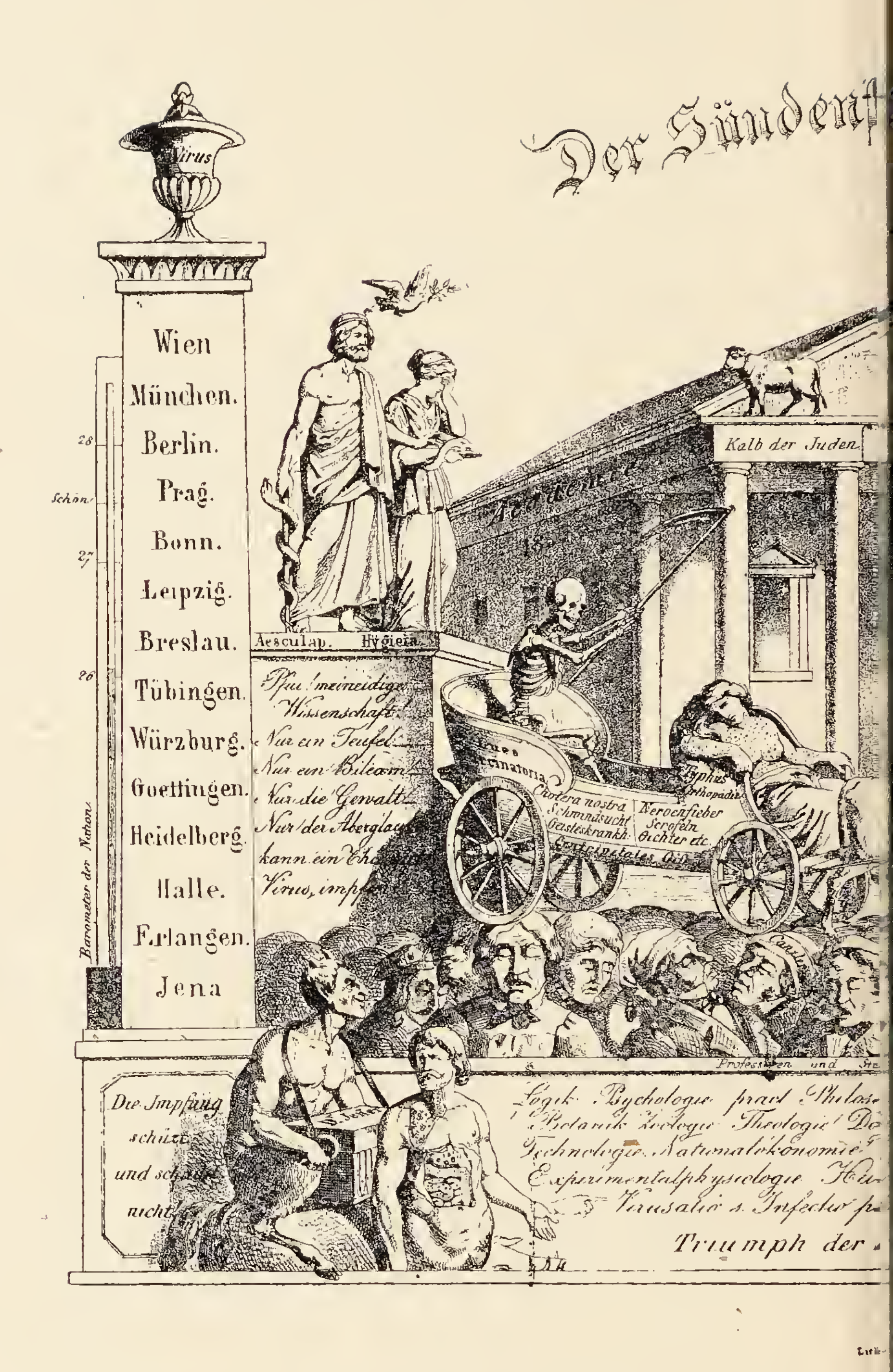
Le cas de conscience sur lequel vous me consultès,

et les moyens de répandre la vaccine en France. Paris, Le Normant, an XI, 1803. In-8 de 32 p.

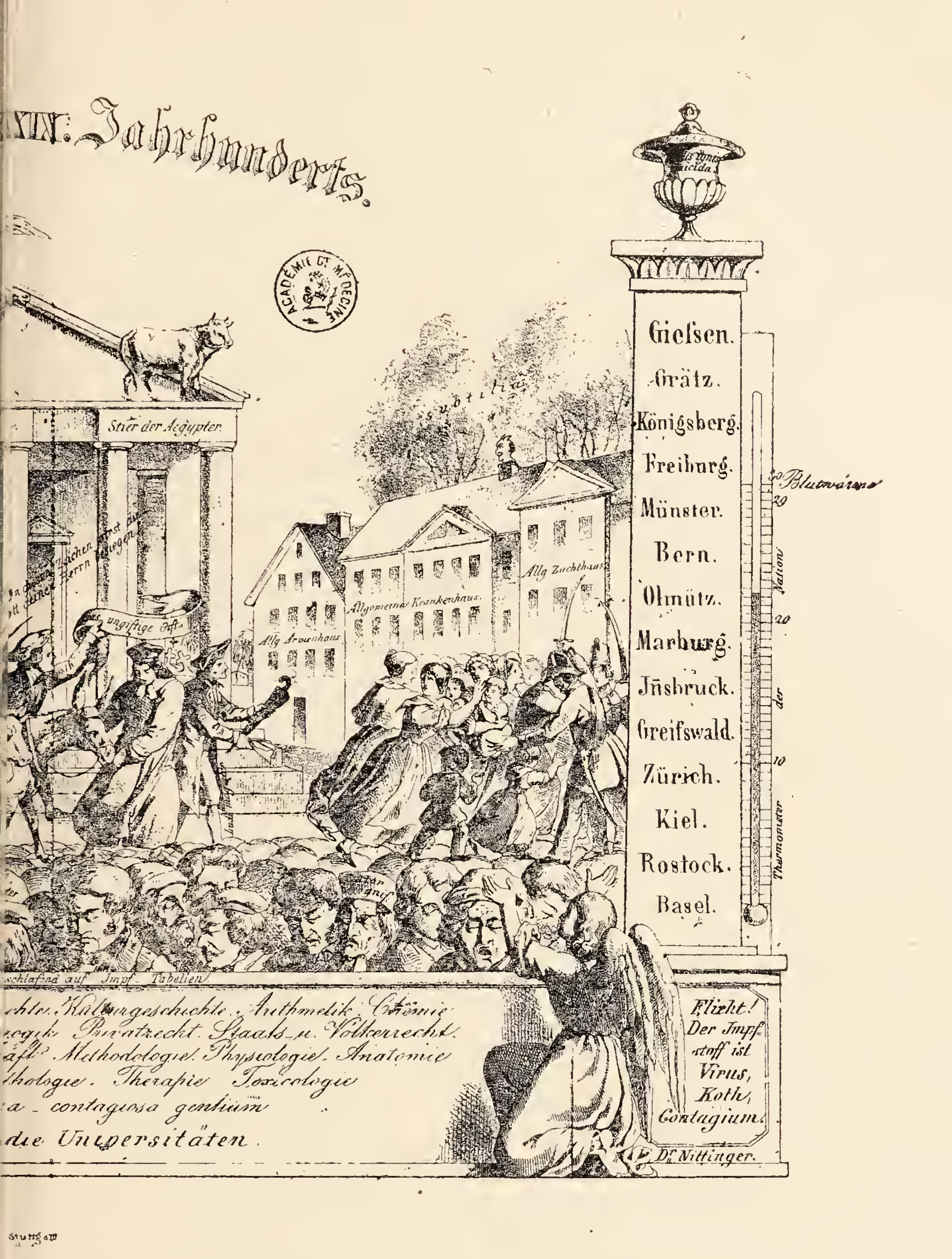
(1) *Journal d'Hygiène*, 5 novembre 1896.

(2) Louis Charrier de la Roche, né à Lyon, le 17 mai 1738, fut grand-vicaire dans sa ville natale, sous l'archevêque Malvin de Montazet. En 1789, il fut élu député aux Etats-Généraux par le clergé de Lyon ; il prêta serment, en 1791, à la constitution civile du clergé, et fut nommé évêque constitutionnel de la Seine-Inférieure. Il donna sa démission le 26 octobre 1791 et se retira à Lyon. Après la Terreur, il se réconcilia avec le Saint-Siège et fut pourvu, le 9 avril 1802, de l'évêché de Versailles. (*Revue des documents historiques*, 6[e] année, 1879, 153).

(3) 9 septembre 1802.



Caricature allemande contre la
(Collection



Triomphe de la Vaccine sur l'Université.
lémie de Médecine.)

Monsieur, n'est pas nouveau. Il fut proposé il y a plus de 30 ans pour l'inoculation de la petite vérole ; comme des personnes scrupuleuses crurent voir dans cette précaution la communication d'une maladie qui pourroit donner la mort et, par conséquent, une action défendue par la loi de Dieu, la faculté de théologie fut consultée par l'autorité supérieure ; avant de donner sa décision, elle désira que la faculté de médecine s'expliquât sur les avantages et les dangers de l'inoculation. L'avis de cette dernière fut tout en faveur de cette opération salutaire, qui ne lui présentoit que des moyens de salut et un préservatif assuré contre les ravages multipliés de la maladie qu'il s'agissoit de prévenir et il parut décidé qu'au moyen des préparations par lesquelles on dispose les sujets à être inoculés, eu égard à l'âge, au tempérament et aux autres circonstances qui faisoient juger du succès de l'inoculation, cette découverte étoit utile et précieuse pour l'humanité, et que s'il en est résulté quelques accidens, ils étoient si rares et si étrangers à l'inoculation même, qu'on ne pouvoit les attribuer qu'à la faute de celui qui n'avoit pas assez consulté les dispositions du sujet devenu victime de l'inoculation.

D'après cette décision, la Sorbonne ne prononça pas doctrinalement sur ce point ; mais son silence fut regardé comme une approbation du procédé, dans l'ordre de la conscience, puisque jugeant que l'avis de la faculté de médecine devait précéder le sien, c'étoit pour diriger celui-ci sur celui-là que cet ordre fut gardé.

Or, si l'on peut croire que l'inoculation est permise dans l'ordre de la religion, comme elle est prudente et salutaire dans l'ordre de la santé, à plus forte raison la découverte de la vaccine doit-elle jouir du même privilège et réunir les mêmes caractères. D'après ce que les



Caricature contre la Vaccine : *L'Origine de la Vaccine* (Collection Saint-Yves-Ménard).

papiers publics nous en apprennent, non seulement elle préserve de la petite vérole naturelle, mais encore elle en détruit le germe. Si cela est, et l'expérience nous l'apprendra, ce seroit un présent inappréciable que la Providence auroit fait à la Société. Il paroit que la vaccine n'est même pas une maladie, qu'elle a ses préparations comme l'inoculation et qu'à peine elle est sentie par ceux qui se soumettent à cette épreuve. Dès lors ne peut-on pas placer l'une et l'autre dans la classe des remèdes de précaution qui sont très légitimes et très salutaires tout ensemble ? Une saignée, une médecine, sont destinées à rétablir la santé comme remèdes ; cependant il peut en résulter des effets contraires et la mort même, quand elles sont mal appliquées ; une opération chirurgicale a pour but de sauver la vie au malade qui la subit ; combien de malades périssent dans l'opération même ! Néanmoins, personne ne s'est avisé de contester la légitimité de ces remèdes dans l'ordre de la religion. Je pense donc et je suis très porté à croire qu'il en est de même de la vaccine, d'après ce que j'en ai lu dans les papiers publics. Je soumets toutefois mon opinion à des théologiens plus éclairés que moi ; mais je suis disposé à persévérer dans mon opinion jusqu'à ce que l'on m'en fasse appercevoir le vice ou le danger. Quand on est consulté, on doit un avis à celui qui consulte ; tel est le mien sur cette matière.

Agréès, je vous prie, Monsieur, mes salutations respectueuses.

† LOUIS, Evêque de Versailles.

A Monsieur, Monsieur Duchesne, professeur d'histoire naturelle à Versailles.

L'exemple de l'évêque de Versailles ne fut pas



Caricature contre la Vaccine : *La Dindonnade* (Collection du Dr Chatïnière).

isolé : le haut clergé se montra, en général, favorable à la vaccination, et les archevêques, de même que les évêques, furent les meilleurs auxiliaires du Comité de vaccine (1).

Un des membres les plus actifs de ce Comité fut le célèbre Guillotin, qui, le 30 vendémiaire de l'an XII, était admis à l'audience du Premier Consul, pour lui offrir, au nom du Comité central de vaccine, dont il était membre, le rapport général sur cette nouvelle méthode d'inoculation. Le citoyen Guillotin s'exprima dans les termes suivants, que nous a conservés le *Moniteur* du 16 brumaire an XII (8 novembre 1803) :

Citoyen Premier Consul,

Le Comité central de vaccine, établi par une société de souscripteurs, a l'honneur de vous présenter son rapport général sur la nouvelle méthode d'inoculation inventée par le docteur Jenner, et apportée par le citoyen Larochefoucault-Liancourt, à Paris, où elle a reçu le plus favorable accueil des savans et des bons citoyens.

Par trois ans de travaux assidus de ses membres et de ses nombreux coopérateurs, le comité est heureusement parvenu à démontrer l'excellence de cette méthode, à en perfectionner et propager la pratique, à en régulariser et assurer à jamais la marche, soit en France, soit

(1) Cf. une lettre de Cl. Le Coz, archevêque de Besançon, à M. Husson, secrétaire du Comité central de vaccine, dans l'*Amateur d'autographes*, 15 octobre 1899, 211.

dans les pays étrangers. Ainsi se réalisera l'espérance que nous avions conçue de voir la vaccine anéantir le fléau le plus destructeur et le plus affreux qui jamais ait ravagé la terre.

Nous n'en doutons plus, citoyen Premier Consul, la petite vérole disparaîtra ; avec elle disparaîtront ces hideuses difformités, ces infirmités cruelles, cette horrible contagion si souvent suivie d'une fin funeste. Les races futures seront améliorées, elles seront embellies.

Mais pour produire rapidement un si grand bienfait, cette précieuse découverte avait besoin d'être protégée. Elle n'a cessé de l'être, citoyen Premier Consul, sous votre gouvernement. N'était-il pas de la destinée de votre Consulat de réunir à tous les genres de gloire, tous les avantages qui peuvent donner de l'éclat à la France et faire le bonheur du monde ?

Sans aller jusqu'à dire que Bonaparte a été l'initiateur de la vaccine en France, la vérité historique oblige à reconnaître que c'est sous le Consulat et avec l'appui moral du Premier Consul que la vaccine a été importée et accueillie avec faveur dans notre pays.

IX

LE COMITÉ DE VACCINE. — NAPOLÉON ET JENNER. — LE PLUS ANCIEN DOCUMENT CONNU SUR LA VACCINATION ANIMALE.

Le 4 avril 1804, Chaptal fondait une Société nouvelle, qui prit le nom de *Comité central* (1), et fut composée des membres de l'ancien Comité, de savants et de fonctionnaires. Dès lors, tous les établissements d'instruction publique, les hôpitaux, les ateliers, l'hospice des Enfants-Trouvés, les sages-femmes, les jurys médicaux, les sœurs de charité, concoururent, sur tous les points de la France, à y propager la vaccine. Les préfets et les médecins transmettaient, chaque année, au ministre leurs rapports sur ce sujet.

(1) Lorsque, par ordonnance royale du 20 décembre 1820, l'Académie de Médecine fut fondée, c'est à cette Compagnie que les attributions du Comité central furent transférées. Mais le Comité central resta en fonctions jusqu'en 1823, époque à laquelle il fut dissous, et l'Académie est restée en possession de la direction de la vaccine jusqu'à ce jour.



SEPT CONTRE UN, OU LE COMITÉ DE LA VACCINE !

CARICATURE CONTRE LE COMITÉ DE LA VACCINE.

(Collection de l'auteur.)

A dater de l'époque où le Comité central a été constitué définitivement par Chaptal, les rapports annuels de ce Comité furent soumis à l'Empereur, qui décréta, le 16 mars 1809, la conservation obligatoire du vaccin dans les principales villes de France (1).

Napoléon fut et resta un des plus sincères admirateurs de Jenner : en 1804, il lui avait envoyé une grande médaille, et Jenner profita des bonnes dispositions du Premier Consul à son égard, pour lui demander la grâce de deux de ses concitoyens (2).

En 1809, il fut question de créer une sorte de moniteur officiel, aux frais de l'Etat, pour vulgariser les bienfaits de la vaccine. Une lettre du ministre de l'Intérieur de l'époque, lettre que nous avons toutes raisons de croire inédite, adressée au rédacteur du *Moniteur*, M. Santo, nous paraît digne de figurer dans cet historique de la vaccine ; elle est datée du 29 juin 1809 :

Monsieur,

Le gouvernement a le désir de propager autant qu'il est possible la découverte de la vaccine ; de la populariser par une foule de moyens ; et d'en étendre partout les bienfaits. Un de ces moyens est la publication d'un bulletin médical qui serait consacré tout entier à cette partie ;

(1) *Journal d'hygiène*, 5 novembre 1896.
(2) V. *the British medical journal*, juin 1906.



Caricature contre la Vaccine : *La Vaccine ou l'Inoculation à la mode.*
(Collection du Pr R. Blanchard.)

il paraîtrait tous les mois et serait composé d'une feuille in-8°. On l'imprimerait dans un journal de médecine, qui est rédigé par MM. Corvisart, Le Roux et Boyer ; mais le journal de médecine n'arrive que dans les mains des gens de l'art ; il n'atteint pas le peuple : les journaux ordinaires l'atteignent seuls. Il serait donc à souhaiter que tous les mois le *Journal Officiel* pût insérer, dans un ou deux numéros, le numéro du bulletin de la vaccine.

Il serait recommandé aux autres journaux de copier ce bulletin en deux ou trois jours à leur choix dans la première semaine qui suivrait la publication par le *Moniteur*. Et par ce moyen, l'instruction, les exhortations et les exemples relatifs à la pratique de la vaccine parviendraient sans frais et d'une manière sûre à toutes les classes de la Société, dans les campagnes et dans les villes.

Je vous invite, Monsieur, à me faire connaître vos vues à cet égard et à me faire part des difficultés que ce projet rencontrerait et des facilités que je pourrais trouver pour la réalisation de cette invention.

J'ai l'honneur de vous saluer.

CRETEL.

L'année suivante marque une date dans l'histoire de la vaccine : c'est en 1810 que paraissait, à Naples, le mémoire de Gennaro Galbiati (1), qui est le plus ancien document connu sur la *vaccination animale*. Cette pratique spéciale de vaccination, écrit

(1) *Memoria sulla inoculazione vaccina, coll'umore ricavato immediatemente dalla vacca, precedentemente inoculata.*

E. Chambon, dans la préface dont il a accompagné la traduction française (1) du mémoire de Galbiati, resta près de soixante ans limitée à son pays d'origine ; elle ne sortit de son isolement qu'en 1864, à la suite du Congrès médical de Lyon, « pour sauvegarder les bienfaits de la vaccine, compromis par le danger reconnu de la transmission de la syphilis par la vaccination humaine. »

Dès 1804, Michel Troja, chirurgien des hôpitaux et de la famille royale à Naples, avait commencé à inoculer le vaccin de l'homme à la vache, et le reprenait ensuite sur la vache pour le reporter à l'homme. Le vaccin, disait-il, n'était pas une maladie de l'homme ; il convenait de lui rendre, sur son terrain naturel, l'activité qu'il perdait, pensait-il, par son passage à travers plusieurs générations de vaccinations heureuses. Ce qui constitue le mérite de Troja, c'est d'avoir fait de ce procédé, déjà mis en usage par Husson et Tessier, de Paris, « une méthode régulière pour servir à ses vaccinations, publiques et privées. » Un élève de Troja, Galbiati, put donner à la méthode, qu'il désigna lui-même sous le nom de *vaccination animale*, toute la sécurité nécessaire à la propagation régulière de la vaccine.

(1) *Mémoire de Gennaro Galbiati sur la vaccination animale à Naples, en* 1810, par E. Chambon. Paris, J. Rueff, éditeur, 1906.

La vaccination animale fut très attaquée, et c'est pour répondre aux attaques de ses contradicteurs que Galbiati publia son mémoire de 1810.

Il n'était que juste de rendre hommage à Gennaro Galbiati, précurseur des Chambon (1) et des Saint-Yves-Ménard (2), les vulgarisateurs les plus ardents de cette méthode de la vaccination animale, qui peut être considérée comme le dernier mot du progrès, en matière de préservation de cet horrible fléau qu'est la petite vérole naturelle.

(1) Le premier service régulier de vaccination par le vaccin de génisse a été organisé par M. Chambon dès le mois de décembre 1864. Vingt ans auparavant, une tentative du Dr James dans le même but avait échoué.

(2) Nous tenons à remercier à cette place le Dr Saint Yves Ménard, de l'Académie de médecine, de la bonne grâce avec laquelle il nous a communiqué la plupart des gravures ou caricatures qui nous ont permis d'illustrer notre texte, et aussi des documents variés que nous devons à son obligeance, notamment du mémoire de Galbiati, et de l'ouvrage intitulé *History and Pathology of Vaccination* (London, 1889), si important à consulter pour l'histoire de la vaccine.

X

ADVERSAIRES DE LA VACCINE. — LA VACCINE EN CARICATURES.

Nous ne voulons ni dénombrer les adversaires de la vaccine, ni exposer les arguments dont ils ont prétendu accabler la découverte de Jenner ; nous ne rapporterons que quelques traits et anecdotes qui s'y rapportent.

Si cette innovation n'eût rencontré que des partisans ; si nulle voix discordante ne s'était élevée dans un concert d'éloges, il faudrait s'en étonner comme d'un prodige sans pareil. Quelle vérité n'a pas été, en tous temps, combattue ? Quel inventeur n'a rencontré sur sa route des détracteurs ? Jenner et ses adeptes ne pouvaient espérer un sort meilleur.

Nous avons vu que, quand l'inoculation fut introduite à Londres, un curé la traita en chaire d'invention du diable et soutint, avec le plus grand



CARICATURE CONTRE LA VAC
(Collection



Malheurs de la Vaccine
S-MÉNARD).

sérieux, que la maladie de Job n'était que la petite vérole, que lui avait inoculée Satan. Un chirurgien français alla jusqu'à dire qu'elle était « un présent de Pitt et Cobourg ! »

A entendre certains médecins, « l'inoculation de la vaccine était un attentat contre le genre humain, une pratique désastreuse, homicide, tendant à ravaler le roi de l'univers jusqu'au rang des animaux, à faire subir aux dames la métamorphose de la nymphe Io, à planter sur le front des hommes la coiffure de Jupiter Ammon. »

Les adversaires de la vaccine eurent surtout recours à l'image et nos lecteurs peuvent voir quelle profusion de caricatures ont éclos à cette occasion. Encore, sommes-nous loin d'avoir tout publié.

Dans un livre intitulé : *La Vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance*, se trouvent deux belles estampes en couleur, dont l'objet est d'impressionner le lecteur, par la représentation multiple qui découle de la pernicieuse pratique de la vaccine : deux enfants, diaprés de pustules, de tumeurs et d'ulcères, sont, au dire d'un contemporain, d'une horreur presque aussi magnifique que les planches qui décorent l'ouvrage d'Alibert sur les maladies de peau.

Mais voici le bouquet : la vaccine est accusée non pas seulement de défigurer, mais de transfor-



CARICATURE CONTRE LA VACCINE : *Admirable effet de la Vaccine.*
(Collection du Pr R. BLANCHARD.)

mer l'homme en animal. Pour ne pas être taxé d'exagération, citons les textes :

Au commencement de janvier 1805, la petite vérole étant dans le village, écrit le Dr Rowley, cet infortuné (l'enfant dont il est question), ne tarda pas à en être attaqué de la manière la plus alarmante. Il fut couvert de taches noirâtres, mêlées de pourpre et d'autres symptômes de putridité. M. Mosely, qui le premier découvrit les erreurs du système de la vaccine, vit l'enfant dont je viens de parler dans cet état. Il observa que le visage de l'enfant paraissait se transformer et prendre en *quelque sorte la forme d'une tête de vache.*

Le même docteur Rowley soutenait que le projet d'exterminer la petite vérole était « impie et attentatoire à la majesté de Dieu » : car, ajoutait-il, « la petite vérole vient du ciel, comme tous les fléaux qui nous affligent ; et se révolter contre la petite vérole, c'est se révolter contre le ciel même ». Avec cette théorie, il n'y aurait plus qu'à se soumettre sans résistance aux décrets de la Providence.

Mais si aucune maladie n'arrive sans la permission de Dieu, pourquoi les dévots se feraient-ils saigner, purger et clystériser comme les autres, objecte un partisan de la découverte de Jenner ; pourquoi plusieurs saints, saint Luc, saint Côme et saint Damien, pour ne citer que les plus connus, n'ont-ils pas dédaigné d'exercer la médecine ? Et



Caricature contre la Vaccine : *Les Etrennes de la petite Vérole.*

si l'Eglise a des remèdes pour les maladies de l'âme, a-t-elle jamais prétendu empêcher qu'on recoure aux médecins pour les maladies du corps ?

Voici un autre ordre d'arguments, qui ne sont pas de moindre valeur.

Un ancien officier d'artillerie, portant le nom de Carnot, entend prouver que la petite vérole est un fléau naturel ; qu'il est téméraire, autant que dangereux, de vouloir la prévenir : donc, il devient inutile de s'insurger contre la fatalité, et il n'y a plus qu'à attendre, les bras croisés, l'évolution du mal. La vaccine, selon cet auteur plus paradoxal qu'il ne veut le paraître, ne fait que déplacer le mal, en répercutant à l'intérieur des organes un virus qui s'épanouissait à l'extérieur, et elle le transforme en scrofules, en tuberculose, et plus spécialement (?) en fièvre typhoïde. L'opinion valait d'être rapportée, pour son originalité.

Ce qu'on a observé en Algérie, au début de la conquête, ne mérite pas moins d'être relaté. Les détails que l'on va lire et que nous empruntons à notre confrère Bertherand (1), sont, à cet égard, des plus suggestifs.

Les services de santé de Koléah, Blidah, les Affaires Arabes de Cherchell, Boghar, Médéah, Orléansville, Tlemcen, Nemours, Bône, Djidelli, etc.,

(1) *Médecine et Hygiène des Arabes*, 441 et suiv.



La Vaccine, par Dévéria (Collection Saint-Yves-Ménard).

se sont heurtés, de 1848 à 1851, aux difficultés presque invincibles, inhérentes à toutes les tentatives employées pour convaincre les Musulmans de la supériorité de la méthode française.

Les Arabes s'écriaient, ici, que la vaccine ne servait qu'à marquer leurs enfants ; là, ils refusaient ouvertement de répondre aux propositions réitérées d'inoculation préservatrice ; d'un autre côté, ils redoutaient une opération qui leur paraissait destinée à imprimer le chiffre des conquérants, en traits indélébiles, sur leurs jeunes enfants. Par ici, ils envoyaient leurs Kaïds protester et déclarer qu'ils jetteraient plutôt leurs enfants à la mer que de leur laisser imposer un signe dont le but était de les reconnaître un jour, de les enlever aux familles et les forcer au baptême chrétien ; d'autres faisaient courir le bruit qu'on voulait marquer les enfants pour la conscription. Ceux-ci repoussaient avec horreur le mélange du sang arabe et du sang chrétien ; ceux-là disaient qu'un remède puisé chez l'homme, chez un Musulman surtout, devait être plus salutaire que celui que fournit un pauvre animal tel que la vache, etc. Bref, la population arabe se montrait partout énergiquement réfractaire à la vaccination. C'est alors que le *Mobacher*, journal arabe rédigé par le bureau politique d'Alger et distribué dans les *douars*, crut devoir intervenir et calmer cette effervescence d'opposition :

A l'occasion de la pratique de la vaccine (on lisait dans le numéro du 30 mars 1849), ce remède que la bénédiction de Dieu a donné aux hommes, pour les délivrer du fléau qui a fait tant de victimes, les mensonges les plus absurdes, les calomnies les plus graves ont été proférées. Des hommes crédules y ont ajouté foi, et l'on a été obligé de suspendre l'emploi de cette utile méthode. Ainsi, quand partout les souverains musulmans, tels que l'empereur de Constantinople, le Pacha d'Egypte ; quand sur la terre même du pèlerinage, dans l'Hyémen, tous les hommes respectables par leur science et leur religion se font un devoir de propager l'emploi de la vaccine, par suite de nombreuses expériences qu'ils en ont faites sur toutes leurs populations, des malintentionnés parviendraient à faire triompher l'erreur et le mensonge ! Ce n'est pas par des paroles que nous chercherons à vous détromper, mais par des faits. Sachez qu'avant l'introduction de la vaccine en France, sur cent personnes attaquées de la petite vérole, environ quatre-vingt en mouraient ; et depuis que Dieu, inspirant une de ses créatures, a fait connaître ce bienfait merveilleux, à peine un dixième y succombe aujourd'hui. Comparez ces résultats, et décidez si les hommes qui vous détournent d'employer la vaccine sont inspirés par le génie du bien ou du mal.

Ces sages réflexions déterminèrent-elles les Arabes à se faire vacciner ? Nous manquons de renseignements pour répondre à la question.

A une époque plus rapprochée, une révolte sanglante éclatait au Brésil, à la suite du vote du règlement relatif à la vaccination obligatoire.

De violentes collisions se produisirent, à Rio-de-Janeiro, entre les adversaires de la loi et les troupes du Gouvernement. La manifestation présenta un caractère nettement révolutionnaire : il y eut de nombreux morts et blessés.

Enfin, il y a quelques années, les Suisses, dans le canton de Berne, établissaient un referendum sur l'opportunité de la vaccination. Ceux qui n'étaient pas partisans de la petite piqûre triomphèrent, et il fut décidé que personne ne serait obligé de se faire vacciner.

Au même moment, les Scandinaves prenaient une mesure opposée. Une loi était promulguée, en Suède et en Norvège, d'après laquelle on ne peut se marier légalement, qu'après production d'un certificat attestant que « la fiancée et le fiancé portent les marques d'une franche et légitime vaccine ».

Heureusement Molière n'est plus là pour se gausser de nos contradictions

CHAPITRE CINQUIEME

LA GRIPPE OU INFLUENZA

I

LA GRIPPE, MALADIE DE TOUS LES TEMPS

La grippe ! ce vocable si expressif vient-il du mot allemand *greifen,* qui signifie : saisir ; a-t-il une origine moins discutable ? Laissons aux philologues le soin d'en décider.

Par une singulière contradiction de langage, quand on prend quelqu'un *en grippe,* c'est qu'il a cessé de vous plaire, qu'il n'a plus votre sympathie ; d'autre part, être la « coqueluche » de quelqu'un, cela signifie que ce quelqu'un est « coiffé » de vous, qu'il ne jure que par vous : or, *coqueluche* et *grippe* sont deux maladies qui reconnaissent une commune origine !

Coqueluche, d'après certains étymologistes, dériverait du latin *cucullus* (capuchon) : on appelait *cuculle,* au temps jadis, le capuchon des moines ;

on disait encore *coule*, *capuce*, etc. La *cuculle* ou *coule*, dont le camail ecclésiastique actuel est une dégénération, s'entendait aussi de la robe ou tunique, garnie d'un capuchon, comme celle que conservent encore les Chartreux et les Bénédictins.

Paysans, bourgeois, grands seigneurs, princes, tous portaient la cuculle, au temps du roi Jean et de Charles V. Des magistrats, des guerriers, des courtisans, le roi lui-même, sont représentés en capuchon dans les miniatures du quatorzième siècle.

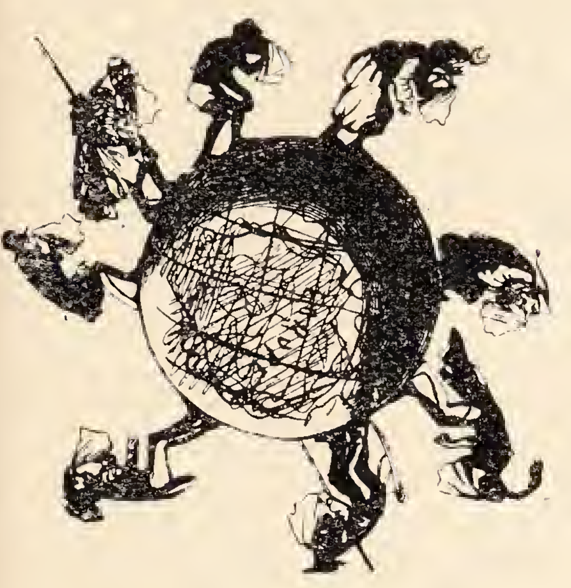
C'est du couvre-chef appelé *coqueluchon* qu'est dérivé le nom d'une maladie à laquelle les enfants sont principalement sujets : la coqueluche

On a dit que ce mot avait été *inventé* pour désigner une épidémie qui régna en France en 1510 ; la vérité est que, dès 1414, par conséquent un siècle avant la date indiquée, on s'était servi du terme en question — depuis longtemps déjà dans la langue courante —, pour caractériser une maladie « moult griève, qui généralement couroit dans Paris (1) ».

Le mal avait éclaté au mois de février, par « un vent... puant et tout plein de froidures ». Gens d'église, nobles et menu peuple, « furent tellement enrhumés et entoussés que merveilles (2) ».

(1) *Registres de MMs. du Parlement* (MEZERAY, *Histoire de France*).

(2) JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI* (Nouvelle Collection des Mémoires, édition MICHAUD et POUJOULAT).



LA GRIPPE FAISANT LE TOUR DU MONDE.



La Grippe empoignant les personnages même dans les positions les plus élevées.



John Bull, en ouvrant une caisse qui lui a été expédiée pour l'exposition de Londres, déballe la Grippe qui l'empoigne aussitôt.



Les médecins et les pharmaciens faisant tous leurs efforts pour retenir le plus longtemps possible la Grippe à Paris.

Caricatures du dessinateur CHAM contre la grippe.

Il y eut tant de personnes alitées, que l'on dut suspendre toutes procédures au Parlement et au Châtelet.

Le lundi, cinquième jour de mars, précise le greffier au Parlement (1), n'a point été plaidé (parce que) ne n'avoit aucun avocat ne procureur, ne partie ou moult peu par le Palais, pour une moult griève maladie qui généralement couroit par Paris, par laquelle la tête et tous les membres doloient et souffroient d'un moult fort rhume. » Le narrateur ajoute que lui-même ne dormit de toute la nuit, tant il souffrait « de la tête, des reins, des côtés, du ventre, des bras, épaules et jambes ». Il n'eut que le temps de rentrer à son hôtel, pour prendre le lit. Il avait été pris brusquement, en sortant de vêpres à Notre-Dame, et il avait eu de la peine à se tenir sur ses jambes, pour regagner son logis. Il garda la chambre seize jours, « sans partir de son hôtel, ou peu ».

Le mal avait gagné de proche en proche, et bientôt l'épidémie devint générale. « Plus de 100.000 personnes à Paris (furent) mises en tel état, qu'elles perdirent le boire et le manger, le reposer, et avoient très forte fièvre deux et trois fois le jour et spécialement toutes fois qu'ils mangeoient et *toutes choses leur sembloient quelconques ameres et très maulvaises et puantes ; tousjours trembloient où qu'ils fussent* (2) ». A cette anorexie si spéciale,

(1) *Journal de Nicolas de Baye*, publié par Alex. TUETEY. Paris, 1885.
(2) Journal cité, 49.

s'ajoutait une sorte d'*aboulie*, ou plutôt d'*astasie-abasie*, fort bien indiquée par l'observateur perspicace dont nous suivons la relation : « et avecques ce, qui pis estoit, *on perdoit tout le povoir de son corps*, que on n'osoit toucher à soy de nulle part que ce fust, tant estoient grevez ceulx qui de ce mal estoient attains. »

Ce qui caractérisait surtout la maladie, c'était la toux, « si cruelle à tous, jour et nuyt, que aucuns hommes, par force de toussier, furent rompus par les genitoires toute leur vie » : cette « hernie d'effort » se retrouve dans les observations modernes.

Il y eut aussi quelques accouchements prématurés : « aucunes femmes qui étoient grosses, qui n'étoient pas à terme, eurent leurs enfants... par force de tousser » : ce qui faisait « mourir à grant martire et mère et enfant ». Ceux qui avaient la chance de réchapper, « jetoient grant foison sang par la bouche et par le nez et par dessoubz, qui moult les esbahissoit et *néanmoins personne n'en mouroit* ». Ces congestions pulmonaires non mortelles ont été notées par les pathologues modernes, de même que la convalescence prolongée : « Si fût-il plus de six semaines après avant qu'on feust nettement guéry. » Cette épidémie de 1414, dont aucun « fisissien » ne sut « dire quel mal c'était », offre bien des analogies avec notre grippe.



Caricature contre la Vaccine : *Les Bienfai*



etite Vérole (Collection SAINT-YVES-MÉNARD).

Treize ans plus tard, le mal reparaissait, mais sous une apparence quelque peu différente ; il se manifesta surtout par une douleur de reins telle, que les médecins la prirent pour la gravelle, tant à cause de la souffrance vive qu'éprouvaient les sujets atteints, que de sa localisation.

Les malades avaient plusieurs accès ou force frissons dans la même journée ; et on était huit, dix ou quinze jours sans pouvoir ni manger, ni boire, ni dormir, « les uns plus, les autres moins ; après ce, venoit une toux si très mauvaise à chascun que, quand on estoit au sermon, on ne povoit entendre ce que le sermonneur disoit », à cause du bruit que faisaient les tousseurs.

Dans la rue, on s'abordait par cette phrase sacramentelle : « As-tu point eu de la *dando ?* » Et si l'interpellé répondait négativement : « Or te garde bien, lui répliquait-on, que vrayment tu en gousteras ung morcelet » ; et on avait chance de ne se point tromper, car « il fut peu... petit ou grant, femme ou enfens, qui n'eust en ce temps ou assès (accès) ou frissons, ou la toux qui trop duroit longuement (1) ».

L'épidémie de 1414 avait été baptisée *tac*, parce qu'elle saisissait brusquement son homme ; puis

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris* (Soc. de l'Hist. de *Paris*, 1881, 223).

horion, mot qui se comprend de soi; celle de 1427 reçut le nom de *dando*.

Primitivement, la grippe s'était appelée le *catarrhe;* dès le douzième siècle, en 1105, Orderic Vital s'exprime en ces termes : « *Mense maïaco, phlegmatica pestis per totum Occidentem descurrit et catarrho graviter nonobstante, omnis oculus ploravit.* » Traduisons : « Au mois de mai, une peste inflammatoire courut à travers tout l'Occident, et tous les yeux pleurèrent, par suite du *catarrhe* qui éprouva cruellement. »

Un médecin réputé du quatorzième siècle (1), qui avait reçu la licence de médecine à Montpellier, parle, dès 1387, d'un catarrhe si général, qu'à peine la dixième partie de la population en fut exempte. Les vieillards, principalement, succombèrent en grand nombre.

Il est à remarquer que la peste était autrement meurtrière que cette fièvre catarrhale; cette mortalité, relativement faible, de la grippe, est signalée par les nosographes, dès les premières épidémies historiquement constatées: «en l'an 927, la Gaule et la Germanie furent envahies par une épidémie de fièvre et de toux (*Chronique de Flodoard*), à

(1) Valescus de Tarente.

laquelle succombèrent seulement quelques personnes (Richer, *Histoire de son temps*) (1). »

Les chroniqueurs du moyen âge, Jean Juvénal des Ursins, le Chroniqueur de Saint-Denys, etc., n'ont pas omis de mentionner des particularités symptomatiques, telles que l'endolorissement de la tête et de la poitrine, voire même l'herpès de la commissure de la bouche ou des ailes du nez. « Et n'eussiez guère trouvé, écrit le Bourgeois de Paris, auquel nous devons une relation pittoresque autant que vécue de l'épidémie, qui n'eût la bouche ou le nez tout élevé de grosse rogne, éruption (herpétique) pour (au moment de) l'accès. »

Comme la maladie obligeait les malades à se bien couvrir la tête et les oreilles, afin de ne pas aggraver leur indisposition, des milliers d'enrhumés de tout âge portaient le « coqueluchon » relevé, au lieu de le laisser rabattu sur leurs épaules, suivant la mode la plus ordinaire : d'où le nom de *coqueluche*, donné à la maladie.

A la fin de l'année 1510, la « *coqueluche* » fit une nouvelle apparition ; les hôpitaux furent remplis de malades et de moribonds. Des personnages de distinction furent victimes de l'épidémie de 1510 : entre autres, le cardinal d'Amboise, qui ne

(1) *Chron. méd.*, 1er juillet 1899, 446.



LE CARDINAL D'AMBOISE.
(Collection de l'auteur.)

réussit pas à triompher du mal, bien qu'il n'eut pas encore 50 ans d'âge : on vit, dès les premiers symptômes, que la nature et l'art seraient impuissants à le sauver (1). En 1580, le Roi lui-même, le duc de Mercœur, son beau-frère, le duc de Guise et le seigneur d'O en furent « travaillés ».

En 1610, température affreuse : « neige, grésil, verglas, pluie froide entremêlée de grêle » : les « catarrhes » provoquent dans Paris, de nombreux deuils. Les Parisiens se rendirent, néanmoins, à la foire Saint-Germain en foule si compacte, que les gardes eurent toutes les peines à frayer un passage à Leurs Majestés, qui ne furent jamais tant pressées ni bousculées. Les chroniqueurs consignent que, en dépit de cette affluence de visiteurs, « le débit des marchandises était piètre, maigre et froid comme le temps ».

Près de cinquante ans plus tard (1657), *le mal à la mode* reparaît ; les médecins ayant assuré que ceux qu'il atteint seront immunisés contre la peste, la Reine (Anne d'Autriche), prêtant créance à leurs propos, « appréhende si fort la peste que, pour s'exempter de ce mal, elle a voulu passer par celui du rhume. On dit que, pour l'avoir plus facilement, elle s'est pourmenée pieds nus par sa chambre : quoi qu'il en soit, elle a si bien réussy

(1) *Le Seizième siècle*, par P. Lacroix, IV, 147.

dans son souhait qu'elle se peut dire la plus enrhumée de Paris (1) ».

La durée de l'épidémie fut des plus variables aux diverses époques : trois semaines en 1411, deux en 1427 ; six semaines en 1510. En 1557, elle ne se fit sentir que durant quatre jours.

Au dix-septième siècle, si la grippe ne fit guère parler d'elle dans notre pays, en Angleterre elle sévit furieusement : dans les derniers mois de l'année 1675, si nous nous en rapportons à une description de l'illustre Sydenham, la Grande-Bretagne fut visitée par une épidémie de toux, accompagnée de fièvre, à laquelle personne ne put, pour ainsi dire, échapper. Sydenham ajoute que la toux dégénérait facilement en pleurésie ou en pneumonie; que, pour ce motif, nombre de médecins confondaient avec ces deux affections la fièvre qui résultait de la grippe, mais qu'elle n'avait néanmoins de commun avec elles que certains symptômes : les remèdes à prescrire différaient du tout au tout.

En 1580, le meilleur traitement qu'avaient imaginé les médecins, étaient de faire s'abstenir de vin les malades, et de leur prescrire la saignée et les purgatifs doux, tels que casse et rhubarbe ; les patients

(1) *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-8 *par deux jeunes Hollandais*, publié par P. Faugère; Paris, 1862, in-8, 85.

étaient tenus chaudement au lit, et on les faisait boire et manger à peu près à leur convenance, « sans autre recepte ne médecine » (1).

En 1657, les apothicaires de Paris consommèrent en quinze jours « tous les sirops, sucre candy et tablettes de régalisse », qu'ils avaient préparés pour toute l'année (2).

LANCISI (3), archiâtre du pape Clément XI, le célèbre médecin HOFFMANN ne prescrivaient que des boissons délayantes et une infusion de manne. BECCARIA conseillait des décoctions d'avoine, de raves, de pommes ou de raisins secs. Le naturaliste et médecin Christophe JUSSIEU consacra sa thèse inaugurale, en 1733, à la grippe. Pour lui, la thériaque était le remède souverain.

Cette épidémie de 1733 fut une des plus universelles qu'on ait enregistrées. Elle fut aussi une des plus longues : elle se prolongea, presque sans interruption, pendant cinq ans. Les vieillards, les valétudinaires, tous les malades atteints d'une diathèse succombaient. Les divers traitements qu'on expérimentait donnaient les mêmes proportions de suc-

(1) *Journal de l'Estoile*, I, 362.

(2) *Journal d'un voyage à Paris*, édition FAUGÈRE, *loc. cit.*

(3) LANCISI attribuait au froid le rôle capital, comme facteur étiologique de la grippe ou de ses complications. A l'entendre, « les bâtiments et les prisons de la Sainte Inquisition furent exempts de cette épidémie (celle de 1709), parce qu'ils étaient voisins de fournaises qui réchauffaient l'air et que leur situation les mettait à l'abri des vents du Nord. »

cès ou de revers. L'expectation réussissait le plus souvent ; la saignée, dont on abusa, fit un grand nombre de victimes.

Le commissaire Narbonne, dans son intéressant *Journal* (1), relate qu'à la fin du mois de février (1733), on comptait plus de deux cent mille personnes enrhumées. Toute la Cour, qui était à Marly, en fut incommodée. Certains jours, il fit un si grand brouillard à Paris, qu'on fut obligé de marcher avec des flambeaux : les carrosses allaient au pas et les domestiques marchaient devant les chevaux, portant des torches allumées ; malgré cela, ils avaient beaucoup de peine à trouver les maisons où ils devaient aller. L'hiver de l'année suivante, il y eut de nouveau grande quantité de rhumes : le roi (Louis XV) baptisa l'épidémie régnante, la *folette*. Le mot fit fortune. Le chancelier d'Aguesseau écrivait à son fils aîné, au mois de décembre 1737 : « Ce sera donc la *folette* (2) qui aura l'honneur de vous avoir tous rendu sages. » A Nîmes, le D[r] Razoux désigna la maladie en cours, dans ses *Tables nosologiques*, sous les noms de : *baraquette*, *grippe*, *petite poste*, *petit courrier* et enfin *folette*.

(1) *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, édité par J.-A. Leroi, 286.

(2) Il parut, à Paris, la *Folette* ou le *Rhume*, sorte de pot-pourri, par M. L'Affichard.

C'est qu'elle courait vraiment comme une petite folle, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest. « On mande de Strasbourg, Besançon et autres villes où il y a grosse garnison, écrivait Barbier dans son *Journal,* qu'on ne laisse qu'une porte de la ville ouverte, parce qu'il manque d'officiers et de soldats pour monter la garde et faire le service. Il y a ici, à Paris, plus d'un tiers du monde dans le lit, attaqué de ce rhume qui prend à la gorge et ensuite à la tête; les chirurgiens ne font que saigner toute la journée. Il n'est pas dangereux ; mais on dit qu'à Reims il est mort beaucoup de monde. Presque tout le monde en a été attaqué successivement, de façon qu'à l'Opéra, au lieu d'offrir des liqueurs fraîches et des truffes, comme à l'ordinaire, le limonadier offre et vend de la pâte de guimauve pour le rhume, tant il est général. Quelques personnes ont échappé, dont j'ai été du nombre. Il y avait dans la dernière *gazette*, qu'à Londres, il y avait trente mille malades de rhume. »

Le roi lui-même fut atteint. A cette occasion, les chroniqueurs ne furent guère indulgents pour celui que son peuple avait, en d'autres temps, appelé le *Bien-Aimé*. « Le roi, conte le malicieux Barbier, est tombé malade d'un rhume dont tout le monde a été attaqué. Il a été saigné à cause d'un peu de fièvre, mais cela n'a pas eu de suite. Il a gardé le lit, et, surtout, on lui a défendu la chasse, ce qui

doit faire plaisir à ses officiers, car, malgré les intempéries, il court toujours et l'on peut dire sans savoir pourquoi. Les gens qui l'approchent le trouvent très changé et très diminué, le visage fondu, les yeux enfoncés. Cela vient apparemment de trop de fatigues de toute espèce. »

Quelques semaines plus tard, « le roi se porte mieux; il ne va point encore à la chasse et elles seront réglées par la suite. Le bruit courait sourdement qu'il pourrait bien avoir un peu de v... (imitons la discrétion de l'historien) ; ce qui donnait aux chirurgiens en cette partie l'avantage sur les médecins de cour, d'autant qu'il est vrai que Bachelier, son premier valet de chambre, lui a fait voir secrètement quelques filles » ; et... les friands de détails croustillants pourront, s'il leur plaît, rechercher le passage.

Nous ignorons si l'on chanta, comme naguère, dans les carrefours de la capitale, la chanson du jour; ce qui est sûr, c'est qu'on transporta la grippe à la scène: on pourra retrouver dans le *Recueil de ballets et de mascarades depuis* 1647 *jusqu'en* 1751, conservé chez M. de Soleinne, un ballet de circonstance, long placard in-folio, ayant pour titre : *Les Grippez à la mode.* Plus tard Nau, le chansonnier, d'autres ont dit P.-J. B. Nougaret, composa une pièce bouffonne, intitulée : *La Grippe,* comédie épisodique en prose, en un acte,

par M..., « suivie de réflexions singulières d'un auteur qui n'a point la grippe et qui souhaite que le lecteur soit de même. »

Dans cette pièce, le personnage principal — celui que nous nommerions aujourd'hui le compère — est un médecin, étonné plus que personne de la réputation qu'on lui fait. Notre rusé confrère profite de l'habileté qu'on lui suppose, pour guérir la grippe, en vendant très cher des bouteilles sans valeur. La liqueur qu'elles contiennent n'avait qu'un mérite, celui d'être inoffensive.

Que la peste m'étouffe, dit un des personnages, si je connais cette maladie-là que par le nom singulier qu'elle porte, la *grippe* (1) !

Elle a sans doute été nommée de la sorte par quelque juif ou quelque huissier. Tout ce que je sais de cette maladie, c'est qu'elle fait beaucoup tousser et qu'elle fait gagner beaucoup d'argent aux médecins, aux chirurgiens et aux apothicaires.

Or, l'auteur de ces réflexions est lui-même un médecin, qui a fait mettre dans les journaux cette suggestive annonce :

A tous les enrhumés présents ou à venir, avis très important : le sieur Anodin, médecin comme il n'y en eut jamais, guérissant ses malades en trois jours, trois heures, trois minutes, trois secondes, est possesseur

(1) Narbonne prétend que le roi avait créé le néologisme de *grippe* en 1743 ; nous avons vu qu'il était bien antérieur à cette date.

d'une liqueur merveilleuse, qui déracine les grippes les plus invétérées, eussent-elles été occasionnées par le froid d'une pièce nouvelle. En buvant une cuillerée de cette eau, dont la propriété est surprenante, on peut aller sans crainte au plus épais brouillard ; on se trouverait même sans se glacer auprès d'une vieille coquette...

Les personnages qui apparaissent à tour de rôle sur la scène sont : Mme Caillette; Mlle Printemps; Mme Mitoufflet; Mme Aulnin, marchande de draps. Chacune expose au docteur ses doléances. Survient un procureur atteint, lui aussi de grippe, et qui est surtout effrayé par le nom de la maladie, qu'il suppose avoir gagnée dans son étude ou celle d'un collègue. Après ce Grippeminaud — ne mériterait-il pas d'être le digne successeur du héros de la fable ? — arrive un vieillard, qui voudrait bien goûter à l'élixir de Jouvence (Brown-Séquard n'était pas né) ; puis un ivrogne, très irrité qu'on le soumette à un régime trop aquatique. La pièce se termine par l'arrivée d'un maître de musique, qui a composé des airs pour les acteurs enrhumés, et des danses pour les goutteux et les paralytiques. Comme quoi tout finit par des chansons.

Cela, on le voit, date de loin, en France, de prendre les choses du bon côté. Avec cette gaieté de bon aloi qui a fait, de tout temps, le fond du caractère français, on tirait un pied-de-nez irrévérencieux à

cet oiseau de sinistre augure, qui se permettait d'empêcher tout un peuple de danser en rond. Entre deux quintes, on trouvait encore le temps de rire.

Il fallait être Voltaire, cet éternel geignard, pour se lamenter et se désoler. En 1743, il fut atteint de grippe, comme tout le monde ; mais, selon sa coutume, il s'en plaignit plus que personne; il toussait si fort, dans ses lettres, que Frédéric crut devoir lui écrire : « Je suis bien fâché d'apprendre que la grippe vous ait tant abattu. Je me flatte que l'esprit soutiendra le corps, comme l'huile fait durer la flamme dans la lampe. »

L'auteur de *Vert-Vert,* le joyeux Gresset, se montra de meilleure humeur. Il se disait seulement ennuyé de ne pouvoir aller retrouver à Paris son ami M. de Mauregard, intendant général des postes de France, « à cause de la rigueur de la saison et de la grippe, qui sévissait alors dans la capitale ». Il s'en consolait, en lui envoyant un savoureux pâté de canards, accompagné d'une jolie épître en vers, que nous avons le regret d'écourter. Gresset annonçait à son correspondant qu'

Il devait se mettre en chemin,
Si le redoublement soudain
De ce vent d'Est, joint à la bise,
Ne l'eût détaché, ce matin,
De sa dangereuse entreprise.
Tremblant au présage fatal

De ce ciel, menaçant et sombre,
Il a cru, sous le noir signal,
De Réaumur entendre l'ombre,
Du sein d'un tube glacial,
Prédisant, d'un ton sépulcral,
De nouveaux désastres sans nombre ;
Et qui, courant tant bien que mal
De son réduit quitterait l'ombre.
D'ailleurs, même sans Réaumur,
Un autre oracle, non moins sûr,
A dû guider sa prévoyance ;
Cette *grippe* a déjà sur lui
Trop bien exercé sa puissance
Du régime et de son ennui,
Pour s'en procurer aujourd'hui
Une seconde expérience.

Et, en homme prudent, il concluait sagement :

Il vaut mieux courir le hasard
D'un ridicule que d'un rhume.

Il n'était pas, toutefois, sans déplorer le fâcheux contre-temps qui l'avait empêché de voir

Huit ou neuf postillons, jurant
Contre la course et la gelée.

. . . .

Air transi, voix rauque, altérée,
Œil larmoyant, face empourprée;
Rhume, dont on ne connaît pas
La naissance, ni la durée.

L'adresse du mal à saisir sa victime, comme le

chat agrippe la souris à la sortie du trou, justifiait le nom de grippe; l'action qu'exerçait la malice des astres sur les pauvres humains fit appeler *influences* ou *influenza* ce « rhume universel » (1).

Le nom de grippe resta pour signifier : « Etre entiché de quelque chose ». Le Sage, dans *Gil Blas*, dit textuellement : « Madame la Marquise, votre maîtresse est aussi un peu *grippée* de philosophie. » Quant à l'*influenza*, c'est en 1743 seulement qu'il avait commencé à en être question.

D'une lettre écrite, le 22 mars 1743, par le pape Benoît XIV au cardinal de Tencin, nous détachons les lignes suivantes :

...Nous avons appris avec beaucoup de déplaisir, par la lettre de Votre Eminence du 4, qu'elle payait actuellement le tribut à l'*influence*. Nous espérons qu'elle l'aura payé à présent, et qu'elle en sera quitte. Pour nous, nous n'eûmes qu'un enrouement de deux jours, dont même nous n'accusons pas l'*influence*, mais le travail excessif...

La lettre dont nous rapportons un extrait, se trouve aux Archives du ministère des affaires étrangères (*Correspondance politique*, Rome, t. DCCXCI, folio 160) ; elle démontre que l'usage du mot

(1) On lui avait donné ce nom d'*influenza*, sans doute parce qu'on croyait que la maladie dépendait de quelque influence céleste. (Cf. *Chron. méd.*, 1er janvier 1910).

influenza ou *influence* est beaucoup plus ancien qu'on ne le croit d'ordinaire.

En 1767, lord Chesterfield mande à son fils, qu'il règne à Londres « une maladie épidémique, qu'on appelle du joli nom d'*influenza*. C'est une petite fièvre, dont personne ne meurt et qu'une petite diarrhée emporte communément. » En France, ce nom n'était pas encore répandu, ainsi qu'en témoigne une correspondance de Bachaumont, datée de décembre 1775; elle est d'autant plus digne d'être reproduite, qu'il y est question de l'épidémie de Londres (1), que les Anglais nommaient déjà l'*influenza* :

Un rhume épidémique, qui a commencé à Londres et y cause actuellement de l'inquiétude, au point qu'on voit arriver beaucoup d'Anglais pour se soustraire à ce fléau, a sauté dans nos provinces méridionales, a accablé presque tous les habitants de Toulon et de Marseille et s'est étendu à Paris, où il règne actuellement d'une façon assez bénigne, sauf aux Invalides, où il devient catarrheux et fait périr quelquefois dix ou douze de ces pauvres vieillards par jour.

On l'a d'abord nommé la *grippe*, de l'ancien nom d'une pareille épidémie, il y a huit ans. On l'a ensuite nommée la *puce* et c'est aujourd'hui la *follette*.

(1) V. sur l'épidémie anglaise, l'étude parue dans le *Journal de médecine de Paris*, sous notre signature, le 9 février 1890.

Par une réciprocité dont on connaît des exemples en d'autres temps, on nomma *suette anglaise* l'épidémie qui sévit en France en 1781. Dans une lettre de Paul Rabaut au ministre de la Broue, chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, nous relevons ce passage : « Vous avez entendu parler, cher ami, d'une maladie épidémique qui a fait quelques ravages à Toulouse et dans les environs. C'est la *suette anglaise*... » Dans la seule généralité de Toulouse, il y eut trente mille victimes. L'épidémie dura presque sans rémission pendant près de quatre ans.

Au cours de l'hiver de 1776, un médecin avait offert une prime de 400 livres de rente à qui prouverait avoir été exempt de l'« influence » épidémique. Les grippés étaient si nombreux que personne ne profita de l'offre.

« Il règne cet hiver, écrivait le comte de Tressan en cette même année (1), une maladie générale dans le royaume, qu'on appelle *grippe*, qui commence par un rhume et un mal de tête, ce qui provient du brouillard et du mauvais air ; depuis quinze jours, il n'y a point de maison dans Paris où il n'y ait eu des malades (2). » Un des amis du

(1) *Souvenirs du comte de Tressan*, 188-191.
(2) Cf. *Mémoires du Duc de Croy sur les Cours de Louis XV et de Louis XVI*, publiés par le vicomte de Grouchy (Extraits de la *Nouvelle Revue rétrospective* (1895-96), 177, 343, 348, 388).

comte, le minéralogiste Faujas de Saint-Fond, ayant été atteint par le fléau, et en étant resté très abattu,



Louis-Elisabeth de La Vergne, comte de TRESSAN
(1705-1782)

le comte de Tressan lui envoyait la plaisante consultation que voici :

Si je ne connaissais pas vos lumières, votre courage et votre philosophie, j'entreprendrais de combattre cette espèce d'apathie où je vous vois ; mais je ne peux vous

rien dire qu'une tête aussi éclairée que l'est la vôtre ne se soit représenté déjà. Je me tiens au conseil le plus simple et le plus analogue, à l'économie animale de l'homme, dans lequel elle doit être le plus et le mieux combinée avec la spiritualité : faites de l'exercice ; sciez votre bois, s'il le faut ; oubliez, s'il est possible, que vous avez de l'esprit ; exercez-vous comme un montagnard du mont Jura ; faites circuler votre sang ; broyez les fluides ; rendez-les subtils en les délayant par une boisson douce ; défendez-vous des acides qui coagulent la lymphe, malgré l'exemple d'un homme qui vous est respectable et cher ; excitez la transpiration, et vous vous trouverez beaucoup mieux. Songez, mon cher ami, que l'état où vous êtes est un cercle vicieux d'où vous devez vous tirer ; votre mélancolie augmente la stagnation des liquides, celle-ci augmente votre mélancolie. M. de Nointel, homme très aimé de la bonne compagnie, fut deux ans dans cet état ; Chirac (1) était son ami ; il va trouver le grand Prieur d'Orléans et plusieurs gens aimables de cette société ; ils conviennent de leur fait.

Un soir, sur les dix heures, huit d'entre eux, bien déguisés, entrent brusquement dans la chambre de M. de Nointel, courent à son lit, le roulent dans ses couvertures et l'enlèvent sans lui dire un mot : il se démène, on le serre plus étroitement ; on le porte dans une gondole à six chevaux ; on le fait courir à toutes jambes ; on arrive à la maison du grand Prieur ; pas une lumière, silence absolu ; on le porte dans un grand lit, on ferme les rideaux et on le laisse seul à lui-même rêver une

(1) Chirac, médecin connu, qui fut d'abord attaché au Régent, puis nommé médecin de Louis XV, en 1731.

heure à ce qui lui arrive ; au bout de ce temps il entend la flûte de Blavet et le violon de Quignon qui forment une harmonie éloignée. Tout à coup, une grande porte s'ouvre : la clarté de cent bougies lui fait voir une table en désordre, des filles vêtues en nymphes et en bacchantes et ses meilleurs amis le verre à la main.

Le grand Prieur, l'aimable marquis de Fargis et le célèbre Thévenard, habillé en Silène, accourent à son lit, le verre à la main ; Mlle Salé en nymphe, Camargo en bacchante, viennent le couvrir de fleurs. M. de Nointel frémit, mais déjà ce frémissement était agréable ; de grosses larmes couvrent ses joues ; il reçoit un bouquet de Salé, un verre de vin de champagne de Camargo ; il serre ses amis dans ses bras ; on le couvre d'une robe de chambre couleur de rose ; on lui met une couronne de lierre ; on le porte à table ; il sourit à ses amis, agace les filles d'Opéra, chante et boit avec eux, s'enivre, se rendort et se réveille complètement guéri. Il a vécu huit ans depuis, gaillard et très heureux. Au bout de ce temps, il retombe ; Chirac, Thévenard, Fargis étaient morts ; le grand Prieur était dévôt et le pauvre Nointel ne sortit plus de son état.

Je vous fais cette longue histoire, pour vous prouver que l'émotion (d'abord lugubre), mais passant rapidement aux sensations les plus agréables, donna la secousse nécessaire à ses nerfs pour se remettre à leur ton, dissiper les engorgements, relever le diamètre des couloirs affaissés par la langueur ; et tout se ranima en lui comme on ranime une horloge, en excitant l'oscillation de son pendule.

Celui à qui était destinée cette prescription, la suivit-il à la lettre, sa santé s'en trouva-t-elle amé-

liorée, nous ne saurions le dire; le certain, c'est que bien peu de personnes échappèrent au mal épidémique.

La noblesse, notamment, lui paya un large tribut. Si Mme de Boufflers fut légèrement éprouvée, Mme de Boisgelin, M. et Mme de Beauveau furent plus sérieusement atteints et leur convalescence se prolongea (1).

Quatre ans plus tard, le 8 janvier 1780, l'auteur des *Mémoires secrets* signalait cette particularité : « qu'on fut obligé à Notre-Dame, le Jour des Rois, de psalmodier les chants, tous les chantres étant enrhumés ». A l'Opéra, ce fut pis : on devait donner l'*Amadis des Gaules*, de Bach. Le soir venu, une affiche annonçait que le théâtre ferait relâche, « attendu la grande quantité de sujets malades, tant dans le chant que dans la danse ».

Court de Gébelin écrivait, le 16 juillet 1782, de Paris, à un de ses amis, habitant Genève : « Nous sommes ici au milieu des malades et des mourans ; point de maison, point d'étage où il n'y ait une ou plusieurs personnes atteintes de la *coquette du Nord*, car il faut ici plaisanter de tout et se jouer de tout. » Pourquoi du Nord ? Parce qu'elle avait sévi dans la capitale de Joseph II, comme dans toute

(1) *Mme de Boufflers et son fils*, par G. MAUGRAS, Paris, 1907, 268-9.

l'Europe; mais c'est en Russie, surtout, qu'elle avait exercé ses ravages.

Il y a bien eu, écrivait l'impératrice Catherine, dix à quinze mille personnes malades de la même maladie pendant dix jours. A Moscou, sur le chemin de Moscou, par conséquent Tver, Novgorod, on n'entend de toutes parts que les mêmes nouvelles. Il y en a de Toula, Kalouga et Pleskov, qui disent la même chose. Imaginez-vous quelle belle harmonie que tout un empire qui tousse et éternue ! L'on dit que l'année passée, à Paris, l'on appelait cela la grippe (1).

A Londres, la maladie avait attaqué jusqu'aux chevaux et aux chiens !

Un écrivain allemand, de passage en Angleterre, se plaint, de n'avoir pu, à cause de l'épidémie régnante, entendre la chanteuse Gabrielli dans son rôle de *Didon*.

Je m'en fus, écrivait-il, une heure à l'avance à l'Opéra et fus congédié sur l'annonce que la signorita était malade. Quelques jours plus tard, comme on avait de nouveau annoncé *Didon* avec la Gabrielli, je me fis porter en chaise et fus encore éconduit. La signora avait l'*influenza,* car c'est ainsi qu'on appelait, en ces jours d'italianisme, le rhume de cerveau (*sic*). Une troisième fois, je fus à l'Opéra... Derechef, il me fallut revenir Gros-Jean comme devant : Didon n'était point encore remise ! Enfin, huit jours plus tard, — c'était le 11

(1) Paul I[er] de Russie avant l'avènement, par Pierre Morane (1907), 227-8.

novembre, — la chose sembla vouloir marcher. La signora était guérie, mais une nouvelle influenza, allant jusqu'à la folie, s'était emparée de Londres : celle d'entendre la signora... (1) »

A Paris, il ne s'agissait déjà plus d'*influenza*, mais bien de la *coquette*, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut (2).

Ce mot de *coquette* appelle une explication ; sans doute était-ce à cause de sa marche capricieuse et de ses manières insidieuses ; quoi qu'il en soit, on continuait à ignorer comment elle naissait et surtout comme elle disparaissait. On se souvient, à cet égard, de la divertissante anecdote, rapportée par Linguet dans ses *Annales littéraires et politiques*.

En 1776, les médecins de Paris recommandèrent, comme une précaution utile contre la grippe, dont beaucoup de personnes se trouvaient attaquées cette année-là, de ne pas sortir à jeun. Un pasteur des environs, instruit de la recette, crut devoir en recommander l'usage à ses paroissiens. Il leur dit donc, le dimanche suivant, au prône, qu'il croyait devoir les avertir de ne pas sortir le matin et s'ex-

(1) *Mercure de France*, I — X — 1918.

(2) La grippe reçut encore les noms de la *Grenade*, la *Générale*, etc. (*Intermédiaire*, 1890, col. 580 ; et 1891, col. 351). Le libraire HARDY écrivait dans son *Jaurnal* (Bᵉ Nᵉ, *Mss fr.* 6684, t. V, p. 100), qu'on l'appelait alors — il ne dit pour quoi — la *carmélite* (?) ou l'*influence*. La grippe fut également baptisée, en 1762, *petite poste* ou *petit courrier*, etc.

poser à l'air, qu'ils n'eussent pris quelque chose auparavant.

Le lendemain, il trouva chez lui vingt-cinq louis de moins. Son domestique, qui était sorti le matin, ne parut plus. Aux premières recherches, il ne fut pas difficile de s'apercevoir qu'il était le voleur des vingt-cinq louis. Arrêté, interrogé sur le fait, il s'avoua l'auteur du vol ; mais il s'excusa, en disant avoir obéi à son maître et à son curé qui, d'après l'ordonnance de la Faculté, avait défendu au prône, de sortir le matin *sans avoir pris quelque chose,* et qu'il ne l'avait fait que pour se préserver de la grippe.

. . . .

Nous approchons des temps révolutionnaires. Aux calamités publiques, vient encore s'ajouter la grippe. Et qui frappe-t-elle en premier lieu ? Le roi et la famille royale, déjà si éprouvés ! Une épidémie, offrant tous les caractères de la grippe, sévit à la prison du Temple, en 1792.

Le 15 novembre, à deux heures de l'après-midi, un commissaire se présentait au Conseil général de la Commune, pour annoncer que Louis XVI était indisposé ; qu'il était attaqué d'un rhume qui lui donnait la fièvre; et qu'il n'avait pris aucune nourriture depuis la veille au soir. Le lendemain, à la suite d'une transpiration abondante, le roi allait mieux.

La reine fut prise à son tour; elle en fut quitte pour un rhume de cerveau, de l'enchifrènement et un léger embarras de la respiration.

Mme Elisabeth n'échappa pas à la contagion, mais son indisposition fut dépourvue de gravité. Quant au Roi, sa maladie, commencée le 14 novembre, avait pris fin cinq jours plus tard : il ne fut publié que deux bulletins de santé, par le médecin appelé à lui donner des soins (1).

En 1803, il y eut en France, et à Paris spécialement, une épidémie de grippe qui fut autrement meurtrière. Elle frappa un grand nombre de personnages, et des plus notoires. Lucien Bonaparte a conté, dans ses *Mémoires*, comment il fut atteint de cette maladie, et par quels moyens Corvisart crut le guérir. Carnot, alors membre du Tribunat, paya aussi son tribut à la grippe ; d'une lettre qu'il écrivait à un de ses compatriotes, le 25 ventôse an XI (16 mars 1803), nous détachons le passage suivant, qui se rapporte à la situation politique d'alors, et qui se termine par quelques mots sur la grippe :

Dans ce moment, le vent souffle à la guerre, et le public, qui commence à peine à respirer, est très alarmé. Le commerce, qui n'avait pas encore bien repris, vient d'essuyer deux nouveaux échecs : les nouveaux désastres de Saint-Domingue, et le sujet de querelle qui vient de s'élever entre la France et l'Angleterre. On

(1) *Chron. médic.*, 1er avril 1910.

espère que tout s'arrangera, mais la confiance ne s'établit pas et l'excessive cherté des denrées augmente le mécontentement. Au surplus, je suis dans tout cela simple spectateur, et me borne à faire des vœux pour que tout aille au mieux.

Dans ma famille, nous avons tous eu la maladie courante, qu'on nomme la *grippe*, et qui a emmené beaucoup de monde. Nous avons été assez heureux pour nous en tirer tous.

Le mal parut s'attaquer d'abord aux gens de lettres et de théâtre ; en une semaine, tout un nécrologe de notabilités littéraires pouvait être dressé : l'abbé Ricard, traducteur de Plutarque ; Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des incrédules ;* l'ex-bénédictin Dom Poirier, qui a écrit une grande partie du tome X du *Recueil des historiens de France ;* le poète et moraliste Saint-Lambert; Mlle Dumesnil et sa rivale, Mlle Clairon, toutes deux de la Comédie-Française; Sophie Arnould, de l'Opéra; La Harpe et beaucoup d'autres.

« Les gens les plus vigoureux sont rapidement abattus : les jambes refusent le service, la tête, la gorge sont prises et la fièvre s'en mêle (20 janvier 1802)... La grippe continue à faire des sic. nes (4 février (1). »

Il n'est pas une seule maison où l'on ne compte des malades et, dans la plupart, il y a des victimes.

(1) *Un hiver à Paris sous le Consulat :* Lettres de REICHARDT.

Le nombre en est si grand, qu'on ne peut suffire à les enterrer.

Dans plusieurs arrondissements, on a été obligé de garder les morts trois ou quatre jours, avant de pouvoir les faire enlever. Les rues sont remplies de chars funèbres. Les portes des églises sont assiégées; toutes les familles sont dans la désolation et le deuil. Les entrepreneurs de convois ont été obligés de louer quarante fiacres, parce que les corbillards ne suffisaient plus à voiturer les morts.

Il semble que la mort se plaise à choisir de préférence les jeunes gens et les jeunes personnes. (Ce fait a été pareillement observé dans la dernière épidémie.) Frappés presque tous d'un coup subit, le même instant les voit passer, pour ainsi dire, du milieu des plaisirs au sein du tombeau. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, de l'aveu même des médecins, les causes apparentes de maladie ne sont point en rapport avec cette mortalité extraordinaire. Mille fois on a vu régner les mêmes influences extérieures, sans qu'elles fussent suivies des mêmes effets. Les journaux gardent sur tant de malheurs un silence commandé. Les philosophes n'y voient qu'un jeu de la nature et un effet des lois chimiques, mais la terreur est dans le peuple.

Des récits exagérés, des bruits absurdes viennent encore accroître son effroi. Presque partout, on entend publier que cette calamité terrible est un



PARIS GRIPPÉ (Caricature de DAUMIER).

fléau du ciel et un juste châtiment des crimes publics (1).

L'*influenza* se montre de nouveau en 1817, ainsi qu'en témoigne l'extrait suivant de la correspondance du marquis de Montchenu, agent de Louis XVIII à Sainte-Hélène, pendant la captivité de Napoléon :

Janvier 1817.

La mortalité est malheureusement à la mode depuis quelque temps. Les inflammations sont très communes et dangereuses, car en quatre jours l'on est mort ou hors d'affaire. C'est la maladie du moment, que l'on appelle *influence* ; elle est causée par la sécheresse qui règne depuis plusieurs mois.

Vingt ans plus tard, en 1837, le chroniqueur Jules Lecomte, alors réfugié à Bruxelles, publiait dans cette ville, sous le nom de Van Engelgom, des *Lettres* d'où nous tirons les lignes suivantes :

L'*influenza* plane sur la grande cité... Paris est un gigantesque hôpital où la moitié des gens soigne l'autre... Hier, dimanche gras, pas de foule, pas de travestissement... Sainte Grippe, ayez pitié de moi !...

Lors des épidémies de 1580, 1676, 1703, 1734, 1737, on avait observé qu'un tremblement de terre ou une éruption volcanique les avait fait cesser.

(1) *Relations secrètes des agents de Louis XVIII*, par le comte Remacle, 248-9.

La « corruption de l'air », les pluies, les brouillards ont semblé à beaucoup de savants être la cause physique de la grippe ; mais elle reconnaissait aussi, croyait-on, des causes morales : au seizième siècle, il suffisait, croyait-on, de fredonner certain couplet grivois, pour attirer sur soi la malédiction divine !

II

LA THÉRAPEUTIQUE DE LA GRIPPE ; AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

On peut dire que la thérapeutique mise en usage, dans les siècles passés, contre la grippe, était à peu près nulle (1).

Les médecins du quinzième siècle avaient confessé modestement leur ignorance; au seizième, on s'en tint à l'eau de chardon bénit, au bézoard et au camphre ; au dix-huitième, on crut à la vertu de la thériaque, mais surtout à la saignée.

En 1803, au mois de février, le docteur Chauvot de Beauchesne, qui avait été membre de la Commune de Paris en 1789, médecin du Corps législ-

(1) Nous voulons dire qu'elle était le plus souvent expectante, mais elle fut parfois offensive. On trouvera une revue excellente des traitements préconisés aux différentes époques, sous la signature de M. le Dr A.-F. Plicque, dans le *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, 10 janvier 1919, 36-44.

latif sous le Consulat, et médecin en chef de l'hôpital du Gros-Caillou, publiait, dans les journaux, une note qui fit un beau tapage dans le Landerneau de la Faculté : il prétendait que la grippe, à laquelle la variole et la rage faisaient place dans les préoccupations publiques, n'avait augmenté le nombre de ses victimes, que depuis que les médecins se montraient si féconds en traitements préventifs et curatifs : « La grippe, disait-il, n'est qu'une sorte de fièvre catarrhale ou rhumatismale de courte durée, sans gravité (1), qui ne demande que du repos. » Ce n'était pas si mal raisonner.

A l'heure actuelle, à part quelques médications éprouvées, on est encore à chercher le spécifique de ce mal protéiforme.

(1) En 1803, la grippe s'accompagna d'une ophtalmie très maligne, importée, dit-on, d'Egypte, par les troupes qui en étaient revenues, après l'assassinat de Kléber. A Paris, elle prit un caractère épidémique, à quoi contribua, sans doute, l'extrême humidité qui régna tout l'hiver. Le régime préconisé à cette époque mérite d'être connu : il consistait dans l'application, souvent répétée, de... tendons de veau cru sur l'œil malade ; dans des remèdes légèrement purgatifs ; et dans l'abstinence de nourriture substantielle pendant tout le cours de la maladie. Chez l'oculiste Grandjean, l'affluence devint telle qu'il fut obligé d'afficher à la porte cet avis : « Le mal qui court n'est pas dangereux ; il n'a pas besoin de remèdes. On peut cependant bassiner les yeux avec de l'eau de guimauve ou de l'eau de rose. » L'avis porta-t-il ses fruits, ou la maladie était-elle à son déclin, toujours est-il que, quelques jours après, l'épidémie prenait fin.

Mieux vaut prévenir que guérir : de sages précautions et, aux premiers symptômes, l'administration d'antithermiques et d'un purgatif, peuvent suffire dans la majorité des cas ; mais ce qui fait la gravité de cette affection, ce sont ses déterminations sur les différents organes, et surtout ses complications, si variées, si déconcertantes. que l'art reste souvent impuissant à les combattre.

FIN

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

Paris.— IMP. D'EDITIONS, 9, r. Edouard-Jacques.

ERRATA

Pages 8 et 9 : Les gravures des pages 8 et 9 doivent êrte transposées.

Page 11, ligne 18 : lire *beste sauvage* et non *peste sauvage*.

Page 116 : Le second appel de note (1) de cette page se rapporte à la note 1 de la page 118.

Page 208, note 3 : lire MICHELET, au lieu de MUTALET.

Page 323, note 1, ligne 7, lire *rapetissés*, au lieu de *rappetissés*.

Page 324, note 2, ligne 9 : *rabbin*, au lieu de *rabin*.

Page 330, lire BEAUVAU et non BAUVEAU.



